



HAL
open science

Une lecture de la cyberviolence : la rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet

Aude Ventéjoux

► To cite this version:

Aude Ventéjoux. Une lecture de la cyberviolence : la rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet. Psychologie. Université Rennes 2, 2019. Français. NNT : 2019REN20004 . tel-02058652

HAL Id: tel-02058652

<https://theses.hal.science/tel-02058652>

Submitted on 6 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT DE PSYCHOLOGIE

UNIVERSITÉ RENNES 2
COMUE UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 603
Education, Langages, Interaction, Cognition, Clinique
Spécialité : « *Psychologie* »

Une lecture de la cyberviolence

La rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet

Par **Aude VENTÉJOUX**

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 30 janvier 2019

Unité de recherche : LP3C EA1285

Composition du Jury

Didier ACIER	Professeur en psychologie clinique et psychopathologie, Université de Nantes (Rapporteur)
Catherine BLATIER	Professeur en psychologie clinique, Université Grenoble Alpes (Rapporteur)
Francis FORTIN	Professeur adjoint, École de Criminologie, Université de Montréal
Lise HADDOUK	Maître de conférences en psychopathologie, Université de Rouen
Astrid HIRSCHMANN	Professeur en psychologie clinique, Université de Caen (Directrice de thèse)

COMUE Université Bretagne Loire
École doctorale n° 603 – Éducation, Langages, Interaction, Cognition, Clinique
Université Rennes 2
Unité de recherche : LP3C EA1285

Thèse de doctorat de Psychologie

Une lecture de la cyberviolence

La rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à
caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet

Aude VENTÉJOUX

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 30 janvier 2019

Composition du Jury

Didier ACIER, Professeur en psychologie clinique et psychopathologie, Université de Nantes
(Rapporteur)

Catherine BLATIER, Professeur en psychologie clinique, Université Grenoble Alpes (Rapporteur)

Francis FORTIN, Professeur adjoint, École de Criminologie, Université de Montréal

Lise HADDOUK, Maître de conférences en psychopathologie, Université de Rouen

Astrid HIRSCHMANN, Professeur en psychologie clinique, Université de Caen (Directrice de
thèse)

N.B. :

Par souci de confidentialité à l'égard des personnes qui ont accepté de participer à cette étude, les Annexes font l'objet d'un document séparé. Elles contiennent les données brutes de recherche, anonymisées et confidentielles, ainsi que les outils méthodologiques utilisés, ces derniers pouvant être communiqués sur simple demande adressée à l'auteurice de ce texte.

Sauf en cas d'indication contraire, les traductions des citations en langue anglaise sont proposées par l'auteurice de ce texte.

*“[...] how she wanted, herself, to be bent over something
dusty in some study room, inventing questions to answer.”*

Laura Kasischke, *The Raising*

“Weeds are flowers, too, once you get to know them”

A.A. Milne

Remerciements

Au-delà de l'écrit qui en rend compte, ces années de doctorat ont surtout, et avant tout, été des années de formation, de découverte, d'enrichissement et d'affinage d'une pratique professionnelle toujours en devenir. Ce travail, qu'il soit celui de la recherche présentée ici, ou celui du développement, professionnel comme personnel, n'aurait pu se faire sans les personnes nommées ci-après. Leur présence et leurs qualités m'ont accompagnée, de près, de loin, scientifiquement, amicalement, humainement... Pour tout cela, et bien plus encore, qu'elles et ils reçoivent aujourd'hui mes plus sincères remerciements.

Aux personnes qui ont accepté de participer au protocole de recherche, qui se sont livrées, qui m'ont confié une part de leur histoire et de leur singularité, j'adresse aujourd'hui mes plus profonds remerciements. Ce travail n'aurait pu se faire sans eux, il leur est dédié.

Aux institutions et aux personnes qui ont prêté une oreille attentive à mon intérêt scientifique, qui m'ont accueillie, m'ont fait confiance et ont permis la réalisation de ce travail de recherche :

- La Direction de l'Administration Pénitentiaire, la Sous-Direction des personnes placées sous main de justice, et plus particulièrement M. Emmanuel Brillet au Bureau des études et de la prospective PMJ5, qui a permis l'accès au terrain dans l'administration pénitentiaire,
- Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Rennes et de Saint-Malo : M. Foucaud, Mme Jagot, M. Illiaquer, Mme Colombel, pour m'avoir autorisé l'accès à leurs institutions et permis d'y présenter mes travaux ; Mme Kayali, Mme Lemaire, Mme Le Rouzic, M. Penuisic, M. Roger, pour avoir permis et organisé la rencontre avec les PPSMJ,
- L'Unité Michel Foucault du CH Esquirol de Limoges, pour son accueil chaleureux, et sa confiance dans la mise en lien avec les personnes accompagnées ; et plus particulièrement Maryline Hebras, pour sa bienveillance et pour avoir encadré ma venue dans ces lieux,
- Le CRIAVS-LR du CHU de Montpellier, pour son accueil de qualité, même si les séjours y furent plus courts ; et notamment Magali Teillard-Dirat pour avoir accueilli ma demande au détour d'un CIFAS, m'avoir accueillie dans son service et m'avoir permis la rencontre avec les participants,

- Le Centre Médico-Psychologique du CH de Brive, qui fut à une époque lointaine le lieu de la première rencontre avec mon futur métier, et où j'ai eu le grand plaisir de revenir à l'occasion de ce travail de thèse ; grâce à Jessica Iorio, qui a su faire le lien entre cette recherche et les personnes qu'elle accompagnait,

À tous, je vous remercie aujourd'hui de votre accueil, de l'intérêt que vous avez porté à ma demande, et d'avoir permis que ce travail soit mené à bien.

Institutionnellement, cette thèse doit aussi beaucoup à l'Université Rennes 2. À l'équipe du CIAPHS, puis à celle du LP3C, les équipes d'accueil qui ont porté ce doctorat ; au département de psychologie, à l'équipe de la DRV ainsi qu'à celle du service Reprographie : un doctorat ne pourrait se faire sans le travail de tous ces acteurs, et à tous ceux dont j'ai croisé la route et qui ont participé à l'aboutissement de cette thèse, par la transmission d'une information, d'un document, la validation d'un autre, mais surtout par leurs sourires, leur gentillesse et leur humanité, je voudrais vous dire aujourd'hui un grand merci.

Parce que leurs travaux ont été source de questionnements, de réflexions, mais surtout, d'inspiration, et parce qu'ils me font l'honneur de siéger dans le jury de cette thèse, je voudrais remercier tout particulièrement M. Acier, Mme Blatier, M. Fortin et Mme Haddouk, pour avoir accepté cette demande de porter un regard critique sur mon travail et pour me permettre ainsi d'avancer dans de nouvelles directions.

À Astrid Hirschelmann, qui a accepté de diriger cette thèse, et m'a permis de découvrir le métier de chercheuse et d'enseignante, j'adresse mes remerciements pour son encadrement, son soutien, son amitié et sa confiance, dans ce travail et dans tous les autres.

À Claude Bouchard, pour sa pédagogie d'une qualité incomparable, pour son soutien, et surtout, dans ce travail, pour son aide « projective », un grand merci à vous.

À Anne Winter, qui m'a accueillie dans une drôle de petite équipe, qui m'a transmis son goût de la méthode, de la rigueur, et qui me fait aujourd'hui le plaisir de son amitié : merci Chef !

À Loïck M. Villerbu, pour son enseignement, la transmission de son savoir, mais aussi pour m'avoir menée, étudiante, à toujours tout questionner, merci à vous.

À Angèle, une collègue en or, pour les aventures partagées, le soutien, l'amitié, et les délices culinaires : merci !

Parce qu'il n'y a pas que l'université dans la vie, et qu'ils ont été là durant toutes ces années, certains depuis bien plus longtemps, parce que leur amitié m'est précieuse, mille mercis à : Amandine, Maëva, Élodie, Maximilien, Nicolas, Nora, Pauline, Yann ; et à tous·tes celles et ceux dont j'ai eu le plaisir de croiser la route au détour d'un moment d'amitié.

À Éliane, qui a ouvert les portes de sa pratique professionnelle à une jeune étudiante, lui a montré, expliqué, appris, a accompagné ses premiers pas et soutenu les suivants : un grand grand grand merci.

À Thérèse, pour son accueil chaleureux, son amitié, et pour les relectures rigoureuses,

À mes parents ; que dire ? Merci pour votre soutien inconditionnel, pour votre présence, pour votre amour, pour avoir été les « parents suffisamment bons » qui nous ont permis de nous réaliser. Merci, également, de vous être prêtés au jeu ingrat de la relecture !

À Aliette, embarquée dans la même galère et presque arrivée à bon port, j'espère que la suite de ton voyage universitaire sera épique ! Merci aussi pour les relectures et le soutien, et merci à toi et à Simon pour votre amitié et les sacrées aventures de buddies !

Enfin, à Tristan, pour ta présence, pour tout ; les mots ne suffiront pas à te transmettre ce merci dont j'espère que tu connais la grandeur.

Glossaire des acronymes et sigles utilisés dans le texte

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

CRIAVS : Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

FPS : *First Person Shooter* ; Jeu de tir à la première personne

IRC : *Internet Relay Chat* (discussion relayée par Internet)

IRL : *In Real Life* (dans la vraie vie)

NATINF : Nature d'infraction

PPSMJ : Personne Placée Sous Main de Justice

RPG : *Role Playing Game* ; Jeu de Rôle

SMS : *Short Message Service*

SPA : Société Protectrice des Animaux

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

TCA : Test des Comportements Addictifs

VHS : *Video Home System* (système vidéo domestique)

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE I : CONTEXTUALISATION DE L'OBJET DE RECHERCHE.....	5
CHAPITRE 1 : DE LA CYBERCRIMINALITÉ À LA CYBERVIOLENCE.....	5
1.1. Avènement d'Internet et émergence du cyberspace	6
1.1.1. Internet : quelques éléments historiques	6
1.1.2. Le cyberspace	8
Le cyberspace : une extension du monde réel ?	10
Le cyberspace : au-delà de ce qu'il est, ce qu'il propose	12
1.2. La cybercriminalité	14
1.2.1. Définition(s) de la cybercriminalité	14
1.2.2. Déclinaisons de la cybercriminalité	16
1.2.3. Caractéristiques de la cybercriminalité	17
1.3. De la cybercriminalité à la cyberviolen cybercriminalité.....	20
1.3.1. Détour psycho-criminologique.....	20
1.3.2. La cybercriminalité saisie par la psycho-criminologie	22
CHAPITRE 2 : LA CYBERPSYCHOLOGIE : CYBERESPACE, VIRTUEL ET PSYCHISME	24
2.1. Quelles spécificités des mondes numériques ?.....	26
2.1.1. Le virtuel	26
Le virtuel est psychique avant d'être numérique	26
Le virtuel numérique	29
2.1.2. Caractéristiques du cyberspace	31
2.2. Les opportunités identitaires et relationnelles que le cyberspace offre au psychisme.....	37
2.2.1. Cyberspace et intrasubjectif : opportunités identitaires.....	37
2.2.2. Cyberspace et intersubjectif : opportunités relationnelles	40
2.2.3. Quel saisissement de ces opportunités ?	43
CHAPITRE 3 : D'UNE FORME D'ATTEINTE AU LIEN SOCIAL : LES INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL ENVERS MINEURS DANS LE CYBERESPACE	45
3.1. Les contenus à caractère pédopornographique : consultation, consommation, production	47
3.1.1. Comment qualifier un contenu à caractère pédopornographique ?	48
3.1.2. Les personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique.....	51
Typologies des personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique	51
Caractéristiques des personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique	63
3.2. Les échanges à caractère sexuel avec des mineurs	69
Typologies des personnes qui sollicitent sexuellement des mineurs en ligne	70
Caractéristiques des personnes qui sollicitent sexuellement des mineurs en ligne	77

Caractéristiques des conduites infractionnelles	78
Le rôle d'Internet	80
3.3. <i>De quelques éléments posant question quant à la population étudiée</i>	81
3.3.1. Les liens entre la consultation de contenus à caractère pédopornographique et la commission de violences sexuelles avec contact sur mineurs.....	81
3.3.2. Détour par la question de la cyberdépendance	84
3.3.3. Et le cyberspace, dans tout ça ?	85
PARTIE II : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODE DE RECHERCHE.....	87
CHAPITRE 4 : PROBLÉMATISATION : COMMENT CONSIDÉRER LES PHÉNOMÈNES DE CYBERVIOLENCE DANS UNE APPROCHE CROISANT LA PSYCHO-CRIMINOLOGIE ET LA CYBERPSYCHOLOGIE ?	87
4.1. <i>Cyberspace et opportunité psychique : de l'importance de considérer le cyberspace au-delà de la simple opportunité matérielle</i>	87
4.2. <i>Saisissement psycho-criminologique du phénomène étudié</i>	91
CHAPITRE 5 : MÉTHODE DE RECHERCHE	93
5.1. <i>Hypothèses de recherche</i>	93
5.2. <i>Détermination de la méthode de recueil des données</i>	95
5.2.1. L'entretien semi-directif de recherche	95
Le guide d'entretien.....	96
5.2.2. Le test de Rorschach	98
5.2.3. Le test des comportements addictifs	99
5.3. <i>Mise en œuvre du protocole de recherche</i>	102
5.3.1. Recherche d'un terrain d'étude	102
5.3.2. Critères de sélection et recrutement des participants.....	103
5.3.3. Constitution finale de l'échantillon de recherche	104
5.4. <i>Limites de la recherche</i>	105
PARTIE III : RÉSULTATS ET DISCUSSION	107
CHAPITRE 6 : RÉSULTATS ET ANALYSES	107
6.1. <i>Vignettes cliniques - présentation des participants</i>	107
6.2. <i>Présentation générale de l'échantillon de recherche</i>	127
6.2.1. Éléments généraux.....	127
6.2.2. Éléments relatifs aux infractions	128
6.3. <i>Entretiens</i>	131
6.3.1. Méthode d'analyse des entretiens.....	131
6.3.2. Éléments d'analyse - usages de l'informatique et d'Internet	132
Les débuts dans le monde numérique	132
Les pratiques courantes, passées et présentes	133
Le rapport aux mondes numériques.....	135
6.3.3. Éléments d'analyse - description des conduites infractionnelles.....	138
Description des conduites infractionnelles - la consultation de contenus à caractère pédopornographique..	138

Description des conduites infractionnelles - les sollicitations sexuelles de mineurs	141
Autres conduites infractionnelles réalisées avec l'usage d'Internet.....	142
6.3.4. Éléments d'analyse - l'accès aux conduites infractionnelles	144
L'entrée dans la conduite infractionnelle	144
L'installation dans la conduite infractionnelle	147
La temporalité des conduites infractionnelles.....	151
L'accès aux contenus et aux personnes	154
6.3.5. Éléments d'analyse - expérience et vécu des conduites infractionnelles	158
Ressentis des participants	158
Fantasmes.....	159
Comportements associés.....	160
Consommation et conservation.....	161
6.3.6. Éléments d'analyse - conduites infractionnelles - posture par rapport à l'infraction	165
6.3.7. Éléments d'analyse - conduites infractionnelles - rapport au cyberspace	168
La mise en responsabilité du cyberspace.....	168
Distance sensorielle - distance relationnelle	169
Minimisation des conséquences.....	171
Le virtuel n'est pas réel.....	172
Le cyberspace comme espace autre	172
6.3.8. Éléments d'analyse - conduites infractionnelles - rapport au passage à l'acte sur mineurs avec contact ...	174
6.3.9. Éléments d'analyse - la dimension identitaire dans le numérique et les conduites infractionnelles	177
Présentation et représentation de soi sur Internet	177
Lecture bioscopique de l'entrée dans les conduites infractionnelles	179
6.3.10. Éléments d'analyse - la dimension relationnelle dans le cyberspace et les conduites infractionnelles ...	182
Vision des relations dans le cyberspace.....	182
Relations établies avec d'autres auteurs d'infractions	184
Relations établies avec les victimes	186
Représentations des victimes	187
6.3.11. Éléments d'analyse - la prise en charge institutionnelle	192
Le suivi « Psy »	192
6.4. Test de Rorschach.....	194
6.4.1. Lecture transversale des psychogrammes	194
6.4.2. Analyse dynamique	197
L'enveloppe psychique	197
La dimension relationnelle	198
Le rapport à la sexualité.....	201
L'angoisse	201
6.5. Test des Comportements Addictifs.....	203
6.5.1. Les graphes dimensionnels	211
6.5.2. Les scores	211
CHAPITRE 7 : DISCUSSION	213
7.1. Comparaison de l'échantillon de recherche aux connaissances relatives à la population étudiée	214

7.2. <i>Les processus et dynamiques qui sous-tendent la conduite infractionnelle</i>	217
7.2.1. Deux déclinaisons de la motivation.....	217
Intérêt sexuel pour les mineurs	217
Attrait de la transgression	219
7.2.2. La question de l'addiction ?	221
7.2.3. L'expérience de la conduite infractionnelle	223
Le rapport au cyberspace	223
Le rapport aux contenus.....	225
Le rapport à la victime	228
7.3. <i>Proposition typologique : les profils des auteurs de l'échantillon</i>	231
7.4. <i>Une modélisation de la cyberviolence</i>	237
CONCLUSION	241
BIBLIOGRAPHIE	246

Introduction

« Comme toujours en matière d'abus, il importe de les considérer comme une rencontre entre un sujet humain singulier, avec ses fragilités, et une offre qui répond artificiellement à ses failles ou carences »

(Vlachopoulou et Missonnier, 2015, p. 77)

La cybercriminalité est un phénomène récent, qui nourrit bien des peurs et des fantasmes. Le mythe du pédophile prédateur caché sur Internet est largement alimenté par les faits divers, pour autant, la littérature scientifique en criminologie nous en dépeint un tout autre portrait, celui de personnes s'inscrivant dans des dynamiques infractionnelles complexes. De son côté, Internet suscite peurs et fantasmes quant à la rupture du lien social dont il serait porteur. Des discours populaires peuvent diaboliser cet outil, tandis que la littérature scientifique en cyberpsychologie nous amène à interroger les nouvelles modalités de lien social qu'il propose. Pour autant, les rapports dans la littérature entre ces deux approches sont relativement peu nombreux. Celui qui consulte de la pédopornographie, ou celui qui sollicite sexuellement des mineurs sur Internet, parce qu'il cristallise les peurs et fait figure d'incarnation des pires dangers d'Internet, constitue un point d'entrée pour saisir le phénomène de la cyberviolence et en proposer une déconstruction scientifique, au-delà de l'émotion que ce phénomène suscite, dans une volonté de l'inscrire dans un dialogue entre plusieurs perspectives théoriques.

En effet, au principe de cette recherche se trouve la rencontre entre deux champs d'étude : celui de la psycho-criminologie et celui de la cyberpsychologie. L'un s'intéresse aux conduites d'atteinte au lien social, l'autre au rapport du sujet humain avec les technologies de l'information et de la communication, et ils se retrouvent dans ce phénomène récent nommé « cybercriminalité ».

Au fondement de cette recherche, une approche résolument clinique. C'est la rencontre avec le sujet humain, l'intérêt pour sa complexité et sa singularité, la richesse de son vécu et de son expérience, les hypothèses que l'on peut émettre quant à son fonctionnement psychique, qui ont sous-tendu et nourri ces années de doctorat, et qui servent aujourd'hui de guide à cette thèse.

L'approche psycho-criminologique adoptée sera alors celle d'une criminologie clinique (Harrati, Vavassori et Villerbu, 2006), qui amène à s'intéresser aux sujets, auteurs ou victimes, qui composent la scène criminologique, ainsi qu'à l'environnement dans lequel elle s'inscrit

(Blatier, 2015; Gaillard, 2008). L'angle d'approche retenu ici est celui des auteurs, puisque cette thèse s'intéressera à ceux qui ont tenu les conduites infractionnelles qui seront étudiées. Les victimes, nous le verrons, seront nécessairement convoquées, notamment au regard du rapport auteur-victime qui s'instaure dans la dynamique infractionnelle, et qui sera abordé du côté des auteurs.

Les travaux en cyberpsychologie viendront nous éclairer sur les rapports complexes entre l'humain et l'informatique. Au-delà de ses utilisations pratiques, il conviendra d'aborder l'informatique, et notamment le réseau Internet, dans l'offre psychique qu'il fait au sujet humain. Les modalités de fonctionnement du numérique permettent en effet que le sujet s'en saisisse et y inscrive certaines de ses conduites et expériences, parfois d'une façon orientée par les opportunités relationnelles ou identitaires que lui propose le cyberspace (Suler, 1996, 2016; Tisseron, 2012).

Étudiée par le prisme de la psychologie, la cybercriminalité convoque alors ces deux disciplines : psycho-criminologie et cyberpsychologie. Une approche clinique de ce phénomène lui préférera le terme de cyberviolence, plus à même de rendre compte des processus et dynamiques psychiques, relationnels et contextuels qui la sous-tendent. La question de départ qui a initié ce travail portait de façon globale sur ces nouvelles déclinaisons de la violence : comment l'atteinte au lien social, la violence, s'inscrivent-elles dans le cyberspace ? Existe-t-il des spécificités dans les crimes et délits réalisés sur Internet ? La revue de littérature nous a menée au constat d'une prédominance de travaux, en psychologie et en criminologie, portant sur les infractions à caractère sexuel envers mineurs lorsqu'elles sont réalisées sur Internet. Le choix a cependant été fait de conserver une approche globale du phénomène dans la mise en œuvre du travail de terrain. Pour autant, la clinique de terrain est venue confirmer ce constat initial, puisque quasiment toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ce travail (quatorze personnes sur seize) ont tenu sur Internet des infractions à caractère sexuel envers mineurs. L'orientation finale de ce travail relève donc de ce double constat théorique et clinique.

Le propos développé dans cette thèse vise alors à interroger l'inscription dans le cyberspace de ces conduites d'infractions à caractère sexuel envers mineurs, et à proposer par ce biais une lecture du phénomène de cyberviolence.

La première partie permettra de contextualiser l'objet de recherche, à travers trois chapitres. Le premier portera sur la notion de cybercriminalité. Après un détour par le cyberspace, visant à le définir et ainsi à présenter le contexte de commission des infractions,

nous reviendrons sur la cybercriminalité en tant que telle (ses définitions et ses déclinaisons), avant d'expliquer le glissement sémantique opéré vers le terme de cyberviolence. Le deuxième chapitre portera sur la cyberpsychologie, afin de présenter les possibles effets du cyberspace sur le psychisme et les conduites humaines. Dans cet objectif, les caractéristiques du cyberspace seront présentées, avant d'en interroger le saisissement possible par le sujet sur un plan intrasubjectif et sur un plan intersubjectif. Le troisième chapitre présentera plus en détail les phénomènes d'infractions à caractère sexuel envers mineurs lorsqu'ils se déroulent sur Internet. Deux déclinaisons de ces phénomènes seront présentées : la consultation de contenus à caractère pédopornographique, et la sollicitation sexuelle de mineurs. Après une présentation des spécificités de ces infractions et de leurs auteurs, des points d'achoppement les concernant seront mis en question, comme la question de l'addiction, ou encore celle du lien entre la consultation d'images à caractère pédopornographique et les agressions sexuelles avec contact sur mineurs.

S'appuyant sur cette contextualisation littéraire et théorique de l'objet de recherche, la deuxième partie en présentera la mise en problématisation, dans un quatrième chapitre. Celle-ci visera à expliciter le positionnement adopté pour aborder le phénomène étudié, en présentant l'articulation possible entre les domaines psycho-criminologique et cyberpsychologique, notamment sous l'angle du saisissement de l'opportunité et du rapport à l'autre (ou à l'autre-victime). Ce positionnement théorique et épistémologique permettra de préciser les hypothèses qui ont sous-tendu le recueil de données. La méthode de recherche sera présentée dans le cinquième chapitre, où seront détaillés les outils et méthodes utilisés, ainsi que les raisons qui ont mené à ces choix méthodologiques. La mise en œuvre du protocole de recherche sera également présentée, ainsi que les limites dans la réalisation de celle-ci.

La troisième partie concernera la présentation des résultats de la recherche et leur discussion. Le sixième chapitre présentera tout d'abord les participants à l'étude, à travers des vignettes cliniques et une présentation générale, puis les analyses et résultats seront détaillés pour chaque outil utilisé. Le septième chapitre proposera une discussion de ces résultats, à travers une mise en perspective de ceux-ci au regard des éléments relevés dans la littérature, un développement sur les processus et dynamiques qui sous-tendent la conduite infractionnelle, puis la proposition d'une typologie descriptive des infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées en ligne, et d'une modélisation de la cyberviolence.

La thèse présentée ici n'a prétention ni d'exhaustivité, ni de vérité. Elle reflète un cheminement, celui d'une formation à la recherche en psychologie, celui d'une réflexion et

d'un affinement de celle-ci, et ne propose de conclusions que provisoires et limitées. Elle vient marquer la fin de cette formation, et signe une étape dans un parcours professionnel soutenu d'une volonté et d'une nécessité de s'interroger sur l'humain, son fonctionnement, sa complexité. Elle se présente aujourd'hui au lecteur avec humilité, porteuse, comme le sujet humain qui l'intéresse, de forces et de fragilités. S'il est une chose que ce travail nous a appris, c'est que l'actualisation du virtuel n'en est jamais son image à l'identique ; ainsi en est-il de l'actualisation de cette thèse. Le propos développé ci-après vise à interroger la cyberviolence dans une approche clinique et à proposer une grille de lecture de ce phénomène, dans le but de suggérer de nouvelles modalités de lecture et d'affiner les connaissances relatives au fonctionnement du sujet humain.

Partie I : Contextualisation de l'objet de recherche

Chapitre 1 : De la cybercriminalité à la cyberviolence

En proposant de nouveaux modes de communication, Internet a modifié les relations interpersonnelles (Civin, 2002; Jauréguiberry, 2000; Missonnier, 2007), et a offert de nouvelles possibilités d'attaque du lien social (Bates et Metcalf, 2007; Ghernaouti, 2017; Griffiths, 2000; Pansier et Jez, 2000; Quéméner et Ferry, 2007). Ainsi est apparue la cybercriminalité.

Force est de constater que le cyberspace n'est pas ce lieu merveilleux où paix universelle, fraternité, progrès pacifique et social, et droits humains règnent. Internet est devenu, en quelques décennies, un instrument de puissance et de pouvoir, un vecteur de la guerre économique et militaire, un utilitarisme économique, et le cyberspace le cinquième terrain d'opérations militaires. Les organisations licites et illicites trouvent dans le cyberspace un champ d'action mondial et dans l'Internet l'outil privilégié de leurs stratégies et de leurs performances. Avec Internet, le meilleur côtoie le pire. Le « pas vu, pas pris » autorise tous les usages abusifs, détournés ou criminels, des technologies du numérique. (Ghernaouti, 2017, p. 134)

Si cette proposition de Solange Ghernaouti peut paraître pessimiste, elle reflète une réalité qui est celle de l'émergence et de la pérennisation de phénomènes de délinquance et de criminalité sur Internet. Après tout, si comme le dit Émile Durkheim (1967), la société ne peut être exempte de crime, alors il ne peut qu'en aller de même pour le cyberspace, ce nouvel espace social que les technologies de l'information ont fait émerger.

C'est donc par lui que va commencer le propos développé dans cette première partie. Avant de parler de cybercriminalité, il faut bien se pencher sur l'espace qu'elle investit : Internet, le cyberspace. Un bref historique du développement d'Internet sera proposé, avant d'aborder le concept de cyberspace et d'essayer d'en saisir la complexité. Le point suivant portera sur la cybercriminalité, afin d'en donner les définitions et caractéristiques. Enfin, la psychologie et la psycho-criminologie s'inviteront dans la troisième sous-partie, afin de proposer un glissement sémantique de la cybercriminalité vers la cyberviolence.

1.1. Avènement d'Internet et émergence du cyberspace

1.1.1. Internet : quelques éléments historiques

La naissance de ce que nous nommons aujourd'hui communément « Internet », le « réseau des réseaux », se situe à la fin des années 60 aux États-Unis d'Amérique (Guédon, 1996). En pleine guerre froide, les États-Unis s'inquiètent des avancées scientifiques et techniques de la Russie, qui met en orbite le premier satellite artificiel, Spoutnik, en 1957. En 1958 est alors créée l'agence de recherche ARPA (*Advanced Research Project Agency*), dans le but de développer des techniques innovantes, pouvant notamment être utilisées par et pour la Défense états-unienne. C'est à la fin des années 60 qu'émerge le réseau ARPAnet (*Advanced Research Project Agency Network*), ancêtre d'Internet, premier réseau reliant entre eux des ordinateurs à distance. La première connexion s'effectue le 29 octobre 1969 entre deux machines, situées pour l'une à l'Institut de recherche de Stanford et l'autre à l'Université de Californie à Los Angeles (Ceruzzi, 2012; Leroux, 2010). Elles sont rapidement rejointes par les universités de Californie à Santa Barbara et de l'Utah, créant ainsi le premier réseau à 4 nœuds. Le développement d'ARPAnet s'intensifie ensuite, le réseau possédant par exemple 50 nœuds en 1972, avant de relier 562 systèmes en 1983, année où le réseau se voit divisé en deux, un réseau dédié à une utilisation militaire, Milnet, voyant le jour (Gheraouti et Dufour, 2017). Quelques années plus tôt, en 1973, c'est le protocole TCP qui est créé, protocole utilisé pour le transfert des données sur Internet, devenu TCP/IP, encore en vigueur aujourd'hui (Ceruzzi, 2012; Guédon, 1996).

Dans les années 80, apparaissent les premiers ordinateurs personnels, d'abord utilisés non pas pour les moyens de communication qu'ils offrent, mais pour le jeu, ou le traitement de texte (Ceruzzi, 2012), puis reliés entre eux d'abord au sein des entreprises, par des réseaux locaux, puis *via* le réseau téléphonique avec les modems, qui permettent alors des connexions à plus grande distance. À l'été 1992, presque vingt-trois ans après la première connexion avec ARPAnet, un million de nœuds sont connectés (Gheraouti et Dufour, 2017) ; en une vingtaine d'années, ce petit réseau universitaire a pris une ampleur mondiale qui laisse présager de l'importance qu'Internet va occuper dans le quotidien des individus quelques années plus tard.

À la fin des années 1980 apparaît le *World Wide Web* (Guédon, 1996), plus simplement appelé le *Web* ou la Toile en français. Il s'agit d'une application d'Internet permettant de consulter des pages sur des sites internet, *via* un navigateur qui permet l'accès à des serveurs distants. En 1995, la société Netscape, qui fournit une offre de navigateur fonctionnant sur *personal computer* (PC), entre en bourse, marquant une étape importante de l'inscription des technologies informatiques dans l'économie mondiale. Dans les années 90, l'activité

médiatique liée à cet essor économique participe ainsi d'un développement exponentiel d'Internet et des « nouvelles technologies » (Ghernaouti et Dufour, 2017), qui s'accompagne d'un développement entrepreneurial important relatif aux offres de services informatiques.

Les années 2000 voient par la suite la généralisation de l'accès à Internet et de son utilisation. Les ménages s'équipent d'ordinateurs et de connexions, les pratiques professionnelles intègrent ces nouvelles possibilités techniques... Internet et l'informatique s'inscrivent de manière irréversible dans les univers personnels comme professionnels. Les utilisateurs d'Internet sont près de 415 millions en 2000, passant à plus d'un milliard en 2005, pour enfin dépasser les 4 milliards en 2018 (Internet Live Stats, s.d.). Les usages d'Internet se développent et se diversifient également, qu'ils soient commerciaux, informationnels, ou de loisirs. Avec l'évolution des techniques apparaissent les télécommunications à haut débit, qui facilitent encore le transfert de gros volumes de données. Jeux vidéo, musique, vidéos en ligne... c'est l'avènement du divertissement sur Internet. Les années 2000, ce sont aussi les blogs et autres journaux « intimes » en ligne, avec des plateformes comme Skyblog ou Myspace, puis Facebook. Internet devient une plateforme d'échanges, de communication, d'expression et de commerce, mondiale et globalisée, gommant les notions de distances temporelles comme géographiques, pour créer ce que Solange Ghernaouti et Arnaud Dufour qualifient de « village global » (2017, p. 16).

Le *web* se transforme en « *web 2.0* » au milieu des années 2000, cette nouvelle appellation signalant la simplification d'utilisation du *web*, ainsi que l'implication et la participation des internautes dans son fonctionnement et dans la création de contenus : c'est le *web* coopératif ou participatif (Ghernaouti et Dufour, 2017), mais aussi le *web* social, avec l'émergence des réseaux sociaux et l'importance qu'ils vont prendre pour nombre d'utilisateurs. Le « *web 3.0* » reste à venir, et figure aujourd'hui le futur du *web* en construction, *web* sémantique ou Internet des objets, encore à l'état d'ébauche à l'heure de l'écriture de ces lignes (mais les essors en ces domaines sont rapides et les techniques, tout comme les utilisations, peuvent très vite évoluer).

Internet, c'est donc près de cinquante ans d'histoire d'un outil dont l'utilisation s'est aujourd'hui imposée, du moins dans notre société moderne. Qu'il s'agisse d'exercer une profession, d'organiser sa vie privée ou encore d'avoir des activités de loisir, l'utilisation du *web* ou du courrier électronique est devenue centrale pour beaucoup d'individus. Les avancées technologiques ont aussi permis de multiplier les supports d'utilisation, et il n'est plus nécessaire d'utiliser un ordinateur pour se connecter : téléphones, tablettes, montres... permettent aujourd'hui cet accès au réseau. Ainsi Internet s'est-il peu à peu immiscé dans notre

quotidien, pour en devenir une composante à part entière. Les « enfants du numérique » ont aujourd'hui grandi, et les générations nées depuis les années 2000 n'auront pas connu un monde sans Internet. Un petit réseau informatique, d'abord de deux, puis quatre machines en 1969, a finalement révolutionné les modalités relationnelles et communicationnelles des individus en quelques décennies.

Or tout ceci ne se fait pas sans incidences. Le réseau Internet n'a pas seulement permis de nouvelles fonctionnalités techniques, il a créé un nouvel espace, le cyberspace, qui offre aux individus des possibilités autres quant à l'expression de leurs identités et quant aux modalités relationnelles qu'ils entretiennent avec autrui ; du moins est-ce la thèse qui sera présentée et défendue dans ce premier chapitre.

Internet n'est donc pas seulement, ou du moins plus seulement, un simple outil. S'il possède et conserve indéniablement une caractéristique utilitaire et facilitatrice de nombre de démarches administratives (pour n'en citer que quelques exemples : inscription à l'université, virement bancaire, inscription sur les listes électorales...), il participe donc du lien social, qui sous-tend le fonctionnement de la société et l'inscription des individus dans cette société. Cependant, le fonctionnement d'Internet et ses caractéristiques ont introduit de nouvelles modalités de saisissement de ce lien social, à travers ce que l'on nomme le cyberspace ; ce qu'énonce parfaitement Yann Leroux :

On peut définir l'Internet comme un ensemble de réseaux (mail, FTP, 3W, USENET...) de toutes tailles interconnectés par un protocole de communication permettant l'échange et le partage d'informations et de fichiers. L'utilisation de l'ordinateur et plus précisément l'interconnexion de milliers de machines a créé quelque chose de particulier que l'on désigne du nom de cyberspace. Le cyberspace est le versant psychologique et social de l'Internet. (Leroux, 2010, p. 33)

1.1.2. Le cyberspace

C'est parce qu'il est ce « versant psychologique et social de l'Internet » (Leroux, 2010, p. 33) que le cyberspace sera retenu comme terme privilégié pour désigner le contexte d'inscription des phénomènes étudiés ci-après. Le terme cyberspace tient son origine dans la traduction du terme anglais « *cyberspace* », néologisme créé par l'écrivain William Gibson et dont il donne en 1984, dans son ouvrage *Neuromancer*, la définition suivante :

Cyberspace. A consensual hallucination experienced daily by billions of legitimate operators, in every nation, by children being taught mathematical concepts... A graphic representation of data abstracted from the banks of every computer in the human

system. Unthinkable complexity. Lines of light ranged in the nonspace of the mind, clusters and constellations of data.¹ (Gibson, 2000, p. 51)

À propos de la définition de Gibson, Jean-Claude Guédon précise que :
le cyberespace y apparaît d'abord comme le lieu d'une « hallucination consensuelle » placée sous le double signe d'une violence extrême et d'un capitalisme poussé à son paroxysme. Mais le cyberespace incorpore aussi la vision d'une conscience collective, un cerveau de cerveaux en somme, nouvel horizon d'une humanité reconstituée autrement. (Guédon, 1996, p. 92-93)

Plus techniquement, Solange Ghernaouti définit ainsi le cyberespace :
Avec Internet, s'est développé le cyberespace, environnement constitué par l'ensemble des équipements et logiciels informatiques, des services mis à disposition des internautes et des données manipulées. Ce nouveau territoire dynamique, qu'aucune cartographie ne peut représenter de manière complète, étend et modifie les frontières temporelles et géographiques traditionnelles. (Ghernaouti, 2017, p. 9)

Le cyberespace se rattache donc, il ne faut pas l'oublier, à l'informatique, aux outils, à une technique et des innovations récentes. C'est dans, grâce, ou par ces techniques, qu'il émerge et qu'il existe. Mais comment définir et appréhender cette « complexité impensable » ? De son utilisation en littérature de science-fiction aux écrits de sciences humaines, le concept de cyberespace a été l'objet de nombreuses réflexions. L'approche qui en sera développée ici sera celle qui permet de l'appréhender comme un espace d'expression et d'existence, notamment psychique, du sujet humain, comme ce « nouvel horizon » dont parle Gibson, le cyberespace s'inscrivant dans un « non-espace de l'esprit », tout en proposant justement à l'esprit humain un nouvel espace, une nouvelle aire de je(u).

Le cyberespace est, pour Yann Leroux, « un espace qui a pour principales caractéristiques la pluralité, la trace, la malléabilité du temps et de l'espace » (Leroux, 2007, p. 35) :

- La pluralité se rapporte à la diversité et la multitude de contenus disponibles sur

¹ « Une hallucination consensuelle expérimentée quotidiennement par des milliards d'opérateurs légitimes, dans chaque pays, par des enfants auxquels sont enseignés des concepts mathématiques... Une représentation graphique de données extraites des banques de chaque ordinateur du système humain. Complexité impensable. Traits de lumière rangés dans le non-espace de l'esprit, amas et constellations de données. »

Internet, qui sont cependant organisés en groupe.

- La notion de trace rappelle que sur Internet, « toute action laisse une trace » (Leroux, 2007, p. 35). Les espaces où sont déposés ou stockés les données et contenus peuvent permettre une mise en sécurité, une mise en attente ou une mise à l'écart, selon les besoins, envies et possibilités des utilisateurs. La conservation des données ne connaît pas de date de péremption et celles-ci peuvent être conservées à jamais et sans altération.
- Le temps diffère dans le cyberespace, en ce qu'il ne s'arrête jamais, et que données et contenus ne vieillissent pas. Également, la mainmise des utilisateurs qui peuvent modifier les données temporelles des objets, semble être une caractéristique qui participe de cette malléabilité du temps.
- Enfin, les limites de l'espace sont brouillées, et finalement la localisation géographique importe peu dans la considération de l'objet ; il existe, où qu'il soit.

Le cyberespace : une extension du monde réel ?

L'accessibilité rendue aujourd'hui possible au « réseau des réseaux » permet donc à celles et ceux qui le peuvent et le veulent de s'inscrire et d'évoluer dans ce « cyberespace ».

S'il est nouveau, le cyberespace est-il pour autant inédit ? Est-il unique ? Ou est-il une simple copie numérique du monde ? Bien plus probablement, la réponse à cette question se situe dans un entre-deux, prenant en considération les origines du cyberespace (à savoir, l'humain, qui l'a créé, peut-être à son image) et certaines des caractéristiques qui lui sont propres et qui, nous le verrons, peuvent à leur tour jouer un rôle dans les conduites humaines.

Solange Ghernaouti et Arnaud Dufour nous rappellent les racines matérielles du cyberespace :

L'ensemble constitué des informations, des ressources informatiques et des services dématérialisés constitue le cyberespace. Qualifié de virtuel, puisque basé sur la manipulation d'informations numériques, le cyberespace est une création de l'humain. C'est à la fois une projection et une continuation du monde réel. Il en constitue une extension reflétant sa réalité politique, économique et sociale. Le virtuel est bien réel et, en cela, n'est ni pire ni meilleur que celui-ci. (Ghernaouti et Dufour, 2012, p. 38)

Cette définition du cyberespace amène à relativiser sa dimension « (science-)fictionnelle », dans le sens où elle nous rappelle tout à la fois les dimensions matérielles et techniques du cyberespace, son origine humaine, et sa concordance avec notre réalité.

Pour autant, le cyberespace est un espace complexe (Leroux, 2011) qui ne peut se définir seulement comme une copie numérique du monde. Il est « un espace autre » (Wertheim, 1999 citée par Leroux, 2011), « un mode d'existence à part entière, porteur de langages, de cultures et d'utopies » (Potier, 2009, p. 152), un espace où « tout un chacun peut se déterminer comme il le souhaite et croire ou non à ce qu'il voit » (Popper-Gurassa, 2009, p. 76). En somme, un espace où la liberté semble être de mise : liberté d'être, d'agir, de créer...

John Perry Barlow, dans sa « Déclaration d'indépendance du cyberespace » (1996), le définit comme « the new home of Mind »², un monde sans corps, sans attaches matérielles, et qui n'est pas soumis aux lois et contraintes gouvernementales. Pour Yann Leroux (2011) également, « les objets que l'on y trouve sont immatériels, ils ne peuvent être saisis que par l'esprit ». Immatériel, intangible... serait-ce là la principale originalité du cyberespace ? Car s'il est facile d'inventer un monde, un monde imaginaire n'existe que dans l'esprit de celui qui le crée et l'anime. Monde créé par l'humain, le cyberspace existe désormais en dehors de lui, et offre en retour à l'humain une possibilité d'existence. Ainsi, cette dimension « spirituelle » (dans le sens de « (ce) qui est de l'ordre de l'esprit³ ») du cyberespace apparaît comme ce qui le sépare du « monde réel »⁴, et peut alors être mise en avant comme l'une de ses caractéristiques fondamentales.

Cependant, la dimension spirituelle du cyberespace ne doit pas faire oublier la dimension matérielle absolument nécessaire à son existence, qu'il s'agisse des outils que nous manipulons pour nous y connecter (claviers, écrans, tablettes...) ou de ceux au sein desquels il existe (serveurs...) et se répand (ondes, fibres...) (Louis-Sidney, 2012). La dimension spirituelle de création, d'existence dans le cyberespace, s'accompagne donc d'une dimension bien physique, par laquelle nos sens sont en permanence sollicités : nous regardons l'écran, nous touchons le clavier, nous entendons la voix du créateur de contenu dont nous regardons la vidéo ; et notre corps réagit aux émotions suscitées par cette expérience spirituelle : nous pleurons, rions, parlons, notre cœur s'accélère... Si le cyberespace est « la demeure de l'esprit » (Barlow, 1996), il n'en reste pas moins que l'esprit va et vit avec le corps, ainsi la dimension physique du cyberespace ne semble-t-elle pas pouvoir être exclue de l'expérience que l'humain en fait. Dès lors, tel une hétérotopie, pour reprendre le terme de Michel Foucault (1994), le cyberespace apparaît comme cet espace à la fois physique et mental, sans pour autant

² « la nouvelle demeure de l'esprit »

³ <http://www.cnrtl.fr/definition/spirituel>

⁴ Nous verrons, plus tard (Cf. Chapitre 2), que l'opposition virtuel vs. réel n'a pas lieu d'être dans une approche psychologique des mondes numériques. Nous reprenons cette expression, rencontrée chez les auteurs, dans le seul but de différencier le « avant » (internet) du « après », le *online* du *offline*.

que corps et esprit ne soient « au même endroit », l'esprit étant comme dans le cyberspace, tandis que le corps (les objets) le sous-tend, et que le corps (humain) le ressent, par les informations que l'esprit lui transmet.

Le cyberspace : au-delà de ce qu'il est, ce qu'il propose

Au-delà de ce qu'il *est* et de ce qu'il représente comme forme d'univers, le cyberspace se définit, pour beaucoup d'auteurs, par ce qu'il propose.

À ce titre, la question relationnelle est primordiale, dans le sens où le cyberspace permettrait la mise en place de nouvelles modalités relationnelles. Ainsi, pour Pierre Lévy, il « désigne l'univers des réseaux numériques comme lieu de rencontres et d'aventures, enjeu de conflits mondiaux, nouvelle frontière économique et culturelle. [...] Le cyberspace désigne moins les nouveaux supports de l'information que les modes originaux de création, de navigation dans la connaissance et de relation sociale qu'ils permettent » (Lévy, 1997, p. 119). Ce sont alors de nouvelles façons d'être et d'entrer en relation qui peuvent advenir grâce au cyberspace. C'est ce que semble en dire Lévy, en utilisant le terme « originaux » pour qualifier ces nouveaux modes de création, de navigation et de relation sociale. La dimension spirituelle, mentale, du cyberspace, entre alors en jeu de manière essentielle, puisque c'est en grande partie elle qui va sous-tendre l'originalité de ces relations. Comme l'écrit Lise Demailly, « l'Internet est l'invention sur grande échelle d'un type d'interaction sociale hors de la co-présence corporelle » (Demailly, 2007, p. 30). Francis Jauréguiberry, quant à lui, considère qu'« Internet ouvre des « espaces » physiquement non situés, dans lesquels peuvent se déployer des échanges anonymes entre individus désincarnés » (Jauréguiberry, 2000, p. 136). Au-delà de sa singularité, le cyberspace interpelle et intéresse par ce qu'il propose alors : des possibilités relationnelles d'un genre nouveau. Si des similitudes peuvent être relevées avec des échanges téléphoniques, ou épistolaires, nous verrons cependant dans la suite de notre développement que certaines caractéristiques du cyberspace sous-tendent toute l'originalité et la spécificité de ces nouvelles modalités relationnelles.

Pour certains auteurs, le cyberspace est donc un monde à part, pour d'autres, une extension de notre réalité, dans tous les cas, il est « autre ». Il est un endroit unique, sans coordonnées, un lieu de rencontres désincarnées. Un tel espace, comment existe-t-il ? L'on comprend l'envie de considérer le cyberspace comme un univers parallèle, utopique, étrange, futuriste... un univers issu de la science-fiction et qui ne serait pas, pas vraiment, et n'étant pas vraiment, deviendrait rêve, échappatoire, lieu de fuite d'une réalité trop difficile à supporter.

Pour autant, impossible de nier la place occupée par Internet dans les existences contemporaines. Peut-on même encore parler de « place occupée » ? Le réseau est présent, simplement présent, comme l'air que l'on respire, comme les fruits que l'on décide de croquer. Parfois, nous le sollicitons directement, lorsque nous envoyons un mail ou faisons une recherche sur un moteur de recherche ; parfois il s'invite dans nos vies sans nous demander notre avis, lorsque nous recevons une notification sur l'écran de notre téléphone ; bien souvent, il est présent en continu, en tâche de fond, comme tous les onglets que nous pouvons laisser ouverts dans un navigateur, une boîte mail qui s'actualise automatiquement toutes les trois minutes, un logiciel de téléchargement qui tourne lorsque nous nous absentons de l'écran. Si l'apparition des réseaux, d'Internet, du *World Wide Web*, a pu sembler être une fable en ses débuts, comme une expérience teintée d'une forme de magie, de féerie, ou d'impossible, le développement d'Internet, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des supports matériels (ordinateurs, téléphones, tablettes...) permettant de se connecter au réseau, fait aujourd'hui du cyberspace un espace d'inscription de l'existence d'une vaste majorité des humains, tout du moins dans la société occidentale. Que l'on s'en sente proche ou éloigné, que l'on s'y plaise ou non, qu'il nous attire, qu'il nous inquiète, qu'on l'aime ou qu'on le déteste, le cyberspace est là, ou plutôt, nous y sommes. Nous y sommes, et nous y évoluons, nous y existons. Dès lors, comment s'exerce cette existence, notre existence, dans cet espace ? La conduite humaine est-elle affectée par ces spécificités, peut-elle, doit-elle être considérée, analysée, réfléchi différemment de ce que les théoriciens des sciences humaines et sociales ont pu proposer jusqu'alors ? Cette question sera abordée dans le Chapitre 2, après avoir identifié les caractéristiques du cyberspace qui pourraient être à même d'influencer les conduites humaines, en en proposant une lecture au prisme de cette récente *cyberpsychologie* (Bouchard, 2016; Suler, 1996, 2016; Tisseron, 2018a; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Mais avant cela, c'est la cybercriminalité, objet initial de cette recherche, qui va être abordée dans les points suivants.

1.2. La cybercriminalité

Qu'est-ce, au fond, que la cybercriminalité ? Si ce terme, formé du préfixe *cyber* et du mot *criminalité* qualifie, simplement, la « criminalité dans le cyberspace » (Conseil de l'Europe, 2001, p. 3), il englobe une quantité de phénomènes et d'enjeux qui en font un concept complexe. Et si seules deux de ses déclinaisons seront étudiées plus avant dans ce travail (la consultation de contenus à caractère pédopornographique et les échanges à caractère sexuel avec des mineurs), une présentation de ce phénomène paraît nécessaire à la bonne contextualisation de l'objet de recherche qui intéresse ici. Cette partie vise donc à préciser la définition de la cybercriminalité, à interroger ses spécificités, ainsi qu'à préciser ses différentes déclinaisons.

1.2.1. Définition(s) de la cybercriminalité

Le groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité propose en 2014 la définition suivante : « La cybercriminalité regroupe toutes les infractions pénales tentées ou commises à l'encontre ou au moyen d'un système d'information et de communication, principalement Internet » (Groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité, 2014, p. 12). Il mesure malgré tout la portée d'une telle définition qui ne se veut ni juridique, ni pertinente sur le plan international. Pour Solange Ghernaouti, « la *cybercriminalité* recouvre toute activité criminelle réalisée par le biais d'Internet et des technologies du numérique. Elle englobe toute forme de malveillance effectuée à l'aide de l'informatique, d'équipements électroniques et des réseaux de télécommunication » (Ghernaouti, 2017, p. 10).

Il s'agit alors, sous ce terme, de considérer tout acte qui revêt un caractère illégal et pour la commission duquel un outil informatique ou numérique a été utilisé. Dès lors, sont concernés aussi bien d'« anciens » faits délinquantiels ou criminels, pouvant désormais être réalisés à l'aide d'un réseau de télécommunication (comme par exemple le vol, ou les menaces), comme de « nouveaux » faits qui ne pourraient être réalisés sans les technologies concernées (comme par exemple, une attaque par déni de service) (Ghernaouti, 2017; Jaber, 2009; Lavoie, Fortin et Tanguay, 2013; Quémener, 2011). Afin de mieux identifier les circonstances dans lesquelles une infraction peut concerner la cybercriminalité, une liste des infractions relevant de la cybercriminalité en droit français a été établie par le Ministère de la Justice⁵ (Groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité, 2014,

⁵ Cette liste est consultable à l'adresse <http://www.cil.cnrs.fr/CIL/spip.php?article2712>

Annexes). Sur le plan européen et international, la Convention sur la Cybercriminalité du Conseil de l'Europe (2001), aussi connue sous le nom de Traité de Budapest, fait office de texte de référence. Elle « définit des lignes directrices pour tout pays élaborant une législation exhaustive en matière de cybercriminalité, et sert de cadre pour la coopération internationale, car conçue pour avoir une portée mondiale. » (Quéméner, 2008, p. 12).

Plus précisément, la cybercriminalité désigne trois types d'infractions (Commission of the European Communities, 2007; Quéméner, 2011) :

- Les formes traditionnelles d'infractions, mais qui sont mises en œuvre par le biais d'un réseau de télécommunication (fraude, escroquerie...),
- La publication de contenus interdits *via* les réseaux de télécommunication (contenus pédopornographiques, incitation à la haine raciale...),
- Les infractions spécifiques visant les réseaux, les systèmes d'information et les systèmes de traitement automatisé de données (attaque par déni de service...).

À travers ces trois types d'infractions, deux logiques se dégagent, dans une conception du phénomène dans son rapport à Internet (Jaber, 2009) : le *cyber* comme moyen dans la commission d'une infraction, ou le *cyber* comme cible de celle-ci (Blatier, 2015; Cassuto, 2008; Ghernaouti, 2017; Jaber, 2009; Quéméner, 2008, 2011). La cybercriminalité pourrait alors se définir comme « le phénomène de criminalité où Internet apparaît tantôt comme objet, tantôt comme moyen » (Jaber, 2009, p. 14), cette distinction objet/moyen amenant alors à distinguer les « anciens crimes », dont la perpétration *cyber* correspond aujourd'hui à l'ordinateur en tant que « moyen », et les « nouveaux crimes » (Lavoie, Fortin et Tanguay, 2013), dont la perpétration correspond à l'ordinateur « objet » et qui « ne disposent d'aucun équivalent non informatique » (Lavoie, Fortin et Tanguay, 2013, p. 12).

La cybercriminalité doit alors sa spécificité aux outils qui la rendent possible, qu'ils permettent une « mise à jour » de la criminalité existante, ou le développement de nouvelles formes de délinquance ou de crime. À ce titre, la cybercriminalité ne concernerait que des agissements infractionnels, qui enfreignent les lois en vigueur. Cependant, la dimension internationale de cette criminalité rend complexe ce rapport à la loi, puisque « le cyberspace ignore les frontières » (Pouillet, 2000, p. 186), mais que la loi est localisée dans un territoire et propre à un état (Ghernaouti, 2017; Longworth, 2000; Pouillet, 2000; Quéméner, 2008). Cette dimension internationale s'avère particulièrement importante dans l'approche de ce phénomène, et nécessite notamment la mise en œuvre de compétences spécifiques (Lavoie, Fortin et Tanguay, 2013) et de partenariats internationaux d'envergure dans la lutte contre la cybercriminalité (Groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité,

2014).

En France, l'arsenal juridique s'est doté de nombreux textes afin de lutter contre différentes formes de cybercriminalité (Jaber, 2009; Quéméner, 2008). Parmi les textes pionniers, se trouvent la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « loi informatique et libertés », relative au traitement des données personnelles, ou encore la loi Godfrain du 5 janvier 1988, qui met notamment en place des sanctions relatives aux atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (Quéméner, 2016). D'autres textes suivront, tels ceux relatifs aux atteintes aux mineurs, qui seront abordés dans le Chapitre 3.

1.2.2. Déclinaisons de la cybercriminalité

De définition vaste, la cybercriminalité désigne alors une diversité de situations. Sans se vouloir exhaustif, le tableau ci-après propose une synthèse des différentes déclinaisons de la cybercriminalité, en les organisant autour des trois catégories précédemment identifiées (Conseil de l'Europe, 2001; Ghernaouti, 2017; Quéméner, 2011, 2016).

Les formes traditionnelles d'infractions	<ul style="list-style-type: none">- le vol (de ressources, de données, de données à caractère personnel)- la fraude, l'escroquerie (le phishing)- l'intimidation, les menaces, le chantage, le harcèlement, les injures- les sollicitations à caractère sexuel à destination de mineurs- l'usurpation d'identité- la contrefaçon- le téléchargement et le partage illégaux de contenus soumis aux droits d'auteur (Cf. Loi Hadopi)- l'espionnage industriel, la manipulation des employés et des concurrents par le biais notamment du <i>social engineering</i>- les escroqueries aux faux ordres de virements internationaux et au président
La publication et diffusion de contenus interdits	<ul style="list-style-type: none">- la consultation, production et/ou diffusion de contenus illégaux (notamment des contenus à caractère pédopornographique)- l'incitation à la haine raciale, la diffusion de propagande à caractère raciste ou xénophobe- l'apologie du terrorisme- la diffamation

	<ul style="list-style-type: none"> - les atteintes à la réputation, à l'image - les atteintes au droit d'auteur, à la propriété intellectuelle, au droit des marques - le <i>revenge porn</i>
Les infractions spécifiques visant les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - les accès et maintiens frauduleux à tout ou partie d'un système informatique ou d'un système de traitement automatisé de données et les atteintes à l'intégrité de ces systèmes - les atteintes à l'intégrité des données (endommager, effacer, détériorer, altérer, supprimer des données informatiques) - les attaques par déni de service - les intrusions non autorisées dans les systèmes informatiques - l'interception de données informatiques (communications, flux de données) - la prise de contrôle de l'ordinateur de l'utilisateur - le détournement de capacités informatiques - la défiguration de sites <i>web</i> - le piratage de logiciels

1.2.3. Caractéristiques de la cybercriminalité

Si la spécificité première de la cybercriminalité est sa dimension *cyber*, comment la caractériser ? Pierre-Éric Lavoie, Francis Fortin et Sarah Tanguay (2013) proposent une déclinaison de cinq rôles différents que les technologies informatiques peuvent jouer dans les situations de cybercriminalité :

1. Les crimes physiques qui prennent l'ordinateur pour cible : l'acte criminel cible les composantes physiques de l'ordinateur.

2. Les crimes physiques où l'ordinateur est accessoire à l'acte : un ou plusieurs ordinateurs ont été utiles, mais pas nécessaires, pour commettre l'acte criminel.

3. Les crimes physiques où l'ordinateur est essentiel à l'acte : un ou plusieurs ordinateurs ont été requis pour réaliser l'activité déviante, laquelle n'aurait pu être accomplie sans ceux-ci.

4. Les abus informatiques : sur la scène virtuelle, utilisation d'un ordinateur dans le but de causer du tort à des individus, à des groupes ou à des organisations, d'une façon qui peut violer des procédures ou des guides de conduite, mais qui ne viole pas

de lois existantes (McQuade, 2006, p. 10-16).

5. Les crimes purement informatiques : utilisation d'un ou de plusieurs ordinateurs dans le but de commettre un acte, par l'entremise d'un réseau, visant à nuire à l'intégrité d'un système informatique ou réseautique. (Lavoie, Fortin et Tanguay, 2013, p. 14)

Là encore, la dimension informatique occupe une place importante et est celle qui vient caractériser les variations de cybercriminalité. Ce sont aussi des caractéristiques inhérentes à Internet (nombre d'utilisateurs, asynchronisme, internationalité...) qui semblent sous-tendre la proposition de Solange Ghernaoui (2017), qui invite à caractériser un cybercrime, de manière plus globale, par sa taille ou son ampleur (nombre de victimes), par la temporalité (immédiate ou différée) de ses conséquences, ainsi que par la distance entre auteur(s) et victime(s) (qui peuvent ne pas se trouver dans le même pays). À ces caractéristiques peut s'ajouter la possibilité pour les victimes de ne pas avoir conscience de leur victimisation (l'on pense, par exemple, à la diffusion d'images intimes ou (pédo)pornographiques dont les victimes, représentées sur ces contenus, peuvent ne pas être informées, ou dans un autre registre, à la transformation de la machine d'un utilisateur lambda en « machine zombie », sans qu'il en ait connaissance).

Si la dimension informatique caractérise cette nouvelle forme de criminalité, elle peut également y jouer différents rôles, et serait alors à considérer au regard de son aspect « outil », au service de la ou des personnes qui mettent en œuvre les infractions concernées. Cependant, certaines caractéristiques propres au cyberspace, comme l'absence de frontières géographiques, l'anonymat ou encore la possibilité d'échapper à tout contrôle (Longworth, 2000), participent à faire de la cybercriminalité un phénomène complexe, caractérisé notamment par l'environnement dans lequel il se joue. Mais l'inscription dans le numérique, qu'elle soit technique ou conceptuelle, est-elle la seule différence entre criminalité et cybercriminalité ? Le cyberspace ne serait-il qu'une nouvelle scène où se déroulent la vie usuelle et les crimes et délits qui peuvent la composer ? Ou cet espace, « autre », appellerait-il une autre conception des transgressions qui peuvent s'y jouer ?

Le cyberspace est un univers chaotique et hostile qui expose les systèmes, les organisations et les personnes à la criminalité et aux conflits. Ce n'est pas uniquement un équipement qui est connecté à Internet, c'est la vie de ceux qui l'utilisent qui devient vulnérable aux cyberattaques. (Ghernaoui, 2017, p. 60-61)

Au regard de la complexité de ce phénomène, c'est alors la rencontre entre le psychisme, le cyberspace et la criminalité, rencontre sibylline, qui fera l'objet du travail de

déconstruction et d'analyse (d'une déclinaison) de ce phénomène proposé dans la suite du présent document.

1.3. De la cybercriminalité à la cyberviolence : proposition d'une lecture psychocriminologique de la cybercriminalité

Le terme de cybercriminalité permet donc de qualifier une diversité de phénomènes qui ont pour caractéristiques communes de s'inscrire dans un contexte d'illégalité, et de recourir à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, l'étude de ce phénomène nous mène bien aux portes de la criminologie. Mais comment l'aborder dans une perspective psychologique, ou psycho-criminologique ?

1.3.1. Détour psycho-criminologique

Aborder la criminologie sous l'angle de la psycho-criminologie amène à s'intéresser à ceux qu'elle concerne, aux individus, auteurs ou victimes des phénomènes criminologiques (Blatier, 2015; Harrati et al., 2006). Il s'agit là de donner toute sa place au sujet dans la lecture de ces phénomènes, en se situant « au plus près de l'expérience subjective de chacun » (Villerbu, 2006), en s'intéressant non pas au comportement criminel, mais à celui ou celle qui l'a tenu (Gaillard, 2008). C'est à la personne, à son histoire, aux événements qui ont marqué son parcours, y ont fait rupture, ou colmatage, à ses fragilités, à ses ressources, à son fonctionnement psychique et, le moment venu, à son rapport à l'acte, son rapport à l'autre, son rapport à la loi, que va s'intéresser la psycho-criminologie. La clinique prend ici tout son sens étymologique, puisqu'il s'agit bien d'aller au pied du lit de celui que la société nomme délinquant, pour chercher si ce n'est à comprendre, du moins à poser des hypothèses sur des modalités de fonctionnement qui ont mené la personne, à un moment de son histoire, à entraver, entacher, empêcher, le *vivre ensemble* (Villerbu, 2006; Villerbu et Pignol, 2017).

Cette personne, cet individu, n'existe pas *en soi*, mais dans un contexte, dans un environnement. Sonia Harrati, David Vavassori et Loïck Villerbu (2006) nous disent de l'objet de recherche qui intéresse la criminologie qu'il s'organise autour de quatre axes : l'infraction, le délinquant, la société et la victime. Quatre piliers qui définissent le phénomène criminologique, et qu'il faudra considérer aussi dans l'abord de la cybercriminalité.

Les notions de délinquance, ou de criminalité, renvoyant davantage à une conceptualisation socio-juridique que psychologique (Casoni et Brunet, 2003), leur seront alors préférées les notions de déviance et de transgression (Harrati et al., 2006; Villerbu, 2006) :

Car il est de plus en plus apparent que l'objet même de la criminologie, vous le trouverez et nous le trouvons au cœur de chacun d'entre nous. C'est une question de transgression. Le crime n'est que l'acmé de cette transgression, ça n'en est jamais que l'extrême. Et la transgression, est la matrice, en quelque sorte, de toutes les déviances.

(Villerbu, 2006)

La déviance, c'est l'écart à la norme, norme qui serait une incarnation de la société, elle-même l'un des quatre axes de l'objet criminologique (Harrati et al., 2006). Déviance et transgression sont étroitement liées.

La déviance se définit comme l'envers de la norme qu'elle transgresse. Pour exister comme question sociale, la déviance suppose la réunion de trois éléments : une norme, une transgression de cette norme et une « réaction sociale » à la transgression de cette norme. (Mucchielli, 2010, p. 63)

Si l'infraction en est une trace, c'est alors à la transgression que va s'intéresser la psycho-criminologie, puisqu'elle advient, puisqu'elle illustre une « pratique de soi » (Villerbu et Pignol, 2017, p. 125) à laquelle la personne a recours, dans une situation sans alternative, ou une alternative impossible à atteindre. C'est parce qu'elle est vulnérable, que la personne est dangereuse (Villerbu, 2003a). C'est dans une rencontre complexe entre la personne, la situation, l'opportunité, et l'autre, que se joue la transgression, le passage à l'acte ou le recours à l'acte (Balier, 2001). C'est dans le risque de l'effondrement psychique, d'une mort psychique, que surgit la transgression, l'atteinte à l'autre, au vivre ensemble, au lien social.

Si le lien social est « ce qui unit et « attache » les individus entre eux dans la visée d'un maintien, définissant tant la société, la collectivité que le groupe, et les interactions qui se jouent en leur sein » (Winter, 2009, p. 69), la transgression est ce qui vient faire irruption et couper (pour un temps) ce lien. La personne qui transgresse est celle qui « dévie », qui fait un pas de côté, qui manque à la norme, et porte ainsi atteinte à l'autre, autre qui avec elle participe à l'existence de ce lien social.

Cependant si la délinquance est déviance, la déviance n'est pas toujours délinquance (Blatier, 2015), en témoignent certaines postures dites « marginales », qui pourraient être qualifiées de déviantes dans le sens de cette déviance à la norme. Quelle est alors la déviance qui peut intéresser la criminologie ? La notion de violence peut permettre de proposer un début de réponse à cette question. Notion souvent associée à la question de la délinquance ou de la criminalité, en témoigne le titre de l'ouvrage d'Harrati, Vavassori et Villerbu (2006), *Délinquance et violence*, la violence, tout comme la délinquance, est située, nous disent ces auteurs, située dans une société, située par des normes. Si elle porte donc une dimension sociale, la violence, en ce qu'elle peut être agie ou subie, implique l'autre de façon irrémédiable. Elle est « toujours psychologique en ce sens où elle est une effraction qui porte atteinte à l'intégrité de l'autre » (Harrati et al., 2006, p. 22).

Si elle peut être ressentie par celui qui dévie, la violence existe aussi dans et par l'autre,

celui qui la ressent, en est victime, ou témoin. Elle est « une attaque contre le lien » (Benghozi, 2010, p. 42), marque la transgression du lien social, des deux côtés de celui-ci, chaque partie en étant affectée. L'évolution de la place donnée à la victime dans les procédures pénales, dans la prise en charge thérapeutique, la force de mouvements populaires qui témoignent de violences vécues (comme par exemple le récent mouvement *MeToo*), sont autant d'indicateurs contemporains qui signalent l'importance de la question de la violence aujourd'hui.

La question de savoir ce qui caractérise la violence et la fait exister s'invite alors : est-ce la volonté de celui ou celle qui l'agit, ou le ressenti de celui ou celle qui la subit ? Au-delà des questions juridiques de responsabilité pénale, une primauté de l'expérience et du ressenti semble se dessiner, du moins dans le rapport social à la violence. « L'évolution de ce que recouvre le thème de la violence est donc un bon indicateur de la situation sociale et de la manière dont elle est perçue » nous dit Yves Michaud (Michaud, 2018, p. 10). L'émergence récente de la prise en considération, d'abord sociale, et récemment pénale, de phénomènes comme le cyberharcèlement,⁶ vient alors signer la reconnaissance de l'importance de la violence dans l'appréhension des phénomènes de déviance et de délinquance.

1.3.2. La cybercriminalité saisie par la psycho-criminologie

Si la cybercriminalité de par sa définition renvoie au juridique, à la loi, elle peut être saisie comme objet de recherche par la criminologie. Une approche psycho-criminologique conduira à s'intéresser à la personne, auteur ou victime, concernée par ce phénomène, ainsi qu'à l'infraction commise, et à l'environnement dans lequel elle s'inscrit.

Afin de s'extraire de la seule référence juridique, la notion de cyberviolence peut être convoquée. Elle est entendue ici dans un sens plus large que celui proposé par Catherine Blaya (Blaya, 2011, 2013), qui l'associe au cyberharcèlement, tout comme le Centre Hubertine Auclert qui la définit comme « l'usage des différents outils de connexion en ligne ou par téléphone mobile dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser, exercer une coercition externe sur un individu qui ne peut pas facilement se défendre seul ou qui subit une domination » (Centre Hubertine Auclert, 2016, p. 13). Tout comme le harcèlement est une forme de violence, le cyberharcèlement serait une forme de cyberviolence, si l'on considère plus globalement la cyberviolence comme la déclinaison *cyber* de la violence. Pierre-Éric Lavoie, Francis Fortin et Isabelle Ouellet utilisent le terme d'« usages problématiques d'Internet » pour qualifier « tout comportement sur Internet qui contrevient aux

⁶ Voir par exemple Robert-Diard (2018).

normes, aux valeurs et aux droits défendus par une société ou qui accroît les risques qu'une atteinte soit portée à l'encontre des-dits normes, valeurs et droits » (Lavoie, Fortin et Ouellet, 2013, p. 56). Cette définition, dans laquelle se retrouve la notion de déviance, ne concerne, selon ses auteurs, que les conduites non criminalisées. Cependant le terme se retrouve chez d'autres auteurs, tels que Max Taylor et Ethel Quayle (Max Taylor et Quayle, 2003), pour qualifier des conduites criminalisées et non criminalisées. Considérée comme une définition de la déviance dans le cyberespace, cette idée d'usages problématiques pourrait venir qualifier l'ensemble des phénomènes qui, au-delà d'une cybercriminalité à consonance juridique, relèveraient d'une cyberviolence.

La cyberviolence serait alors une « effraction qui porte atteinte à l'intégrité de l'autre » (Harrati et al., 2006) *dans le cyberespace*, à considérer du côté de celui ou celle qui l'agit comme de celui ou celle qui la subit, dans les convergences et les différences d'expériences et de ressentis possibles. Elle est l'atteinte au vivre ensemble dans le cyberespace. En cela, en ce qu'elle s'inscrit dans cet espace particulier, elle est prise dans son fonctionnement, dans ses enjeux, dans ses effets sur le psychisme humain. Elle n'est pas « que » violence, mais cyberviolence.

Dans une approche psycho-criminologique, trois points d'entrée seront alors considérés pour appréhender la cybercriminalité, à travers le concept de cyberviolence :

- la personne, auteur ou victime, émettrice ou destinataire de la violence,
- la conduite tenue, infractionnelle ou déviante,
- le cyberespace, environnement dont les effets sur les personnes et les conduites seront à interroger.

C'est dans l'articulation de ces trois dimensions que peut émerger la cyberviolence, et c'est par ces trois dimensions que seront appréhendées les situations cliniques qui soutiendront la thèse proposée ici.

Si la cybercriminalité et l'approche psycho-criminologique ont pu être présentées ci-avant, il reste alors à aborder de façon plus approfondie les caractéristiques du cyberespace, afin de pouvoir ensuite proposer une lecture d'une déclinaison de la cyberviolence au regard des trois axes proposés ici.

Chapitre 2 : La cyberpsychologie : cyberspace, virtuel et psychisme

« Rien ne sert d'invoquer Ésope pour décrire l'Internet comme la pire et la meilleure des choses. Ce tissu magique et concret, avec ses fils et ses nœuds, nous enveloppe tant que nous en ignorons les limites et les trous. Mieux vaut donc essayer de comprendre comment cet objet hypercomplexe est en train de générer de nouvelles formes de subjectivité et de nouveaux régimes de sociabilité. »

(Kaës, 2007, p. 1)

Le terme de cyberpsychologie, employé notamment par John Suler dans son ouvrage en ligne *The Psychology of Cyberspace* (1996) puis dans *Psychology of the digital age: Humans become electric* (2016), interroge sur le saisissement des technologies de l'information et de la communication par la psychologie.

La cyberpsychologie est définie comme « l'étude des phénomènes mentaux appliquée au cyberspace » (Bouchard, 2016, p. 17). Deux déclinaisons se retrouvent sous ce terme : la psychologie *sur* Internet (Barak, Grohol et Allouche, 2012; Cohen, 2012; Haddouk, 2016; Le Jamtel, 2012) et la psychologie *de* l'Internet – ou plutôt, du sujet sur Internet (Suler, 1996; Tisseron, 2012; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Internet fut d'abord pour les psychologues un espace d'échanges, pour discuter de leur discipline (depuis les années 90 en France, environ), puis est apparue l'utilisation d'Internet dans la pratique de psychologue (Le Jamtel, 2012; Leroux, 2008, 2010, 2012) ainsi qu'une psychologie de l'Internet (Suler, 1996). Les premières consultations en ligne ont eu lieu dans les années 90-2000 dans le monde anglo-saxon, puis en France, où le cyberspace peut prendre des connotations plus négatives pour les psychologues (Leroux, 2012), mais où cette pratique de télépsychothérapie se développe (Haddouk, 2016), nourrie des retours d'expérience et des besoins des patients.

Terme né du croisement de « cybernétiques » et « psychologie », le terme de cyberpsychologie est initialement anglo-saxon. Aux États-Unis, dans les années 50, naît une *media psychology* qui étudie le rapport entre l'humain et la télévision. Le développement d'Internet a ensuite orienté la réflexion vers une *cyberpsychology*, qui s'intéresse aux « interactions entre l'humain et l'ordinateur, et par prolongement les diverses interfaces numériques » (Vlachopoulou et Missonnier, 2015, p. 25). C'est cet aspect-là qui retiendra notre attention pour le présent développement, la dimension relative à la télépsychothérapie, aussi passionnante soit-elle, ne concernant pas directement l'objet de recherche qui nous intéresse.

Les mondes numériques sont-ils si différents, ou influencent-ils l'humain à un point tel

qu'il faille envisager une psychologie du « hors ligne » et une cyberpsychologie du « en ligne » ? En quelques dizaines d'années, le numérique s'est imposé, du moins dans les sociétés occidentales contemporaines, et pour les générations nées après-guerre. Ordinateurs, téléphones portables, tablettes, et aujourd'hui objets connectés, toute vie détient une part numérique devenue indispensable. De l'administratif à l'intime en passant par le jeu ou le ravitaillement alimentaire, presque tout peut (et parfois, doit), se faire en ligne. Les « *digital natives* » ne sont plus, ou nous le sommes tous. Que l'on soit « *digital native* » ou « *digital immigrant* » (Prensky, 2001), nous voilà tous (plus ou moins) inscrits, de gré ou de force, dans les mondes numériques. Dès la naissance, voire même avant, un nouveau-né existe dans le monde « virtuel », dans un message Facebook de ses parents, une photographie envoyée par mail, une échographie 3D. Il y a à peine trente ans, qui aurait pensé ces usages, si ce n'est d'imaginatifs écrivains de science-fiction ? Mais ces usages, ces possibilités, parfois ces exigences, existent aujourd'hui de manière indéniable, et ne sont pas sans influence sur notre psychisme. C'est parce qu'ils proposent de nouveaux espaces, de nouvelles manières d'exister, d'entrer en relation, d'expérimenter, que ces mondes numériques permettent d'être, différemment ? Des propositions, des permissions... tout être humain ne sera pas affecté de la même façon par ces espaces nouveaux. C'est bien parce que « les modes de communication ont été radicalement transformés par la technologie moderne, notamment Internet, entraînant un remaniement des liens sociaux » (Lauru, 2009, p. 22), qu'il s'agira, dans cette partie, de réfléchir à comment, et peut-être pourquoi, le numérique influe sur (ou interagit avec) notre identité, nos conduites, et nos relations à l'autre.

2.1. Quelles spécificités des mondes numériques ?

2.1.1. Le virtuel

Le virtuel est psychique avant d'être numérique

C'est en 1985 que le terme « virtuel » est employé pour la première fois pour désigner ce qui est relatif aux nouvelles technologies, par un informaticien du nom de Jaron Lanier, qui souhaitait ainsi qualifier « la réalité en jeu dans les expériences sensorielles complètes – c'est-à-dire les expériences où tous les sens sont impliqués – à l'aide d'un médium électronique » (Vitali-Rosati, 2008, p. 2). Très vite, cet usage se répand, et le terme de « virtuel » devient synonyme de « numérique » (Maïlat, 2008). Cependant, le mot virtuel existait bien avant l'informatique, et c'est un terme qui, notamment en philosophie et en psychologie, peut se rapporter à certains égards au fonctionnement du psychisme humain. Ainsi, l'opposition du virtuel avec le réel ne tient pas (Vlachopoulou et Missonnier, 2015), et avant de s'intéresser au virtuel dit numérique, et à ses effets sur l'humain, il faut donc préciser ce qu'est le virtuel pour la psychologie.

Du latin *virtualis* : « qui n'est qu'en puissance », lui-même dérivé du latin *virtus* « vertu », le virtuel, dans son sens philosophique, ne s'oppose par au réel, mais à l'actuel (Lévy, 1998; Maïlat, 2008; Missonnier, 2007; Rey, 2012a; Tisseron, 2012; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Il n'est donc pas le contraire du réel, même si cette acception semble fréquemment admise dans le langage courant (Vlachopoulou et Missonnier, 2015), comme le démontre l'utilisation courante de l'expression « IRL », « *in real life* » (« dans la vie réelle » ou « dans la vraie vie ») pour différencier ce qui se passe hors ligne (*offline*, IRL) de ce qui se passe en ligne (*online*). Ce qui est virtuel n'est pas que fiction ou imaginaire, il est la potentialité contenue en l'objet qu'il désigne, « est virtuel ce qui existe en puissance et non en acte » (Lévy, 1998, p. 13), et ce « en puissance » est tout ce qui pourrait advenir. Par exemple, une pierre pourrait avoir des dizaines d'utilisations, et toutes ces utilisations qui résident en cette pierre sont qualifiées de virtuelles : un projectile, un presse-papier, un élément décoratif... tant qu'elle n'est que possible, non réalisée, chaque version est virtuelle. L'usage qui sera fait de la pierre, rendra actuelle cette possibilité, qui sera ainsi actualisée dans l'utilisation effective.

La lecture de l'ouvrage *Rêver, fantasmer, virtualiser* de Serge Tisseron (2012), rappelle la nécessité de définir le virtuel avant de s'intéresser à son utilisation dans un contexte numérique, et renvoie notamment aux travaux de Gilles Deleuze. Deleuze reprend les travaux d'Henri Bergson et développe l'articulation virtuel/actuel que l'étymologie du terme pose comme opposition (Rey, 2012a). Pour Deleuze, virtuel et actuel coexistent, et là où l'actuel « correspond à l'état de chose empirique », le virtuel « n'en est pas moins réel » et « possède

son propre mode de réalité que Deleuze nomme insistance » (Jacques, 2014, p. 34). Ainsi, « le virtuel et l'actuel [...] ne se comprennent pas selon une logique d'opposition, mais s'appréhendent plutôt comme deux modalités d'un même processus » (Jacques, 2014, p. 34). Pour bien comprendre ce que Deleuze entend par le virtuel, nous pouvons en passer par ce qu'il n'est pas : il n'est pas le possible, qui « renvoie à l'identité dans le concept, [...] à l'opposition au réel, [qui], au contraire du virtuel, n'a pas de caractère de différenciation au sens où sa réalisation lui ressemble en tout point » (Noël, 2007, p. 112), possible qui « est exactement comme le réel : il ne lui manque que l'existence » (Lévy, 1998, p. 14). Le virtuel s'articule donc avec l'actuel avec lequel il coexiste, actuel qui n'est pas le réel ; le réel, c'est « ce qui persiste et résiste, quelles que soient les tentatives subjectives de l'annihiler » (Tisseron, 2012, p. 35), l'actuel est la « manifestation d'un événement » (Lévy, 1998, p. 135), l'accomplissement d'un acte.

Gilles Deleuze, et les lectures qu'en font Pierre Lévy (1998) ou encore Serge Tisseron (2012) nous permettent alors de concevoir cette question du virtuel comme les multiples déclinaisons, variations, actualisations envisageables d'un objet, en ce qu'elles lui préexistent, tout en ayant une existence propre et persistante, et en sont anticipées.

Mais au-delà de la définition du concept de virtuel, il convient de s'intéresser à la dynamique qui anime ces dimensions de virtuel et d'actuel, et qui les génère. Lévy va réfléchir au fonctionnement dynamique qui relie ces dimensions, nommant ainsi les mouvements d'actualisation et de virtualisation. L'actualisation correspond à une forme de « mise en acte » (Vlachopoulou et Missonnier, 2015), de « passage à l'acte » (Vitali-Rosati, 2008, p. 6), elle est « création, invention d'une forme à partir d'une configuration dynamique de forces et de finalités » (Lévy, 1998, p. 15). Pour Lévy (1998), l'actualisation n'est pas une fin en soi, mais un mouvement qui relie virtuel et actuel, une dynamique, il existe un véritable dialogue entre ces deux pôles, puisque l'actualisation permet une production qui « alimente le virtuel en retour » (Lévy, 1998, p. 15). La virtualisation, quant à elle, « peut se définir comme le mouvement inverse de l'actualisation [...], un passage de l'actuel au virtuel, en une « élévation à la puissance » de l'entité considérée » (Lévy, 1998, p. 15-16), nécessaire à l'apparition en retour de nouvelles formes d'actualisation. Ces mouvements ne sont pas symétriques, car si le virtuel va en quelque sorte se matérialiser dans l'actuel, l'actuel ne va pas se dématérialiser dans le virtuel (Tisseron, 2012). La virtualisation, mouvement de l'actuel vers le virtuel, apparaît alors comme une sorte de détachement, de prise de recul, qui permet de « poser la question de cette actualisation autrement, en intégrant la possibilité de réponses multiples » (Tisseron, 2012, p. 41). Là où l'actualisation est « résolution de problèmes », la virtualisation

est « invention de problèmes » (Lévy, 1998, p. 138). Elle est une « désubstantiation » (Lévy, 1998, p. 133), sous-tendue par une « déterritorialisation » (Lévy, 1998, p. 133) – « ce qui était localisé dans l’actualisation devient délocalisé dans la virtualisation » (Tisseron, 2012, p. 42) -, l’effet Moebius, « qui organise la boucle sans fin de l’intérieur et de l’extérieur » (Lévy, 1998, p. 133), ainsi que « la mise en commun d’éléments privés et l’intégration subjective inverse d’items publics » (Lévy, 1998, p. 133). Là où l’actualisation se décline en « ou bien... ou bien », la virtualisation est « à la fois... à la fois » (Tisseron, 2012).

D’un abord philosophique, le virtuel désigne donc la multitude de ce qui peut, ce qui pourrait, ce qui est « en puissance », et s’articule à l’actuel, la manifestation, la mise en acte, dans cette dynamique générée par les mouvements d’actualisation et de virtualisation. Dès lors, comment s’illustre cette dynamique ? Pierre Lévy propose plusieurs illustrations de ce phénomène, et écrit que « l’élément psychique offre un exemple canonique du virtuel » (Lévy, 1998, p. 106), celui-ci s’actualisant par les affects. L’idée développée par Lévy est que « le fonctionnement psychique est virtualisant par nature [...]. Le virtuel psychique s’actualise en effet sans cesse à travers des affects, tandis que le regard porté par l’homme sur les choses qui l’entourent les virtualise de façon à pouvoir les transformer pour les adapter sans cesse à de nouveaux besoins » (Tisseron, 2012, p. 43). Le virtuel psychique est un mécanisme psychique inhérent au fonctionnement de l’appareil psychique, qui participe des processus d’appréhension du monde, et nous permet d’anticiper, « le virtuel psychique est une anticipation en tension vers l’actualisation » (Tordo, 2014, p. 26), actualisation qui sera ou ne sera pas, cela n’empêchant pas le virtuel psychique d’exister.

Le virtuel, psychique, regrouperait alors l’ensemble des possibilités d’actualisation, comme un catalogue de toutes les options disponibles ou tout du moins envisagées ou envisageables dans la perception à venir de l’objet. « Le virtuel psychique s’actualise en effet sans cesse à travers des affects, tandis que le regard porté par l’homme sur les choses qui l’entourent les virtualise de façon à pouvoir les transformer pour les adapter sans cesse à de nouveaux besoins » (Tisseron, 2012, p. 43). Le virtuel permet alors à l’homme d’interagir au mieux avec son environnement, en lui donnant à la fois capacité d’anticipation (options virtuelles de l’objet dont l’interaction avec lui actualise une option ou possibilité) et d’adaptation (dynamique à l’œuvre entre les processus d’actualisation et de virtualisation).

Dans son article intitulé *La virtualité d’Internet*, Marcello Vitali-Rosati propose une synthèse des différents éléments développés ci-avant, qui lui sera ici empruntée comme transition, avant d’aborder la rencontre entre cette notion du virtuel et Internet :

on peut donner une définition de virtuel qui tienne compte aussi bien des aspects

proprement philosophiques du mot que de ceux liés aux nouvelles technologies.

1. Le virtuel est ce qui a un principe de mouvement conduisant à la production de quelque chose de nouveau : c'est ce qui ressort de la définition aristotélicienne de *dunaton* et qui reste présent dans l'emploi scolastique du terme *virtualis*. Cet aspect est d'ailleurs présent dans l'idée de virtuel par rapport aux nouvelles technologies car le virtuel est toujours pensé comme une force qui pousse vers la production d'un actuel différent du virtuel duquel il provient.

2. Le virtuel est extérieur à ce dont il est virtualité et il reste virtuel après l'actualisation : l'actuel n'est jamais une cristallisation du virtuel : ce dernier est donc la force qui permet sa production mais il reste toujours là en tant que force, même après le passage à l'acte.

3. Sa caractéristique première est la multiplication de ce qui dans l'actuel a une fonction unique car un élément virtuel a en soi des fonctions multiples qui ne peuvent pas être réduites à l'unité : c'est l'idée qui naît chez Deleuze avec des implications strictement philosophiques mais qui s'adapte bien au virtuel des nouveaux médias comme on le voit dans la définition de Lévy et dans l'idée d'interactivité et multimédialité de Ventimiglia.

4. Après le passage à l'acte, le virtuel conserve sa multiplicité : le virtuel ne s'épuise pas dans une actualisation ; la capacité de l'architecte de bâtir des maisons est toujours présente comme force de production de multiplicité après la construction d'une maison. Ainsi l'ouverture impliquée par la virtualisation reste-t-elle identique lorsqu'un actuel est produit. (Vitali-Rosati, 2008, p. 6-7)

Le virtuel numérique

Le terme de virtuel se trouve donc au croisement de ces deux dimensions, le psychisme et le numérique. Pour reprendre les termes de Xanthie Vlachopoulou et d'Elisabeth Gontier, « l'acception de virtuel au sens de « non-tangible » nous paraît tout à fait centrale dans ce que les nouvelles technologies nous proposent de vivre, et nous allons privilégier cette signification pour notre présentation » (2011, p. 589). En effet, si l'informatique, le numérique, reposent indéniablement sur des supports tangibles (clavier, écran, souris, circuits électroniques...), c'est l'expérience psychique que le sujet en fait qui sera intangible. Ainsi le terme de virtuel viendra-t-il qualifier ce qui se joue dans le numérique, non pas parce que ce n'est pas vrai, pas réel, mais bien parce que le cyberspace se révèle comme support idéal du virtuel, du « en puissance ».

Le numérique propose aujourd'hui l'accès à des univers entiers, dans lesquels l'utilisateur rencontre une réalité virtuelle, « construction mentale de l'observateur immergé physiquement dans des simulations sensorielles interactives (des artefacts technologiques) qui leurrent sa perception. » (Missonnier, 2007, p. 43). L'impression d'immatérialité d'Internet peut donner l'illusion d'une irréalité, ce qui peut sous-tendre certaines utilisations du mot « virtuel » pour qualifier ce qui se rapporte au numérique (Vitali-Rosati, 2008). Pour autant, le virtuel, lorsqu'il se rapporte aux technologies de l'information et de la communication, n'est pas ce qui est immatériel et peut sembler irréel, mais bien ce qui par, ou malgré, sa non-tangibilité, va se faire miroir des processus psychiques de virtualisation et d'actualisation.

Philippe Quéau (Quéau, 1993, cité par Tisseron 2012) relève trois dimensions de la « réalité virtuelle » : l'immersion, l'interactivité et la possibilité de rencontre, ajoutant que là où le sujet était avant « devant » l'image, il peut désormais être « dedans ». Finalement, s'il peut être seul *devant* son ordinateur, le sujet peut s'immerger *dans* un univers qui regorge d'autres, de possibilités de lien social.

Pour Serge Tisseron (2012), des processus similaires se retrouvent dans l'appréhension du virtuel psychique et dans celle du virtuel numérique. Il différencie les « objets numériques », qui sont une actualisation sur l'écran des « objets numérisés » qui n'existent que dans la mémoire des ordinateurs. Ces objets numériques sont pour lui « au carrefour du virtuel et de l'actuel exactement comme nos objets psychiques » (Tisseron, 2012, p. 72), ils sont « virtuel/actuel » (2012, p. 72), illustration du processus d'actualisation qui opère si souvent dans le psychisme.

Face à cet objet numérique virtuel/actuel, trois réactions sont possibles (Tisseron, 2012) : une fuite de la réalité et un surinvestissement du monde numérique, une co-existence et un investissement du virtuel et de l'actuel (où l'objet numérique vient faire lien entre les deux), ou faire du numérique un espace de rêverie au service de l'exploration de son monde intérieur, mais sans perte de contact avec la réalité.

Cette double facette, en quelque sorte, des objets numériques, actuels/virtuels, est possible justement parce qu'ils sont numériques et qu'ils existent dans le cyberspace, ou plutôt, parce que c'est dans le cyberspace que le sujet en fait l'expérience et interagit avec eux. « Le virtuel est un troisième monde » (Belhomme, 2010), et le cyberspace, parce qu'il revêt certaines caractéristiques, offre la possibilité d'investir de façon privilégiée le pôle virtuel de l'objet. Ces caractéristiques feront alors l'objet du développement suivant, afin d'envisager ensuite leurs effets sur le fonctionnement psychique, notamment sur les plans identitaire et relationnel.

2.1.2. Caractéristiques du cyberspace

Ce serait donc parce que l'humain reconnaît (ou croit reconnaître) en eux son fonctionnement psychique, que les mondes numériques lui « parlent » autant. Le cyberspace est perçu « as an extension of our psyches, a space that reflects our personalities, beliefs, and lifestyles »⁷ (Suler, 2016, p. 22). Pris dans ces ressemblances ou mimétismes, dans cette sensation de prolongement psychique, l'humain, son appareil psychique, interagissent avec le cyberspace. Certaines caractéristiques de ce dernier vont pouvoir avoir un effet sur le psychisme humain, pour autant ces effets seront à considérer avec précaution, car ce n'est pas le cyberspace qui va déterminer la conduite humaine, mais bien le saisissement que le sujet pourra faire des opportunités qu'il y trouve, saisissement qui se fera nécessairement au regard de la subjectivité propre au sujet. Introduisant son ouvrage et l'architecture de la cyberpsychologie qu'il y propose, John Suler rappelle effectivement cette idée essentielle :

The eight dimensions of cyberpsychology architecture shape how we respond to a particular environment, but that is only half the story. Our different personality styles determine the environments we choose and how we react to them. In fact, insights from cyberpsychology might lay to rest what Epstein and O'Brien (1985) called the person-situation debate: Is it our personalities that dictate our behavior, or is it the situations we find ourselves in? The cyberpsychologist's reply would be « yes ». How could it not be both?⁸ (Suler, 2016, p. 80)

Parmi les caractéristiques du cyberspace qui peuvent interpeller le psychisme humain, certaines vont avoir un fondement technique. Parmi les capacités techniques qui caractérisent le numérique, deux ressortent de manière prégnante : la conservation des données et la reproductibilité des données (Hérault et Molinier, 2009; Leroux, 2007; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Certaines données numériques perdurent, survivent. L'éphémère d'une parole orale disparaît dans la mise à l'écrit d'une discussion simultanée en ligne ; une photographie numérisée, sauvegardée sur plusieurs supports, acquiert une espérance de vie qui

⁷ « comme une extension de notre psychisme, un espace qui reflète nos personnalités, croyances, et façons d'être. »

⁸ « Les huit dimensions de l'architecture de la cyberpsychologie modèlent la façon dont nous réagissons à un environnement particulier, mais ce n'est qu'une partie de l'histoire. Nos différents styles de personnalité déterminent les environnements que nous choisissons et comment nous interagissons avec eux. En fait, les apports de la cyberpsychologie pourraient participer à clore le débat qu'Epstein et O'Brien (1985) ont appelé le débat « personne-situation » : Est-ce notre personnalité qui dicte notre comportement, ou est-ce les situations dans lesquelles nous nous trouvons ? La réponse du cyberpsychologue serait « oui ». Comment en serait-il autrement ? »

peut espérer dépasser celle de la photographie imprimée ; un statut Facebook indiquant un passage à la gare Montparnasse marquera trace et souvenir de ce passage, qui n'aurait sinon existé que dans et pour la mémoire de celui qui le fit, et aurait disparu avec lui. Internet se souvient, ce qui s'y passe y est inscrit, et y perdure.

La temporalité du cyberspace n'est pas linéaire et chronologique, elle est diffuse, malléable (Leroux, 2007; Tisseron, 2012; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Si le sujet peut s'y perdre, perdre la notion du temps dans son utilisation de la technologie et avoir l'impression de se « réveiller » lorsqu'il « revient à la réalité », cette idée de temporalité diffuse peut également participer de l'idée que ce qui se passe dans le cyberspace est « hors-temps », et dès lors, « hors-réalité ». Parce que le temps et l'espace n'y fonctionnent pas comme dans l'univers tangible que l'humain expérimente initialement, celui où il vient au monde, le cyberspace, aussi réel soit-il, peut sembler tellement autre au sujet qu'il serait cet « espace autre » (Wertheim, 1999, citée par Leroux, 2011), ce « troisième monde » (Belhomme, 2010, p. 51), un autre monde, une autre réalité. Mais si nous évoluons dans un espace autre, sommes-nous autres ? Ou restons-nous « nous-mêmes » ? Sommes-nous le « soi » que nous connaissons, ou pensons être, ou nous autorisons-nous à en être une autre version ? Sur Internet, dans le cyberspace,

People tend to say and do things in cyberspace that they would not ordinarily say or do in the face-to-face world. They loosen up, feel more uninhibited, express themselves more openly. We called it the *online disinhibition effect*.⁹ (Suler, 2016, p. 96)

L'« effet de désinhibition en ligne » est l'une des propositions les plus marquantes des travaux de John Suler (Suler, 1996, 2012, 2016). C'est pour lui l'effet qui sous-tend ce que Norman Holland (1996) qualifie de « *Internet regression* », une régression sur Internet qui s'illustre dans les phénomènes de rage, de harcèlement sexuel ou de générosité et d'ouverture extraordinaires qui peuvent advenir dans le cyberspace (Holland, 1996). La désinhibition, qui est définie comme un relâchement des barrières psychologiques (Suler, 1996), peut être bénigne, ou toxique (Suler, 1996, 2016), même si Suler ajoute que cette distinction n'est pas radicale, les éléments auxquels se rapporte la désinhibition devant être considérés au regard du sens qu'ils ont pour le sujet et du contexte dans lequel ils sont exprimés. La désinhibition bénigne se situerait du côté d'une exploration de soi, les révélations sur soi permettant de

⁹ « Les gens ont tendance à dire et à faire dans le cyberspace des choses qu'ils ne feraient ou ne diraient habituellement pas dans le monde en face-à-face. Ils se relâchent, se sentent plus désinhibés, s'expriment plus ouvertement. Nous appelons cela l'*effet de désinhibition en ligne*. »

trouver ou d'expérimenter de nouvelles façons d'être, tandis que la désinhibition toxique jouerait un rôle de catharsis permettant d'extérioriser des affects plus négatifs ou violents. L'effet de désinhibition ne va pas agir en soi, mais va interagir avec le psychisme du sujet, et avoir des impacts dont l'importance va varier. Suler (1996, 2016) parle alors d'un continuum désinhibition/inhibition pour signifier la variabilité de cet effet.

Différents facteurs, caractéristiques du cyberespace, vont jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'effet de désinhibition. Ils y participent à des degrés divers selon les personnes et les situations, interagissent, se complètent. Les facteurs identifiés par Suler (1996, 2016) sont les suivants :

- L'anonymat dissociatif [*dissociative anonymity*] : Le cyberespace permet l'anonymat (tout du moins son impression), en permettant à l'utilisateur de choisir ce qu'il dévoilera ou non de lui. Même si rationnellement l'utilisateur sait que l'anonymat n'est techniquement pas possible sur Internet, cette sensation persiste. Pour Suler, cela génère l'impression que ce qui se passe sur Internet ne peut pas être relié à qui l'on est. Il est alors plus facile de s'ouvrir, de faire ou dire des choses que l'on ne ferait ou ne dirait pas si l'on pensait que l'autre sait qui l'on est. Il peut alors être possible de ne pas reconnaître sa propre conduite comme sienne, et de ne pas l'assumer. Cela peut aller jusqu'à une forme de dissociation, où l'utilisateur ne se reconnaîtra pas dans sa conduite en ligne.
- L'invisibilité [*invisibility*] : Si l'invisibilité peut s'entrecroiser avec l'anonymat, elle participe en elle-même à amplifier l'effet de désinhibition. Le fait de ne pas être vu a ici comme pendant l'absence du regard de l'autre, la non-perception de son regard, de ses réactions (notamment non-verbales) et du sens qui peut y être perçu. L'invisibilité « gives people the courage to go places and do things that they otherwise would not »¹⁰ (Suler, 2016, p. 100), grâce à ce sentiment de ne pas être observé.
- L'asynchronisme [*asynchronicity*] ou « réactions retardées »¹¹ : C'est la dimension temporelle du cyberespace qui est mise en avant ici. Dans le cyberespace, la communication peut être asynchrone, c'est-à-dire que les utilisateurs n'interagissent pas forcément en temps réel, les différents propos constituant l'échange peuvent être tenus de façon différée. Cela peut notamment permettre de

¹⁰ « donne aux gens le courage d'aller à des endroits et de faire des choses qu'ils ne feraient pas autrement »

¹¹ Traduction d'Éric Allouche (Suler, 2012).

ne pas avoir à gérer la réaction immédiate de l'autre, et ainsi de sous-tendre une désinhibition dans les propos ou la façon de les tenir.

- L'introjection solipsiste [*solipsistic introjection*] : L'absence des indices présents dans une communication en face à face et la communication écrite peuvent amener à cette étrange perception que « tout est dans ma tête ». Le sujet attribue à l'autre des caractéristiques qu'il imagine, ou s'imagine en train de se parler à lui-même lorsqu'il écrit sur un réseau social, et peu à peu la réalité devient l'imagination, où l'on est en sécurité et où l'on peut dire et faire ce que l'on veut.
- L'imagination dissociative [*dissociative imagination*] : Associée au caractère d'évasion (*escapability*) du cyberspace, l'introjection solipsiste peut mener à l'imagination dissociative. Les personnes vont alors penser que les versions imaginaires d'elles-mêmes qui évoluent dans le cyberspace existent dans un autre monde, comme un jeu, avec d'autres normes et d'autres règles, différentes de celles qui s'appliquent dans leur vie de tous les jours.
- L'impression de vie privée [*perceived privacy*] : Malgré la connaissance rationnelle du fait que tout ce qui est dit, écrit, partagé dans le cyberspace, laisse une trace qui peut être retrouvée et rendue publique, le sentiment d'intimité perçue correspond à une forme de dissociation entre cette pensée rationnelle et le fait que certaines personnes peuvent avoir l'impression que leurs échanges dans le cyberspace sont privés, qu'elles sont seules avec leur interlocuteur. Les appareils utilisés peuvent participer de cette perception, l'écran (du téléphone, de la tablette) peut être perçu comme une boîte, et ainsi donner l'impression d'être dans cette boîte, dans un espace privé et personnel.
- L'atténuation de l'autorité [*attenuated status and authority*] : Ce facteur se rapporte au fait que le statut et l'autorité peuvent ne pas avoir d'importance dans le cyberspace, ce qui va déterminer l'influence d'un individu n'est pas son statut social hors ligne mais celui qu'il va se créer en ligne, grâce à ses compétences, sa présence en ligne, ses connaissances, ses idées. Cette minimisation de l'autorité participe de l'effet de désinhibition en rendant l'expression plus facile.
- La facilitation sociale [*social facilitation*] : L'expression d'un support, d'une approbation, par d'autres internautes, va agir comme une validation des propos et conduites de l'individu. Dans une autre direction, il peut arriver que personne ne réagisse par crainte d'être ensuite visé par certains propos ou conduites néfastes, et

que cette absence de réaction soit perçue par celui ou celle qui agit comme une autorisation implicite à continuer.

Adeline Hérault et Pierre Molinier (2009) relèvent des caractéristiques similaires concernant la communication sociale sur Internet, auxquelles s'ajoutent quelques éléments relatifs au cyberspace. S'ils pointent la possibilité de conservation et de reproduction des données, ils ajoutent que le niveau de conscience que les utilisateurs peuvent avoir de cette caractéristique va influencer leur utilisation, notamment en ce qui concerne la diffusion ou la conservation de données, ou encore le rapport affectif aux données numériques, qui deviennent traces d'échanges et de relations, et peuvent ainsi se retrouver chargées d'affects. Concernant les échanges, si Hérault et Molinier relèvent l'asynchronisme identifié par Suler, ils ajoutent que le style des échanges évolue, et devient moins formel que dans une correspondance épistolaire, ce style nouveau pouvant parfois s'apparenter à une oralité écrite, en tout cas, donnant lieu à un mode de communication inédit se situant entre un écrit « classique » et un oral. À propos de l'anonymat et de l'invisibilité, ils indiquent que ces éléments peuvent aussi être à la source de doutes par rapport à la sincérité d'un interlocuteur, et de méfiance vis-à-vis d'autrui, ou participer d'une idéalisation de l'autre. Ils remarquent cependant que les relations s'établissent sur la base d'une « présomption de sincérité » (Hérault et Molinier, 2009, p. 18), chacun étant malgré tout conscient de ses propres possibilités d'altération de son identité, et donc de celles d'autrui.

Dans un abord plus psychanalytique, certains auteurs comparent le cyberspace à l'espace transitionnel, en référence aux travaux de Donald Winnicott. Sherry Turkle développe cette idée dans son ouvrage *The Second Self* dès 1984 (Turkle, 2005), où elle compare l'ordinateur à ces doudous d'enfants qui « lie for the child in the uncertain zone between self and not-self »¹² (Turkle, 2005, p. 114). John Suler reprend ses travaux en 1996 dans *The Psychology of Cyberspace*, Michaël Civin en 2002 dans *Psychanalyse du Net*, et à leur suite de nombreux auteurs utiliseront cette proposition (Tassel, 2007; Tisseron, 2012; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Ils considèrent le cyberspace comme un espace transitionnel parce qu'il permet de mettre en place des relations d'objet total à travers des relations d'objet partiel. Le cyberspace est un espace entre moi et l'autre, « a space that is part me, part other – that

¹² « repose pour l'enfant dans la zone incertaine entre le soi et le non-soi »

provides a venue for play, creativity, and imagination »¹³ (Suler, 2016, p. 22). Pour Civin (2002), les relations dans le cyberspace peuvent être des relations d'objet partiel et réactivent ainsi la position schizo-paranoïde décrite par Mélanie Klein, dans laquelle l'enfant introjecte des objets partiels, clivés. Le cyberspace devient transitionnel dans le sens où il permet au sujet, par l'introjection de ces objets partiels, d'accéder à des relations d'objet total. Cependant, la transitionnalité n'est pas inhérente à toutes les relations médiatisées par Internet. Tout dépendrait de l'utilisation faite du média par le sujet. Pour Isabelle Tassel, le cyberspace serait alors un « espace virtuellement transitionnel » (2007, p. 29), espace transitionnel en puissance.

Pour synthétiser, les caractéristiques du cyberspace qui sont relevées par les auteurs comme pouvant avoir un effet sur son saisissement psychique par le sujet relèvent soit de spécificités techniques, soit de spécificités liées à son fonctionnement. Parmi les spécificités techniques se retrouvent la conservation des données et la reproductibilité de celles-ci. Parmi les spécificités liées au fonctionnement, se dégagent la dimension de la temporalité (diffuse, maléable, non-linéaire) et celle de l'espace (non délimité, non présentiel). Les effets des modalités de fonctionnement du cyberspace se retrouvent à un niveau intrasubjectif et à un niveau intersubjectif.

Il est important de rappeler, encore une fois, que si ces différentes caractéristiques interagissent avec le psychisme humain, il s'agit bien d'interaction dans le sens où les impacts des caractéristiques du cyberspace varieront selon le saisissement qui en sera fait par le sujet, et qui dépend de ses traits de personnalité, de ses modalités de fonctionnement psychique (Suler, 2016; Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Le cyberspace ne fait qu'offrir au sujet des opportunités dont ce dernier se saisit, consciemment ou inconsciemment. Ces opportunités peuvent concerner l'individu et la façon dont il perçoit ou exprime son identité (niveau intrasubjectif), ou concerner la dimension relationnelle et le rapport à l'autre (niveau intersubjectif). Ce sont ces deux dimensions qui seront abordées dans la partie suivante.

¹³ « un espace qui est en partie moi, en partie l'autre - qui fournit un lieu au jeu, à la créativité, et à l'imagination »

2.2. Les opportunités identitaires et relationnelles que le cyberspace offre au psychisme

2.2.1. Cyberspace et intrasubjectif : opportunités identitaires

Les différentes caractéristiques du cyberspace précédemment présentées participent donc du saisissement, que le sujet peut faire, d'opportunités que le cyberspace offre. La question de l'identité dans le cyberspace a fait l'objet de nombreux écrits scientifiques, beaucoup d'entre eux se référant à l'enfance et à l'adolescence (voir par exemple, le numéro 76 de la revue *Empan*, ou le numéro 95 de la *Revue de l'enfance et de l'adolescence*). Cependant, la question de l'identité en lien avec le cyberspace à l'adolescence ou durant l'enfance sera écartée du présent propos, car elle nécessiterait un développement long, certes passionnant mais qui ne saurait être un support aux analyses et aux propositions qui seront faites plus loin, en lien avec le travail clinique de terrain qui a été mené.

Dans le cyberspace, la dimension subjective va pouvoir s'exprimer en utilisant les outils qui sont mis à sa disposition. Consciemment ou inconsciemment, la personne va s'en saisir pour créer son identité en ligne, celle qu'elle va expérimenter, (dés)incarner, présenter et proposer à l'autre. Selon les motivations et les dynamiques qui l'animent, cette identité va pouvoir être plus ou moins proche de ou similaire à l'identité hors ligne, à une ou plusieurs de ses facettes. L'être humain est un sujet complexe, qui possède de nombreuses facettes et va choisir (consciemment ou inconsciemment) celles qu'il va présenter selon les circonstances qui s'offrent à lui (cadre familial, professionnel, de loisir...) : « the self interacts with the environment in which it is expressed. It is not independent of that environment »¹⁴ (Suler, 1996). Il en va de même pour le cyberspace, dans lequel le sujet peut aussi choisir de moduler ce qu'il présente de lui et la façon dont il se conduit, dont il est, qui il est : « le sujet peut incarner plusieurs personnages différents en même temps. Il explorera ainsi différents modes de fonctionnement, différents types de réactions, différentes parties de sa personnalité et de son identité, et en particulier les parts inexplorées de lui-même » (Gimenez, 1998, citée par Guiche et Lecourt, 2013, p. 102) . L'identité en ligne et l'identité hors ligne peuvent alors varier comme elles peuvent correspondre, ou l'identité en ligne peut se diviser en de multiples identités, chacune relative à un intérêt particulier de la personne (Suler, 2016). Quelles sont alors les caractéristiques du cyberspace qui peuvent jouer un rôle dans l'expression de l'identité en ligne, et de quelle façon ?

¹⁴ « le soi interagit avec l'environnement dans lequel il est exprimé. Il n'est pas indépendant de cet environnement »

L'anonymat et l'invisibilité sont parmi les facteurs qui ont un effet indéniable sur l'expression de l'identité en ligne. « Puisque l'on ne me connaît pas, puisque l'on ne me voit pas, je serai qui je veux » pourrait être une définition de l'identité virtuelle. Dans le cyberspace, « l'individu manipule sa propre identité afin d'être réellement pris par ses interlocuteurs pour celui qu'il fantasme d'être » (Jauréguiberry, 2000, p. 137). L'absence des indices liés au corps et au nom, qui participent de l'identification dans une relation hors ligne, amplifie ce phénomène (Schmoll, 2001).

La dimension narcissique entre en jeu et peut jouer un rôle important, puisque l'enjeu d'une identité virtuelle peut être la « création d'un double narcissique » (Potier, 2009, p. 159), l'anonymat et le choix du pseudonyme permettant au sujet de se construire « une identité s'approchant de son idéal du moi » (Tassel, 2007, p. 29). Le moi idéal semble cependant jouer également un rôle dans l'identité que le sujet se donne sur Internet. Dans *Pour introduire le Narcissisme* (1914), Sigmund Freud considère que le moi idéal serait un moi « en possession de toutes les perfections », définition qui pourrait alors également s'appliquer à l'identité que le sujet, qui peut choisir ce qu'il va mettre en avant et surtout ce qu'il souhaite cacher dans cette identité, se donne sur Internet. Le sujet, soumis à des injonctions de l'idéal du moi, chercherait à se rapprocher de son moi idéal dans l'identité qu'il se donne sur Internet.

À propos de l'univers virtuel *Second Life*¹⁵, Rémy Potier parle de l'avatar comme d'un masque : « Dans ce cadre, ni gêne, ni préjugé, ni aucune forme de timidité, chacun avance masqué. Puisque comme double, l'avatar peut être pensé comme masque » (Potier, 2009, p. 157). Le virtuel devient alors protecteur, permettant au sujet de s'expérimenter en sécurité. L'opportunité lui est offerte, à lui de s'en saisir. Là encore, ce saisissement se fera aussi au regard de qui il est et comment il fonctionne, en amont de son arrivée dans le cyberspace. L'identité dans le cyberspace n'a rien d'inédit, simplement peut-elle refléter des modalités de fonctionnement déjà existantes chez le sujet, mais inhibé dans, ou par, ses autres environnements de vie.

Sur le plan intrasubjectif, l'effet de désinhibition (Suler, 1996, 2016) semble jouer un rôle particulièrement important. Il participe de l'abaissement de certaines barrières psychologiques et permettrait ainsi l'expression d'affects, de désirs, de facettes du soi, que le sujet contient ou réprime hors ligne. Interpellé par l'expression « *true self* » qu'il a entendue être utilisée à propos de l'expression de soi dans le cyberspace, John Suler s'interroge :

¹⁵ <https://secondlife.com/>

sommes-nous plus « nous-mêmes », révélons-nous notre « vraie nature »¹⁶ dans le cyberespace ? Pour lui, cette conception est erronée, car « the self expressed in one place is not necessarily deeper, more real, or more authentic than another »¹⁷ (Suler, 2016, p. 111). L'infinité de possibles qu'offre le cyberespace en matière d'expression de soi, « espace de production de soi » (Leroux, 2015), pourrait laisser penser qu'une version plus authentique pourrait être proposée, que l'absence de barrières, la désinhibition, l'anonymat, l'invisibilité, pourraient créer un espace plus sûr pour la personne qui souhaiterait se dévoiler, se révéler dans une identité qui lui ressemblerait plus. Pour autant, il serait faux de considérer que le soi que l'on présente dans divers environnements, et qui peut être contraint par ceux-ci, dont certains aspects seront inhibés et d'autres mis en avant, soit un faux soi. Toute expression d'une identité, que le sujet habite et incarne, est une expression de soi, d'un soi, qui n'est pas plus vrai ni plus faux qu'un autre. Ainsi l'identité dans le cyberespace ne sera-t-elle pas une illustration d'un vrai soi, pas plus qu'elle ne sera celle d'un faux soi dans l'éventualité où la personne chercherait volontairement à modifier son identité. Elle sera toujours et malgré tout une illustration de soi.

Là où le cyberespace intervient, nous dit Suler, c'est en regard du processus de séparation-individuation, et de la capacité de la personne à identifier et appréhender ce qui est de l'ordre du moi et du non-moi. Le cyberespace peut influencer et altérer les frontières du moi (*self boundaries*), processus psychiques qui viennent marquer la limite entre ce qui est moi et ce qui n'est pas moi. La distinction entre moi et l'autre peut alors devenir floue et il sera plus facile pour certains processus (introjection solipsiste, imagination dissociative...) de se mettre en place. L'altération de ces frontières peut entraîner une régression des processus de pensée vers des processus plus primaires, la perception devenant plus auto-centrée et la place de l'autre s'effaçant. De l'altération de ces frontières peut naître une anxiété, une suspicion et un sentiment d'intrusion qui vont venir vulnérabiliser le sujet. Ces mécanismes ne sont cependant pas automatiques, encore une fois, ils dépendent de l'interaction entre le cyberespace et le fonctionnement psychique subjectif. Pour autant, certaines caractéristiques relatives à ce fonctionnement psychique peuvent jouer un rôle quant à l'altération des frontières du moi, notamment la relation d'objet, dont les modalités présentes chez le sujet vont participer de la résistance ou non de ces frontières du moi et de la perception de l'autre qui pourra s'ensuivre (Suler, 2016).

¹⁶ L'expression « vraie nature » est celle qui nous a semblé la plus proche du sens de « *true self* ».

¹⁷ « le soi exprimé à un endroit n'est pas forcément plus profond, plus vrai, ou moins authentique qu'un autre »

Ainsi, différentes facettes de l'identité peuvent être présentées, dans différents espaces. La question de l'intégration ou de la dissociation de ces différents aspects sera également essentielle pour déterminer le potentiel rapport pathologique de la personne à son identité en ligne (Suler, 2016).

Si l'identité peut varier sur Internet, la présence de l'autre est requise pour qu'elle prenne tout son sens pour le sujet. Comme l'écrit Francis Jauréguiberry,

Une foule d'emprunts identitaires est brusquement possible. L'individu peut désormais « s'essayer » à différentes formes de soi qu'il teste dans Internet et avec l'intention d'expérimenter « l'effet que ça fait ». Cet « effet » n'existe que dans la mesure où le soi virtuel devient une identité reconnue par et dans des relations à autrui, quand bien même cet autrui-là serait-il lui-même la projection d'un autre fantasme. (Jauréguiberry, 2000, p. 137)

La relation à l'autre, par et pour la reconnaissance qu'elle suppose, est alors le pendant nécessaire à l'existence du soi dans le cyberspace. C'est elle qui fera l'objet du prochain développement.

2.2.2. Cyberspace et intersubjectif : opportunités relationnelles

Si le cyberspace est un support à l'expérimentation de l'identité, il est aussi pourvoyeur de lien social. Celui-ci se retrouve dans les rencontres, les échanges, les jeux, les discussions (Héroult et Molinier, 2009), mais il est aussi présent en continu notamment dans les situations où ce qui est publié sur Internet (sur les réseaux sociaux, sur une page personnelle...) peut être vu, lu, par un autre. Cela peut mener à une interaction mais ce n'est pas toujours le cas, pour autant, l'altérité semble toujours présente, comme en tâche de fond. En tout cas, dans le cyberspace, l'autre est en permanence possible, le lien social toujours présent. Quels effets les caractéristiques du cyberspace peuvent-elles alors avoir sur ce lien social ? Comment interviennent-elles sur un plan intersubjectif ?

L'anonymat et l'invisibilité apparaissent là encore comme deux facteurs primordiaux. S'ils permettent de modifier l'identité, ils ont aussi pour conséquence qu'il n'existe aucune certitude quant à l'identité des personnes rencontrées dans le cyberspace (Civin, 2002; Schmoll, 2001). La distance qui sépare de l'autre, l'absence de son regard, créent un cadre d'échanges qui peut être propice à la confiance et à la levée d'inhibitions (Vlachopoulou et Missonnier, 2015), ou à des modalités d'échange plus agressives (Holland, 1996; Suler, 1996).

Pour Michaël Civin (2002), la distinction entre humain et non humain peut même devenir floue dans le contexte d'une relation où il est impossible de savoir qui est vraiment

l'autre. Le caractère anonyme de ces relations aurait des conséquences sur la subjectivité du sujet et sur les relations qu'il pourrait engager avec d'autres. Patrick Schmoll parle de « la « virtualisation » de l'autre dans la relation » (2001, p. 12), avec lequel s'établirait un lien social différent. Sylvain Missonnier, dans la préface de la *Psychanalyse du net* de Micaël Civin, parle d'une « altérité minimaliste et distanciée » (2002, p. 13). Ainsi, le cyberspace rapproche autant qu'il éloigne, il rapproche un autre tout en donnant la possibilité d'une perception de l'autre éloignée de lui, et orientée par ce qu'en virtualise le sujet qui perçoit. Si l'autre est là, ce n'est pas toujours en tant qu'autre différent de moi et possédant sa propre identité et son intégrité psychique et physique, c'est l'autre en tant que celui que je perçois et dont j'oriente la perception. Si ces mécanismes ne sont pas spécifiques au cadre du cyberspace, ce dernier peut les amplifier (Civin, 2002; Tisseron, 2012).

Le concept de relation d'objet virtuel/le permet d'appréhender la complexité du rapport à l'autre dans le cyberspace. Sylvain Missonnier (2007, 2009) développe la notion de relation d'objet virtuelle, pour décrire le lien qui s'installe entre les parents et l'enfant avant la naissance. Cette relation d'objet virtuelle « se réfère précisément à cette interface où l'effacement de l'altérité de l'objet rend possible une amorce d'altérité objectale » (Missonnier, 2007, p. 47). Considérée ainsi, la relation d'objet virtuelle permettrait, grâce au passage par une relation d'objet partiel, d'aboutir à une relation d'objet total.

Serge Tisseron (2012) propose différentes déclinaisons de la relation d'objet dans le cyberspace. La première est la relation à un objet réel, « tendue entre un pôle virtuel (la relation à un « autre virtuel ») et un pôle actuel de telle façon qu'un mouvement de virtualisation et d'actualisation les réunit sans cesse » (2012, p. 54). Cette relation s'apparente à une relation d'objet total « classique » telle qu'elle peut s'exprimer dans tout contexte. La seconde est la relation d'objet virtuel, dans laquelle le pôle virtuel de la relation est investi de façon privilégiée. Dans cette modalité, la relation à l'objet dans son actualisation apporte alors plus de frustration que de satisfaction. La troisième déclinaison concerne une relation virtuelle, « forme extrême de relation dans laquelle le pôle actuel de la relation est dénié » (2012, p. 54), modalité qui relèverait du pathologique. Ces déclinaisons de la relation d'objet ne sont ni créées par le cyberspace, ni spécifiques à lui, pour autant, le fonctionnement du cyberspace pourrait notamment favoriser les relations d'objet virtuel ou les relations virtuelles.

À celles-ci, Tisseron ajoute la relation d'objet partiel de type narcissique, qui est un cas particulier de la relation d'objet virtuel : « Internet favorise la création de relation d'objet partiel de type narcissique. L'internaute croit entrer en relation avec un autre usager alors qu'il n'a de relation qu'avec ses propres parties clivées projetées sur celui avec lequel il prétend

communiquer » (Tisseron, 2012, p. 85-86). Là encore, il s'agit d'une forme de relation d'objet que le cyberspace ne fait que favoriser. Elle se décline de deux façons, un fonctionnement uniquement narcissique qui consiste à percevoir de l'autre uniquement ce qui participe du renforcement du narcissisme et de l'estime de soi, et un fonctionnement pathologique qui relève du clivage et peut favoriser des persécutions paranoïdes. Cette forme de relation d'objet s'appuie sur une ignorance de la vie psychique de l'autre. En ce sens, elle se rapproche de la relation narcissique ou fonctionnelle décrite par Agnès Oppenheimer qui se réfère aux travaux d'Heinz Kohut (Oppenheimer, 1997), et pour laquelle l'autre peut occuper une fonction d'objet visant à colmater les failles narcissiques du sujet.

Suler décrit, sans la nommer ainsi, une modalité relationnelle qui s'en approche, où la personne, « in-person or online, [they] do not sense the presence of the other person as a separate being, but rather as a part of themselves »¹⁸ (Suler, 1996). Pour Suler, certaines caractéristiques du cyberspace, comme le fait que la communication soit écrite, que le corps et les indices visuels soient absents de l'échange, peuvent exacerber cette forme de relation, notamment chez des personnes qui présentent des difficultés à établir une relation d'objet total.

L'idée de relation d'objet narcissique se retrouve aussi chez Isabelle Tassel, qui considère que les échanges et discussions dans le cyberspace peuvent être le support de ce type de relation, où « l'autre n'est pas reconnu dans sa spécificité de personne, mais à travers la fonction qu'il remplit » (Tassel, 2007, p. 29). Elle considère alors l'espace du *chat* comme un espace transitionnel, où le sujet, à travers les relations d'objet partiel qu'il peut y établir, peut rencontrer l'autre, et peut-être, comme le propose Missonnier, atteindre par ce biais la relation d'objet total. Francis Jauréguiberry relève lui aussi une dimension narcissique de la relation sur Internet, dans laquelle « autrui est un agent de satisfaction avant d'être une personne considérée dans son autonomie et son originalité » (Jauréguiberry, 2003, p. 11).

Lise Haddouk relève « différents types de relations digitales, qui semblent se situer sur un axe allant d'une dimension objectale à une dimension plus narcissique, avec un ou des « autre(s) » non différenciés » (Haddouk, 2018, p. 50). Ces relations se situent sur un axe narcissico-objectal où la dimension objectale va être plus ou moins investie dans la relation intersubjective. Dans sa dimension narcissique, la relation à l'autre va pouvoir s'appuyer sur l'effet miroir de l'écran, pour être investie de façon privilégiée, menant alors à une « » relation digitale non objectale », ou « relation digitale narcissique » » (Haddouk, 2017, p. 27) qui

¹⁸ « en personne ou en ligne, ne ressent pas la présence de l'autre comme un être séparé, mais plutôt comme une part d'eux-mêmes »

semble rejoindre l'idée d'un effacement de l'autre derrière sa dimension narcissique et fonctionnelle. Il s'agit là d'une déclinaison possible de la relation digitale, celle qui retiendra notre attention au vu du développement à suivre.

La dimension narcissique de la relation semble donc pouvoir occuper une place privilégiée dans le cyberspace. Là encore, elle n'y est pas inédite, puisqu'elle est une modalité relationnelle préexistante chez le sujet, qui va seulement pouvoir s'établir de façon privilégiée dans le cyberspace. Internet pourrait alors être un lieu privilégié de recherche de l'autre fonctionnel, puisqu'il est plus aisé de « choisir » l'autre avec lequel on entre en relation (Civin, 2002).

Le cyberspace apparaît donc comme un théâtre d'infinis possibles pour la dimension interpersonnelle. Si diverses modalités relationnelles peuvent s'y jouer, l'accent a été mis ici sur la possible exacerbation des relations d'objet de type narcissique, en raison des développements qui vont suivre. En effet, cette modalité relationnelle sera mise en parallèle avec les modalités relationnelles qui peuvent advenir dans des situations de transgression, afin d'interroger la place que le cyberspace peut occuper lorsque cette transgression s'y joue.

2.2.3. Quel saisissement de ces opportunités ?

Le cyberspace, de par ses caractéristiques techniques et fonctionnelles, se propose donc comme espace d'opportunités identitaires et relationnelles pour le sujet. Pour autant, le saisissement de ces opportunités dépendra toujours de la personne concernée.

Selon la représentation sociale habituelle, l'usage excessif d'Internet apparaît comme étant lié à ses propriétés intrinsèques qui opéreraient comme un attracteur par elles-mêmes. L'expérience conduit à penser que les traits spécifiques du virtuel ne constituent pas une condition suffisante pour produire ce surinvestissement, ils doivent être associés à des difficultés personnelles et/ou familiales (Popper-Gurassa, 2009, p. 76)

Le saisissement de ces opportunités dépend donc de facteurs variables, qui peuvent relever de traits de personnalité ou du fonctionnement psychique de la personne, comme de dimensions transitoires, liées à un évènement ou à un environnement particulier. C'est cette articulation entre le psychisme et le virtuel numérique qui sera mise en question dans la lecture qui sera proposée des conduites infractionnelles dans le cyberspace. Car comme le dit John Suler : « Our new electric selves in the digital era transcend the old boundaries of human experience while echoing back to us all the emotional complexities inherent in the ancient

depths of our human condition »¹⁹ (Suler, 2016, p. xii).

¹⁹ « Nos nouveaux soi électriques dans l'ère digitale transcendent les anciennes frontières de l'expérience humaine, tout en nous ramenant à toutes les complexités émotionnelles inhérentes des anciennes profondeurs de notre condition humaine »

Chapitre 3 : D'une forme d'atteinte au lien social : Les infractions à caractère sexuel envers mineurs dans le cyberspace

« The internet has been characterised as a chaotic, lawless, and dangerous place – a digital Wildwest »

(Sheldon et Howitt, 2007, p. 1)

Ce troisième chapitre aborde plus spécifiquement une déclinaison de la cybercriminalité, celle des infractions à caractère sexuel envers des mineurs sur Internet. Ce focus s'explique par la constitution de l'échantillon de recherche, qui concerne quasi exclusivement des personnes ayant commis ce type d'infraction. Si l'orientation initiale concernait davantage la question de la cyberviolence en son ensemble, étudiée sous l'angle du rapport au cyberspace, l'état de la recherche sur cette question et nos connaissances sur le milieu judiciaire ont initialement laissé penser que cette population serait certainement la plus rencontrée. Le travail de terrain et la clinique qui en sont ressortis sont venus confirmer cette hypothèse et ont permis d'affiner le propos développé dans cette thèse.

La délinquance sexuelle envers des mineurs sur Internet est une délinquance émergente et relativement récente (Briggs, Simon et Simonsen, 2011; Sheldon et Howitt, 2007), un « 21st-century phenomenon »²⁰ (Bates et Metcalf, 2007, p. 11), et les travaux s'y consacrant dans le domaine de la psychologie et de la criminologie le sont également. À titre d'exemple, il n'y a aucun article qui l'aborde en 2001 dans la 5^{ème} Conférence de consensus de la Fédération Française de Psychiatrie intitulée « Psychopathologies et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles » (Fédération Française de Psychiatrie, 2001), alors qu'en 2018 plusieurs rapports d'experts l'abordent dans le cadre de l'audition publique « Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge » de la Fédération Française des CRIAVS (Arena, 2018; Teillard-Dirat et Bais, 2018).

En France, la majorité des infractions à caractère sexuel réalisées avec Internet relève d'atteintes aux mineurs (Guillaneuf, 2012; Langlade, 2017). En 2011, « 275 atteintes sexuelles commises sur Internet [...] ont été enregistrées au sein des systèmes opérationnels de la police et de la gendarmerie » (Guillaneuf, 2012, p. 391), alors qu'en 2016 sont enregistrées 3 331 infractions relevant d'atteintes sexuelles envers mineurs sur Internet (Langlade, 2017). Ce type d'infractions est en augmentation constante depuis 2013 (Langlade, 2017). Les infractions relatives à la détention et à la diffusion de contenus à caractère pédopornographique

²⁰ « phénomène du 21^e siècle »

constituent, en 2016, 69,2% des infractions à l'encontre de mineurs sur (Langlade, 2017). Ainsi, les infractions envers mineurs sur Internet attirent l'attention des domaines judiciaire comme scientifique, et leur importance mérite l'attention qu'on leur accorde.

Il existe différentes façon dont Internet peut être utilisé dans le cadre d'infractions à caractère sexuel envers mineurs : pour consulter et distribuer de la pédopornographie, pour entrer en contact avec d'autres personnes qui éprouvent un intérêt sexuel pour les enfants, pour rencontrer des mineurs et avoir avec eux des échanges à caractère sexuel en ligne, pour menacer des mineurs ou les harceler, pour localiser de potentielles victimes d'agressions sexuelles avec contact, pour promouvoir le tourisme sexuel ou le trafic d'enfants (Durkin, 1997; Merdian, Curtis, Thakker, Wilson et Boer, 2013).

Deux déclinaisons de ce type d'infraction seront présentées ici : la consultation de contenus à caractère pédopornographique (qui peut n'inclure que la consultation, mais aussi le téléchargement, l'échange, la production), et la sollicitation sexuelle de mineurs (fréquemment nommée *grooming* en ligne). Il ne s'agit pas de « nouveaux crimes » qui sont apparus avec l'essor de la cybercriminalité, mais de modalités infractionnelles anciennes qui trouvent dans le cyberspace de nouvelles opportunités d'advenir (Jaber, 2009; Kloess, Beech et Harkins, 2014; Winters, Kaylor et Jeglic, 2017). Ce sont deux déclinaisons des violences sexuelles sur Internet, qui occupent aujourd'hui une place particulièrement importante tant dans le champ scientifique que judiciaire (Blatier, 2015; Merdian et al., 2013), et qui sont pénalement sanctionnées en droit français (Quéméner, 2008). Si les auteurs de ces infractions sont souvent associés à l'image de prédateurs, portrait stéréotypé d'un adulte caché, qui traque des enfants derrière une fausse identité, cette image relève du mythe (Kloess et al., 2014; J. Wolak, Finkelhor et Mitchell, 2004; Janis Wolak, Finkelhor, Mitchell et Ybarra, 2008). Les deux premières parties de ce chapitre seront alors le support d'une présentation de cette population, tandis que certains points d'achoppement liés à ces infractions seront abordés dans un troisième développement.

3.1. Les contenus à caractère pédopornographique : consultation, consommation, production

Si la consultation et l'échange de pédopornographie ne sont pas des phénomènes récents, et existaient avant Internet, ce type d'infraction s'est considérablement développé avec les technologies de l'information et de la communication (Fortin et Roy, 2006; Jaber, 2009; Sheldon et Howitt, 2007; Max Taylor et Quayle, 2003) et connaît depuis les années 1990 un véritable essor (Babchishin, Paquette et Fortin, 2017; Fortin et Corriveau, 2013). C'est une pratique qui se distingue des autres formes de violences sexuelles sur mineurs (Vlachopoulou et Missonnier, 2018), notamment dans son rapport aux technologies de l'information et de la communication.

Internet a participé au développement de ce phénomène, en augmentant la quantité de matériel disponible, en rendant sa distribution plus efficace et en facilitant son accessibilité (Jaber, 2009; Marcum, 2007; Max Taylor et Quayle, 2003; Wortley et Smallbone, 2006). On retrouve là les trois « A » du « *Triple A Engine* » qu'Al Cooper (1998) propose à propos de la sexualité sur Internet : « *Access* » (l'accès), « *Affordability* » (l'abordabilité, le faible coût), et « *Anonymity* » (l'anonymat) (Bates et Metcalf, 2007; Raymond, 2015). Pour Wortley et Smallbone, Internet :

- permits access to vast quantities of pornographic images from around the world
- makes pornography instantly available at any time or place
- allows pornography to be accessed (apparently) anonymously and privately
- facilitates direct communication and image sharing among users
- delivers pornography relatively inexpensively
- provides images that are of high digital quality, do not deteriorate, and can be conveniently stored
- provides for a variety of formats (pictures, videos, sound), as well as the potential for real-time and interactive experiences
- permits access to digital images that have been modified to create composite or virtual images (morphing).²¹ (Wortley et Smallbone, 2006, p. 8)

²¹ « - permet l'accès à de vastes quantités d'images pornographiques qui viennent des quatre coins du globe
- rend la pornographie disponible instantanément en tout lieu et à toute heure
- permet un accès (a priori) anonyme et privé à la pornographie
- facilite la communication directe et le partage d'images entre utilisateurs
- propose de la pornographie relativement peu chère
- fournit des images de haute qualité numérique, qui ne se détériorent pas, et peuvent être facilement stockées

Il existe différentes façons d'accéder à des contenus à caractère pornographique. Les principales sources sont : les forums ou newsgroups, les logiciels d'échanges en *peer-to-peer*, les pages et sites internet (*web* visible et invisible), les *chats* et IRC, les messageries instantanées, l'envoi par mail, les *bulletin board systems*, les *webcams*, les serveurs de fichiers (Fortin et Corriveau, 2013; Jaber, 2009; Wortley et Smallbone, 2006). Pour synthétiser, deux modalités d'accès semblent exister : un accès par les pairs (échanges, partages de fichiers) ou un accès isolé (la personne trouve seule des contenus).

La consultation et l'échange de pédopornographie constituent un phénomène complexe, qui représente à la fois une infraction, et la représentation d'une infraction (Sheldon et Howitt, 2007). Derrière ces consultations se trouvent des enjeux financiers et une autre forme de délinquance financière (Jaber, 2009) qui ne sera pas abordée ici.

Afin d'appréhender ce phénomène, il faut d'abord s'interroger sur ce qui constitue un contenu à caractère pédopornographique, avant de pouvoir aborder la question des auteurs d'infractions de téléchargement et de consultation.

3.1.1. Comment qualifier un contenu à caractère pédopornographique ?

La pédopornographie (parfois appelée pornographie juvénile ou pornographie infantile) est définie comme « toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles » (« Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants », Article 2 (Organisations des Nations Unies, 2000)). En loi française, elle est « l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique » (Article 227-23 du Code Pénal). Elle concerne, en France, les photographies ou vidéos de mineurs, mais aussi, depuis une jurisprudence de 2007, toute représentation picturale d'un mineur (dessin, etc.) (voir Cour de cassation, chambre criminelle, Audience publique du mercredi 12 septembre 2007, n° de pourvoi : 06-86763).

Cependant, la loi ne fait pas l'usage, et des images de mineurs qui ne rentrent pas dans le cadre de ces définitions peuvent également être consultées dans le cadre de conduites qui, si

- fournit une variété de formats (images, vidéos, son), ainsi que le potentiel pour des expériences interactives en temps réel
- permet l'accès à des images numériques qui ont été modifiées pour créer ou composer des images virtuelles (*morphing*) »

elles ne sont pas infractionnelles, seraient alors qualifiées de déviantes. Kenneth Lanning (dès 1986) distingue ainsi ce qu'il nomme « *child erotica* » et « *child pornography* ». Il définit la pornographie infantile (*child pornography*) comme « the sexually explicit reproduction of a child's image »²² (Lanning, 2010, p. 80), tandis que l'érotisme infantile (*child erotica*) concerne « any material, relating to children, that serves a sexual purpose for a given individual »²³ (Lanning, 1986, p. 18, 2010, p. 85). Il peut s'agir d'objets, de lettres, de souvenirs... tout support pouvant devenir pour l'intéressé support d'érotisme infantile. Il peut aussi s'agir d'images d'enfants qui ne rentrent pas dans la catégorie de pornographie infantile (c'est-à-dire qui ne présentent pas de dimension sexualisée), mais sont utilisées comme telles par les individus.

Afin de faire le lien entre ces différentes conceptions, et de considérer les contenus pédopornographiques non pas uniquement dans leur dimension illégale mais aussi dans le regard et les usages des personnes qui les consultent, puisque « the sexual or erotic nature of the images lie in both the objective qualities of the material itself, and in the mind of the collector »²⁴ (2001, p. 99), Max Taylor, Gemma Holland et Ethel Quayle proposent une typologie des collections d'images pédophiles, issue du projet de recherche COPINE (*Combating Paedophile Information Networks in Europe*) (Taylor et al., 2001; Taylor, Quayle et Holland, 2001), qui fait aujourd'hui référence dans la classification des contenus pédopornographiques. L'échelle COPINE, qui possède 10 niveaux, est détaillée notamment dans l'article de Taylor, Holland et Quayle (2001, p. 101), la traduction française présentée ici étant proposée par Francis Fortin et Patrice Corriveau (2013, p. 91) :

²² « la reproduction sexuellement explicite de l'image d'un enfant »

²³ « tout matériel, lié aux enfants, qui sert un but sexuel pour un individu donné »

²⁴ « la nature sexuelle ou érotique des images repose à la fois dans les qualités objectives du matériel, et dans l'esprit du collectionneur »

COPINE	
Niveau	Description
1	Indicatif. Il est constitué de matériel ni érotique ni sexuel et provient principalement de sources commerciales, telles que les catalogues et les albums de photographies. À ce niveau, les enfants ne sont pas nus : ils sont en sous-vêtements ou en maillot de bain. ²⁵
2	Nudité. Ce sont des images ou des vidéos de nudité partielle ou complète, dans un cadre légitime (par exemple une photographie d'un enfant dans un bain).
3	Érotisme. Présente des images clandestines d'enfants en sous-vêtements ou nus.
4	Poses. Il s'agit de clichés d'enfants intentionnellement suggestifs à caractère sexuel. ²⁶
5	Pose érotique. Montre des images ou des vidéos à caractère sexuel ou provocant.
6	Pose érotique explicite. Met l'accent sur les parties génitales de l'enfant.
7	Activité sexuelle d'un enfant. Inclut la masturbation, le sexe oral ou les attouchements sexuels. Toutefois, ce niveau implique des actes exécutés uniquement entre les enfants, il n'implique pas directement un adulte.
8	Agression. Se distingue par la participation d'un adulte aux activités sexuelles.
9	Agression choquante. Présente une agression sexuelle avec pénétration d'un enfant par un adulte.
10	Sadisme/bestialité. Présente des images ou des vidéos dont le contenu est associé à la bestialité, au sadisme ou au fait d'infliger de la douleur à un enfant.

L'échelle COPINE présente alors l'intérêt d'englober l'ensemble des contenus pédopornographiques pouvant être consultés et utilisés par les auteurs d'infractions, en mettant

²⁵ Concernant ce niveau, Taylor, Holland et Quayle (2001) ajoutent que ce sont le contexte ou l'organisation des images par le collectionneur qui indiquent le caractère inapproprié de l'usage.

²⁶ Concernant ce niveau, Taylor, Holland et Quayle (2001) ajoutent que les enfants peuvent être plus ou moins vêtus ou dénudés, et que là encore c'est le contexte et l'organisation des images qui suggèrent l'intérêt sexuel.

en perspective la nature de ces contenus mais aussi le contexte de leur utilisation et le sens de ceux-ci pour les utilisateurs.

3.1.2. Les personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique

La littérature scientifique propose diverses classifications relatives aux individus qui consultent des contenus à caractère pédopornographique. Celles-ci se construisent majoritairement au regard des pratiques relevées chez ces auteurs d'infractions, ou au regard de leurs motivations. Il est à noter que la littérature rencontrée sur ce sujet s'est avérée majoritairement nord-américaine, ne permettant pas une comparaison internationale du phénomène ni une interrogation sur d'éventuelles spécificités de la population française. Les critères considérés par les auteurs, tout comme les courants théoriques dans lesquels ils s'inscrivent, varient d'une étude à l'autre (l'origine géographique des études n'expliquant pas à elle seule ces variations), n'en permettant pas toujours la comparaison.

Si les travaux recensés concernent l'utilisation d'Internet dans le cadre d'infractions relevant de la pédopornographie, certains travaux s'attachent à différencier les conduites en fonction de l'utilisation d'Internet (exclusive, ou non), d'autres considèrent ces conduites dès lors que les technologies de l'information et de la communication sont impliquées. En effet, les situations individuelles sont complexes et lorsque les technologies de l'information et de la communication sont sollicitées, plus encore dans une contemporanéité où elles sont quasi omniprésentes, des intersections peuvent advenir dans les conduites infractionnelles (Meridian et al., 2013).

Typologies des personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique

Kenneth Lanning, dans son rapport intitulé « *Child Molesters: A Behavioral Analysis* », à destination des officiers des forces de l'ordre qui enquêtent sur des cas d'exploitation sexuelle d'enfants, évoque dès 1986 la question de l'utilisation d'un ordinateur par des personnes qui collectent des contenus pédopornographiques : « There is a modern invention that is of invaluable assistance to the pedophile: the computer »²⁷ (Lanning, 1986, p. 22). Pour Lanning, la technologie ne fait que « rattraper » les traits de personnalité des auteurs d'infractions, à savoir leur besoin d'organisation, de validation, et d'enregistrement de souvenirs. L'ordinateur est alors considéré dans sa fonction de stockage et d'organisation, permettant une meilleure gestion des collections d'images et des moyens de contacter d'autres auteurs d'infractions.

²⁷ « Il existe une invention moderne qui est une aide inestimable pour le pédophile : l'ordinateur ».

L'utilisation de « panneaux d'affichage » (« *bulletin board* ») est également mentionnée, en ce qu'elle permet aux auteurs d'infractions de rechercher des personnes avec lesquelles échanger. Le téléchargement d'images et de vidéos, les sites internet, le *peer-to-peer*, tout cela est encore inexistant ou trop peu existant pour être mis en avant, mais c'est bien là le début du développement de cette nouvelle forme de délinquance informatique.

L'ouvrage de Lanning présente l'intérêt d'avoir été régulièrement mis à jour, les versions 3 (1992), 4 (2001) et 5 (2010) ayant pu être consultées. En 2001, Lanning propose une catégorisation des consommateurs de pédopornographie en ligne, reprise par ailleurs par Eva Klain, Heather Davies et Molly Hicks (2001). Les éléments présentés ci-après sont issus de la quatrième et de la cinquième version de l'écrit de Lanning ainsi que d'un chapitre d'ouvrage écrit par le même auteur en 2012 (Lanning, 2001, 2010, 2012). S'inspirant des typologies utilisées relativement aux auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs, Lanning (2001, 2010, 2012) propose une typologie des « *computer offenders* »²⁸ se découpant en trois catégories, se détaillant elles-mêmes en sous-catégories :

- les auteurs d'infractions situationnels [*situational offenders*] : pour cette catégorie, la conduite infractionnelle est moins longue, moins persistante et moins prévisible :
 - adolescent ou adulte « normal » : un adolescent qui recherche de la pornographie en ligne, ou un adulte qui fait preuve de curiosité quant à la multitude de pornographies disponibles en ligne,
 - auteur d'infractions sans discernement moral : motivé par le pouvoir ou la colère, présente des antécédents d'infractions violentes,
 - profiteur : qui recherche des bénéfices financiers faciles.
- les auteurs d'infractions préférentiels [*preferential offenders*] : tous présentent des intérêts sexuels déviants, le degré de préférence sexuelle pour les enfants variant selon la sous-catégorie :
 - pédophile : présente une préférence sexuelle pour les enfants,
 - auteur d'infractions divers : présente une large variété de paraphilies ou d'intérêts sexuels déviants, la préférence pour les enfants n'étant pas marquée,
 - auteur d'infractions latent : ses préférences sexuelles déviantes

²⁸ « Délinquants à ordinateur ».

sont latentes et se révèlent lorsque son activité en ligne permet de valider ces préférences et d'affaiblir ses inhibitions.

- les auteurs d'infractions variés [*miscellaneous offenders*] : ceux-ci ne présentent pas d'intérêt sexuel pour les enfants, leurs motivations varient :
 - journaliste média : pense pouvoir consulter des contenus pédopornographiques ou échanger avec des auteurs d'infractions pour réaliser un reportage,
 - farceur : diffuse de fausses informations pour mettre en difficulté une personne victime de cette démarche,
 - « petit copain » plus âgé : jeunes en fin d'adolescence ou dans la vingtaine qui recherchent des interactions à caractère sexuel avec des adolescents ou des adolescentes,
 - citoyen trop zélé : qui mène sa propre enquête et va trop loin.

Les critères qui semblent principalement sous-tendre cette catégorisation sont l'intérêt sexuel pour les enfants, ainsi que la primauté de la dimension déviante ou infractionnelle (les contenus pédopornographiques sont au cœur de la conduite, qu'il s'agisse de les consulter ou d'en tirer un profit financier). Ces deux critères sont présents chez les auteurs préférentiels, tandis que l'intérêt sexuel pour les enfants semble absent chez les auteurs situationnels, et la primauté de la dimension déviante ou infractionnelle absente chez les auteurs variés (qui ont un autre objectif).

C'est en 2001 également qu'Eva Klain, Heather Davies et Molly Hicks reprennent les travaux de Carol Hartman, Ann Burgess et Kenneth Lanning (1984) et de Kenneth Lanning (1992) pour proposer une typologie des consommateurs de pornographie juvénile, qui ne concerne que les auteurs dits préférentiels, c'est-à-dire ceux qui présentent un intérêt sexuel pour les enfants. Se basant sur les travaux de leurs collègues précédemment cités, Klain, Davies et Hicks proposent une typologie selon cinq niveaux d'organisation²⁹ :

- collectionneur de garde-robe [*closet collector*] : il dissimule les contenus à caractère pédopornographique qu'il possède, ne communique pas avec d'autres internautes à ce sujet, nie toute implication sexuelle avec des enfants, utilise des moyens commerciaux pour se procurer les contenus,

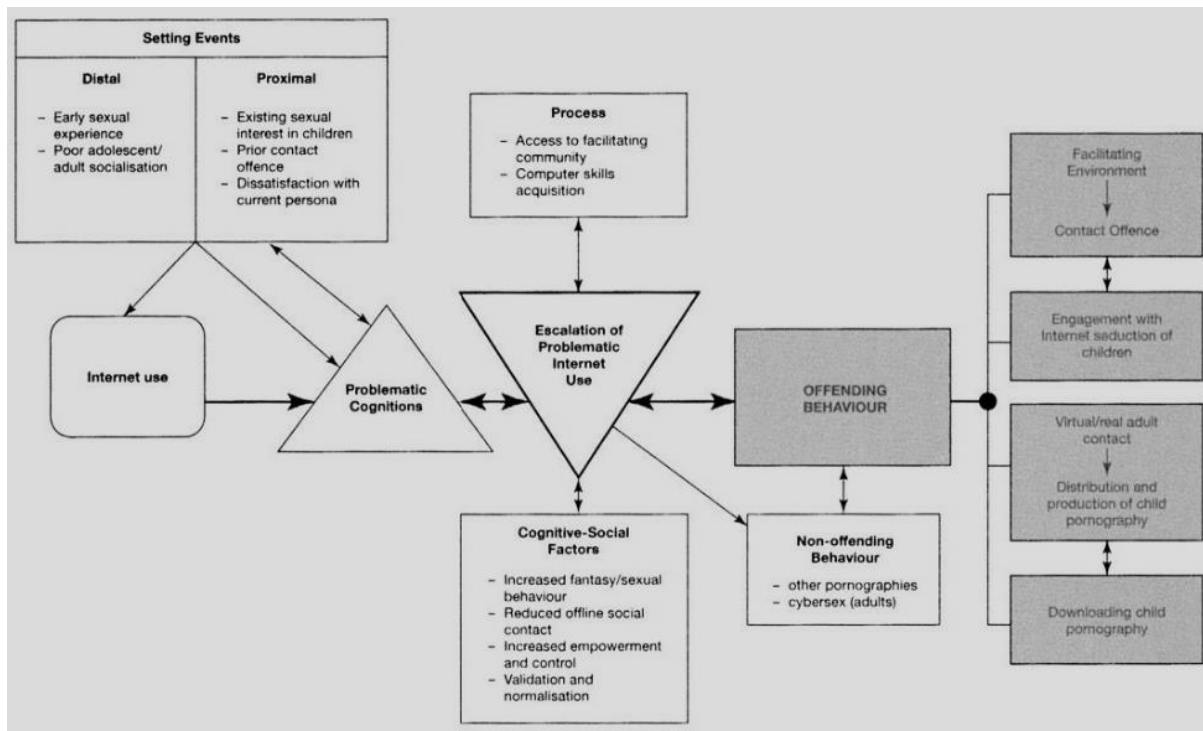
²⁹ Les traductions sont ici issues des écrits de Fortin et Roy (2006).

et son système de croyance relève de la croyance que les enfants ne devraient pas être agressés,

- collectionneur échangiste [*traders*] : il communique avec d'autres internautes et échange des contenus, mais ne commet pas de violences sexuelles sur mineurs,
- collectionneur isolé [*isolated collector*] : il n'a pas de lien avec d'autres internautes, il commet des violences sexuelles sur mineurs, il utilise des moyens commerciaux pour se procurer les contenus, ou les produit lui-même dans le cadre des violences commises sur mineurs,
- collectionneur résidentiel [*cottage collector*] : il commet des violences sexuelles sur mineurs, produit ainsi des contenus pédopornographiques qu'il partage, sans rechercher de gains financiers,
- collectionneur commercial [*commercial collector*] : il produit des contenus et gagne de l'argent en vendant sa collection.

Les critères discriminants retenus ici par les auteurs sont alors le rapport à la communauté (isolement ou échange et partage), la commission de violences sexuelles sur mineurs avec contact (présence ou absence), et la monétisation des contenus produits (partage gratuit ou vente). Cette typologie concernant les auteurs d'infractions préférentiels, elle exclut ceux dont la motivation à la consultation de contenus pédopornographiques ne relève pas d'un intérêt sexuel pour l'enfant.

En 2003, Max Taylor et Ethel Quayle, membres du projet COPINE, proposent un « modèle d'un usage d'internet potentiellement problématique », qui s'appuie sur les interviews des auteurs d'infraction ayant consulté de la pédopornographie sur Internet, interrogés dans le cadre du projet COPINE :



(Max Taylor et Quayle, 2003, p. 179)

Le concept qui sous-tend la modélisation proposée par Taylor et Quayle (2003; 2003) sont les distorsions cognitives. Les distorsions cognitives qu'ils évoquent ici supportent l'usage problématique d'Internet (consultation de contenus illégaux, maintien de l'engagement dans Internet) et peuvent mener à davantage d'infractions.

These cognitive distortions are characteristic of a set of attitudes and values that support the legitimacy of sexual interest in relation to children, and in particular the use of the Internet as a means of meeting this. The characteristics of such cognitions (drawn from the discussion in Chapter 4) are that they:

1. justify the downloading of child pornography because they are only pictures and do not involve actual contact with a child;
2. normalise this behaviour because of the large number of people who are also engaged in the same online behaviour;
3. objectify the images through a process of collecting which distances the offender from the illegal content;
4. justify other forms of engagement with the images or, on occasions, real

children through colluding in an online social network.³⁰ (Taylor et Quayle, 2003, p. 177)

Ces cognitions problématiques sont au cœur du modèle présenté ici, qui regroupe différents autres éléments qui participent de la mise en place et du maintien des conduites infractionnelles.

Les « évènements du cadre ou du décor » [*setting events*] se rapportent à des évènements du passé des personnes [*distal*] ou des situations plus récentes ou actuelles [*proximal*]. Ces éléments servent, selon les auteurs, à dresser un portrait de la situation des auteurs d'infractions, et à s'éloigner de dimensions pathologiques. Parmi les évènements distants [*distal*], les auteurs relèvent des expériences sexuelles précoces, qui peuvent participer à la normalisation de la pédopornographie. Les auteurs relèvent cependant une contradiction entre la dimension traumatique de ces expériences pour les personnes interrogées, et le fait de tenir à l'âge adulte des conduites de violences sexuelles sur mineurs avec contact, ou de consulter des contenus pédopornographiques mettant en scène de telles violences. Les auteurs relèvent comme autre évènement distant une faible socialisation à l'adolescence et/ou à l'âge adulte, Internet permettant alors une exploration de la sexualité sans avoir à être en contact direct (hors ligne) avec d'autres personnes. Parmi les évènements récents [*proximal*], sont listés l'intérêt sexuel pour les enfants, des antécédents de violences avec contact, et l'insatisfaction actuelle avec sa propre personne.

Comme le montrent les interactions illustrées sur le schéma ci-dessus, ces évènements passés et présents participent de l'usage d'Internet mis en œuvre, ainsi que des cognitions problématiques présentées par les auteurs d'infractions. L'« utilisation d'Internet » [*Internet use*] permet alors de trouver des solutions aux « évènements proches » et aux « évènements distants ».

Les « cognitions problématiques » [*problematic cognitions*] vont supporter l'usage problématique, à savoir la consultation et l'échange de contenus illégaux, le maintien de cet engagement dans Internet, et peuvent mener à davantage d'infractions.

L'utilisation d'Internet associée aux cognitions problématiques vont participer à

³⁰ « Ces distorsions cognitives sont caractéristiques d'un ensemble d'attitudes et de valeurs qui soutiennent la légitimité d'un intérêt sexuel en lien avec les enfants, et en particulier l'usage d'internet comme moyen de rencontre. Les caractéristiques de telles cognitions (tirées des discussions du Chapitre 4) sont qu'elles : 1. justifient le téléchargement de pornographie juvénile parce que ce ne sont que des images qui n'impliquent pas de contact avec un enfant ; 2. Normalisent ce comportement du fait du grand nombre de personnes qui sont aussi engagés dans le même comportement en ligne ; 3. objectifient les images à travers un processus de collection qui distance le délinquant du contenu illégal ; 4. justifient d'autres formes d'engagement avec les images ou, à certaines occasions, de vrais enfants en s'associant dans un réseau social en ligne »

l'intensification de l'usage problématique d'Internet [*escalation of problematic internet use*]. Concernant celle-ci, les auteurs relèvent que les personnes interrogées font souvent référence à une dimension addictive d'Internet pour expliquer la persistance de leurs conduites, référence qui leur permet de rationaliser leurs conduites, sur lesquelles un contrôle serait difficile, et de les comparer à une maladie.

Outre les cognitions problématiques et la seule utilisation d'Internet, des « processus » [*process*], relatifs à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet entrent en jeu dans cette intensification. Ici, les auteurs s'interrogent sur le rôle spécifique qu'Internet peut jouer dans ces infractions. À travers l'accès facilité à la communauté de pairs (ici, autres personnes consultant des contenus pédopornographiques), et l'acquisition de compétences informatiques techniques, Internet est surtout mis en avant comme source d'opportunités (accès aux informations, aux contenus, aux pairs). L'accès facilité à la communauté sous-tend des changements dans les cognitions, les croyances et les valeurs des personnes, ce qui peut ensuite faciliter la mise en œuvre des conduites infractionnelles. Par ailleurs, l'investissement dans la dimension Internet s'accompagne d'une diminution des interactions sociales avec « le monde réel », ce qui participe au renforcement des cognitions précitées. L'ensemble de ces facteurs sous-tendent alors l'intensification de l'usage problématique d'Internet.

D'autres facteurs entrent en jeu dans celle-ci, des facteurs socio-cognitifs [*cognitive-social factors*]. Parmi ceux-ci, l'augmentation des comportements sexuels et des fantasmes, ou encore la diminution des contacts hors ligne, qui entraînent une diminution des comportements sociaux et une hausse du temps passé en ligne. Apparaît également une augmentation du sentiment de contrôle et d'autonomie, sous-tendue par le fait de trouver les contenus, de braver des sécurités, ou encore d'obtenir de la crédibilité auprès de la communauté. Enfin, les auteurs relèvent une validation et une normalisation de la pédopornographie.

Pour Taylor et Quayle (2003), l'intensification de l'usage problématique d'Internet peut alors mener soit à des comportements délinquants, soit à des comportements non-délinquants.

Parmi les comportements non-délinquants [*non-offending behaviour*], les auteurs relèvent la consultation d'autres types de pornographie, ainsi que la cybersexualité entre adultes. Il peut également s'agir de contenus « érotiques » de mineurs [*child erotica*], des contenus qui ne sont pas illégaux mais ont pour les personnes les mêmes fonctions que la pédopornographie, et dont la consultation peut participer par la suite à légitimer les conduites infractionnelles.

Parmi les comportements délinquants [*offending behaviour*], les auteurs (Taylor et Quayle, 2003) déclinent quatre types de situations, qui ne sont pas exhaustives les unes des

autres :

1. Le téléchargement [*downloading*] : il s'agit ici de téléchargement de contenus pédopornographiques, et du fait de collectionner ceux-ci. La dimension collection a un rôle important pour les auteurs, qui considèrent que collectionner participe de la génération de cognitions qui distancent les personnes des contenus consultés, et objectifient les enfants mis en scène sur ceux-ci. La collection est également un support pour l'activité masturbatoire, activité qui peut sous-tendre la cognition que les conduites des personnes ne relèvent que du fantasme, ainsi qu'une sensation de contrôle de l'activité sexuelle par les personnes qui la mènent. Enfin, le fait de collectionner peut nourrir la motivation à trouver de nouveaux contenus afin d'enrichir cette collection, et ainsi sous-tendre la persistance des conduites infractionnelles.
2. L'échange [*trading*] : les auteurs relèvent chez les personnes interrogées l'importance de la dimension relationnelle dans les liens créés avec les pairs. Les échanges, et l'appartenance à la communauté, participent à la normalisation et à la légitimation des conduites, ainsi qu'au maintien de ces conduites, puisqu'il faut prouver sa crédibilité à ses pairs, notamment *via* la qualité des contenus échangés. Le surnom ou pseudonyme utilisé semble également jouer un rôle important en termes de dimension identitaire, dans ce qu'il transmet de l'identité de l'individu à ses pairs. Enfin, les contenus échangés revêtent une dimension de monnaie d'échange, lorsqu'ils permettent d'obtenir d'autres contenus recherchés par les personnes.
3. La séduction [*seduction*] : il s'agit ici de personnes qui s'engagent dans des échanges à caractère sexuel avec des mineurs. Les auteurs différencient les cas où la personne se présente au mineur comme adulte, ou comme enfant. Dans la situation où elle se fait passer pour un enfant, les auteurs considèrent que c'est pour gagner plus facilement la confiance du mineur, mais aussi pour justifier sa conduite, puisqu'elle permet de faire comme si l'activité sexuelle se tenait entre deux enfants et non pas entre un adulte et un enfant. Dans la situation où la personne se présente en tant qu'adulte, cela permet les échanges mais aussi les rencontres hors ligne.
4. Les infractions avec contact [*contact offences*] : ces infractions peuvent être menées « en soi », pour elles-mêmes, et/ou dans le but de produire du matériel de pédopornographie, parfois pour asseoir sa crédibilité auprès de

ses pairs. Le fait d'avoir consulté préalablement de tels contenus peut permettre de légitimer ces conduites de violence avec contact, puisqu'elles ont déjà été vues sur les images consultées. Les cognitions qui sous-tendent la tenue de ces infractions se réfèrent aux images, qui présentent des personnes commettant des agressions similaires.

La modélisation proposée par Taylor et Quayle (2003) permet alors de penser les conduites infractionnelles relatives à la pédopornographie sur Internet de façon dynamique, en mettant en balance les dimensions individuelles, et des caractéristiques relatives au contexte de commission des infractions, notamment l'inscription dans le numérique. Sur le plan individuel, les auteurs considèrent que ce sont les cognitions, relatives à soi et aux contenus à caractère pédopornographique, qui sous-tendent le maintien de la conduite infractionnelle. Sur le plan du numérique, deux caractéristiques sont mises en avant : la communauté, qu'Internet rend possible, et qui permet de désensibiliser et de normaliser l'intérêt sexuel de l'adulte pour l'enfant, et le support de l'image, qui permet l'objectivation des enfants, puisque l'image se transforme en objet à collectionner et échanger.

Ainsi, Taylor et Quayle proposent de penser les infractions à caractère sexuel en ligne comme des conduites spécifiques et relevant d'une dynamique particulière, du fait de la dimension numérique qui les caractérise. Il s'agit bien de penser ces infractions au-delà du seul critère de la sexualité pédophile ou orientée vers les mineurs, et donc de penser des modèles explicatifs qui ne se contentent pas de reprendre les théories développées quant aux conduites d'agressions sexuelles sur mineurs. La spécificité numérique de ces conduites commence ici à trouver une place émergente.

Tony Krone (2004, p. 4) propose une typologie basée sur les pratiques des auteurs d'infractions, ainsi que sur leur niveau d'échange avec d'autres, leur rapport à la sécurité informatique et la nature des violences commises (avec ou sans contact). Il différencie neuf postures, qui ne sont pas exhaustives l'une de l'autre et peuvent être adoptées par un même individu :

- le navigateur [*browser*] : il découvre le matériel par hasard mais le conserve sciemment,
- le fantasme privé [*private fantasy*] : il écrit des textes ou crée des images pour un usage privé,
- le chalutier [*trawler*] : il recherche activement des contenus

pédopornographiques en utilisant des moteurs de recherche,

- le collectionneur insécure [*non-secure collector*] : il recherche activement des contenus pédopornographiques en utilisant des réseaux *peer-to-peer*,
- le collectionneur sécuritaire [*secure collector*] : il recherche activement des contenus pédopornographiques uniquement *via* des réseaux sécurisés,
- le *groomer*³¹ : il entretient des relations avec un ou plusieurs enfants, il peut rechercher des contenus pédopornographiques selon l'une des postures présentées ci-avant, et/ou utiliser ces contenus pour faciliter l'échange avec l'enfant,
- l'auteur de violences physiques [*physical abuser*] : il agit des violences sexuelles sur un mineur, qu'il peut avoir rencontré *via* Internet ; il peut rechercher des contenus pédopornographiques selon l'une des postures présentées ci-avant, et/ou utiliser ces contenus pour faciliter l'échange avec l'enfant,
- le producteur [*producer*] : il enregistre les violences que lui ou d'autres peuvent commettre à l'égard de mineurs, ou pousse les mineurs à lui fournir des images,
- le distributeur [*distributor*] : il distribue des contenus à tout autre profil précité.

Ici, plus l'individu va s'engager dans la conduite infractionnelle, plus il va rechercher de contenu, et plus il va être amené à interagir avec une communauté de pairs (Merdian et al., 2013).

En 2006, Francis Fortin et Julie Roy publient les résultats d'une étude menée sur 192 hommes mis en cause dans le cadre d'affaires de consommation de contenus pédopornographiques. Les éléments descriptifs de cet échantillon d'étude montrent un âge moyen des sujets de 35 ans, appartenant à des catégories socio-professionnelles variées, 65% d'entre eux n'ayant pas d'antécédents judiciaires (Fortin et Corriveau, 2013; Fortin et Roy, 2006). De cette étude, les auteurs développent une nouvelle typologie qui se découpe selon trois profils (Fortin et Corriveau, 2013; Fortin et Roy, 2006) :

- l'explorateur : il s'agit de sujets jeunes (24,1 ans en moyenne), étudiants,

³¹ Une traduction française satisfaisante n'a pu être trouvée pour le terme « *groomer* », le *grooming* consistant à entretenir des relations avec des mineurs afin de les désensibiliser dans une forme de manipulation qui facilite ensuite la commission de violences sexuelles avec contact.

présentant pas ou peu d'antécédents judiciaires, qui ont une collection importante de contenus, tout en prétendant qu'ils « voul[aient] juste voir ce que c'était » (Fortin et Corriveau, 2013, p. 107),

- le pervers : il s'agit de sujets plus âgés (49,2 ans en moyenne), qui présentent plus d'antécédents judiciaires que l'explorateur (mais moins que le polymorphe) ; le pervers peut être solitaire (il n'échange pas avec d'autres internautes, utilise des sites commerciaux pour se procurer des contenus) ou organisé (il est actif dans une communauté et échange des contenus),
- le polymorphe : il s'agit de sujets dans une tranche d'âge proche (42,8 ans en moyenne), qui présentent d'importants antécédents judiciaires (en moyenne, trois chefs d'accusation de violences sexuelles et plus de dix-sept relatifs à d'autres infractions), pour lesquels « il semble que la pornographie juvénile ne soit pas un mode préférentiel de criminalité, mais qu'elle fasse plutôt partie d'un style de vie criminel. Ce style combinant du même coup l'agression sexuelle et plusieurs autres types de crime » (Fortin et Roy, 2006, p. 124).

Là encore, le rapport à la communauté ainsi que les commissions de violences sexuelles sur mineurs avec contact sont retenus comme critères pour différencier les auteurs d'infraction.

Richard Wortley et Stephen Smallbone (2006) distinguent quant à eux trois catégories, basées sur un continuum relatif à l'intérêt sexuel pour l'enfant :

- utilisateurs récréatifs [*recreational users*] : ils consultent par curiosité ou pour se divertir, sur le court terme.
- utilisateurs à risque [*at-risk users*] : ce sont des personnes vulnérables, qui développent un intérêt pour la pédopornographie mais ne l'auraient peut-être pas fait sans Internet
- compulsifs sexuels [*sexual compulsives*] : ils considèrent l'enfant comme un objet sexuel et recherchent activement de la pédopornographie.

En 2010, Roland Coutanceau propose, à propos de cette population, une catégorisation qui s'organise principalement autour du degré de présence ou d'absence d'une problématique pédophilique, et se découpe en quatre tendances :

- sujets s'inscrivant essentiellement dans une motivation financière sans problématique

pédophilique fixée ni même secondaire ;

- sujets développant un attrait pour la pornographie en général avec possession d'images pédopornographiques mais aussi une large variété d'autres images (zoophilie, gérontophilie, voyeurisme, fétichisme, sado-masochisme, uro-copro...) ;

- sujets ayant un intérêt spécifique pour des images pédopornographiques reconnaissant un attrait pédophilique exclusif ou préférentiel mais sans aucun antécédent d'agression sexuelle caractérisée ;

- sujets présentant un intérêt spécifique pour des images pédopornographiques (nombre significatif d'images stockées) avec antécédents d'agressions sexuelles sur enfant dans la trajectoire biographique. (Coutanceau, 2010b, p. 215-216)

S'interrogeant sur les modalités d'accompagnement psychiatrique ou psychologique à proposer à cette population, l'auteur centre son attention sur les personnes présentant un attrait pédophilique, qu'il soit exclusif ou préférentiel. Il considère alors que cette population pourrait être accompagnée d'une façon similaire aux auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs avec contact, en considérant comme facteurs de risque et cibles de travail les éléments suivants : « attrait pédophilique exclusif ou préférentiel ; caractère obsédant de la fantasmatique ; personnalité très égocentrée » (Coutanceau, 2010b, p. 217).

La question de la consultation de contenus pédopornographiques sur Internet peut aussi être interrogée sous l'angle de la motivation, de ce qui amène à tenir ces conduites. Ethel Quayle et Max Taylor (2002, cités par Seto, Reeves et Jung, 2010) proposent six explications à l'utilisation de pédopornographie :

1. As a means of achieving sexual arousal, where images were used as either a substitute or a stimulus for contact sexual offending.
2. As a source of pleasure through collecting a complete series of images.
3. As a means of enabling online social relationships with like-minded others.
4. As a replacement for absent or unsatisfying relationships in the real world.
5. As therapy for exploring and dealing with one's problems.
6. As a manifestation of the addictive properties of the internet.³² (Seto et al., 2010, p. 170)

³² « 1. Comme source d'excitation sexuelle, les images pouvant être utilisées comme substitut ou comme stimulus par rapport à une agression sexuelle avec contact ; 2. Comme source de plaisir via la collection de séries complètes d'images ; 3. Comme un moyen d'établir des relations en lignes avec des pairs dans le même état d'esprit ; 4. Comme remplacement de relations absentes ou insatisfaisantes dans le monde réel ; 5. Comme thérapie pour explorer et gérer ses problèmes ; 6. Comme une manifestation des propriétés addictives d'internet »

Dans une « revue criminologie » de la question, Anthony Beech, Ian Elliott, Astrid Birgden et Donald Findlater (2008) concluent que les consommateurs de pédopornographie se regroupent selon quatre catégories :

- les curieux,
- ceux qui agissent par intérêt sexuel,
- ceux qui commettent aussi des agressions sur mineurs avec contact,
- ceux qui agissent sans raisons sexuelles (notamment par motivation financière).

Cette typologie se rapproche de celle proposée par Hannah Lena Merdian, Cate Curtis, Jo Thakker, Nick Wilson & Douglas Pieter Boer (2013) qui, reprenant les travaux de Kenneth Lanning (2001) et de Richard Wortley et Stephen Smallbone (2006), relèvent quant à eux quatre types différents de motivations :

- motivation pédophile [*paedophilic motivation*] : des personnes qui ont une préférence sexuelle pour les enfants (qui peut ne s'exprimer que par le fantasme, ou par le passage à l'acte),
- intérêt sexuel déviant général [*general deviant sexual interest*] : des personnes qui présentent une déviance sexuelle générale qui n'est pas orientée que vers les enfants. Ils peuvent rechercher d'autres formes de pornographie déviante,
- motivation financière [*financial motivation*] : des personnes qui ne sont pas motivées par un intérêt sexuel mais par un gain financier, pour lesquelles le milieu de la pédopornographie représente un marché,
- autre [*other*] : cette catégorie regroupe les autres motivations identifiées par les auteurs : curiosité, considérations morales, collection (sans intérêt sexuel pour l'enfant).

Caractéristiques des personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique

Si des typologies sont proposées pour décrire, organiser et catégoriser les pratiques et les motivations des personnes qui consultent des contenus pédopornographiques, d'autres auteurs cherchent à identifier les caractéristiques et spécificités de cette population. Ces propositions se font fréquemment par comparaison entre différents groupes, parmi lesquels les personnes qui consultent de la pédopornographie mais ne commettent pas de violence avec

contact sur mineurs, les personnes qui commettent ce type de violence mais ne commettent pas d'infraction sur Internet, ou encore les personnes qui commettent les deux types d'infractions (« en ligne » et « hors ligne »). Pour reprendre les termes anglophones couramment utilisés, ces groupes seront nommés ci-après de la façon suivante : auteurs d'infractions « en ligne » (qui utilisent uniquement Internet), auteurs d'infractions « hors ligne » (qui n'utilisent pas Internet), et auteurs d'infractions mixtes (qui utilisent Internet et commettent des violences sur mineurs avec contact physique) (voir Babchishin, Hanson et VanZuylen, 2015; Babchishin et al., 2017; Merdian et al., 2013; Sheldon et Howitt, 2007). Les groupes « en ligne » et « mixtes » ne sont pas toujours différenciés dans les études.

Genre : Dans les trois groupes identifiés, si les proportions varient, les personnes concernées sont majoritairement voire quasi exclusivement de genre masculin (Babchishin et al., 2017).

Âge : Les résultats varient quant à cette variable, les auteurs « en ligne » et mixtes étant par exemple plus jeunes que la population délinquante générale et que les auteurs « hors ligne » pour Kelly Babchishin, Karl Hanson et Chantal Hermann (2011), alors que les âges sont équivalents entre des auteurs « en ligne » et « hors ligne » pour Sandy Jung, Liam Ennis, Shayla Stein, Alberto Choy et Tarah Hook (2013).

Profession, revenus et niveau d'études : Les auteurs « en ligne » et mixtes présentent une plus grande probabilité d'être sans emploi que la population générale (Babchishin et al., 2011), mais une plus grande probabilité d'avoir un emploi comparé aux auteurs « hors ligne » (Jung et al., 2013). Les auteurs « en ligne » ont de meilleurs revenus et ont un niveau d'études plus élevé (Coutanceau, 2010b; Jung et al., 2013; Wortley et Smallbone, 2006), notamment comparés aux auteurs « hors ligne » (Babchishin et al., 2015; Bates et Metcalf, 2007).

Statut relationnel : Les auteurs « en ligne » et mixtes présentent une plus grande probabilité de n'avoir jamais été mariés que la population générale pour Babchishin, Hanson et Hermann (2011), et plus d'auteurs « en ligne » sont célibataires que les auteurs « hors ligne » (Jung et al., 2013).

Antécédents judiciaires : Les auteurs « en ligne » et mixtes présenteraient moins d'antécédents judiciaires que les auteurs « hors ligne » (Bates et Metcalf, 2007).

Violences vécues : Les auteurs « en ligne » et mixtes ont connu davantage de violences physiques et sexuelles et de difficultés dans l'enfance que la population générale (Babchishin et al., 2011), mais moins que les auteurs « hors ligne » (Babchishin et al., 2015) ; les auteurs mixtes en présentent plus que les auteurs « en ligne » (Babchishin et al., 2015).

Empathie pour les victimes : Les personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique (auteurs « en ligne » et mixtes) présentent plus d'empathie pour les victimes que les auteurs d'infractions « hors ligne » (Babchishin et al., 2011, 2015; Jung et al., 2013).

Intérêts sexuels déviants : Les personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique (auteurs « en ligne » et mixtes) présentent plus de déviance sexuelle³³ et d'intérêt sexuel pour l'enfant que les auteurs d'infractions « hors ligne » (Babchishin et al., 2011, 2015; Bates et Metcalf, 2007; Coutanceau, 2010b; Jung et al., 2013; Seto, Cantor et Blanchard, 2006), cependant ils possèdent aussi de plus fortes barrières les empêchant de passer à l'acte sur des mineurs (Babchishin et al., 2017; Bates et Metcalf, 2007). Les auteurs d'infractions mixtes présentent un plus grand intérêt sexuel pour les enfants et un accès plus important aux enfants que les auteurs « en ligne » (Babchishin et al., 2015). Comparés à eux, ils sont plus enclins à s'engager dans la communauté pédopornographique en ligne, et présentent moins de barrières à enfreindre la loi (Babchishin et al., 2015).

Fantasmes : La dimension fantasmatique joue un rôle important dans toutes les situations référencées ici, mais elle est plus importante pour les auteurs « en ligne » que pour les auteurs mixtes, et moins encore pour les auteurs « hors ligne » (Sheldon et Howitt, 2007). Les images consultées sont alors un support à la fantasmatisation (Vlachopoulou et Missonnier, 2018).

Distorsions cognitives : Les auteurs « en ligne » et mixtes présentent moins de distorsions cognitives que les auteurs d'infractions « hors ligne » (Babchishin et al., 2011, 2015; Bates et Metcalf, 2007; Jung et al., 2013; Taylor et Quayle, 2003).

Indicateurs de personnalité antisociale : Les auteurs « en ligne » et mixtes présentent moins d'indicateurs de personnalité antisociale que les auteurs d'infractions « hors ligne » (Babchishin et al., 2015).

Estime de soi, solitude, santé mentale : Selon certains travaux, il n'existerait pas de différence quant au sentiment de solitude, à l'estime de soi, et en ce qui concerne la santé mentale entre les auteurs « en ligne »/mixtes et les auteurs « hors ligne » (Babchishin et al., 2011; Jung et al., 2013), tandis que d'autres (Bates et Metcalf, 2007) relèvent de meilleurs niveaux d'estime de soi et plus de solitude émotionnelle chez les auteurs « en ligne »/mixtes

³³ Les auteurs (Babchishin, Hanson et Hermann, 2011; Babchishin, Hanson et VanZuylen, 2015) expliquent cette différence par le fait que les forces de l'ordre interpellent les auteurs d'infractions lorsque les images consultées représentent clairement des mineurs, là où les violences sexuelles avec contact peuvent concerner des enfants mineurs plus âgés que ceux représentés sur les images pédopornographiques.

que chez les auteurs « hors ligne ».

Accès aux enfants : Les auteurs mixtes présentent moins d'accès aux enfants que les auteurs « hors ligne » (Babchishin et al., 2015, 2017).

Usage d'Internet : Les auteurs « en ligne » et mixtes présentent plus d'indicateurs d'usage d'Internet que les auteurs « hors ligne » (Babchishin et al., 2015, 2017).

Concernant le faible taux de violences sexuelles avec contact chez les auteurs d'infractions « en ligne », Kelly Babchishin, Karl Hanson et Heather VanZuylen (2015) relèvent dans cette population plus de barrières psychologiques et de barrières dans le mode de vie, qui permettent de prévenir l'agression d'enfants. Ce même élément est relevé également chez Jung, Ennis, Stein, Choy et Hook (2013), qui constatent chez cette population des inhibitions internes et externes plus importantes. Babchishin, Hanson et Hermann (2011) posent l'hypothèse que les auteurs « en ligne » auraient une maîtrise de soi plus importante et seraient moins impulsifs que les auteurs d'infractions avec contact. Également, ils envisagent chez les auteurs d'infractions « en ligne » la recherche d'un évitement de la proximité émotionnelle inhérente aux relations sexuelles : « it is possible that online offenders avoid emotional closeness in sexual relationships, in fact reducing sexual relationships to pictures in order to avoid people »³⁴ (Babchishin et al., 2011, p. 108) ; tout en pointant la nécessité de poursuivre les recherches sur ce point.

Ainsi, si la détermination des caractéristiques des populations étudiées se fait au regard d'une catégorisation sous-tendue par l'usage d'Internet (pour résumer : avec ; sans ; avec *et* sans), cet usage ne peut à lui seul expliquer les différences dans les populations. Si des différences apparaissent notamment en termes de déviance sexuelle, d'empathie pour la victime ou encore de barrière pour prévenir une agression avec contact physique, l'identification de ces différences interroge alors sur le rapport au média et le saisissement de celui-ci, ainsi que sur les modalités d'accompagnement à proposer aux populations concernées, au regard des spécificités qui sont les leurs. Les seules opportunités proposées par Internet ne peuvent expliquer les différences dans les modalités des conduites infractionnelles (Babchishin et al., 2015, 2017). Pour certains auteurs, la tenue de violences physiques et sexuelles envers les mineurs (chez les auteurs « hors ligne » et chez les mixtes) serait un facteur plus

³⁴ « Il est possible que les délinquants en ligne évitent la proximité émotionnelle dans les relations sexuelles, réduisant en fait les relations sexuelles aux images dans le but d'éviter les gens »

discriminant que l'utilisation d'Internet (Merdian et al., 2013). Pour autant, certaines caractéristiques du cyberspace, comme l'anonymat, peuvent jouer un rôle dans la dynamique infractionnelle (Raymond, 2015).

Dès lors, considérer les personnes qui consultent des contenus à caractère pédopornographique au même titre que celles qui agissent des violences sexuelles sur des mineurs apparaît erroné.

Il existe donc de nombreuses typologies visant à catégoriser la population des auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs qui utilisent Internet, que ce soit de façon exclusive, qu'ils aient aussi commis des violences sexuelles sur mineurs avec contact, et qu'ils s'engagent ou non dans des échanges avec une communauté de pairs.

Les critères qui reviennent le plus fréquemment pour caractériser cette population sont les pratiques et usages, l'intérêt sexuel pour l'enfant et le rapport à l'enfant, ou encore le rapport à la communauté de pairs. Ce dernier point est moins mis en avant, peut-être parce qu'il ne concerne pas tous les individus qui consultent des contenus à caractère pédopornographique ; pour autant il a son importance dans le sentiment d'appartenance qu'il peut produire, et la banalisation de la conduite qu'il peut sous-tendre (Corriveau, 2010; Durkin, 1997; Quayle et Taylor, 2003; Vlachopoulou et Missonnier, 2018).

Au-delà des typologies, des travaux ont cherché à identifier les caractéristiques et les spécificités de cette population, notamment en comparaison des auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs qui n'utilisent pas les nouvelles technologies. Si de nombreuses caractéristiques ont pu être mises en évidence, il apparaît surtout que les modalités de passage à l'acte (uniquement sur Internet, uniquement sans Internet, ou mixtes) soient l'un des facteurs les plus mis en avant pour différencier des sous-groupes dans cette population, cette différenciation visant surtout à pouvoir évaluer le risque de récidive et envisager des modalités d'accompagnement adaptées à ce niveau de risque. Une logique de gestion des risques semble alors sous-tendre nombre des travaux menés sur cette population (Merdian et al., 2013).

Le rapport au numérique, à Internet, est fréquemment interrogé sous l'angle de l'opportunité : il offre des possibles. Cependant, au-delà d'une seule dimension pragmatique, les spécificités du cyberspace ainsi que ses effets sur les conduites et le psychisme humain, doivent être considérés. Ainsi, le rapport à Internet, tout comme son aspect désinhibant, sont des facteurs à prendre en compte dans l'analyse de ces situations et les prises en charge qui

peuvent être mises en place (Merdian et al., 2013).

3.2. Les échanges à caractère sexuel avec des mineurs

Le second type d'infraction à caractère sexuel envers mineurs réalisée à l'aide d'un réseau de télécommunication qui sera développé concerne les conduites d'échanges à caractère sexuel avec un mineur ou une mineure. Si la consultation et le partage de contenus à caractère pédopornographique a été le premier phénomène qui a caractérisé, par son importance, la question des infractions à caractère sexuel sur Internet, ce second type d'infraction constitue un phénomène grandissant tant sur la scène judiciaire que scientifique aujourd'hui (de Santisteban, del Hoyo, Alcázar-Córcoles et Gámez-Guadix, 2018; Jaber, 2009; Winters et al., 2017).

Cette pratique est souvent qualifiée de « *grooming* » en ligne, de l'anglais *grooming* qui correspond à l'idée de préparer quelqu'un à faire quelque chose. Le concept de *grooming* est d'abord utilisé en lien avec les violences sexuelles sur mineurs sans utilisation d'Internet :

A process by which a person prepares a child, significant adults and the environment for the abuse of this child. Specific goals include gaining access to the child, gaining the child's compliance and maintaining the child's secrecy to avoid disclosure. This process serves to strengthen the offender's abusive pattern, as it may be used as a mean of justifying and denying their actions³⁵ (Craven, Brown et Gilchrist, 2006, p. 297 cités par Kloess et al., 2014)

Le terme est repris sous l'expression « *online grooming* » ou *grooming* en ligne, qui trouve dans la littérature deux définitions. Pour certains auteurs, « sexual grooming online involves an individual attempting to contact a minor with the goal of some form of sexually inappropriate behaviour (eg cybersexual activity, child pornography, arranging an in-person meeting for the purpose of sexual contact »³⁶ (Staksrud, 2013 cité par Winters et al., 2017, p. 62). Le terme est donc repris dans sa définition originale en ligne, comme la pratique qui vise à la commission de violences sexuelles à l'égard du mineur (Merdian et al., 2013; O'Connell, 2003). Cependant, transposé aux mondes numériques, il s'avère que le phénomène ne concerne pas uniquement des pratiques qui visent à « préparer » le mineur dans l'objectif de commettre des violences sexuelles, mais que certaines pratiques se tiennent uniquement en ligne, sans qu'une agression physique soit mise en œuvre, ou tentée, par l'auteur des faits (Briggs et al.,

³⁵ « Un processus par lequel une personne prépare un enfant, des adultes importants, et l'environnement, pour l'abus de cet enfant. Des buts spécifiques incluent accéder à l'enfant, gagner sa complaisance, et maintenir sa discrétion pour éviter la révélation. Ce processus sert à renforcer le schéma d'abus de l'auteur d'infractions, car il peut être utilisé pour justifier et dénier ses actions »

³⁶ « le grooming sexuel en ligne implique un individu qui cherche à contacter un mineur, dans le but d'un comportement sexuel inapproprié (activité cybersexuelle, pornographie juvénile, organisation d'une rencontre en personne dans l'objectif d'un contact sexuel »

2011). Ainsi, l'équipe de chercheurs du *European Online Grooming Project* propose du *grooming* en ligne la définition suivante : « online grooming is defined as the process by which a person befriends a young person online in order to facilitate online sexual contact and/or a physical meeting with them with the goal of committing sexual abuse »³⁷ (Webster et al., 2012, p. 29). La rencontre physique n'est alors pas le seul objectif de cette pratique, qui peut aussi englober des pratiques sexuelles réalisées en ligne, qualifiées de cybersexe (échanges à caractère sexuel, masturbation...). La loi française sanctionne d'ailleurs « le fait pour un majeur de faire des propositions sexuelles à un mineur de quinze ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique » (Article 227-22-1 du Code Pénal), ce qui inclut les situations où tout se passe en ligne, comme celles où une rencontre et une agression hors ligne ont également lieu. Afin d'appréhender ce phénomène de façon globale, en incluant les situations où une rencontre physique est recherchée comme celles où elle ne l'est pas, mais aussi parce qu'il n'est pas aisé de traduire le terme de *grooming*, lui sera préférée l'expression « sollicitation sexuelle de mineurs en ligne », empruntée à Georgia Winters, Leah Kaylor et Elizabeth Jeglic (Winters et al., 2017, p. 62), ou celle d'échanges à caractère sexuel avec des mineurs.

De la même façon que pour les éléments relatifs à la consultation de contenus à caractère pédopornographique, seront présentées ici une synthèse de typologies relatives aux conduites de sollicitation sexuelle de mineurs en ligne et des modalités de tenue de la conduite infractionnelle, ainsi que des caractéristiques des auteurs de ce type d'infraction.

Typologies des personnes qui sollicitent sexuellement des mineurs en ligne

Rachel O'Connell (2003) identifie cinq étapes relatives à cette pratique (qu'elle définit comme ayant l'objectif d'une rencontre avec le mineur). Les deux premières relèvent de la création d'une amitié et de la formation d'une relation, durant lesquelles l'auteur d'infractions va réunir des informations sur le mineur, et les utiliser pour établir un lien. S'en suit une étape d'évaluation du risque, durant laquelle l'auteur d'infractions évalue le risque inhérent à la conduite infractionnelle. Si l'auteur se sent en sécurité pour aller plus loin, le stade suivant est celui de l'exclusivité, où il essaie de créer un sentiment d'exclusivité dans la relation avec le mineur. Enfin, durant le stade de la sexualité, les échanges prendront une dimension sexuelle.

³⁷ « le grooming en ligne est défini comme le processus par lequel une personne devient amie avec un jeune, en ligne, pour faciliter un contact sexuel en ligne et/ou une rencontre physique avec lui, dans le but de commettre une agression sexuelle. »

Peter Briggs, Walter Simon et Stacy Simonsen (2011) différencient deux groupes d'auteurs d'infractions : ceux qui sont poussés par le contact [*contact-driven*] et ceux qui sont poussés par le fantasme [*fantasy-driven*]. C'est ici la finalité de la conduite qui va la discriminer selon ces deux groupes. Pour le groupe « poussés par le contact », les *chats* sont un lieu pour rencontrer des mineurs et développer des relations à caractère sexuel, Internet est un outil servant à localiser une victime, à communiquer, à construire une relation et à coordonner une rencontre hors ligne. Pour le groupe « poussés par le fantasme », Internet est un moyen de se connecter à des mineurs dans le but d'avoir avec eux une activité sexuelle en ligne uniquement (cybersexe), Internet sert seulement à rencontrer des mineurs pour une conduite sexuelle, en ligne.

L'équipe du *European Grooming Online Project* (Stephen Webster, Julia Davidson, Antonia Bifulco, Petter Gottschalk, Vincenzo Caretti, Thierry Pham, Julie Grove-Hills, Caroline Turley, Charlotte Tompkins, Stefano Ciulla, Vanessa Milazzo, Adriano Schimmenti et Giuseppe Craparo) publie en 2012 un rapport de recherche conséquent sur ce phénomène. Concernant le *grooming* en tant que conduite infractionnelle, ils identifient six caractéristiques (Webster et al., 2012) :

- la vulnérabilité [*vulnerability*] : elle concerne les auteurs d'infractions, et relève de facteurs situationnels (travail ou logement) ou de difficultés dans les relations interpersonnelles, concomitants à la situation infractionnelle
- Le balayage [*scanning*] : les auteurs d'infractions relèvent des informations sur le jeune, la situation, effectuent un repérage, puis trois critères de sélection se dégagent :
 - L'évaluation virtuelle-sexuelle du pseudonyme,
 - La recherche idéaliste/romantique d'un potentiel partenaire amoureux,
 - L'évaluation des caractéristiques physiques du jeune.
- L'identité [*identity*] (de l'auteur d'infractions) :
 - Petits changements (nom, âge, statut marital, utilisation d'une photographie de l'auteur plus jeune) pour se présenter de la manière la plus positive possible,
 - Changements importants (nom, âge, prétendre être une jeune

- filles ou une femme), ces changements étant rendus possibles grâce à l'anonymat et l'invisibilité permis par Internet,
- Aucun changement.
 - Le contact [*contact*] : quatre modalités relatives au fait d'entrer en contact et de le maintenir :
 - Le mode : les auteurs d'infractions entrent en contact avec des mineurs *via* des forums et des *chats*, ils procèdent par échanges écrits, peuvent utiliser la *webcam*, peuvent utiliser les téléphones portables (méthode de contact plus immédiate et plus intime), ou les jeux en ligne,
 - L'étendue du contact (si plusieurs jeunes sont contactés en même temps, la mise en place de stratégies de gestion sera nécessaire),
 - Le style : s'il n'y a pas d'approche « typique », les auteurs relèvent deux types d'approches :
 - direct et sexuel,
 - socialisation douce, qui correspond à une adaptation au jeune, selon trois styles : flatteur, mentor, et partage d'expérience,
 - Le temps :
 - les durées sont très variables,
 - sur Internet, l'anonymat et la désinhibition permettent de parler plus rapidement de sexe.
 - L'intensité [*intensity*] : trois techniques de désensibilisation peuvent être utilisées auprès des jeunes :
 - Visuelle : envoyer aux jeunes des images de pornographie adulte ou juvénile,
 - Langagière : avoir des discussions sur la sexualité pour « tester » les jeunes, promouvoir la sexualité comme un divertissement,
 - Encouragements : positifs (cadeaux) ou négatifs (menaces).
 - Les résultats [*outcome*] :
 - Uniquement en ligne : l'objectif est uniquement de collecter des images et d'échanger avec des jeunes sur un plan sexuel, le contact avec les jeunes est transitoire, impersonnel et immédiat,

il ne s'effectue pas dans un but de rencontre,

- Rencontre physique : le but est de rencontrer le jeune, il n'y a pas forcément de comportement sexuel immédiat lors de la rencontre, qui peut nécessiter un nouveau temps de socialisation.

Au-delà des modalités relatives à la tenue de la conduite, les auteurs de ces travaux se sont intéressés à ce qui participe du maintien de cette conduite, ce qu'ils qualifient d'entretien des délinquants [*offender maintenance*]. Trois dimensions interagissent et sous-tendent le maintien de la conduite :

- L'environnement en ligne, qui agit à cinq niveaux :
 - La confiance : être sur Internet apporte une meilleure confiance en eux aux auteurs d'infractions.
 - Les opportunités : il s'agit ici des opportunités de commettre une infraction (de rencontrer des jeunes et d'avoir des échanges à caractère sexuel avec eux), mais aussi des opportunités pour les auteurs de se séparer de leur identité « réelle » difficile à vivre.
 - La stimulation : les auteurs d'infractions se sentent plus vivants et plus stimulés sur Internet, et peuvent se comporter de certaines manières qui ne sont pas possibles hors ligne.
 - L'addiction : l'addiction à Internet est ici évoquée, mais aussi à un besoin de se connecter, parce que les auteurs d'infractions se sentent plus confiants et ont de meilleures capacités sociales en ligne.
 - La désinhibition : les propriétés désinhibitrices d'Internet aident à maintenir le comportement (avec l'idée que ce n'est pas l'identité de la vie quotidienne, ce qui se passe sur Internet est hors de la réalité).
- La dissonance, qui est alimentée par trois caractéristiques :
 - L'influence d'images (pornographiques) d'adultes et d'enfants :
 - Pour certains, regarder de la pornographie et des images indécentes fait partie de la vie normale (l'accès à des contenus illégaux est relativement facile).
 - Il y a beaucoup de matériel disponible, ce qui participe au fait que les auteurs d'infraction ne se sentent pas isolés

ou différents.

- La pornographie (adulte ou enfant) joue un rôle dans l'intensification du comportement déviant :
 - Saturation : nécessité d'utiliser du matériel de plus en plus explicite pour pouvoir être excité,
 - Dénier du mal causé à l'enfant : des caractéristiques des images justifient l'infraction (enfant qui sourit...),
 - Fantasme : utilisation d'images qui ressemblent aux descriptions des jeunes avec lesquels ils échangent sur Internet,
 - Le statut de celui qui répond à la demande : être un fournisseur en images amène la gloire et la crédibilité auprès de la communauté de pairs, ce qui peut entraîner à créer plus d'images.
- Le *chat* en ligne : il s'agit ici d'échanges entre personnes qui ont un intérêt pour les enfants et les jeunes, échanges qui permettent de renforcer l'idée que ces comportements sont légitimes et acceptables.
- Des croyances en faveur des infractions :
 - Une vue réduite du mal causé : le comportement est moins nuisible parce qu'il n'y a pas de contact ou de rencontre physique,
 - Raisons socio-affectives : impression d'avoir plus en commun avec les jeunes qu'avec les gens de leur âge, identification sexuelle et émotionnelle au jeune,
 - Locus de contrôle externe : certains se sentent *addict* ou piégés par Internet.
- La perception des jeunes, qui est sous-tendue par ce à quoi ressemble le jeune en ligne (développement physique, maturité...), et par la façon dont il se comporte en ligne (s'il poste des images sexualisées, utilise un langage sexuel...).

À partir de leurs résultats, les auteurs proposent une typologie qui se décline en trois profils de *groomers* :

- Type 1 : Celui qui cherche de l'intimité
- Type 2 : Celui qui s'adapte facilement
- Type 3 : Celui qui est hypersexualisé

Cette typologie est associée à deux profils de victimes : « vulnérables » et « preneurs de risques ».

Les caractéristiques relatives aux trois profils sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Dimension comportementale	Type 1	Type 2	Type 3
Vulnérabilité	Solitude émotionnelle Congruence émotionnelle avec les jeunes	Intérêt sexuel important pour les mineurs, manque d'habileté pour le gérer	Obsession sexuelle Possible saturation d'une collection de pornographie adulte
Condamnations antérieures pour infractions à caractère sexuel	Non	Pour infractions à caractère sexuel sur mineurs	Pour téléchargement de contenus pédopornographiques
Identité utilisée	La leur (pas de changement parce qu'ils veulent être aimés pour qui ils sont)	Adaptée (selon la façon dont le jeune se présente, tout comme leur style de <i>grooming</i> , ils réagissent au contact initial du jeune)	Complètement différente, le pseudonyme peut être sexuellement explicite ou leur photographie d'avatar être une photographie de leurs parties génitales
Utilisation d'images indécentes (nature, importance)	Pas d'images (explication = ne voulaient pas qu'on	Pas de collections importantes	Collections importantes (de pédopornographie et

	sache qu'ils commettaient des infractions)		de pornographie adulte extrême)
Contact avec des pairs	Non (même explication)	Pas de contacts importants	Importants
Croyances soutenant l'infraction	La relation avec le jeune est consentie	Incluent leurs propres besoins Ils considèrent les jeunes comme matures et capables	Les jeunes sont « déshumanisés »
Vitesse de prise de contact	Temps important passé à discuter avec les jeunes	Long ou rapide selon les réponses des jeunes	Très rapide
Prise et maintien du contact	Prolongé et fréquent, la dimension sexuelle n'est pas abordée d'emblée	Contacts ponctuels ou réguliers, pose rapidement des questions sexuelles	Hautement sexualisé et s'intensifie très rapidement, contact non-personnalisé, pas de développement de relations
Résultat de l'infraction	Rencontre pour développer la relation	Rencontre physique pour contact sexuel, ou partage d'images uniquement	Collection d'images. Moins de rencontres que dans les autres groupes.
Type de victimes	Vulnérables	Vulnérables et preneurs de risques	Preneurs de risques

Tableau : caractéristiques des types de *groomers online* (Webster et al., 2012)

Dana DeHart, Gregg Dwyer, Michael Seto, Robert Moran, Elizabeth Letourneau et Donna Schwarz-Watts (2017) s'inspirent de la différenciation entre les auteurs d'infractions poussés par le contact et ceux poussés par le fantasme (Briggs et al., 2011) pour proposer une répartition en quatre groupes :

- Cybersexe [*cybersex*] : ceux qui pratiquent la masturbation en direct mais n'essaient pas de prévoir de rencontre avec le mineur.
- Planificateurs [*schedulers*] : ceux qui ont cherché à organiser une rencontre mais n'ont pas pratiqué la masturbation sur Internet.
- Cybersex/planificateur [*cybersex/schedulers*] : ceux qui tiennent les deux types de conduites (pratiques sexuelles en ligne et planification de rendez-vous).
- Acheteurs [*buyers*] : des planificateurs qui échangent avec un tiers (un proxénète ou un membre de la famille du jeune).

Patricia de Santisteban, Joana del Hoyo, Miguel Ángel Alcázar-Córcoles et Manuel Gámez-Guadix (2018) relèvent quant à eux quatre stratégies de *grooming* à l'égard des mineurs : la tromperie [*deception*], la corruption [*bribery*], l'implication [*involvement*] pour montrer au jeune que la relation est libre et équitable, et l'agression [*aggression*] qui peut relever du harcèlement, de l'intimidation ou de la coercition.

Caractéristiques des personnes qui sollicitent sexuellement des mineurs en ligne

Genre : D'après les études consultées, les auteurs d'infractions qui sollicitent des échanges sexuels auprès des jeunes sont quasi exclusivement des hommes (Briggs et al., 2011; DeHart et al., 2017; Winters et al., 2017; JWolak et al., 2004; Wolak et al., 2008).

Âge : Ils sont âgés d'environ 32 ans (Briggs et al., 2011), ou 35 ans (DeHart et al., 2017; Winters et al., 2017).

Score d'intelligence : Les auteurs d'infractions qui sollicitent des échanges sexuels auprès des jeunes présentent un score d'intelligence élevé (Webster et al., 2012).

Antécédents judiciaires : Si les personnes constituant les échantillons des recherches citées ont été interpellées et condamnées par la justice, la majorité ne possédaient pas d'antécédents judiciaires (Briggs et al., 2011; Webster et al., 2012).

Compétences informatiques : Elles ne sont pas importantes, mais ce n'est pas problématique dans la commission des infractions (Webster et al., 2012).

Identité : Rares sont les situations dans lesquelles les auteurs d'infractions mentent sur leur identité (Kloess et al., 2014; Wolak et al., 2008). Il arrive, parfois, que les auteurs d'infractions se fassent passer pour mineur (dans 5 % des cas pour Janis Wolak, David Finkelhor et Kimberly Mitchell (2004), 0% pour Georgia Winters, Leah Kaylor et Elizabeth

Jeglic (2017)), pour gagner plus facilement la confiance du jeune (Taylor et Quayle, 2003). Plus fréquemment, ils se présentent comme adultes mais plus jeunes qu'ils ne sont (Winters et al., 2017), dans 25 % des cas pour Wolak, Finkelhor et Mitchell (2004). Ils sont peu nombreux à utiliser un pseudonyme sexualisé (16 % pour Winters, Kaylor et Jeglic (2017)).

Rapport au jeune : Les auteurs d'infractions s'intéressent au jeune, à sa vie quotidienne, à ses vulnérabilités, de façon à pouvoir adapter leur discours et les sujets de discussion (de Santisteban et al., 2018).

Inscription dans une communauté : Les auteurs de sollicitations sexuelles envers des mineurs s'inscrivent également dans des communautés d'échanges avec des pairs (McCarthy, 2010).

Pédophilie : Les auteurs d'infractions ne présenteraient pas de diagnostic de pédophilie (Briggs et al., 2011).

Caractéristiques des conduites infractionnelles

Espace de la rencontre : La rencontre avec les jeunes s'effectue le plus souvent sur des sites de *chats* (Briggs et al., 2011; Wolak et al., 2004).

Durée de la conduite : La durée quotidienne de la conduite est de quatre à six heures par jour (Webster et al., 2012).

Durée de la communication : Les données varient selon les auteurs. Janis Wolak, David Finkelhor et Kimberly Mitchell (2004) relèvent des communications qui durent pendant plus d'un mois dans 64% des cas, moins d'un mois dans 27% des cas. La durée moyenne varierait mais serait de 25 jours pour Winters, Kaylor et Jeglic (2017), de 19 jours pour Briggs, Simon et Simonsen (2011); plus courte pour Dehart et al. (2017) (4 jours).

Conditions : Les auteurs d'infractions sont dans un lieu privé et ils y sont seuls (Webster et al., 2012).

Nombre de victimes : S'il est difficile d'évaluer le nombre de victimes sollicitées par les auteurs d'infractions, il est à noter que ceux-ci échangent régulièrement avec plusieurs jeunes en même temps (de Santisteban et al., 2018; Winters et al., 2017).

Médiums utilisés : Si un ordinateur et Internet sont utilisés systématiquement, d'autres moyens de communication peuvent être utilisés, comme le téléphone ou les mails (Winters et al., 2017; Wolak et al., 2004).

Échanges à caractère sexuel : La principale conduite sexuelle tenue par les auteurs d'infractions concerne les propos à caractère sexuel échangés avec les jeunes (Briggs et al., 2011; Wolak et al., 2004), et proposés dès les premiers échanges (Winters et al., 2017) et

rapidement (DeHart et al., 2017). Moins fréquemment, peuvent se tenir des conduites de cybersexe (Briggs et al., 2011; Wolak et al., 2004), et des échanges de photographies sexuelles (Wolak et al., 2004). Certains auteurs utilisent des stratégies pour construire une relation avec les mineurs (Kloess, Hamilton-Giachritsis et Beech, 2017), tandis que pour d'autres la dimension sexuelle est clairement énoncée dans les échanges (Wolak et al., 2008).

Utilisation de pédopornographie : Des images ou vidéos à caractère pédopornographique peuvent être utilisées pour attirer les jeunes, faciliter la rencontre (McCarthy, 2010; Merdian et al., 2013; Raymond, 2015), inciter aux conduites sexuelles (Webster et al., 2012). Par ailleurs, les auteurs peuvent également demander des photographies à caractère sexuel à leurs victimes (DeHart et al., 2017).

Rencontres physiques : Comme en témoignent les typologies présentées ci-avant, la rencontre physique, tangible, avec le mineur, peut être un des objectifs de la conduite infractionnelle. C'est le cas pour 74 % des situations étudiées par Wolak, Finkelhor et Mitchell (2004), 93% des rencontres résultant en une conduite sexuelle illégale. C'est ce que rapportent également Patricia de Santisteban, Joana del Hoyo, Miguel Ángel Alcázar-Córcoles et Manuel Gámez-Guadix (2018), cependant, un biais apparaît ici dans le sens où tous les auteurs rencontrés étaient incarcérés (des peines sans emprisonnement ferme seront plus fréquemment prononcées en France pour une première infraction sans agression sexuelle avec contact). Lorsqu'une rencontre est prévue, elle l'est le plus souvent à l'initiative de l'auteur (Winters et al., 2017).

Distorsions cognitives et justifications : Afin de justifier leurs conduites, les auteurs d'infractions peuvent faire des reproches à la victime, qui aurait menti (de Santisteban et al., 2018) ou dont ce serait la faute (H. C. Whittle, Hamilton-Giachritsis et Beech, 2015), sexualiser la victime (de Santisteban et al., 2018; H. C. Whittle et al., 2015; H. Whittle, Hamilton-Giachritsis, Beech et Collings, 2013), mettre en avant l'attitude bienveillante qu'ils pensent avoir eue avec la victime ou encore considérer qu'il faut traiter les jeunes comme des adultes (de Santisteban et al., 2018).

Critères relatifs aux victimes : Les victimes sont majoritairement des filles (Briggs et al., 2011). Les victimes sont le plus fréquemment des adolescents et adolescentes de plus de 13 ans (Webster et al., 2012; Wolak et al., 2004; Wolak et al., 2008), ce qui amène les chercheurs à considérer que cette population d'auteurs d'infractions ne relève pas de la pédophilie mais plutôt de l'hébéphilie (Briggs et al., 2011; Wolak et al., 2008). Ce sont des jeunes qui présentent des vulnérabilités (H. C. Whittle et al., 2015; Wolak et al., 2004), que les auteurs d'infractions repèrent et peuvent utiliser (de Santisteban et al., 2018).

Le rôle d'Internet

Certains auteurs s'intéressent au rôle que peut jouer Internet dans l'infraction. Dans un premier temps, Internet permet un accès facilité aux adolescents (Briggs et al., 2011; de Santisteban et al., 2018; Webster et al., 2012). La sensation d'anonymat peut faciliter la tenue de la conduite infractionnelle (de Santisteban et al., 2018; Webster et al., 2012), tout comme l'effet de désinhibition (Webster et al., 2012; H. Whittle et al., 2013). Enfin, la distance et la non-présence diminuent le risque de rejet et rendent la situation relationnelle moins menaçante (Briggs et al., 2011).

La sollicitation de mineurs en ligne apparaît donc comme un phénomène complexe, sous-tendue par diverses motivations et mécanismes pouvant mener à l'infraction. Si la dimension sexuelle des échanges caractérise cette conduite, notamment car c'est elle qui la rend infractionnelle, elle peut s'exprimer diversement (écrits, images, rencontres physiques et relations sexuelles), et relever pour les auteurs d'infractions d'une finalité en soi, comme du pendant sexuel d'une relation humaine à teneur romantique ou amicale. La rencontre hors ligne n'est pas toujours l'objectif recherché, certains préférant n'avoir que des relations « virtuelles ». Enfin, au-delà de l'opportunité infractionnelle proposée par Internet, la dimension *cyber* de ces infractions semble être davantage prise en considération dans les travaux existant, notamment la dimension de l'anonymat et de la désinhibition (Suler, 1996, 2016) qui peuvent participer de l'entrée dans la conduite infractionnelle.

3.3. De quelques éléments posant question quant à la population étudiée

3.3.1. Les liens entre la consultation de contenus à caractère pédopornographique et la commission de violences sexuelles avec contact sur mineurs

Une question centrale dans les travaux sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel qui utilisent Internet concerne l'éventuel lien pouvant exister entre les infractions commises en ligne et des infractions à caractère sexuel envers mineurs commises hors ligne, avec contact physique (Babchishin et al., 2017; Epstein et O'Brien, 1985; Jung et al., 2013; Merdian et al., 2013; Teillard-Dirat et Bais, 2018; Vlachopoulou et Missonnier, 2018). Cette question se pose le plus fréquemment pour les situations de consultation de pédopornographie. La population des personnes sollicitant des mineurs de façon sexuelle se répartissant entre des personnes qui recherchent d'emblée ce contact, et d'autres qui ne le recherchent pas (Briggs et al., 2011), cette question pourrait se poser concernant ce second groupe. La majorité des travaux interrogeant ce lien se concentre cependant sur le lien entre la consultation de contenus à caractère pédopornographique et l'agression avec contact de mineurs. C'est une question complexe, à laquelle une réponse ne saurait être apportée de façon affirmée (Taylor et Quayle, 2003), et qu'il faut aborder avec prudence (Corriveau, 2010).

Si la coexistence d'infractions en ligne et de contact peut être fréquente chez les personnes qui consultent de la pédopornographie (« un consommateur de pornographie juvénile sur huit possède un historique officiel de contact sexuel envers un enfant, et près de la moitié ont admis avoir commis ce type de délit » (Seto, Hanson et Babchishin, 2011, p. 252)), ces auteurs d'infractions tendraient cependant à commettre moins d'infractions de contact (Jung et al., 2013), et les taux de récurrence sembleraient peu importants. Cependant, Michel Raymond relève que « La proportion des auteurs de crimes sexuels sur Internet qui ont aussi commis une ou des agressions sexuelles avec contact (habituellement appelés « Dual Offenders » ou « Mixed Offenders » dans la littérature) varie entre un pourcent et 85% selon les critères utilisés dans les différentes études » (Raymond, 2015, paragr. 21), ce qui illustre bien toute la complexité de cette question. Il ajoute que « certains ont d'abord commis une/des agressions sexuelles avec contact puis ont continué à nourrir leur excitation en consommant de la pornographie juvénile. D'autres ont d'abord nourri des intérêts déviants *via* la pornographie juvénile puis en sont venus à agresser sexuellement » (Raymond, 2015, paragr. 21). Au-delà de la difficulté à identifier la co-présence de ces infractions, s'ajoute alors la question de savoir quelle modalité infractionnelle est apparue en premier, quelle modalité aurait pu nourrir l'autre (dans l'hypothèse même qu'une causalité puisse exister entre ces deux modalités)... La question est donc particulièrement complexe.

Kelly Babchishin, Sarah Paquette et Francis Fortin (2017) relèvent, notamment à partir des travaux de Michael Seto, Karl Hanson et Kelly Babchishin (2011), un très faible taux de récidive à six ans chez les consommateurs de pornographie juvénile, de 1% lorsque la récidive concerne une agression sexuelle sur mineur, et de 3% lorsqu'elle concerne des faits similaires de consultation de contenus à caractère pédopornographique. Dans le même article, ils citent une étude utilisant des mesures auto-rapportées (Beier et al., 2015). Cette étude concerne des participants ayant commis des infractions à caractère sexuel envers mineurs, condamnés ou non, qui suivent un programme thérapeutique, le « *Prevention Project Dunkelfeld* », lancé en 2005 dans le but de prévenir les violences sexuelles envers les mineurs. Parmi les sujets de l'étude, aucune récidive légale n'est constatée, cependant les propos auto-rapportés montrent que 20% des participants qui avaient déjà commis des agressions sexuelles sur mineurs ont réitéré des actes similaires durant la période de traitement, et que 91% des participants qui avaient consulté de la pédopornographie en ont consulté à nouveau durant la période de traitement. Concernant les changements de modalités infractionnelles, les auteurs montrent qu'aucun des participants qui n'avait jamais commis d'agression sexuelle sur mineur avec contact n'en a commis après le début de la prise en charge, mais que 24% des participants qui n'avaient pas d'antécédents concernant la consultation de pédopornographie ont commencé à en consulter durant la période de traitement. Ces résultats interrogent quant au rôle de la consultation de pédopornographie, mais aussi, concluent les auteurs, quant à la spécificité des prises en charge, ici le même groupe étant proposé à tous les patients qui s'y rencontrent et partagent leurs expériences, ce qui pour les auteurs peut en partie expliquer l'apparition de la consultation de pédopornographie sur Internet chez des personnes qui ne présentaient pas d'antécédents à ce sujet (Beier et al., 2015). Par ailleurs, si cette étude présente un intérêt particulier sur la question qui nous intéresse, il faut cependant noter que l'un des critères de sélection des participants à cette étude est l'expression d'intérêts sexuels pour les mineurs par les participants (pédophilie ou hébéphilie), ce qui n'est pas un critère toujours présent dans la population générale des consommateurs de pornographie juvénile.

Ces exemples de résultats, qui sont deux exemples parmi de nombreuses recherches, montrent bien la complexité d'appréhension de cette question du passage à l'acte et de son éventuel lien avec des consultations, d'autant qu'il semble délicat, voire impossible de pouvoir évaluer, au-delà de corrélations, un lien de cause à effet entre la consultation de contenus à caractère pédopornographique et l'agression sur mineur, que la consultation soit considérée comme un facteur incitant à passer à l'acte ou au contraire protégeant du passage à l'acte (Vlachopoulou et Missonnier, 2018). À cela s'ajoute la difficulté, illustrée ci-dessus, d'avoir

une appréhension correspondant à la réalité des récidives et répétitions au regard d'un « chiffre noir » d'infractions commises qui ne sont pas rapportées (Babchishin et al., 2017).

Concernant les facteurs de risques relatifs à la potentialité de commettre une agression sexuelle avec contact sur mineurs chez des personnes ayant consulté de la pédopornographie, les consommateurs de contenus à caractère pédopornographique qui présenteraient le plus grand risque de commettre une agression sexuelle avec contact seraient ceux qui présentent des tendances pédophiliques, des traits antisociaux, qui ont accès à des mineurs, auraient peu de barrières psychologiques aptes à entraver leurs pulsions (Babchishin et al., 2015, 2017), peu de relations sociales et de compétences communicationnelles (Jung et al., 2013). Ceux qui présenteraient un risque plus faible sont ceux qui présentent peu de traits antisociaux, plus de barrières psychologiques, qui n'ont pas facilement accès à des mineurs (Babchishin et al., 2017), et qui présenteraient des inhibitions internes et externes (Jung et al., 2013).

Cependant, les consommateurs de pédopornographie semblent présenter un niveau de risque plus faible de commettre des agressions sexuelles avec contact par rapport à une population d'auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs qui n'utilisent par Internet (Raymond, 2015), notamment parce qu'ils possèdent plus de barrières psychologiques contre l'agression des mineurs, moins de tendances antisociales, plus d'empathie pour les victimes et plus de contrôle de soi (Babchishin et al., 2015). Parmi les consommateurs de pédopornographie, ceux qui présentent un niveau de risque plus élevé d'agresser sexuellement un mineur avec contact seraient les consommateurs préférentiels (Lanning, 2012; Merdian et al., 2013). Cependant, Michel Raymond indique que « Les recherches tendent à démontrer que la grande majorité de ceux qui ont commis ou admis avoir commis des abus sexuels avec contact les aurait commis avant même de commencer à consommer de la pornographie juvénile » (2015, paragr. 27), ce qui peut amener à relativiser le rôle potentiellement déclencheur des contenus à caractère pédopornographique dans la dynamique du passage à l'acte sexuel envers mineurs.

La question du lien entre la consultation de contenus à caractère pédopornographique et la commission de violences sexuelles avec contact sur mineur est fréquemment abordée sous l'angle de la consultation comme facilitateur de passage à l'acte, moins souvent sous l'angle de sa prévention. Pour autant, comme l'indiquent Xanthie Vlachopoulou et Sylvain Missonnier, « pratiquer ainsi le visionnage de matériel pédopornographique n'est pas un garant de non-passage à l'acte directement auprès d'enfant, ni de son contraire » (Vlachopoulou et Missonnier, 2018, p. 303). Quel que soit le rôle supposé des images et vidéos pédopornographiques, il s'avère finalement impossible de répondre à cette question, même si

certains facteurs peuvent émerger comme points de vigilance.

3.3.2. Détour par la question de la cyberdépendance

La question de l'addiction est soulevée par plusieurs auteurs lorsqu'ils considèrent les infractions réalisées à l'aide des technologies de l'information et de la communication. La question de l'addiction peut se rapporter à Internet, ou à la conduite qui y est tenue. Ethel Quayle et Max Taylor (2002 cités par Seto et al., 2010) parlent par exemple de la consultation de contenus à caractère pédopornographique comme de la manifestation de la dimension addictive d'Internet. Celle-ci va notamment être mise en avant par les personnes qu'ils interrogent, pour expliquer leurs comportements (Taylor et Quayle, 2003). Stephen Webster et ses collaborateurs (2012) relèvent des propos similaires chez les personnes interrogées. Pour ces auteurs, la question de l'addiction se pose en rapport à l'utilisation d'Internet, et aux bénéfices que cela apporte aux personnes, mais aussi relativement à la pratique de collection d'images (Webster et al., 2012).

L'addiction à Internet ou cyberdépendance est une problématique large, qui intéresse les chercheurs depuis les années 90 (Fernandez et Catteeuw, 2005; Nadeau, Acier, Kern et Nadeau, 2011). C'est un concept difficile à appréhender, d'une part parce que la notion d'addiction en elle-même ne fait pas consensus et que des sens différents peuvent lui être attribués selon les courants théoriques qui s'y intéressent (Décamps et Perrin, 2010; Vlachopoulou, 2018), d'autre part parce que la cyberdépendance ne connaît pas aujourd'hui de définition standardisée ni même de consensus quant au choix des termes à utiliser (Kern et Acier, 2013; Nadeau et al., 2011; Vlachopoulou, 2018) : addiction à Internet, cyberaddiction, cyberdépendance, utilisation problématique d'Internet... Cette dernière, d'ailleurs, pourrait prêter à confusion car elle pourrait être entendue au sens de l'addiction à Internet (Kern et Acier, 2013) mais aussi au sens des « usages problématiques », utilisations amORALES, transgressives ou délinquantes d'Internet (Lavoie, Fortin et Ouellet, 2013; Taylor et Quayle, 2003). La cyberdépendance n'est par ailleurs pas référencée dans les manuels de psychiatrie (Nadeau et al., 2011), si ce n'est à travers le récent et controversé ajout de l'addiction aux jeux vidéo ou « trouble du jeu vidéo » dans la CIM-11 en juin dernier (Leroux, 2018; Tisseron, 2018b).

La cyberdépendance peut être définie comme « un usage problématique d'Internet ou de certaines de ses applications » (Nadeau et al., 2011, p. VII). Elle est une addiction sans produit, dans laquelle il n'y a pas d'ingestion de substance, ce sont alors les comportements des individus qui font penser à l'addiction (Acier, 2014). Elle peut concerner de nombreuses

pratiques : jeux vidéo et jeux de rôle, jeux de hasard et d'argent, pornographie, forum et *chats*, infolisme, blogs (Hautefeuille et Véléa, 2010; Nadeau, 2013; Rossé-Brillaud et Codina, 2009). Mais dans cette diversité de pratiques, il est difficile de repérer ce qui relèverait d'une addiction à Internet en tant que tel, plutôt qu'à la conduite qu'Internet permet (Décamps et Perrin, 2010; Fernandez et Catteeuw, 2005). Michel Hautefeuille et Dan Véléa (2010) font une proposition terminologique intéressante à ce sujet en proposant de différencier la cyberdépendance et les dépendances cyberassistées. La cyberdépendance se rapporte aux « comportements de dépendance liés à l'outil Internet lui-même » et où « Internet est la cause de la dépendance » (2010, p. 35). Les dépendances cyberassistées, quant à elles, se rapportent aux « comportements de dépendance liés aux opportunités offertes par Internet » et où « Internet n'est que le moyen » (2010, p. 35). Greg Décamps et Laurence Perrin (2010) proposent de répartir en trois catégories les activités qui peuvent découler de l'usage d'Internet et devenir addictives : la recherche et l'accès aux données, les échanges et communications, et les activités à caractère exutoire. La cybersexualité rentre dans cette dernière catégorie, qui pourrait alors également concerner les phénomènes qui nous intéressent ici.

Au-delà d'une question terminologique, ce sont les propos des personnes concernées quant à leurs pratiques qui orientent vers cette idée d'addiction (Acier, 2014; Fernandez et Catteeuw, 2005; Nadeau, 2013). Des tableaux cliniques similaires à ceux de l'addiction apparaissent alors : sentiment de perte de liberté, préoccupations intrusives relatives à l'utilisation d'Internet, incapacité à s'abstenir, tentatives infructueuses pour réduire ou arrêter, conséquences négatives sur différentes sphères de vie (Acier, 2014; Nadeau, 2013).

Dès lors, peut-on parler d'addiction lorsque l'on s'intéresse aux conduites infractionnelles sur Internet ? Et n'existe-t-il pas un risque chez des auteurs d'infractions d'utiliser cet argument de façon, consciente ou inconsciente, à minimiser leur responsabilité dans les conduites tenues ? Afin d'aborder ce point dans l'analyse des résultats à venir, nous interrogerons l'addiction *via* un outil d'évaluation, mais aussi par les discours des participants à la recherche, afin d'appréhender la dimension problématique de la conduite au regard de l'expérience vécue et rapportée par les personnes.

3.3.3. Et le cyberspace, dans tout ça ?

Les auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs qui utilisent Internet dans le cadre de ces infractions constituent une population qui a fait l'objet de nombreuses études visant à évaluer, caractériser, comprendre, ces personnes et les dynamiques de leurs conduites infractionnelles. Pour autant, la dimension *cyber* de ces conduites semble principalement

considérée d'un point de vue technique et par les opportunités matérielles qu'elle propose (Babchishin et al., 2011, 2017; Taylor et Quayle, 2003). L'accessibilité est l'une des caractéristiques les plus mises en avant : sur Internet, les contenus à caractère pédopornographique se trouvent facilement et à faible coût, et il est également aisé de prendre contact avec des mineurs *via* diverses plateformes (*chats*, réseaux sociaux...). En ce sens, Internet facilite la conduite infractionnelle. L'anonymat et l'invisibilité sont également fréquemment évoqués, puisqu'ils permettent aux utilisateurs de se sentir « cachés », protégés, en sécurité, ce qui crée une atmosphère plus propice à l'infraction. Pour autant, une analyse psychodynamique de l'interaction entre la personne et le cyberspace dans le cadre de ces phénomènes infractionnels ne semble pas avoir fait l'objet d'études approfondies, du moins au regard des travaux dont nous avons eu connaissance. C'est cet angle d'approche qui va alors guider les questionnements et développements à suivre.

Partie II : Problématique et méthode de recherche

Chapitre 4 : Problématisation : Comment considérer les phénomènes de cyberviolence dans une approche croisant la psycho-criminologie et la cyberpsychologie ?

4.1. Cyberespace et opportunité psychique : de l'importance de considérer le cyberespace au-delà de la simple opportunité matérielle

Le terme d'« opportunité » est fréquemment revenu dans le développement proposé comme contextualisation de l'objet de recherche. Internet apparaît comme un espace d'opportunités nouvelles, dans la diversité et la quantité des modalités d'expression, d'échange, de partage, de découverte, d'information, qu'il propose. Concernant les infractions à caractère sexuel envers mineurs commises sur ou *via* Internet, cette question d'opportunités se rapporte notamment à la disponibilité des contenus à caractère pédopornographique et à la facilité de pouvoir entrer en contact avec des mineurs. Elle concerne également le caractère isolé de ces conduites infractionnelles qui peuvent être réalisées sans que la personne qui les tient n'ait à passer par un intermédiaire. Mais au-delà de ces aspects qui revêtent une dimension technique, comment caractériser ces opportunités d'un point de vue psychologique, psychodynamique et psycho-criminologique ?

Le *Dictionnaire historique de la langue française* définit l'opportunité comme « l'occasion de faire une chose » (Rey, 2012b, p. 2336) et l'opportun comme ce « qui vient à propos, convient à la situation du moment » (Rey, 2012b, p. 2336). Cette définition s'applique donc bien à la dimension technique précédemment évoquée, pour autant, elle peut aussi s'appliquer à une approche de l'opportunité qui s'intéresse à son saisissement psychique.

Pour Maurice Cusson, en criminologie, la notion d'opportunité se définit comme « la convergence, à un moment et en un lieu donnés, des circonstances matérielles favorables à l'exécution d'un acte déviant » (Cusson, 1992, p. 46). Elle est l'une des trois variables explicatives de la criminalité (Gassin, 2007), et est « » la réunion », en un lieu et à un moment donnés, des circonstances matérielles favorables à la réussite du délit, ainsi que des *mesures d'autoprotection* destinées à réduire lesdites opportunités » (Gassin, 2007, p. 455). Telle que définie par Cusson, l'opportunité est constituée d'une triade regroupant les ressources de l'auteur d'infractions, les occasions d'agir auxquelles il est confronté et ses intentions ou buts, et il faut que ces trois dimensions concordent pour parler d'opportunité (Lucchini, 1993). Dans cette optique, le saisissement de l'opportunité nécessite alors que la situation soit propice et que la personne concernée possède les capacités de l'exploiter en ce sens. L'opportunité est alors « la rencontre d'une situation et de la capacité de l'exploiter » (Cusson, Maurice, 1995,

p. 168). L'opportunité est ce qui va permettre à la personne de faire appel à ses ressources et d'utiliser les circonstances pour réaliser ses buts.

Dans une approche psycho-criminologique, l'opportunité est considérée comme un « aménagement subjectif d'une position sociale et sociétale » (Winter, 2009, p. 54). Il s'agit de dépasser la simple dimension de facilitation du passage à l'acte en considérant comme primordial le recours que la personne fait à l'espace qui propose l'opportunité (Winter, 2009). Ce contexte rend simplement possible l'acte qui préexiste dans le sujet, et l'opportunité est alors ce « passage du champ de la facilité [...] à celui de la possibilité » (Winter, 2009, p. 55). L'opportunité est une possibilité, mais ce n'est pas parce qu'elle existe que la conduite infractionnelle va avoir lieu. Ce qui importe, c'est bien le saisissement qu'en fait le sujet, saisissement qui va être porteur de sens, notamment au regard de l'interpellation du lien social que va faire le sujet par le biais du saisissement de cette opportunité.

L'une des opportunités que propose le cyberspace, et qui va pouvoir être privilégiée dans le cadre des infractions sur Internet, c'est l'opportunité de la relation narcissique et de l'autre fonctionnel. Si elle nous interpelle, c'est en raison du parallèle qui peut être fait avec les modalités relationnelles pouvant intervenir dans les situations de passage à l'acte violent et/ou sexuel. En effet, certains auteurs postulent que dans ces passages à l'acte, l'autre n'existe pas, ou plus.

André Ciavaldini parle à propos des auteurs d'infractions à caractère sexuel d'un défaut de reconnaissance, d'une désobjectivation de la victime (Ciavaldini, 2001, 2006, 2008). Il constate chez certains « une négation de la victime en tant que sujet », « une élision radicale de l'aspect humain de la victime » (2001, p. 40). Dans le passage à l'acte, la victime, parce qu'elle a pu être le support d'une excitation sexuelle impossible à mettre en représentation pour l'auteur des violences, n'est pas reconnue en tant que sujet. Dépossédé de son statut d'objet, l'autre devient alors une « chose ». L'autre est pour le sujet un objet partiel, faisant partie intégrante de son psychisme. Le sujet situe l'origine de l'excitation qui est la sienne dans l'autre considéré comme une part de lui-même. On ne peut alors même plus parler de projection des pulsions de l'auteur sur la victime, puisqu'il n'existe pas de différenciation dedans-dehors. Pour Sophie Baron-Laforêt (2009), ce déni d'altérité coexisterait avec une menace d'effondrement narcissique. L'autre, en l'occurrence la victime, représente un autre aux limites floues, peu différenciées ou partiellement fétichisées, qui entrent en collusion ou produisent un effet miroir avec les fragilités narcissiques et identitaires de l'auteur (Ambrosi, Sztulman et Favard, 1998; Hirschelmann, 2014). Un lien peut alors être suggéré entre cette conception de

l'autre-victime-déssubjectivé, et l'« autre fonctionnel » (Oppenheimer, 1996, p. 189) de la relation narcissique.

Plaçant son analyse du côté de la victime, Michela Marzano pose l'hypothèse « qu'une victime est une personne réduite à un état d'impuissance radicale, un individu qui perd son statut d'humain et qui se trouve ainsi transformé en un simple objet, une chose dont on dispose librement » (2006, p. 12), « un instrument dont on peut se servir » (2006, p. 14). Le désir, la volonté, la sensibilité du sujet victime ne sont alors pas reconnus.

Le monde où des individus transforment d'autres individus en victimes est un monde où, pour le dire avec les mots de Gilles Deleuze, « autrui fait défaut ». C'est parce que l'autre n'est pas reconnu comme « autrui » qu'il est traité comme une chose. C'est parce qu'il n'est pas reconnu comme « autrui », qu'il ne peut exprimer sa subjectivité et qu'il devient une victime. (Marzano, 2006, p. 17)

La place du narcissisme revient également dans les écrits de Loïck Villerbu, qui considère les recours à la conduite infractionnelle comme « des modes des défenses d'un narcissisme gravement lésé » (Villerbu, 2010, p. 360). Dès lors, la lecture du passage à l'acte ne se ferait pas au regard de la structure psychique du sujet, qu'elle ne saurait refléter, mais dans la défaillance de cette structure à la suite d'une attaque narcissique. Le sujet se retrouve alors dans une impasse psychique.

Un cheminement possible de l'atteinte à l'autre dans la conduite infractionnelle se dessine alors : en réaction à une défaillance, une attaque ou une fragilité narcissique, une menace d'effondrement narcissique, la subjectivité de l'autre se trouve occultée, déniée, au profit de son utilité, de la dimension fonctionnelle à laquelle il peut être assigné (Oppenheimer, 1996, 1997).

L'absence de contact physique tangible et de violence sexuelle avec contact physique, voire l'absence même de victime identifiée et connue par l'auteur de l'infraction (dans le cas de la consultation d'images ou de vidéos à caractère pédopornographique, par exemple), nous amènent à penser que la question de l'altérité, lorsqu'elle se pose dans des infractions à caractère sexuel envers mineurs sur Internet, ne saurait être exactement similaire aux situations de violence sexuelle avec contact. Ainsi, le concept d'hallucination négative, proposé par Claude Balier (1996), et qui pourrait se situer dans le prolongement du développement d'André Ciavaldini sur la désobjectivation, ne sera pas abordé ici car il semble concerner des modalités infractionnelles différentes de celles qui seront étudiées par la suite.

Il s'agira plutôt d'interroger les situations où la victime « semble disparaître, dans des

relations digitales non objectales, où le sujet est nié » (Haddouk, 2018, p. 50). La négation de l'autre, le défaut d'altérité, dans la conduite infractionnelle sur Internet, relèverait de mécanismes défensifs visant à colmater, à étayer, un narcissisme fragilisé. L'autre n'est pas envisageable comme objet extérieur à moi, comme sujet avec ses désirs, sa volonté, ses affects, parce que, pour le temps de la conduite infractionnelle, l'auteur de l'infraction a besoin que l'autre réponde à ses besoins, soit la réponse à ses fragilités narcissiques, remplisse cette fonction. Le cyberspace, vecteur de modalités relationnelles de type narcissique, apparaît alors comme un espace privilégié de proposition et de saisissement de telles opportunités.

4.2. Saisissement psycho-criminologique du phénomène étudié

La notion de vulnérabilité est au cœur de la compréhension des phénomènes qui intéressent la psycho-criminologie (Blatier, 2014; Ciavaldini, 2006; Villerbu, 2003a, 2003b). Sans atténuer la responsabilité des auteurs d'infractions, s'intéresser à cette notion permet d'aborder la dynamique du passage à l'acte de façon psychodynamique et de réfléchir à la fonction qu'il occupe pour son auteur. Le saisissement de l'opportunité, préalablement présenté, se ferait donc dans une situation de vulnérabilité psychique, sous-tendue par des fragilités internes (Villerbu, 2003a). Un conflit interne va produire de l'angoisse, que le sujet va tenter d'aménager, et c'est lorsque cet aménagement se fait déviant, en écart à la norme, que la délinquance peut advenir (Gaillard, 2008). Mais si « nous sommes dangereux de notre vulnérabilité » (Villerbu, 2003a, p. 9), comment cela peut-il s'exprimer dans le cyberespace ?

Le cyberespace possède cette particularité qu'il peut être un lieu de refuge. S'il est pourvoyeur de lien social, il permet aussi de se couper et de se distancier du lien social expérimenté hors ligne, qui peut être vécu de façon difficile ou vulnérabilisante par le sujet. Le cyberespace protège, et permet d'expérimenter des « pratiques de soi » (Villerbu et Pignol, 2017) narcissiquement sous-tendues et orientées, de façon à venir étayer les fragilités narcissiques du sujet. La confrontation à l'autre peut y être évitée, ou contrôlée, de manière à ne pas présenter de risque, et à remplir la fonction recherchée par le sujet. Ainsi, il pourra trouver dans le cyberespace des opportunités pour rechercher des (tentatives de) solutions aux vulnérabilités qui sont les siennes.

Si c'est dans la vulnérabilité que le sujet est dangereux, c'est dans la vulnérabilité qu'il va saisir l'opportunité, comme tentative de résolution d'une situation psychologiquement déstabilisante, effrante, voire à risque d'effondrement psychique. Pour des sujets qui présenteraient cependant une conscience de l'autre et des capacités d'empathie, le cyberespace, qui par son fonctionnement et ses qualités intrinsèques peut participer à favoriser une relation fonctionnelle à l'autre, apparaît alors comme le lieu privilégié d'expérimentation de ces pratiques de soi infractionnelles.

Enfin, utiliser un référentiel psycho-criminologique pour étudier les phénomènes d'infractions à caractère sexuel envers mineurs sur Internet amène à questionner le vocable de « passage à l'acte ». Pour Frédéric Millaud (2009) ou Claude Balier (1996), le passage à l'acte concerne un défaut de mentalisation, et se situe « dans le registre de la solitude, du désespoir, de l'évacuation de l'autre et aussi, souvent, de la tentative désespérée de contrôler l'autre à tout prix et qui s'accompagne d'un sentiment d'omnipotence » (Millaud, 2009, p. 10). Millaud le

compare à l'*acting out* qui serait « l'inscription d'un passage à l'acte dans une relation » (2009, p. 10). Pour Valérie Moulin, « l'acte introduit toujours un avant et un après » (2008, p. 89). Le passage à l'acte concerne un sujet, un contexte et une scène de crime, cette dernière étant caractérisée par une période précriminelle, un mode opératoire et une période postcriminelle (Blatier, 2015; Moulin, 2008). Cette conception du passage à l'acte ne semble alors pas vraiment correspondre aux infractions qui nous intéressent ici, qui se déroulent sur des périodes de temps longues, de plusieurs jours à plusieurs mois, sur des créneaux longs eux aussi, de plusieurs heures, et à des fréquences parfois quotidiennes. Difficile, dans ces conditions, de repérer un avant et un après le passage à l'acte, si ce n'est à considérer chaque visionnage de photographie, chaque phrase écrite à l'intention d'un mineur, comme un passage à l'acte en soi, ce qui ne semble pas pertinent car cela dénaturerait le phénomène étudié de cette dimension de longévité qui le caractérise.

Par ailleurs, une confusion pourrait apparaître entre le terme « acte » utilisé dans l'expression passage à l'acte, et utilisé dans les notions d'actuel et d'actualisation. Il ne s'agirait pas de confondre ces deux états, le passage à l'acte venant comme défaut de mentalisation alors que la mise en acte vient signifier le travail d'actualisation dans le processus virtualisation/actualisation.

Pour toutes ces raisons, le terme de « conduite infractionnelle » sera alors préféré à celui de « passage à l'acte » pour la suite de ce travail. Il semble mieux à même de refléter la durée, la fréquence, la répétition relatives aux phénomènes étudiés, ainsi que la dimension existentielle que peuvent prendre ces conduites : les sujets n'y « passent » pas, ils s'y installent.

Chapitre 5 : Méthode de recherche

5.1. Hypothèses de recherche

Au regard de la contextualisation et de la problématisation de l'objet de recherche, trois axes se dégagent pour orienter le travail clinique de cette étude. Sous-tendu par des orientations théoriques et des hypothèses de recherche, celui-ci s'appuiera sur l'expérience et le vécu des sujets de l'étude tels qu'ils les rapportent dans le cadre d'entretiens semi-directifs, ainsi que sur les résultats d'outils choisis dans le but d'interroger plus précisément certaines orientations du travail.

Le premier axe concerne la dynamique psychique des auteurs d'infractions et la dynamique infractionnelle. Comment décrire une conduite infractionnelle qui s'inscrit dans le cyberespace ? Qu'est-ce qui, chez son auteur, sous-tend le processus qui l'amène à tenir ce type d'infraction ? La psychopathologie nous amène à aborder ce point sous l'angle des fragilités psychiques, tandis que la psycho-criminologie nous rend attentifs aux vulnérabilités individuelles et contextuelles. Il s'agira alors de repérer, dans les propos des auteurs d'infractions, les indices de la présence de vulnérabilités, internes ou externes, en lien avec la tenue des conduites infractionnelles. Nous formulons l'hypothèse selon laquelle les conduites de cyberviolence sont le résultat d'un processus criminogène qui associe et cumule diverses fragilités et vulnérabilités, internes et/ou externes. Cette hypothèse pourra être opérationnalisée par une analyse psychodynamique des conflictualités, des angoisses, des fragilités narcissiques, qui seront évaluées grâce au test de Rorschach et un test permettant d'évaluer la dimension addictive ou compulsive dans la conduite.

Le deuxième axe concerne le rapport à la victime. Dans la lignée des travaux psycho-criminologiques menés sur les auteurs d'infractions violentes et sexuelles, nous nous intéresserons ici plus précisément à la dynamique relationnelle entre auteur et victime, notamment à la prise en compte de l'autre. Nous nous interrogeons sur ce que la victime représente pour l'auteur, suscite ou mobilise chez lui. Nous formulons l'hypothèse selon laquelle dans le contexte du cyberespace, l'autre, en l'occurrence la victime, représente un autre fonctionnel, objet de la relation narcissique. Dans une relation objectale où s'efface l'altérité, le rapport à l'autre vient signer les fragilités narcissiques et identitaires de l'auteur d'infractions. Il nous semble alors essentiel de tenir compte du rapport auteur-victime pour travailler sur la cyberviolence.

Un troisième axe, plus criminologique, s'articule autour du concept de l'opportunité. Au-delà de la rencontre entre les ressources de l'auteur d'infractions, les occasions qui se

présentent à lui et ses buts, l'opportunité est à considérer dans le recours que l'auteur va faire à l'espace qui propose cette opportunité. Quel sens va avoir ce recours pour le sujet qui se saisit de l'opportunité ? Nous formulons ainsi une troisième hypothèse, selon laquelle l'auteur de cyberviolence profite de l'opportunité qu'offre le cyberspace pour étayer ou dépasser des fragilités narcissiques et des fragilités dans le rapport à l'autre.

5.2. Détermination de la méthode de recueil des données

L'approche qualitative a ici été retenue, pour une étude exploratoire initialement menée auprès de 17 personnes. L'approche qualitative a été choisie afin de permettre une étude clinique fine des phénomènes étudiés, au regard de la dimension exploratoire de cette recherche qui nécessitait de pouvoir éventuellement adapter le protocole à l'évolution du travail, mais aussi parce que l'approche qualitative « peut fonctionner sur des corpus réduits et établir des catégories plus discriminantes » (Bardin, 2013, p. 147). En effet, dès le début de la thèse, les difficultés dans l'accès au terrain de recherche ont permis de prendre conscience du fait que le nombre de participants à la recherche serait faible.

La méthode de recueil de données se décline en trois outils : l'entretien semi-directif de recherche, le test de Rorschach et le test des comportements addictifs (Vavassori, Harrati et Favard, 2002). Toutes les personnes qui ont accepté de participer à la recherche ont signé un formulaire de consentement (Cf. Annexe 3), garantissant l'anonymat, la confidentialité, et leur indiquant la possibilité d'interrompre leur collaboration à tout moment. Les dix-sept personnes rencontrées ont toutes accepté l'intégralité des rencontres proposées, et n'ont pas opposé leur droit au retrait suite à celles-ci.

La posture adoptée par la doctorante en charge de la recherche s'est voulue respectueuse et bienveillante. Au regard des thèmes abordés, qui pouvaient relever de l'intimité et être assez difficiles à évoquer, le cadre de réalisation des entretiens et de la passation des tests a été le plus bienveillant possible, le libre choix de répondre ou de continuer étant laissé aux personnes concernées. Aucun incident n'a été relevé dans le cadre des différentes rencontres.

5.2.1. L'entretien semi-directif de recherche

La première et principale méthode de recueil de données choisie pour cette étude est celle de l'entretien clinique, technique visant à « favoriser la production d'un discours linéaire de l'interviewé sur un thème défini dans le cadre d'une recherche » (Blanchet, 1987 cité par Fernandez et Catteuw, 2001, p. 75). Il s'agit ici d'entretiens semi-directifs, menés par un guide d'entretien construit selon des thèmes particuliers (Bardin, 2013; Fernandez et Catteuw, 2001) permettant d'explorer différentes facettes du phénomène étudié. Les entretiens menés ici sont également à visée exploratoire, c'est-à-dire qu'ils « ont pour fonction de compléter les pistes de travail suggérées par les lectures préalables et de mettre en lumière les aspects du phénomène auxquels le chercheur ne peut penser spontanément » (Blanchet et Gotman, 2013, p. 39). La démarche exploratoire a été retenue afin de ne pas enfermer le travail d'investigation de façon trop étroite, la littérature sur le sujet n'ayant pas permis de définir des hypothèses

opérationnelles précises. La démarche exploratoire vise à explorer le phénomène, dans le cadre de référence théorique choisi, de la manière la plus exhaustive possible, à « balayer le champ des significations et des actes de langages possibles relatifs à cette question » (Fernandez et Catteeuw, 2001, p. 76), ou tout du moins, à permettre d'identifier de potentiels axes d'analyse qui n'auraient pas été mis à jour par l'état des lieux de la littérature et la problématisation de l'objet de recherche.

Le guide d'entretien a été construit de façon thématique, chaque thème constituant une partie de l'entretien, et étant découpé en indicateurs (Fernandez et Catteeuw, 2001) qui se traduisent ici par les questions préparées en amont de l'entretien. Ce guide a servi de support aux entretiens, sans pour autant les cadrer intégralement, thèmes et indicateurs « [devant] être abordés par l'interviewer durant l'entretien, en fonction de la dynamique interlocutoire » (Fernandez et Catteeuw, 2001, p. 77). La complexité des dynamiques humaines mises en jeu dans ce cadre particulier de l'entretien de recherche a nécessairement mené à des écarts du cadre initialement prévu, qu'ils aient été réalisés par les personnes rencontrées, parfois de façon évitante ou défensive, ou par la doctorante en charge de la recherche, le plus souvent dans l'optique de renforcer l'alliance et de sous-tendre un lien de confiance et une bienveillance visant à faciliter l'exercice pour les personnes rencontrées.

Le guide d'entretien

Le guide d'entretien construit pour mener les entretiens semi-directifs de recherche se compose de sept parties. Il est présenté dans son intégralité dans les annexes de ce document (Cf. Annexe 4). Il a pu être affiné par les premiers entretiens, qui ont permis le remaniement de certains items. Le guide d'entretien a été construit de façon très détaillée, cependant les entretiens menés ne reflètent pas le guide dans son intégralité, les échanges ayant nécessairement été soumis aux aléas de la dynamique relationnelle en jeu lors des rencontres. Ainsi, certains éléments ont parfois été rajoutés, d'autres n'ont pas pu être abordés, d'autres encore ont été abordés dans un ordre différent de celui initialement prévu.

Introduction : Le guide d'entretien débute par un texte de présentation de la recherche aux personnes ayant accepté de participer. Ce texte est construit de la façon suivante : présentation de la personne en charge de l'entretien et de la thématique de recherche ; rappel du cadre de confidentialité et de l'anonymat précisés dans la feuille de consentement préalablement signée par les deux parties ; présentation du déroulement de l'entretien (un temps sur l'usage de l'informatique et un temps sur les conduites infractionnelles) et de la possibilité d'une seconde rencontre (passation de tests) sous réserve de l'acceptation des

personnes rencontrées ; une conclusion de cette présentation rappelant la liberté des personnes de répondre ou non et précisant l'intérêt de leur participation pour la recherche.

Partie 1 - La personne : Dans un premier temps, il est demandé à la personne de préciser son âge, son statut familial (couple, parents, enfants...) et son statut professionnel. Il est ensuite demandé à la personne ce qui l'a menée à l'institution où se tient la rencontre (ou qui l'a orientée pour l'étude), cette question visant à identifier d'entrée de jeu les conduites infractionnelles tenues par la personne interviewée, sans pour autant la mettre en difficulté, la formulation utilisée (Que pouvez-vous me dire de ce qui vous amène à *institution* aujourd'hui ?) pouvant être différemment saisie par les personnes.

Partie 2 - Utilisation de l'informatique et d'Internet : Cette partie vise à interroger la personne sur sa découverte et ses usages de l'outil informatique et d'Internet. Sont questionnées ici l'histoire du sujet avec ces outils, ses motivations à l'utilisation, la place prise par ces usages, ou encore les fonctions occupées. Il s'agit d'appréhender les représentations que la personne se fait de l'outil informatique et d'Internet ainsi que les usages qu'elle en a. Dans un second temps, cette partie de l'entretien vise à faire le lien avec la suite de l'entretien, et la personne est alors interrogée sur le glissement opéré dans ses pratiques vers les conduites infractionnelles : quels usages elle avait de ces outils à l'époque, quelle conscience du caractère illégal de ses conduites pouvait-elle avoir, quel rôle pense-t-elle qu'Internet a pu jouer, ou encore, quelles compétences techniques étaient requises de sa part pour tenir ces conduites infractionnelles.

Partie 3 - La représentation du réseau de télécommunications : Cette partie vise à interroger plus en détail les représentations que la personne peut avoir des technologies de l'information et de la communication, de manière générale et en lien avec la commission d'une infraction. Ainsi, les interrogations portent ici sur les représentations des usages et fonctions des technologies de l'information et de la communication, ainsi que sur les représentations du rôle potentiel de ces technologies dans la commission d'infractions. Là encore, il s'agit d'interroger la personne sur ses représentations générales, mais à travers celles-ci, d'approcher son expérience de ces outils et ainsi son expérience transgressive mise en œuvre dans le cyberspace.

Partie 4 - Retour sur l'infraction : Cette partie vise à interroger plus précisément la personne sur les conduites infractionnelles qu'elle a tenues. Les indicateurs mis en question dépendent ici du type de conduites infractionnelles menées, le guide d'entretien étant prévu pour trois types d'infractions : sollicitations sexuelles de mineurs, consultations de contenus à caractère pédopornographique, atteintes non sexuelles aux personnes ou aux systèmes. De

manière transversale, s'y retrouvent des éléments permettant d'interroger la personne sur ses représentations d'elle et de l'autre dans l'infraction, ses ressentis au moment des passages à l'acte, son contexte de vie dans ces moments (sphère familiale, amoureuse, professionnelle...) ainsi que les créations de liens possibles et les éventuelles répercussions.

Partie 5 - Le suivi : Cette partie a deux objectifs : interroger la personne sur un ou plusieurs des suivis qu'elle peut avoir mis en place ou auxquels elle est contrainte (accompagnement psychologique ou psychiatrique, suivi SPIP), dans le but de recueillir ses opinions et ressentis quant à ces suivis, mais aussi proposer à la personne un temps d'échange visant à faire retomber d'éventuelles tensions qui auraient pu être générées par l'entretien qui touche là à sa fin, comme un sas de décompression.

Conclusion : L'entretien s'achève, théoriquement, dès lors que les éléments précédemment indiqués ont pu être interrogés chez la personne rencontrée. Une ultime question, comme une question ouverte et conclusive, a été rajoutée au guide d'entretien en cours de recherche : « pourquoi Internet ? ». Les multiples possibilités de saisissement de cette interrogation libre permettent alors aux personnes rencontrées de conclure l'entretien sur une note de leur choix.

5.2.2. Le test de Rorschach

Le choix d'utiliser le test de Rorschach a été motivé par deux raisons principales. La première tient au cœur de l'outil, à ce qu'il propose et permet d'évaluer. La méthode projective est sous-tendue par l'hypothèse que la façon dont le sujet va (re)construire le matériel qui lui est proposé dit quelque chose de son appréhension de la réalité, de ses mécanismes de défense privilégiés, de son économie affective ou encore du type d'angoisse dont relève son fonctionnement psychique. Les outils projectifs favorisent la décharge pulsionnelle et émotionnelle sur le matériel qui est présenté au sujet, le mécanisme de la projection l'amenant à faire connaître par ce biais ce qu'il ne connaît pas ou ne veut pas connaître en lui. L'utilisation du test de Rorschach ne vise pas ici à évaluer le fonctionnement psychique global de chaque participant, ni à poser un diagnostic, ce qui serait beaucoup trop ambitieux, et erroné, au regard d'un recueil de données restreint et orienté par une problématique de recherche. Mise en œuvre dans un cadre de recherche, l'utilisation de cet outil vise à opérationnaliser certaines dimensions investiguées dans le recueil de données (Fernandez et Catteeuw, 2001). Le test de Rorschach a été choisi en ce qu'il permet, entre autre, d'interroger la dimension identitaire et la dimension relationnelle de l'individu, notamment en ce qui concerne les processus de séparation-individuation, la qualité ou potentielle fragilité de l'enveloppe psychique, ou encore

les modalités du rapport à l'autre (Chabert, 1997; Richelle, Debroux, De Noose et Malempré, 2009). Ce sont ces éléments en particulier qui sous-tendent ici l'utilisation de ce test, et qui guideront l'analyse qui en sera faite.

La seconde raison qui a motivé ce choix est plus pragmatique, et réside dans la durée de passation relativement courte du test de Rorschach (il ne nécessite qu'un entretien, dépassant rarement une heure de temps), un atout de choix au regard des contraintes, notamment géographiques et temporelles, dans l'accès au terrain et la passation des protocoles de recherche.

Dans les faits, le test de Rorschach a été utilisé lors du second entretien de recherche (deuxième ou troisième rencontre avec le participant, selon les configurations institutionnelles). Lors de ce second entretien, était également utilisé le test des comportements addictifs (Cf. *infra*). La passation de ce test étant plus rapide, il a été systématiquement passé en premier, puis le test de Rorschach a été passé en second. Les entretiens de passation du test de Rorschach ont fait l'objet d'un enregistrement audio, qui a par la suite facilité la transcription des protocoles. Ceux-ci pourront être consultés en annexe (Cf. Annexe 10).

5.2.3. Le test des comportements addictifs

Pour évaluer la dimension addictive des conduites numériques, plusieurs outils ont été envisagés, notamment l'*Internet Addiction Test* (Khazaal et al., 2008), la *Compulsive Internet Use Scale* (Khazaal et al., 2012) et le Test des Comportements Addictifs (Vavassori et al., 2002). C'est ce dernier qui a été retenu, notamment au regard de la double évaluation qu'il propose (auto et hétéro-évaluation) et par la dimension clinique qui s'en dégage. Ce test a alors été utilisé dans le but d'investiguer les pratiques numériques des participants et de pouvoir évaluer une éventuelle dimension excessive voire addictive de celles-ci.

La démarche de recherche initiale ayant ciblé toute personne ayant commis une infraction en utilisant les nouvelles technologies, le test des comportements addictifs a été utilisé dans le but d'évaluer une addiction à Internet, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication apparaissait comme le point commun aux situations infractionnelles qui pourraient être rencontrées. Cette orientation devait également permettre de considérer une éventuelle cyberdépendance, dont l'absence amènerait ensuite à interroger les pratiques sur le versant de la dépendance cyberassistée (Hautefeuille et Véléa, 2010). Ultérieurement, au vu de la population rencontrée (constituée quasi exclusivement de personnes ayant consulté des contenus à caractère pédopornographique, ou ayant mené des sollicitations sexuelles auprès de mineurs) et de la complexité de la notion de cyberdépendance,

il faut reconnaître qu'il aurait pu être plus pertinent d'utiliser cet outil de façon plus ciblée, en s'intéressant aux conduites tenues par les personnes rencontrées (consultation et/ou sollicitation). Cela pourra constituer une piste de recherche intéressante pour de futurs travaux, tout en considérant la contrainte de devoir connaître en amont les conduites infractionnelles tenues afin de pouvoir adapter le test à celles-ci.

Le test des comportements addictifs se présente comme « un outil « général » permettant d'apprécier les addictions, qu'il s'agisse d'une substance ou d'un comportement » (Vavassori et al., 2002, p. 77). À ce titre, il est un outil pertinent pour évaluer une addiction comportementale telle qu'une addiction à Internet. Concernant la conception de l'addiction, le test des comportements addictifs est « un outil standardisé prenant en compte à la fois l'aspect physiologique, psychologique et comportemental de l'addiction, ceci, en [se] basant sur les critères de l'addiction selon Goodman et du DSM-IV » (Vavassori et al., 2002, p. 76-77).

Ce test présente l'intérêt d'une double évaluation : la personne évaluée répond à une échelle d'auto-évaluation, une série de 23 ou 24 questions³⁸ relatives à ses comportements (ou ses consommations, dans le cas de l'addiction à une substance), puis ces questions sont reprises avec la personne en charge de l'évaluation (le « cotateur ») dans le cadre d'un entretien semi-structuré selon les mêmes questions. Dans ce second temps, il est demandé à la personne évaluée de justifier les réponses qu'elle va apporter au cotateur. Cela donne lieu à des échanges cliniques qui peuvent enrichir l'évaluation menée.

Les items du questionnaire sont formulés sous la forme de propositions à compléter selon le comportement à évaluer, par exemple : « 2. Je ne peux pas résister à l'envie de (*Fumer, Boire, Sniffer, m'Injecter, Acheter, Jouer...*) » (Vavassori et al., 2002, p. 82). Pour la présente étude, la formulation choisie a été « utiliser Internet » ou « l'usage d'Internet ». L'intégralité des questionnaires utilisés pourra être consultée en annexe (Cf. Annexes 6 et 7). Pour chaque proposition, la personne évaluée doit indiquer si elle lui est ou non caractéristique, en cochant l'une des quatre propositions : très caractéristique de moi, assez caractéristique de moi, un peu caractéristique de moi, pas caractéristique de moi. Lors de l'entretien semi-structuré, le cotateur utilise les mêmes valeurs pour son évaluation.

L'analyse des résultats se présente sous la forme d'un graphe dimensionnel et d'un score. Le graphe dimensionnel permet de superposer les deux visions, celle du sujet et celle du cotateur, et d'avoir ainsi une représentation globale de « la manière dont le sujet s'autoperçoit

³⁸ Le questionnaire se compose de 23 questions lorsqu'il concerne un comportement et de 24 questions lorsqu'il concerne une substance psychoactive.

(sujet 12)³⁹, une évaluation d'expert (cotateur) et les dimensions (items) problématiques » (Vavassori et al., 2002, p. 92). Cette représentation permet de mettre en balance les deux évaluations, d'en repérer les concordances ainsi que les points de désaccord. Une lecture qualitative peut être faite de ces graphes : « Plus le sujet est positionné au centre du graphe dimensionnel, plus il présente un comportement addictif, plus le sujet est positionné à la périphérie du graphe et moins il présente un comportement addictif » (Vavassori et al., 2002, p. 92).

Concernant le score, il s'agit de la moyenne des sous-scores de l'auto-évaluation et de l'évaluation faite par le cotateur. Dans le cas présent, le questionnaire étant constitué de 23 questions, le score se situe entre 23 et 92. Un score compris entre 23 et 46 indique la présence d'un comportement addictif, un score compris entre 47 et 69 indique la présence d'un risque de comportement addictif, et un score compris entre 70 et 92 indique l'absence de comportement addictif.

Le test des comportements addictifs a été administré à l'ensemble des participants. L'entretien semi-directif a fait l'objet d'un enregistrement audio pour faciliter la cotation *a posteriori*. Tous les participants ont accepté de répondre au test, seul Monsieur I n'a pas répondu à une des questions concernant le sevrage. L'ensemble des réponses pourra être trouvé en annexe (Cf. Annexe 9), seuls les résultats finaux (score et graphe dimensionnel) seront présentés dans la partie analyse.

³⁹ Il s'agit ici du sujet donné en exemple par les auteurs.

5.3. Mise en œuvre du protocole de recherche

5.3.1. Recherche d'un terrain d'étude

La volonté initiale d'interroger le champ des infractions utilisant et/ou portant atteinte aux technologies de l'information et de la communication a mené initialement à la sollicitation d'institutions variées dans une logique de construction d'un terrain de recherche cohérent et conséquent. Ces démarches se sont malheureusement heurtées à de nombreux refus. Elles seront ici présentées afin de donner un aperçu des procédures engagées.

Quatre types d'institutions ont été contactés pour demander un accès au terrain : les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie), l'Administration Pénitentiaire, des institutions hospitalières, et le Tribunal de Grande Instance de Rennes (ce dernier a rendu une réponse négative, la confidentialité des données ne permettant pas l'accès au terrain). La demande initiale était de pouvoir rencontrer et interroger des professionnels et/ou des auteurs d'infractions.

Forces de l'ordre

Suite à différentes prises de contact, une rencontre a pu être organisée avec le département de répression des atteintes aux mineurs sur Internet, de la Division de lutte contre la cybercriminalité de la Gendarmerie Nationale. Si leur accueil a été chaleureux et la présentation de leurs missions claire et détaillée, il n'a cependant pas été possible de mettre en place avec eux un partenariat qui aurait permis un travail de recherche.

Administration Pénitentiaire

La Direction de l'Administration Pénitentiaire a favorablement accueilli la demande de pouvoir rencontrer des PPSMJ relevant de la problématique de recherche. À leur demande, le protocole de recherche leur a été fourni, ainsi qu'une liste de numéros NATINF pouvant correspondre aux infractions concernées par ce travail. L'identification de PPSMJ correspondant à la population de recherche s'avère complexe, car l'utilisation d'Internet dans le cadre de la commission de l'infraction n'est pas toujours référencée ou identifiable. La faiblesse de l'échantillon de PPSMJ identifiées en milieu fermé sur le territoire français par les professionnels de l'Administration Pénitentiaire qui ont interrogé leurs bases de données (80 PPSMJ incarcérées dans 55 établissements pénitentiaires différents ; en mars 2012), a conduit à centrer ce travail de recherche sur le milieu ouvert. La Direction de l'Administration Pénitentiaire a alors donné son aval à une prise de contact avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation sur le territoire français, libre à chaque SPIP d'accepter ou de refuser cette demande. Pour des raisons pratiques, les SPIP contactés ont été ceux d'Ille-et-Vilaine, du Limousin, et de Paris. Finalement, un partenariat n'a pu se mettre en place qu'avec le SPIP

d'Ille-et-Vilaine, qui a permis la rencontre avec des PPSMJ volontaires suivies en milieu ouvert, sur différentes antennes du département. Les CPIP ont grandement facilité ces rencontres, en présentant la démarche de recherche aux PPSMJ et en recueillant leur adhésion.

Institutions hospitalières

C'est par le biais du réseau professionnel que des partenariats ont pu être établis avec trois unités hospitalières (d'autres ayant été contactées mais ayant apporté une réponse négative), pour l'accès au terrain. Il s'agit de deux antennes de CRIAVS (Limoges, Montpellier) qui proposent également des accompagnements thérapeutiques, ainsi que d'un CMP (Brive-la-Gaillarde) qui propose une consultation spécialisée pour les soins pénalement ordonnés. Les équipes soignantes (psychologues, psychiatres, infirmiers) ont facilité la mise en œuvre du protocole de recherche, en présentant la demande de participation à la recherche aux patients et en favorisant le lien entre la doctorante et les personnes rencontrées.

5.3.2. Critères de sélection et recrutement des participants

Au regard de l'objectif initial de la recherche, la sélection des participants s'est uniquement basée sur le fait d'avoir commis une infraction en utilisant un réseau de télécommunication. Cet élément était difficile à repérer sur le papier, car la dimension numérique de l'infraction n'est pas toujours précisée (Jaber, 2009). Il a alors fallu faire appel aux professionnels qui accompagnent les personnes concernées (psychologues, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation) et qui connaissent bien leur situation. C'est donc grâce à eux que des personnes ont pu être orientées pour participer au protocole de recherche.

Une présentation des objectifs de la recherche et de la méthodologie mise en œuvre a été faite aux professionnels, afin qu'ils puissent ensuite expliquer la demande aux personnes potentiellement concernées. Des documents de présentation ont également été rédigés, à destination des professionnels et des personnes qu'ils pouvaient solliciter (Cf. Annexes 1 et 2).

Si le seul critère de sélection était donc l'utilisation des nouvelles technologies dans la commission de l'infraction, il s'est avéré que la majorité des personnes identifiées par les professionnels avaient commis des infractions à caractère sexuel envers mineurs (consultation de contenus à caractère pédopornographique, sollicitation sexuelle de mineurs).

Il est important de rappeler que la taille de l'échantillon et la méthode qualitative utilisée ne permettent pas de présenter des résultats qui prétendraient être représentatifs de la population étudiée. Il faut également noter que les personnes condamnées pour des faits de cybercriminalité ne sont pas non plus représentatives de l'ensemble des personnes qui commettent ce type de faits, puisqu'un chiffre noir important existe, notamment en raison de

la variabilité dans les compétences et la maîtrise technique des outils (Ghernaouti, 2017).

5.3.3. Constitution finale de l'échantillon de recherche

Sur dix-sept participants rencontrés, seize protocoles seulement ont pu être exploités. L'un d'entre eux en a été écarté pour deux raisons : la première concerne les infractions commises, qui ne relèvent pas du champ de la cybercriminalité, la seconde, les conditions de passation des entretiens, qui se sont déroulés en détention et n'ont pu faire l'objet d'un enregistrement audio, malgré l'autorisation préalablement obtenue.

Parmi les seize participants restant, quatorze ont commis des infractions à caractère sexuel envers mineurs, sur ou *via* Internet. Il s'agit de consultation de contenus à caractère pédopornographique, et/ou de sollicitation sexuelle de mineurs. Ces quatorze participants constituent l'échantillon final de recherche dont les données feront l'objet de l'analyse transversale présentée ci-après.

Les deux participants restant serviront de support de comparaison dans la partie discussion, les infractions qu'ils ont commises ne relevant pas de la sphère de la sexualité sur Internet : l'un d'entre eux a commis des achats frauduleux grâce à un site d'annonces commerciales de particuliers, le second, s'il a été condamné pour des agressions sexuelles sur mineur, n'a pas utilisé Internet dans le cadre de celles-ci ; cependant, il a pu mentionner un passé de « *hacker* » qui a attiré notre attention et sera évoqué lors de la discussion.

5.4. Limites de la recherche

Plusieurs limites sont à relever à l'issue de ce travail. La taille de l'échantillon de recherche en est une, car si les données recueillies ont permis une analyse clinique riche, les résultats proposés ne peuvent se prétendre représentatifs de la population étudiée.

Concernant la mise en œuvre du protocole de recherche, plusieurs points peuvent être relevés. L'utilisation du test des comportements addictifs a déjà été discutée, nous rappellerons simplement ici la limite que pose son usage pour évaluer une addiction à Internet. Dans l'après-coup, il semble qu'il aurait pu être plus pertinent d'adapter cet outil aux différentes modalités infractionnelles, ce qui n'a pu être anticipé. Cette conclusion pourra alors guider de futurs travaux de recherche. Par ailleurs, il faut noter que l'utilisation du test des comportements addictifs s'est tenue à distance, dans le temps, des conduites infractionnelles. Plusieurs participants ont demandé, lorsqu'ils remplissaient le test, s'il fallait qu'ils répondent « pour maintenant » ou en repensant à l'époque des conduites infractionnelles. La consigne qui leur a été donnée a été de répondre pour leur situation actuelle. Lors de l'entretien clinique qui fait suite à l'auto-évaluation, certains ont alors abordé les différences entre leurs pratiques actuelles et leurs pratiques à l'époque des conduites infractionnelles. Ainsi, il semblerait pertinent, pour pouvoir évaluer une dimension addictive dans le cadre de ces infractions, d'utiliser ce type d'outil dès l'interpellation des participants, tant qu'ils se situent encore dans le contexte de la conduite infractionnelle.

Le guide d'entretien était très fourni et il a parfois été difficile d'en aborder tous les points. Pour des raisons principalement pratiques (éloignement géographique des différents terrains de recherche, disponibilité de la doctorante en charge de la recherche), l'entretien semi-directif a été conduit sur une seule rencontre. Il aurait pu être plus pertinent de le mener au moins sur deux rencontres distinctes, dont l'une aurait pu porter sur le rapport au numérique, l'autre sur les infractions commises (même s'il n'aurait pas été aussi simple de distinguer ces deux dimensions).

Concernant les entretiens en tant que tels, certains points ont pu être difficiles à aborder avec les participants. Si tout a été fait pour leur fournir un cadre sécurisant et non intrusif, il n'en reste pas moins que les thèmes abordés, et la situation d'interrogation par une professionnelle, ont pu les mettre mal à l'aise ou en difficulté. Nous n'avons cependant pas eu de mauvaise expérience ni de retour négatif, et espérons que cette expérience n'aura pas eu de conséquence négative pour les participants.

Enfin, une dernière limite à prendre en considération est le contexte dans lequel les personnes ont été rencontrées. Tous les entretiens ont eu lieu dans des institutions, qui

possèdent des connotations particulières, liées à la Justice (SPIP) ou au soin (CRIA VS, CMP). Par ailleurs, toutes les personnes rencontrées étaient suivies par des professionnels de la Justice ou de la santé depuis un certain temps. Le travail accompli avec ces professionnels, les réflexions menées sur leurs conduites infractionnelles, leurs histoires personnelles, leurs façons d'être... sont autant d'éléments qui sont venus teinter les discours proposés. Certains participants ont par exemple pu donner des explications quant à leurs conduites, ou expliquer une différence entre le discours qu'ils tiennent aujourd'hui et celui qu'ils tenaient avant (dans le rapport à la victime notamment, point particulièrement interrogé ici). Dès lors, leurs discours sont représentatifs de leur posture au moment des entretiens, et non de celle au moment de la commission des infractions. Cette variable pourrait être contrôlée ou son impact diminué, par exemple en menant des entretiens auprès de personnes interpellées très récemment. Mais cela aurait nécessité de se rendre sur un terrain qui ne nous était pas accessible. La lecture des résultats devra donc se faire au regard des cheminements, des réflexions et des changements mis en avant par les participants.

Partie III : Résultats et discussion

Chapitre 6 : Résultats et analyses

Ce chapitre présente les résultats issus du travail de terrain. Dans un premier temps, des vignettes cliniques des participants sont proposées, afin de situer le contexte de recueil de données. S'en suit une présentation générale de l'échantillon de recherche, puis les résultats et analyses en tant que tels.

La présentation des résultats se découpe selon les outils utilisés. Dans un premier temps est proposée l'analyse thématique des entretiens, puis une analyse transversale des protocoles de Rorschach, et enfin, une discussion des résultats au test des comportements addictifs. Ces résultats seront mis en discussion dans le chapitre suivant.

6.1. Vignettes cliniques - présentation des participants

Cette partie vise à présenter les participants à l'étude, avant de procéder à l'analyse des résultats de la recherche. Les analyses seront menées de façon transversale, il ne s'agira pas d'utiliser des études de cas à proprement parler. Cependant, il paraît nécessaire de procéder à la présentation des participants à l'étude, afin de clarifier le cadre de cette dernière et de sa réalisation, mais aussi de mettre en avant la diversité des profils rencontrés. Si le travail d'analyse qui fera suite à cette présentation tâchera de dégager des axes d'analyse transversaux et de produire des interprétations portant sur le phénomène étudié et non sur les situations individuelles, la diversité de celles-ci ne peut et ne doit être omise. Ainsi, la présentation des participants et des situations infractionnelles les concernant vise à rappeler l'inéluctable subjectivité des phénomènes de transgression ainsi que la pluralité des possibles regroupés sous l'englobante terminologie de cyberviolence.

Monsieur A

Monsieur A est un homme âgé de 27 ans. Il vit en couple, n'a pas d'enfant. Il travaille comme graphiste et designer, en auto-entrepreneur. Étudiant, il a plusieurs fois passé les concours de médecine et de kinésithérapie, qu'il n'a pas eus. Il s'est ensuite tourné vers le graphisme pour y démarrer une carrière professionnelle. Il a une sœur, ses parents sont divorcés. Il s'entend bien avec sa famille, qui a été très soutenante pour lui durant la procédure judiciaire.

La rencontre avec Monsieur A se fait au sein d'un SPIP. Le dossier SPIP de Monsieur A n'a pas pu être consulté. Il a été condamné pour des fraudes et escroqueries. Avec un ami, ils achetaient d'occasion, à des particuliers, *via* des sites de petites annonces, du matériel *high-tech*, qu'ils payaient avec des faux chèques. Il a été condamné à une peine de 16 mois d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve, et à un remboursement des parties civiles. Monsieur A s'est dénoncé lui-même aux forces de l'ordre, après avoir reçu des menaces du co-auteur des faits. Ce dernier avait été appréhendé et réclamait des sommes d'argent considérables à Monsieur A. Monsieur A a alors préféré se rendre à la Justice.

Monsieur A et son ami repéraient sur des sites de petites annonces du matériel qu'ils souhaitaient acquérir (matériel de photographie, platines DJ, ordinateurs...). Ils répondaient à ces annonces de ventes et procédaient à l'achat du matériel, en payant avec de faux chèques qu'ils avaient eux-mêmes produits et imprimés. Ils avaient également produit un faux permis de conduire. Ils ont agi dans le but d'acquérir du matériel pour leur usage personnel, et non pour le revendre. Monsieur A était chargé de la production des faux chèques, tandis que son ami se chargeait des démarches auprès des particuliers vendeurs. Monsieur A indique n'avoir jamais souhaité rencontrer *de visu* les personnes victimes de son escroquerie, il dit qu'il n'aurait pas pu leur faire face, qu'il aurait bégayé, se serait senti mal. C'est donc son ami qui se chargeait des transactions. Après quelques années, et une vingtaine d'escroqueries, Monsieur A a souhaité arrêter cette conduite qui ne lui était plus nécessaire (il disposait d'un emploi stable et d'une source de revenus). Son ami a décidé de continuer seul et c'est dans ce cadre qu'il s'est fait appréhender.

Concernant le contexte de la tenue des conduites infractionnelles, Monsieur A indique des difficultés dans ses études (échecs aux concours) et dans sa vie de couple (rupture amoureuse). Il indique qu'il n'allait pas bien, et la relation qu'il avait avec son ami (ils sortaient beaucoup, fréquentaient « le monde de la nuit ») l'aidait à aller mieux.

Lors des rencontres, Monsieur A échange volontiers avec nous. Il éprouve parfois quelques difficultés à évoquer cette période difficile pour lui, qui lui procure un sentiment de

honte. Il énonce que c'est du passé pour lui et décrit cette période comme une période d'erreurs, dans un contexte personnel compliqué. Il s'inscrit aujourd'hui dans un projet professionnel qui n'est pas sans ironie au regard de ses conduites, mais qui montre la sublimation de ce qu'il qualifie de bêtise.

Monsieur B

Monsieur B est un homme âgé de 54 ans. Il est retraité depuis 2 ans. Il travaillait à la SNCF, d'abord comme conducteur de trains pendant 17 ans, puis comme agent administratif pendant 11 ans. Monsieur B est divorcé depuis 4 ans. Il est père de trois garçons (31, 28 et 21 ans), et grand-père d'un petit-fils de 5 ans. Monsieur B est aujourd'hui célibataire. Depuis son divorce, il a eu des relations amoureuses avec six femmes, qu'il a rencontrées *via* des sites de rencontre sur Internet. Il a comme loisir le karaté, sport pour lequel il s'entraîne beaucoup, et prend parfois un rôle d'enseignant. Il pratique également le tir.

La rencontre avec Monsieur B se fait au sein d'un SPIP. Le dossier SPIP de Monsieur B n'a pu être consulté. Il a été condamné, selon ses dires, pour captation et diffusion d'images pornographiques de mineurs. C'est sa première condamnation. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement dont la durée est inconnue mais assujettie à un sursis avec mise à l'épreuve de deux ans, et à une obligation de soins. Dans le cadre de celle-ci, il a consulté un psychiatre, qu'il continue de voir, à sa demande, la mesure judiciaire ayant pris fin quelques mois avant notre rencontre avec Monsieur B. Concernant son arrestation, Monsieur B nous indique que c'est Interpol qui aurait identifié son adresse IP, en lien avec le téléchargement d'un film pornographique.

Les contenus à caractère pédopornographique dont la consultation a donné lieu à l'arrestation de Monsieur B consistent en des images et des vidéos de mineurs, filles et garçons, de 10-12 ans, et en de la pédopornographie entre mineurs et entre adultes et mineurs. Il indique qu'il est tombé sur ce type de contenu « par hasard » la première fois, alors qu'il consommait de la pornographie de façon importante. Il téléchargeait différents types de pornographie (« classique », SM, hard, zoophilie...), ce qui l'a mené à consulter un film pédopornographique. Il a par la suite recherché activement ce type de contenu, qui provoquait en lui, nous dit-il, de la curiosité et du dégoût. Il a été guidé dans ses recherches par d'autres internautes, qui l'ont orienté vers des sites spécialisés et vers le logiciel de partage de fichiers en *peer-to-peer* eMule. Il a également échangé à ce sujet avec d'autres internautes *via* MSN notamment, échanges consistant en des discussions et des partages de photographies. Si Monsieur B évoque des conduites masturbatoires devant certains contenus pornographiques, il

dit n'en avoir jamais eu devant les contenus pédopornographiques.

Les consultations de contenu pédopornographique ici évoquées ont eu lieu cinq ans auparavant, quelque temps avant le divorce de Monsieur B. Concernant cette période, Monsieur B décrit qu'il a avec sa femme une relation où « on vit l'un à côté de l'autre sans se voir ». Monsieur B et sa femme n'avaient plus de rapports sexuels à l'époque. Il nous dit que sa femme considérait qu'il la « trompait » avec l'ordinateur. Monsieur B évoque également pour cette période une importante consommation d'alcool.

Lors des rencontres, Monsieur B accepte volontiers l'échange et l'utilisation des outils. Il se montre investi dans cette participation, et semble évoquer sa situation sans trop de difficultés. Expliquant sa conduite par une forme de fascination, il présente un discours de « repentir », qu'il attribue au travail effectué avec le psychiatre et la CPIP.

Monsieur C

Monsieur C est un homme âgé de 41 ans. Il est au chômage, en recherche d'emploi. Il travaillait précédemment comme équarisseur. Monsieur C est divorcé depuis 7 ans, il est père de deux garçons de 15 et 7 ans qu'il a eus avec son ex-femme. C'est son ex-femme qui en a la garde principale. Il a eu plusieurs histoires amoureuses depuis son divorce, il est actuellement célibataire.

La rencontre avec Monsieur C se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur C y rencontre une psychologue et participe à un groupe de parole, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur C n'a pas pu être consulté. Monsieur C a été condamné pour avoir eu des échanges à caractère sexuel avec une jeune fille mineure, *via* un réseau social. Ce sont les parents de la jeune fille (une ex-petite amie de son fils) qui ont porté plainte contre lui. C'est la première fois que Monsieur C est condamné par la justice.

Monsieur C a eu des échanges à caractère sexuel (discussions, échanges de photographies, webcams, activité masturbatoire) avec cette adolescente et d'autres jeunes filles, *via* des *chats* et des réseaux sociaux. Monsieur C a également consulté de la pédopornographie (photographies, vidéos), avant d'échanger avec des mineures. Monsieur C dit ne pas être intéressé par la pédopornographie mais préférer échanger avec des adolescents, il explique cette préférence par le fait de vouloir comprendre ce qu'est la sexualité adolescente, qu'il voit comme une expérience qu'il n'a pas connue.

Monsieur C a commencé à consulter de la pédopornographie et à échanger avec des mineures environ deux ans après son divorce. Il explique son divorce par des difficultés quant à la sexualité avec son ex-femme, et une insatisfaction sexuelle de sa part. Concernant la

période des faits, il évoque une importante consommation d'alcool, se qualifiant d'alcoolique et indiquant une consommation quotidienne, les soirs et week-ends (Monsieur C exerçait à l'époque comme équarrisseur et ne consommait pas avant et pendant ses heures de travail). Il dit ne pas se souvenir de beaucoup de ses agissements, en raison de son état d'ébriété. Il évoque également une grande solitude dans les moments de conduites infractionnelles, conduites qui se tenaient lorsqu'il était célibataire et s'arrêtaient lorsqu'il était en couple. Monsieur C indique qu'il a cessé sa consommation d'alcool (en se faisant accompagner par des professionnels hospitaliers) ainsi que ses activités illégales suite à son arrestation.

Lors des rencontres, Monsieur C accepte volontiers l'échange et l'utilisation des outils. Un premier contact avait été établi lors d'une présentation de la démarche de recherche au groupe de parole auquel il participe. Monsieur C se montre investi dans sa participation à l'étude, et évoque sa situation facilement, cependant il semble en difficultés pour aborder en détails les sujets sur lesquels il pouvait échanger avec les adolescentes. Monsieur C explique ses conduites infractionnelles par la consommation d'alcool et une absence d'expérience de la sexualité à l'adolescence, situation vécue comme ayant laissé un grand vide ; ainsi que par le rôle joué dans ces échanges par des adolescentes actives et demandeuses.

Monsieur D

Monsieur D est un homme âgé de 41 ans. Il est au chômage, en recherche d'emploi. Il a précédemment exercé dans les espaces verts, comme magasinier, ou encore dans l'entretien de locaux. Monsieur D est célibataire, sans enfant. Il nous dit avoir un frère, son père et sa mère, mais n'avoir plus de contact avec la famille de celle-ci. Il est accompagné au quotidien par un Groupe d'entraide mutuelle.

La rencontre avec Monsieur D se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur D y rencontre un psychiatre et un psychologue, et participe à un groupe de parole, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur D a pu être consulté. Monsieur D a été condamné à huit mois de prison avec sursis, pour détention et transmission d'images pédopornographiques. Monsieur D a été interpellé car il a échangé notamment avec une personne ayant agi en récidive pour ces mêmes faits, le contact entre eux ayant conduit les forces de l'ordre à retrouver Monsieur D.

À l'âge de 23 ans, Monsieur D a été condamné pour agression sexuelle sur mineure de 15 ans. Il a commis des attouchements sur une enfant de 11 ans, fille d'une amie chez qui il dormait. Il indique que ces faits ont été commis dans un contexte de consommation importante d'alcool. Le dossier médical de Monsieur D nous indique un autre passage à l'acte sur une

cousine de 6 ans lorsque Monsieur D avait 21 ans.

Concernant les faits ici retenus, Monsieur D a consulté et échangé des images et vidéos pédopornographiques, au moyen de son téléphone portable. Il a échangé sur des *chats* avec des personnes lors de discussions sur la sexualité, sur des contenus pédopornographiques, et ce type de contenus a été partagé entre Monsieur D et ses interlocuteurs. Monsieur D évoque des fantasmes et des pulsions, notamment en ce qui concerne des relations sexuelles avec des enfants. Il indique pratiquer fréquemment la masturbation, en lien avec ces fantasmes.

Monsieur D présente des antécédents médicaux de dépression, ayant donné lieu à plusieurs hospitalisations, la première datant d'environ deux ans avant la période de conduites infractionnelles (qui a duré un peu plus d'un an). Le dossier médical de Monsieur D nous indique une déficience intellectuelle (QI de 70), ainsi que des antécédents d'épilepsie.

Lors des rencontres, Monsieur D se montre plutôt inhibé. Un premier contact avait été établi lors d'une présentation de la démarche de recherche au groupe de parole auquel il participe. Malgré un discours exprimant sa volonté de participer à l'étude, le protocole de recherche semble mettre Monsieur D en difficulté, parfois dans la compréhension (questions, consignes), parfois dans l'élaboration et la réponse aux questions. Il met en avant ses fantasmes pour expliquer les conduites infractionnelles, fantasmes et pulsions qui relèvent pour lui d'une pathologie.

Monsieur E

Monsieur E est un homme âgé de 34 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il travaille comme agent d'entretien dans une mairie. Il possède un diplôme de niveau master et a repris des études en sciences humaines et sociales en sus de son travail, pour son intérêt personnel. Monsieur E vit seul, il voit régulièrement ses parents. Il a une sœur aînée, ainsi qu'un neveu.

La rencontre avec Monsieur E se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur E y rencontre un psychologue et participe à un groupe de parole. Le dossier médical de Monsieur E a pu être consulté. La démarche de Monsieur E est volontaire, en effet, il n'a pas été condamné par la justice. Monsieur E consulte des images et des vidéos qui relèvent du naturisme, sur lesquelles il cherche à voir des enfants nus. Ainsi, les contenus qu'il regarde ne semblent pas relever d'un cadre illégal. Monsieur E consulte uniquement ce type de contenu car il pense que ses connaissances en informatique ne lui permettraient pas de consulter des contenus illégaux sans se faire interpeller par les forces de l'ordre. Il indique également ne pas souhaiter voir d'images ou de vidéos de pédopornographie car il aurait conscience de la position de victime dans laquelle sont mis les enfants dans ces contenus. Cependant, il évoque

le fait d'avoir parfois envie de regarder ce type de contenu, c'est alors la seule « peur du gendarme » qui l'en empêche.

Monsieur E explique que ses consultations sur Internet résultent d'une envie de voir des images d'enfants nus, envie qui précède sa découverte des images et vidéos sur Internet. Il évoque des fantasmes sexuels envers les enfants, surtout les filles, d'âge pré-pubère (de 7 à 11 ans). Dans ses fantasmes, il s'imagine avoir des relations sexuelles avec des enfants, ou bien lui enfant ayant des relations sexuelles avec des femmes adultes. Il évoque également des fantasmes plus rares de viols d'enfants. Monsieur E indique avoir une activité masturbatoire après la consultation des images et vidéos, mais pas pendant. Pour Monsieur E, il est comme dans une bulle lorsqu'il utilise son ordinateur pour ces conduites, dans un autre monde qui n'est pas le réel, et il y passe quotidiennement un temps important.

Monsieur E consulte des images et vidéos de naturisme depuis environ huit ans, depuis qu'il possède son premier ordinateur personnel. Les fantasmes de Monsieur E précèdent le début de ces consultations. Monsieur E n'évoque pas d'évènements marquants dans son histoire de vie. Il se décrit comme quelqu'un de très renfermé, inhibé, en difficulté dans les relations sociales. Monsieur E n'a jamais eu de relation amoureuse ou intime, il évoque une grande timidité et des difficultés dans les relations aux femmes.

Lors des rencontres, Monsieur E se montre timide mais participatif. Un premier contact avait été établi lors d'une présentation de la démarche de recherche au groupe de parole auquel il participe. Monsieur E répond volontiers aux questions, tout en semblant manquer de confiance en lui et en hésitant fréquemment. Monsieur E évoque sans difficulté les contenus qu'il consulte et les fantasmes qui l'animent. Sa demande de suivi psychologique semble sous-tendue par une volonté de comprendre ses conduites, de pouvoir en parler et, peut-être, apaiser une certaine culpabilité.

Monsieur F

Monsieur F est un homme âgé de 40 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il partage son existence entre son appartement et le logement de ses parents. Il a également une sœur. Monsieur F est sans emploi, il a une formation en génie mécanique et de documentaliste. Il souffre d'épilepsie, ce qui rend difficile sa recherche d'emploi. Il a pour loisirs les jeux en ligne (jeu de rôle, échecs), les bandes dessinées, et la philatélie qu'il qualifie de passion.

La rencontre avec Monsieur F se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur F y rencontre un psychologue, et participe à un groupe de parole, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur F a pu être consulté. Monsieur F a été

condamné à une peine de 18 mois de prison assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve, pour avoir consulté et téléchargé des images à caractère pédopornographique.

Monsieur F explique avoir découvert ce type de contenus par hasard, en cherchant à télécharger de vieilles bandes dessinées. Il a trouvé dans ces téléchargements un fichier qui s'est avéré être une image pédopornographique. Monsieur F indique avoir été très choqué et avoir vomi lorsqu'il a vu cette image. Par la suite, Monsieur F a recherché ce type de contenu, à l'aide de mots-clés. Il met en avant un intérêt plus pour le téléchargement et le stockage de ces images, que pour leur consultation. Il indique ne pas avoir d'intérêt sexuel ni de conduite masturbatoire lorsqu'il consulte ce type de contenu. Monsieur F nous dit avoir arrêté ces téléchargements et ces consultations lorsqu'il a découvert un fichier mettant en scène deux enfants qu'il a reconnu comme étant ses cousins.

Monsieur F indique avoir consulté et téléchargé ces contenus durant une période d'environ six mois. À cette période, il vivait exclusivement au domicile de ses parents, et était sans emploi. Il souligne aussi son absence de vie sociale. Monsieur F explique sa conduite infractionnelle par une curiosité morbide, une accoutumance et le réveil de vieux démons. Par là, il entend les attouchements sexuels dont il explique avoir été victime par une de ses tantes lorsqu'il était enfant.

Lors des rencontres, Monsieur F se montre volontaire mais également très défensif, une défense qui passe principalement par les traits d'humour et de cynisme dont il peut user, mais qui s'illustre également dans la difficulté initiale dont il fait preuve pour aborder les faits pour lesquels il a été condamné. Il semble à la fois méfiant, mais désireux de partager son expérience, tout en semblant parfois chercher la réaction de l'autre en réponse à des propos qu'il peut penser provoquants. Monsieur F exprime également à plusieurs reprises dans son discours une position infantile. Ces éléments ont concouru à nourrir dans cette rencontre un sentiment d'étrangeté à l'égard de ce sujet.

Monsieur G

Monsieur G est un homme âgé de 47 ans. Il vit en couple avec une femme âgée de 22 ans, ils attendent un enfant. Monsieur G a une fille de 20 ans, qu'il a eue avec son ex-épouse, décédée une dizaine d'années auparavant. Monsieur G n'a plus de contact avec ses parents. Il s'entend bien avec sa sœur cadette, malgré une période compliquée lorsqu'elle a appris les raisons de sa condamnation. Monsieur G est actuellement conducteur de bus, une reconversion qu'il a opérée après avoir travaillé pendant une quinzaine d'années dans l'informatique. Monsieur G a pour loisir principal les jeux en ligne (jeux de rôle notamment), qu'il pratique

avec sa compagne.

La rencontre avec Monsieur G se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur G y rencontre une psychologue, et participe à un groupe de parole, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur G a pu être consulté. Monsieur G a été condamné, pour consultation et détention d'images pédopornographiques, à une peine de deux ans de prison assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve de trois ans, et une obligation de soins. Une dizaine d'années auparavant, Monsieur G avait déjà été condamné pour des faits similaires.

Monsieur G indique consulter et télécharger des images de jeunes filles (de 12 à 18 ans environ), nues, dans des positions sexuellement explicites. Il explique préférer les images aux vidéos, qu'il ne souhaite ni n'apprécie regarder car la dimension « vivante » des vidéos le dérange. Il indique également que le fait de collectionner les images était particulièrement important pour lui, parfois plus que de les regarder. Monsieur G explique avoir toujours eu une attirance pour les jeunes filles et les jeunes femmes, attirance qu'il conserve aujourd'hui. S'il a pu fréquenter des femmes jeunes, il indique n'avoir jamais eu le désir d'établir des relations avec des mineures. Avant les consultations d'images sur Internet, il évoque l'achat de magazines prétextant le naturisme pour proposer des contenus pédopornographiques, dans les années 80. Monsieur G reconnaît avoir toujours eu cette attirance pour les jeunes filles, cependant il explique que la consultation de pédopornographie sur Internet est l'aboutissement d'un « glissement » à partir de consultations de pornographie adulte. Monsieur G évoque des conduites masturbatoires en lien avec la consultation des photographies.

Les deux épisodes de conduites infractionnelles se sont tenus lors de périodes que Monsieur G décrit comme des périodes de fragilité, notamment sur le plan amoureux, puisqu'il vivait à ce moment-là des difficultés relationnelles, qui ont mené à des ruptures amoureuses. Monsieur G établit un lien entre ces vulnérabilités et les conduites infractionnelles. Il explique également son attirance pour les adolescentes par des difficultés relationnelles et amoureuses à son adolescence et une peur des femmes.

Lors des rencontres, Monsieur G accepte volontiers l'échange et l'utilisation des outils. Il parle de son histoire sans difficulté, cependant le discours semble souvent lisse et dénué d'affects. Monsieur G présente l'image d'un homme aujourd'hui épanoui, mais semble investir le suivi comme un étayage pouvant prévenir une éventuelle future récidive.

Monsieur H

Monsieur H est un homme âgé de 63 ans. Il est marié depuis 39 ans, père de deux enfants (un garçon de 38 ans et une fille de 36 ans) et grand-père de deux petites-filles. Ses parents sont décédés, il a un frère et une sœur avec lesquels il est toujours en lien. Monsieur H est retraité depuis 10 ans, il exerçait auparavant en tant qu'outilleur puis responsable d'atelier dans une entreprise produisant des pièces pour machines. Il a bénéficié d'une pré-retraite qu'il attribue au contexte difficile de son entreprise à l'époque. Plus jeune, il a exercé le métier de pâtissier, qu'il a arrêté suite à un grave accident de la route. Dix ans auparavant, Monsieur H a souffert d'un cancer des testicules, qui aurait également participé à son départ en retraite anticipée. Monsieur H souffre également de problèmes d'audition. La femme de Monsieur H exerce toujours une activité professionnelle. Monsieur H s'occupe beaucoup de sa maison, il est très investi dans les travaux de rénovation, le bricolage et le jardinage.

La rencontre avec Monsieur H se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur H y rencontre une psychologue, c'est une démarche volontaire car il est en attente de jugement. Le dossier médical de Monsieur H a pu être consulté. Monsieur H a été interpellé par les forces de l'ordre suite à une plainte déposée par les parents d'une adolescente avec laquelle Monsieur H a eu une relation par Internet et téléphone, marquée notamment par des échanges à caractère sexuel.

Monsieur H a eu de nombreux échanges avec des mineurs, principalement des jeunes filles, *via* des réseaux sociaux ou des sites de discussion. Monsieur H explique avoir voulu rencontrer de nouvelles personnes, alors que la retraite était pour lui ennuyeuse. Il voulait pouvoir discuter avec des gens et s'est pour cela tourné vers Internet. Il déplore des discussions inintéressantes avec les gens de son âge, et s'est peu à peu intéressé à des personnes de plus en plus jeunes. Monsieur H aurait discuté avec beaucoup de mineures, évoquant de sa part un souhait d'échanger sur des sujets variés, la question de la sexualité venant des jeunes filles et non de lui. Il décrit des adolescentes très en demande d'échanges, de dialogues à caractère sexuel. Dans ces rencontres, Monsieur H se présentait sous l'identité d'un jeune étudiant de 19 ans. Ainsi, il indique que les jeunes filles pouvaient savoir qu'il était adulte, cependant, il ne donnait ni son âge, ni son nom, ni son lieu de résidence. Monsieur H a également consulté des images pédopornographiques, lorsque, dit-il, des adolescentes avec lesquelles il échangeait lui envoyaient des photographies d'elles dénudées. Les conduites infractionnelles ici décrites se sont tenues durant environ 3 ans.

Monsieur H a établi une relation plus approfondie avec la jeune fille dont les parents ont entamé des poursuites judiciaires. Envers elle, Monsieur H se place en position de

confident, de protecteur, voire d'éducateur puisqu'il lui disait de faire ses devoirs, de travailler... Il s'inquiétait de sa situation et de sa santé, notamment mentale, lui conseillant à plusieurs reprises d'aller voir un psychologue. Les échanges avec cette jeune fille ont duré plusieurs mois et ont eu une teneur sexuelle, puisque des échanges à caractère sexuel se sont tenus par Internet et par téléphone, accompagnés de masturbation par chacun d'eux. Les échanges avec cette jeune fille ont cessé lorsque ses parents ont découvert l'existence de cette relation. Depuis, Monsieur H indique ne plus échanger avec des jeunes, sauf parfois ponctuellement pour prendre des nouvelles de personnes avec lesquelles il échangeait précédemment.

Monsieur H explique son recours à Internet pour rencontrer et discuter avec de nouvelles personnes, par l'ennui et la solitude arrivés avec la retraite. Il dit s'être tourné vers des personnes plus jeunes que lui car les personnes de son âge l'ennuyaient ou l'énervaient. Il décrit également des relations tendues avec son épouse depuis sa retraite, évoquant des reproches qu'elle pouvait lui faire de façon agressive.

Lors des rencontres, Monsieur H parle facilement de lui, de son histoire, de son quotidien. Il est plus difficile de l'amener à aborder les sujets concernés par le travail de recherche. Lorsqu'il aborde les conduites en question, il se positionne comme une personne ressource pour des jeunes en demande, et place l'initiative des échanges à caractère sexuel du côté des jeunes. Il n'explique pas les altérations qu'il pouvait apporter à son identité, si ce n'est semble-t-il pour mettre les jeunes plus en confiance. S'il reconnaît l'illégalité des conduites tenues, il ne semble pas y reconnaître sa place d'acteur, et se voit plus comme une aide et un pilier pour les jeunes, notamment la jeune fille avec laquelle la relation a été plus approfondie. Il est à noter que les problèmes d'audition de Monsieur H ont parfois pu compliquer les échanges.

Monsieur I

Monsieur I est un homme âgé de 29 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il vit seul. Sur le plan familial, il a ses parents et deux frères cadets. Monsieur I est technicien informatique. Dans son temps libre, Monsieur I pratique les jeux vidéos (FPS notamment), et apprécie de passer du temps avec ses amis, activité restreinte au moment de la rencontre par son placement sous surveillance électronique.

La rencontre avec Monsieur I se fait par le biais d'un SPIP, elle se tient dans les locaux de l'Université Rennes 2. Monsieur I est suivi par une CPIP ainsi que par une psychologue dans le cadre d'une obligation de soins. Monsieur I a été condamné à deux ans de prison dont

un avec sursis. Il effectue cette peine en étant placé sous surveillance électronique. Monsieur I a été condamné pour corruptions et chantage envers des mineurs. Monsieur I a été arrêté et placé en garde à vue après que l'une de ses victimes a porté plainte.

Monsieur I a enregistré des échanges vidéos à caractère sexuel qu'il a eus avec des jeunes filles mineures, dans le but de les faire chanter. Ces conduites se sont tenues de ses 15/16 ans à ses 21/22 ans (moment de l'interpellation). Il se présentait en tant que lui-même au début, puis vers l'âge de 19, réalisant que les jeunes filles de 15/16 ans ne souhaitaient plus lui parler ou se dénuder devant lui, il se présentait plus jeune qu'il ne l'était, et utilisait une vidéo d'un jeune homme se dévoilant sur une webcam, en se faisant passer pour lui. Monsieur I évoque comme motivation à ses conduites une dimension sexuelle (il se masturbait lorsqu'il échangeait avec les mineures), mais surtout le sentiment de supériorité qu'il pouvait éprouver quant à ses victimes.

Les conduites infractionnelles de Monsieur I se sont donc tenues sur une période d'environ 6 ans, correspondant pour lui à l'adolescence et au début de l'âge adulte. Durant les 3 dernières années, Monsieur I était en couple. Cependant, cette relation a fini par se détériorer, du fait dit-il de la jalousie et de la possessivité de son ex-compagne. Il vivait à l'époque chez ses parents.

Lors des rencontres, Monsieur I se montre avenant mais sur la défensive. Il aborde avec difficulté les sujets concernés par l'étude, fait preuve de gêne et d'une grande réserve dans ses propos, utilise également souvent le rire pour signifier sa gêne. Si Monsieur I se livre sans souci sur sa vie professionnelle ou privée, la dimension intime reste difficile, voire impossible à aborder. Par ailleurs, la présentation et la posture de Monsieur I lors des rencontres nous ont plusieurs fois laissé penser qu'il avait accepté de participer à cette étude notamment car cela lui permettait d'avoir des horaires de sortie élargis quant à sa surveillance électronique. Néanmoins, il s'est prêté au jeu de l'exercice jusqu'au bout, en faisant preuve de volonté, malgré les difficultés énoncées.

Monsieur J

Monsieur J est un homme âgé de 52 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il n'a plus de contact avec sa famille, et a quitté sa région d'origine car, indique-t-il, il est « la honte de la famille ». Ses parents sont décédés, il a un frère et une sœur, ainsi que deux demi-frères et une demi-sœur issus du second mariage de son père. Monsieur J évoque une histoire familiale complexe, indiquant notamment être né d'inceste, son grand-père paternel étant en fait son père. Monsieur J est sans emploi, il est en invalidité et touche l'allocation aux adultes

handicapés. Il a précédemment exercé comme agent technique pour le Ministère de l'Intérieur. Monsieur J explique être très isolé, il a pour loisir la pêche, et il vit avec de nombreux animaux (dont une soixantaine d'oiseaux).

La rencontre avec Monsieur J se fait au sein d'une consultation hospitalière spécialisée dans les soins pénalement ordonnés. Monsieur J y est suivi par une psychologue et un psychiatre. Il est également suivi par des professionnels de l'ANPAA. Le dossier médical de Monsieur J, comportant trois expertises (une psychologique et deux psychiatriques) a pu être consulté. Monsieur J a été condamné pour détention et diffusion d'images pédopornographiques. Il s'agissait pour Monsieur J d'une récidive pénale, puisqu'il avait précédemment été condamné pour des agressions sexuelles sur personnes vulnérables et sur mineurs de 15 ans. Les infractions les plus récentes (détention et diffusion d'images pédopornographiques) ont alors mené Monsieur J à être condamné à une peine de prison de 36 mois (il en a effectué 24). Lors de la rencontre, il est sorti de prison depuis environ un an, et toujours soumis à une mesure d'obligation de soins. Monsieur J a été arrêté suite à la découverte des fichiers illégaux sur son ordinateur qu'il avait donné à réparer.

Monsieur J déclare avoir consulté des images pédopornographiques, ce qui signifie pour lui des images de garçons. Il évoque un intérêt sexuel pour ces images. Il indique en avoir vu beaucoup, mais en avoir conservé peu (une cinquantaine). Pour ce faire, Monsieur J se rendait sur des sites d'images ou bien en partageait avec d'autres internautes. Monsieur J explique avoir eu beaucoup d'« amis » (de contacts) sur Internet, jusqu'à 1500, *via* par exemple Facebook ou Messenger. Monsieur J explique son utilisation intensive d'Internet par sa solitude, Internet lui permettant de créer et d'alimenter du lien.

Monsieur J parle difficilement des faits pour lesquels il a été condamné, et refuse d'évoquer ses antécédents. Il se place lui-même dans une position de victime, et minimise les conduites infractionnelles qu'il a tenues, se déclarant victime du système. Monsieur J évoque également une importante consommation d'alcool lors des conduites infractionnelles.

Les rencontres avec Monsieur J n'ont pas été simples. S'il s'est montré volontaire pour participer aux entretiens, il a cependant à de nombreuses reprises exprimé ses difficultés dans l'entretien, refusant toutefois les propositions d'y mettre fin. La posture de victimisation dont Monsieur J a fait montre quant aux conduites infractionnelles a pu parfois se retrouver dans les rapports établis à travers les rencontres, tout en se trouvant accompagnée par une recherche chez Monsieur J de plaire et d'être apprécié par l'autre en répondant à ses attentes. Monsieur J semble au fait de cette complexité relationnelle, évoquant lui-même des actes de provocation qu'il a pu mettre en place à l'égard de la psychologue qui le suit, semble-t-il dans une volonté

de tester la qualité du lien établi.

Monsieur K

Monsieur K est un homme âgé de 29 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il travaille comme réceptionniste dans un hôtel, et fait une formation dans l'hôtellerie. Précédemment, Monsieur K était enseignant d'EPS, profession qu'il a dû arrêter suite à sa condamnation. Suite à celle-ci, Monsieur K a également quitté la région parisienne, où résident toujours ses parents et sa sœur. Il a aussi un frère, qui vit à l'étranger. Monsieur K a pour loisir principal le football.

La rencontre avec Monsieur K se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur K y rencontre une psychologue, et participe à un groupe de parole, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur K n'a pas pu être consulté. Monsieur K a été condamné pour agressions sexuelles sur mineures : il suivait des adolescentes dans la rue et leur mettait une main aux fesses, en prétextant des bousculades. Monsieur K a tenu ces conduites pendant trois mois, un jour par semaine. Il a été interpellé en flagrant délit par les forces de l'ordre qui avaient mis en place une surveillance. Avant de commettre ces infractions, Monsieur K avait également consulté des vidéos pédopornographiques, et eu des échanges à caractère sexuel avec des mineures sur Internet.

Monsieur K indique avoir découvert la première vidéo pédopornographique par hasard, au cours d'une de ses consultations de pornographie, à 17/18 ans. Il explique avoir ensuite recherché activement ce type de contenu, car il avait un attrait pour les jeunes filles prépubères (14-15 ans). Il indique avoir consulté des vidéos pédopornographiques pendant environ cinq mois. Monsieur K a par la suite établi des relations avec des mineures *via* Caramail ou MSN. Il a noué de nombreuses relations, dont certaines ont débouché sur des rencontres (sa première petite amie, de 13 ans alors qu'il en avait 18, la jeune fille avec laquelle il a eu ses premiers rapports sexuels, qui avait 16 ans lorsqu'il en avait 19, puis de nombreuses autres relations au fil des ans). Ces rencontres se faisaient surtout l'été lorsque Monsieur K se rendait dans le Sud de la France. S'il a fréquenté beaucoup de jeunes filles, il indique n'avoir jamais eu de relations sexuelles avec des mineures de moins de 15, sauf une qui lui aurait menti sur son âge (14 ans), afin de ne pas se trouver dans l'illégalité.

Les différentes conduites infractionnelles se sont déroulées de ses 17 à 25 ans environ. Monsieur K s'explique mal le visionnage de vidéos pédopornographiques (qu'il ne qualifie d'ailleurs pas ainsi car les mineures n'étaient pas pour lui des enfants), si ce n'est par une forme de fascination, et ses propres difficultés à s'épanouir dans les relations avec les filles à l'adolescence. L'utilisation d'Internet pour rentrer en contact avec des jeunes semble avoir été

pour lui une forme de délivrance, il décrit différemment la personne qu'il peut être sur Internet et celle qu'il est en dehors, la première étant beaucoup plus à l'aise dans les relations et rencontrant plus de succès.

Lors des rencontres, Monsieur K se montre volontaire et raconte son histoire sans difficulté. Cependant, il semble difficile pour lui d'aborder la sphère de l'intimité. Monsieur K explique principalement ses conduites infractionnelles par ses difficultés relationnelles et son immaturité affective à l'adolescence, et s'il identifie une évolution dans ses conduites, il minimise cependant l'impact de celles-ci sur les victimes concernées.

Monsieur L

Monsieur L est un homme âgé de 48 ans. Il est célibataire sans enfant. Il n'a plus de contact avec sa famille, qui se composait de sa mère (décédée), son père (parti quand il était très jeune), un frère et une sœur plus âgés, deux demi-sœurs plus jeunes du côté de sa mère et une demi-sœur du côté de son père. Monsieur L travaille sur les marchés comme poissonnier, il vend la pêche de son patron.

La rencontre avec Monsieur L se fait au sein d'une antenne délocalisée d'un SPIP. Le dossier SPIP de Monsieur L n'a pu être consulté. Monsieur L a été condamné pour agression sexuelle sur personne vulnérable, en récidive, il a été condamné à deux ans de prison dont il a effectué la majeure partie sous surveillance électronique. Monsieur L est suivi au SPIP, ainsi que par un psychiatre et un psychologue dans le cadre d'une injonction de soins et d'un suivi socio-judiciaire de 10 ans. Monsieur L a été interpellé suite à la dénonciation des faits par la mère de la victime.

Monsieur L a été condamné pour avoir eu des relations sexuelles tarifées avec un jeune homme de 17 ans. Dix ans auparavant, Monsieur L avait été condamné pour des faits similaires. La raison pour laquelle Monsieur L a été orienté vers cette étude est qu'il avait utilisé des réseaux de télécommunication (MSN) pour échanger avec le jeune en question. Cependant, dans ses propos, Monsieur L nous indique que ces échanges n'ont jamais eu de teneur sexuelle, car cela ne l'intéressait pas et qu'il se montrait prudent. L'entretien mené avec Monsieur L nous amène à penser qu'il ne rentre pas dans le cadre de la présente étude. Cependant, lors de la seconde rencontre (passation des tests), Monsieur L évoque des activités passées de « hacker ». S'il rapporte succinctement ces activités, ce qu'il peut en dire, ainsi que son discours plus global sur les nouvelles technologies, nous ont menée à conserver Monsieur L au sein de l'échantillon de recherche comme « sujet témoin ». Son discours pourra ainsi être mis en balance en tant qu'auteur d'infractions réalisées à l'aide d'un réseau de télécommunication,

sans que ces infractions soient à caractère sexuel.

Lors des rencontres, Monsieur L se montre très volontaire et partage volontiers son expérience, notamment en ce qui concerne ses usages de l'outil informatique, qui constitue pour lui une véritable passion. Monsieur L présente une tendance à minimiser les faits pour lesquels il a été condamné, évoquant notamment la proximité des victimes avec la majorité (à quelques mois près il n'aurait pas été dans l'illégalité, dit-il). Concernant les conduites infractionnelles d'atteintes aux systèmes, Monsieur L en parle comme d'un plaisir, une extase, et d'une satisfaction intellectuelle/technique.

Monsieur M

Monsieur M est un homme âgé de 45 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il a ses parents, un frère qui a deux fils et une sœur qui a un fils et une fille. Avant son arrestation, Monsieur M travaillait à l'entretien des locaux scolaires pour une mairie. Sorti de détention il y a environ 10 mois, Monsieur M est sans emploi. Il est bénévole à la SPA, où il passe une grande partie de son temps.

La rencontre avec Monsieur M se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur M y rencontre une psychologue, un psychiatre, et participe à un groupe de parole, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur M n'a pas pu être consulté. Il est actuellement sous contrôle judiciaire, en attente de jugement, pour agression sexuelle sur mineur de 15 ans par une personne ayant autorité sur la victime et pour détention de l'image d'un mineur présentant un caractère pornographique. Monsieur M a été inculpé pour avoir commis des agressions sexuelles (attouchements) sur ses neveux (les deux fils de son frère et le fils de sa sœur), ainsi que pour avoir téléchargé et visionné des images pédopornographiques.

Concernant ces images, Monsieur M explique qu'il s'agit d'images d'enfants (garçons) en short, datant des années 1980. Il y avait aussi des photographies d'enfants nus ou en maillot de bain, mais Monsieur M fait état d'un intérêt particulier pour les garçons en short. Il indique que ces photographies ne présentaient pas de caractère sexuel, qu'il n'y avait pas de « mise en scène ». Par ailleurs, Monsieur M avait également réalisé des vidéos de ses neveux, en short également, dans des moments où il les recevait chez lui, moments correspondant également à ceux des agressions. Concernant l'accès aux images, Monsieur M explique en avoir d'abord trouvé sur « copains d'avant », puis sur des banques de données d'images. Monsieur M fait état de fantasmes à caractère sexuel à l'égard des enfants sur les images, avec lesquels il peut s'imaginer avoir des relations sexuelles. Monsieur M indique avoir conservé des images, pour

pouvoir les regarder de nouveau par la suite.

Les consultations d'images se sont déroulées de 2006 à 2012, les attouchements s'étant déroulés en 2006/2007 (les deux fils de son frère) et 2011 (le fils de sa sœur). Monsieur M n'évoque pas d'évènement de vie particulier à ces périodes. De manière générale, il semble mener une vie assez solitaire, évoquant quelques histoires avec des femmes adultes, qui ne durent jamais plus de quelques mois.

Lors des rencontres, Monsieur M se montre volontaire pour échanger, cependant il semble en difficulté pour aborder les aspects personnels ou intimes des conduites infractionnelles qu'il a tenues. Lors de l'entretien, des échanges ont pu se tenir plus longtemps (comparativement à d'autres participants) sur des sujets du quotidien, ses activités (notamment la SPA), afin de permettre à Monsieur M de se sentir plus à l'aise, écouté, et ainsi de favoriser l'alliance et les échanges. Malgré tout, si Monsieur M évoque les faits commis ainsi que ses fantasmes, il élabore peu à ce sujet et nous le sentons en difficulté sur ces points. Monsieur M ne s'explique guère les faits commis, qu'il semble par ailleurs minimiser (notamment en se comparant à d'autres membres du groupe de parole auquel il participe).

Monsieur N

Monsieur N est un homme âgé de 34 ans. Il est célibataire, sans enfant. Il vit actuellement avec ses parents, chez lesquels il est retourné suite à une incarcération, et auprès desquels il souhaite rester pour pouvoir s'occuper d'eux. Depuis son incarcération, Monsieur N est sans emploi, il ne souhaite pas en retrouver tant qu'il n'a pas été jugé, pour ne pas avoir à démissionner de nouveau s'il est condamné à une peine de prison. Auparavant, Monsieur N était juriste. Pour ne pas être sans activité, Monsieur N a repris des études, en droit immobilier. Avant de faire du droit, Monsieur N avait également passé un BTS en informatique. L'informatique est pour lui une passion importante, cependant, il essaie de s'en tenir éloigné depuis son interpellation. Monsieur N pratique également différents sports (course à pieds, musculation) de façon importante.

La rencontre avec Monsieur N se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur N y rencontre une psychologue et un psychiatre. Le dossier médical de Monsieur N a pu être consulté, il indique que Monsieur N souffre d'un trouble de la personnalité schizoïde. Monsieur N est en attente de jugement, pour avoir commis des intrusions dans des systèmes informatiques. Il s'agit d'une récidive, Monsieur N ayant été déjà condamné pour des faits similaires en 2007. Monsieur N est également accusé d'avoir téléchargé et consulté des images pédopornographiques, pour cette affaire et lors de sa première condamnation. Monsieur N

n'évoque cependant pas ces images lors de l'entretien. Nous en prendrons connaissance par la suite, en échangeant avec la psychologue qui l'accompagne, et en consultant son dossier médical. L'entretien avec Monsieur N n'aborde donc que les faits d'intrusion dans les systèmes informatiques. Cependant, Monsieur N ayant téléchargé des contenus pédopornographiques, le protocole de Monsieur N a été conservé dans l'échantillon final. Le simple fait qu'il n'aborde pas de lui-même ces contenus ne permet pas de l'en écarter, et a très certainement un sens pour lui. Pour autant, le temps imparti et le contexte de l'étude ne nous ont pas permis d'explorer plus avant cette situation.

Concernant les intrusions dans les systèmes, Monsieur N évoque sa passion pour l'informatique, sa curiosité intellectuelle et une volonté de se confronter au système informatique. Il décrit une activité solitaire et une persistance jusqu'à résoudre le problème auquel il est confronté (et à s'introduire dans le système). Il indique avoir commencé ces conduites à l'âge de 25 ans, et arrêté lors de son interpellation il y a environ deux ans et demi.

Lors des rencontres, Monsieur N accepte l'échange, tout en faisant preuve de réserve. Il présente une personnalité stoïque et assez distante. Sa description des infractions commises nous surprend, car nous nous attendions à ce qu'il évoque des infractions à caractère sexuel, au regard du lieu de la rencontre (CRIA VS). Cependant, du fait de notre manque d'informations au sujet de sa situation, de son absence d'évocation de ces faits et du climat de la rencontre, nous avons fait le choix sur le moment de n'aborder que les éléments proposés par Monsieur N. À partir des informations recueillies auprès de la psychologue et dans le dossier médical, nous apprenons que dans le cadre du suivi, Monsieur N n'aborde pas non plus ces éléments. Il ne dit rien de sa sexualité, ne dit rien de ces images qu'il aurait vues par hasard, et qu'il aurait regardées pour combler l'ennui et par curiosité.

Monsieur O

Monsieur O est un homme âgé de 28 ans. Il est célibataire, sans enfants. Ses parents ont divorcé lorsqu'il avait 21 ans, il a une sœur et un frère cadets du côté de sa mère. Il voit ses parents régulièrement. Monsieur O est professeur de mathématiques. En termes de loisirs, il pratique le badminton et aime passer du temps avec ses amis.

La rencontre avec Monsieur O se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIA VS. Monsieur O y rencontre une psychologue, dans le cadre d'une obligation de soins. Le dossier médical de Monsieur O n'a pas pu être consulté. Monsieur O a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve, et accompagnée d'une obligation de soins et d'un dédommagement de 500€ à une association, pour avoir téléchargé

des images pédopornographiques.

Monsieur O a téléchargé des images pédopornographiques représentant des jeunes filles, entre 8 et 16 ans. Monsieur O est entré en possession de ces contenus en échangeant et en partageant avec des personnes sur des *chats*. Il évoque une importante consultation de pornographie à cette époque. S'il a échangé avec des personnes à ce sujet, il s'étend peu sur le contenu de ces échanges. Il est également difficile pour lui d'aborder ses ressentis en lien avec les images. Monsieur O évoque une consommation peu importante (200 photographies), et indique ne pas avoir conservé ces images.

Monsieur O a consulté ces images durant environ un an, entre 24 et 25 ans. Il évoque une période de solitude, et une « dérive » de sa consommation de pornographie.

Lors des rencontres, Monsieur O fait preuve de réserve et de timidité. Il est difficile pour lui d'aborder ces sujets intimes, et lorsqu'il le fait, c'est le plus souvent en réponse directe aux questions, et de façon superficielle. Monsieur O évoque ces difficultés, et la gêne qu'il peut ressentir. Par ailleurs, Monsieur O disposait d'un temps restreint pour cette rencontre, ce qui a mené à une conduite plus rapide de l'entretien et n'a peut-être pas laissé le temps au développement d'échanges « autres » qui auraient pu faciliter l'exercice pour Monsieur O. Malgré tout, nous avons veillé à ce qu'il ne soit pas mis en difficulté par l'entretien, puis par les tests utilisés dans un second temps.

Monsieur P

Monsieur P est un homme de 66 ans. Il est marié et père de deux filles, grand-père d'une petite-fille. Il est retraité, ancien vendeur. Il est bénévole dans une association de clowns à l'hôpital, et pratique le chant.

La rencontre avec Monsieur P se fait au sein de l'unité de consultations d'un CRIAVS. Monsieur P y rencontre une psychologue et un psychiatre, et participe à un groupe de parole. Le dossier médical de Monsieur P n'a pas pu être consulté. Monsieur P a été condamné à six mois de prison avec sursis, avec injonction de soins, pour avoir consulté des images et vidéos pédopornographiques.

Si l'on retrace le parcours de Monsieur P, son intérêt pour les contenus pédopornographiques a commencé à l'âge de 24/25 ans, lorsqu'il a pris connaissance d'un texte pornographique à tendance pédophile, son attirance étant, selon ses dires, partie de là. Vers 1995, Monsieur P a utilisé le Minitel, pour échanger avec des personnes partageant ses intérêts. À deux reprises, il indique avoir également échangé avec des mineurs sur le Minitel, conduite qu'il n'aurait pas reproduite par la suite. À cette époque, l'une des personnes avec lesquelles

Monsieur P était en contact lui a envoyé une VHS contenant des vidéos pédopornographiques, que Monsieur P lui a rendue ensuite. Les conduites de Monsieur P sur le Minitel ont été stoppées par le coût financier qu'elles représentaient. Par la suite, Monsieur P a repris ces échanges avec des adultes à propos de pornographie *via* des *chats* et des réseaux d'échanges par SMS, avec son téléphone portable. En 2008, lors de son départ à la retraite, Monsieur P a reçu en cadeau un ordinateur. C'est depuis cette période qu'il utilise son ordinateur pour échanger avec d'autres personnes sur la pédopornographie, et pour consulter des images et des vidéos pédopornographiques. Concernant les échanges, ils portent sur la pédopornographie, et peuvent être des jeux de rôle, où l'un des participants joue l'adulte et l'autre l'enfant. Concernant les contenus, il s'agit plus de vidéos que d'images, mettant en scène des relations sexuelles entre adultes et mineurs, les âges des mineurs pouvant aller de 4 à 15 ans, Monsieur O évoquant une préférence pour les filles, et les âges entre 7 et 10 ans. Il décrit une excitation sexuelle, avec très peu de masturbation lors des consultations. Monsieur O décrit une consommation importante de fichiers, mais sans conservation des données.

Les conduites infractionnelles se déroulent donc, de façon plus ou moins importante, depuis environ 20 ans. Monsieur O parle de drogue et d'addiction pour décrire les moments où il consomme et échange de façon beaucoup plus importante. Concernant sa situation personnelle, Monsieur O évoque une relation détachée avec son épouse, avec laquelle il n'a plus de relations sexuelles depuis longtemps et avec laquelle il partage peu du quotidien.

Lors des rencontres, Monsieur O accepte volontiers d'échanger sur les thématiques abordées. Il raconte facilement son parcours, et aborde les faits commis sans trop de difficulté, y compris les conduites qu'il peut toujours tenir aujourd'hui. Il explique ces conduites par un intérêt sexuel pour les enfants, tout en les situant « dans le virtuel » ce qui le protégerait de tout passage à l'acte sur un mineur.

6.2. Présentation générale de l'échantillon de recherche

6.2.1. Éléments généraux

Cette partie propose de présenter succinctement les situations familiales, professionnelles et médicales des personnes constituant l'échantillon de recherche. Plus de détails concernant les situations individuelles pourront être retrouvés dans les présentations des participants à l'étude (Cf. *supra*).

L'échantillon de recherche concernant les auteurs d'infractions à caractère sexuel ayant utilisé un réseau de télécommunications est constitué de 14 hommes, âgés de 28 à 66 ans (moyenne d'âge : 43 ans).

Parmi ces quatorze participants, trois sont en couple et onze sont célibataires. Parmi ces derniers, deux sont divorcés, trois indiquent n'avoir jamais été en couple et n'avoir jamais eu de relation intime. Sur ces quatorze participants, cinq ont des enfants (deux vivent toujours avec la mère de leurs enfants), et trois ont un ou plusieurs petits-enfants.

Concernant leur vie professionnelle, à l'heure des rencontres, cinq des participants ont une activité professionnelle, six sont sans emploi et trois sont retraités. Parmi les personnes ayant un emploi, on trouve un employé territorial, un conducteur de bus (ex-informaticien), un technicien informatique, un étudiant exerçant en hôtellerie et un enseignant. Parmi les personnes sans emploi, deux sont en recherche d'emploi (l'un ayant perdu son emploi en raison de l'infraction commise), trois sont en situation de handicap ou d'invalidité rendant difficile ou impossible l'activité professionnelle, et un a choisi de reprendre des études en attendant le jugement. Parmi les retraités se trouvent un ancien agent SNCF, un ancien responsable d'atelier d'usine et un ancien vendeur. Dans l'ensemble de l'échantillon, deux personnes présentent une activité professionnelle (présente ou passée) en lien avec l'informatique. Les personnes sans emploi se situent dans la moyenne d'âge générale, tandis que les retraités sont les trois participants les plus âgés de l'échantillon.

Sur le plan médical, neuf des participants ne présentent pas de problématique actuelle. Deux souffrent de dépression, l'un d'entre eux souffrant également d'un handicap au niveau du dos. Un des participants souffre d'épilepsie, un autre présente des antécédents de cancer (aujourd'hui guéri), enfin, un présente un trouble de la personnalité schizoïde.

Concernant l'histoire de vie des personnes rencontrées, si elle n'a pu être abordée en détails au regard des contraintes du protocole de recherche, neuf des participants semblent présenter (selon leurs dires) une enfance et un lien aux parents qui ne poseraient pas de difficultés. Pour cinq des participants, des difficultés sont énoncées : deux évoquent des rapports complexes, notamment avec leurs mères, un indique ne plus avoir de liens avec la

famille élargie du côté de sa mère, un autre évoque des violences subies de la part de son frère dans leur enfance, enfin, un fait état d'une rupture totale de liens familiaux et d'une histoire familiale compliquée, indiquant notamment être né d'une liaison entre sa mère et son grand-père paternel.

6.2.2. Éléments relatifs aux infractions

Concernant les conduites infractionnelles tenues, les quatorze personnes retenues pour constituer l'échantillon principal ont donc commis des infractions à caractère sexuel envers mineurs *via* un réseau de télécommunication (ou conduite apparentée mais non infractionnelle). Dix personnes ont uniquement consulté des images ou vidéos à caractère pédopornographique (Monsieur B, Monsieur D, Monsieur E, Monsieur F, Monsieur G, Monsieur J, Monsieur M, Monsieur N, Monsieur O, Monsieur P). Parmi ces personnes, une n'a consulté que des images de naturisme (Monsieur E), et une des images d'enfants en short (Monsieur M). Deux personnes ont consulté des images ou vidéos à caractère pédopornographique, ont eu des échanges à caractère sexuel avec des mineures et ont consulté des images ou vidéos à caractère pédopornographique issues des-dits échanges avec les mineures (échanges de photographies ou vidéos personnelles) (Monsieur C, Monsieur K). Deux personnes ont seulement eu des échanges à caractère sexuel avec des mineures et consulté des images ou vidéos à caractère pédopornographique, celles-ci étant issues des-dits échanges avec les mineures (échanges de photographies ou vidéos personnelles) (Monsieur H, Monsieur I). Parmi ces deux participants, l'un d'eux a également procédé à du chantage à l'égard des victimes (Monsieur I).

Parmi les quatorze participants, quatre ont des antécédents judiciaires précédant les affaires judiciaires ici considérées. Deux participants ont été condamnés pour agression sexuelle sur mineurs de 15 ans (dont un également sur personne vulnérable) (Monsieur D, Monsieur J), ils sont tous les deux actuellement condamnés pour consultation d'images et/ou de vidéos à caractère pédopornographique. Deux autres participants, condamnés ou accusés de consultation d'images et/ou de vidéos pédopornographiques, ont déjà été condamnés pour des faits similaires (Monsieur G, Monsieur N).

Parmi les quatorze participants, trois sont condamnés ou accusés d'autres faits infractionnels. Parmi deux des personnes étant mises en cause uniquement pour consultation d'images et/ou de vidéos à caractère pédopornographique, l'une est accusé d'agression sexuelle sur mineurs de 15 ans par personne dépositaire de l'autorité (Monsieur M), une autre est accusée d'intrusion dans un système informatique (Monsieur N). Enfin, la personne condamnée pour avoir consulté des images ou vidéos à caractère pédopornographique et eu des échanges

à caractère sexuel avec des mineures, a également été condamnée pour avoir procédé à des agressions sexuelles (Monsieur K).

Dans l'ensemble, nous constatons donc que l'intégralité des membres de l'échantillon de recherche a consulté des contenus à caractère pédopornographique, cependant, pour dix d'entre eux il s'agit de contenus « en soi », pour deux d'entre eux de contenus obtenus lors d'échanges avec des mineurs relevant de sollicitations sexuelles, et pour deux autres des deux types de contenus. Il est à noter que pour l'un des participants, la pratique de consultation ne relève pas d'une pratique illégale puisqu'il consulte des images de naturisme ; cependant, la logique de consultation s'apparente à certains niveaux à celle des autres participants (notamment au regard des fantasmes sexuels associés). Pour un autre des participants, la démarche peut être considérée comme différente au regard du chantage mis en œuvre à l'égard des victimes, chantage qui peut dénoter une position plus active et des buts ou profits différents recherchés par l'auteur de ces faits.

En ce qui concerne les interpellations, il est intéressant de noter que dans trois des cas où des participants ont eu des échanges à caractère sexuel avec des mineures, c'est la plainte déposée par les parents des victimes qui a mené à l'arrestation (Monsieur C, Monsieur H, Monsieur I). Le quatrième participant concerné par ces faits a été interpellé postérieurement à ces conduites-ci, lors d'un flagrant délit d'agression sexuelle (attouchements sur des mineures dans la rue) (Monsieur K). Pour les participants ayant, sur le plan des infractions liées au numérique, uniquement consulté des contenus à caractère pédopornographique, huit d'entre eux ont été interpellés suite au travail des forces de l'ordre (Monsieur B, Monsieur D, Monsieur F, Monsieur G, Monsieur J, Monsieur N, Monsieur O, Monsieur P ; pour Monsieur J, l'arrestation fait suite au fait qu'il avait confié son ordinateur à réparer avec une disquette d'images à caractère pédopornographique), pour un autre les images ont été trouvées lors d'une enquête menée pour agressions sexuelles (Monsieur M), et pour le dernier, les conduites tenues ne relèvent pas de l'illégalité (images de naturisme) et n'ont pas donné lieu à une intervention judiciaire (Monsieur E).

En ce qui concerne les condamnations, il n'a pas toujours été possible d'obtenir des informations précises. Il est à noter que l'ensemble des participants aux prises avec des démarches judiciaires (nous excluons ici Monsieur E), qu'ils soient condamnés ou en attente de jugement, sont soumis à une mesure de soins pénalement ordonnés (obligation ou injonction de soins). Sur les quatorze personnes rencontrées, dix ont été condamnées, trois sont en attente de jugement et une ne rentre pas dans le cadre d'une procédure judiciaire. Parmi les personnes condamnées, au regard des déclarations qui ont été faites, deux ont été condamnées à une peine

de prison (Monsieur J, qui présente des antécédents d'agression sexuelle, et Monsieur I, qui a procédé à du chantage sur ses victimes), l'un d'entre eux (Monsieur I) effectuant sa peine dans le cadre d'un placement sous surveillance électronique. Pour les huit autres, les peines d'emprisonnement prononcées sont toutes assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve. Parmi les trois personnes en attente de jugement, deux ont été incarcérées dans le cadre d'une détention provisoire (Monsieur M, également inculpé pour agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans par personne dépositaire de l'autorité, et Monsieur N, qui présente des antécédents similaires aux infractions actuelles de consultations de contenus à caractère pédopornographique et d'intrusion dans des systèmes informatiques).

6.3. Entretiens

6.3.1. Méthode d'analyse des entretiens

La méthode d'analyse utilisée pour traiter les données recueillies dans le cadre des entretiens semi-directifs est celle de l'analyse de contenu thématique.

L'analyse de contenu a été choisie afin de pouvoir exploiter ces données de la façon la plus exhaustive possible. Si le guide d'entretien permet de construire en partie la grille d'analyse, mener une analyse de contenu permet, au-delà des items indiqués par le guide d'entretien, de mettre en évidence des items transversaux aux discours qui ne relèveraient pas d'une interrogation orientée. Permettant alors de repérer les éléments initialement sollicités auprès des personnes rencontrées comme ceux spontanément évoqués par celles-ci, l'analyse de contenu « a pour fonction de produire un effet d'intelligibilité » (Alain Blanchet et Gotman, 2013, p. 90), elle donne à voir une lecture transversale des propositions individuelles. Lecture clinique, nécessairement orientée par le bagage théorique et clinique du chercheur qui la mène, elle « comporte une part d'interprétation » (Alain Blanchet et Gotman, 2013, p. 90), puisqu'elle mène à une réorganisation des discours qui se trouve sous-tendue par les fondements théoriques, les orientations et les hypothèses du travail de recherche.

Les discours recueillis ont ainsi fait l'objet d'une analyse de contenu thématique (Bardin, 2013; Alain Blanchet et Gotman, 2013). Une grille d'analyse thématique a été construite : certains thèmes ont été extraits du guide d'entretien, d'autres sont apparus à la lecture des entretiens. Le matériel a ensuite été codé au regard des thèmes dégagés, permettant ainsi de rechercher une transversalité d'analyse inter-entretiens.

Malgré la recherche constante de cette cohérence inter-entretiens dans l'analyse, certaines situations particulières ont parfois pu être rapportées de façon singulière du fait de leur intérêt pour l'objet de recherche.

Les thèmes principaux qui ont constitué la grille d'analyse sont les suivants :

- les informations sur la situation personnelle, les informations sur la situation juridique,
- les usages du numérique,
- les éléments relatifs aux conduites infractionnelles,
- les éléments relatifs à la dimension identitaire (au regard des conduites infractionnelles et des usages du numérique),
- les éléments relatifs à la dimension relationnelle (au regard des conduites infractionnelles et des usages du numérique),
- les éléments relatifs à la sexualité,

- les conséquences des conduites infractionnelles,
- les éléments relatifs aux accompagnements institutionnels.

Les thèmes secondaires étant nombreux, ils pourront être retrouvés dans la grille d'analyse complète présentée en annexe (Cf. Annexe 5).

6.3.2. Éléments d'analyse - usages de l'informatique et d'Internet

Les débuts dans le monde numérique

L'entrée dans le monde numérique varie, notamment selon l'âge des participants. Les plus jeunes évoquent une découverte de l'informatique dans l'enfance, avec des parents qui s'équipent dans les années 2000, et parfois des initiations dans la sphère scolaire. Pour les sujets les plus âgés, la découverte de l'informatique se fait principalement dans la sphère professionnelle, pour être ensuite insérée dans la sphère personnelle, pour une utilité administrative au quotidien ou pour les enfants. La majorité des participants (10) indique malgré tout une utilisation personnelle comme mode d'entrée dans l'univers informatique. Dans l'échantillon de recherche, trois participants présentent un intérêt plus important pour l'informatique, qui peut relever de la « passion », deux d'entre eux en ayant fait leur activité professionnelle.

Les premières pratiques des participants quant à l'utilisation de l'informatique s'avèrent très variées. Celles qui reviennent le plus fréquemment sont la bureautique (7 participants), souvent liée à la question des études (pour 2 participants) ou du travail (pour 2 autres), et les jeux vidéo (pour 4 participants). Viennent ensuite des utilisations comme : la musique (2 participants), la communication par messagerie électronique (2 participants), les réseaux sociaux (2 participants), les médias (1 participant), la programmation (1 participant), ou encore le téléchargement de films ou de musique (1 participant). Il est à noter que ces éléments relèvent des souvenirs qu'ont les participants de leurs premières utilisations des outils informatiques, il ne s'agit pas ici de rapporter de manière objective les utilisations des participants mais bien d'appréhender leurs représentations et vécus de l'utilisation de ces outils. Cette mise en commun de souvenirs individuels nous amène à constater une diversité dans les premières utilisations et dans l'initiation aux outils informatiques, ainsi, les parcours ne sont pas similaires. Venant appuyer ce point, il est intéressant de noter, par exemple, que l'utilisation première des jeux vidéo se retrouve chez des participants d'âge varié (de 29 à 54 ans), ou qu'il en va de même pour la bureautique (de 28 à 66 ans). Ainsi, la diversité des premiers usages ne semble pas relever d'une question générationnelle.

Concernant les motivations initiales à utiliser l'outil informatique, sont principalement

mentionnées la curiosité et la nécessité d'utiliser ces outils pour des raisons professionnelles ou scolaires, ainsi que l'aspect ludique, occupationnel. La recherche de lien social est également mentionnée comme motivation initiale par trois participants, la question du sentiment de solitude comme contexte d'utilisation pouvant être un élément qui revient fréquemment dans les utilisations, notamment infractionnelles, comme développé plus loin.

Les pratiques courantes, passées et présentes

Les usages de l'informatique évoqués par les participants sont variés, et somme toute très classiques. Il est à noter, là encore, que les éléments présentés ici relèvent du déclaratif des personnes interrogées, et ne se veulent donc pas représentatifs de leurs pratiques en tant que telles mais bien du discours que les personnes peuvent en avoir.

Les usages des nouvelles technologies présentés par les participants peuvent se regrouper en quatre grandes catégories : usages professionnels, tâches administratives et usages pratiques, communication et échanges, loisirs.

Les usages professionnels correspondent aux différentes pratiques de l'informatique et d'Internet qu'ont ou qu'ont pu avoir, dans le cadre du travail (ou des études), les personnes rencontrées. Il s'agit ici de bureautique, rédaction de documents, échanges par mail, logiciels spécifiques... voire, pour deux participants, d'une activité professionnelle centrée autour de l'informatique en tant que tel. Exceptés les deux participants ayant fait le choix d'un métier d'informaticien, les usages professionnels de l'informatique par les autres ne relèvent pas de choix personnels, puisqu'ils sont déterminés par les tâches professionnelles à exécuter.

Les tâches administratives et usages pratiques correspondent à diverses activités énoncées par les participants, comme le paiement des impôts, la consultation des comptes bancaires, les échanges avec diverses administrations... ou encore les achats en ligne. Il s'agit ici d'activités qui auraient préalablement pu, ou pourraient toujours, être réalisées sans l'utilisation de l'informatique ou d'Internet, mais pour lesquelles l'utilisation des nouvelles technologies a pris une place de plus en plus importante dans le quotidien. Pour les participants, la réalisation de ces tâches *via* l'informatique relève notamment d'un souci de praticité, de facilité et d'accessibilité de l'informatique.

La communication correspond notamment à l'utilisation de messageries électroniques et de sites ou applications permettant d'échanger avec d'autres personnes. Dans ce cadre, il s'avère que les messageries électroniques sont plus utilisées pour échanger avec des personnes connues (famille, amis, collègues...). Concernant les sites ou applications, les usages peuvent varier selon le type de relation établie, ainsi, des sites de rencontres (sites dédiés aux rencontres

amoureuses ou espaces de discussion moins ciblés) peuvent être utilisés pour rencontrer de nouvelles personnes, et des applications comme Skype, MSN, ou des réseaux sociaux comme Facebook, peuvent l'être pour dialoguer avec des personnes connues comme avec des inconnus.

Les loisirs regroupent toutes les activités parfois qualifiées d'« occupationnelles » par les participants. Il peut s'agir de jeux vidéo (les plus fréquemment cités étant les RPG en ligne et les FPS), de consultation de sites à visée informative (médias, mais aussi sites spécifiques sur un sujet intéressant la personne, comme par exemple le foot, la musique, les films, la science...) ou encore d'un intérêt plus particulier pour l'informatique en lui-même (compréhension du fonctionnement de l'outil, programmation...). Concernant ces activités de loisir, deux participants évoquent des pratiques illégales à savoir des téléchargements de films ou de musique, tout en sachant que « *c'est pas bien* » (Monsieur I), l'un d'entre eux (Monsieur E) ayant arrêté après avoir reçu un avertissement Hadopi.

Les évolutions dans les pratiques telles que décrites par les participants relèvent de trajectoires très personnelles, et sont plus difficiles à appréhender de façon transversale ou dans une globalité. Les usages professionnels, tâches administratives et usages pratiques, communication et échanges, et loisirs, semblent être des activités pour lesquelles les pratiques peuvent fluctuer chez les participants selon leurs situations de vie notamment, la vie de couple étant par exemple citée par plusieurs personnes comme un facteur entraînant une diminution de l'utilisation des nouvelles technologies. L'arrêt ou la fin d'une activité professionnelle est également un élément qui peut entraîner un changement dans les pratiques, non seulement au regard de l'arrêt des usages professionnels, mais aussi parce que l'inactivité professionnelle peut mener à une utilisation plus importante de l'outil informatique, notamment à visée occupationnelle. Sur les quatorze participants rencontrés, seuls deux ont évoqué un changement radical dans leur utilisation de l'informatique suite à leur interpellation et leur condamnation. L'un d'eux (Monsieur J) indique n'avoir plus d'ordinateur et ne pas souhaiter en avoir de nouveau ; cependant il utilise parfois son téléphone pour accéder à Internet. L'autre (Monsieur N) indique avoir drastiquement diminué son utilisation de l'informatique (qui était précédemment pour lui une passion très importante), pour n'en avoir aujourd'hui qu'un usage lié à ses études. Pour dix des autres participants, seuls les usages en lien avec les conduites infractionnelles ont été modifiés suite aux poursuites judiciaires. Enfin, pour deux participants, aucun usage n'a changé puisque tant les usages classiques que les usages répréhensibles sont toujours d'actualité.

Enfin, il est à noter que les participants, lorsqu'ils sont interrogés sur leurs pratiques

courantes de l'informatique et d'Internet, n'évoquent pas la consultation de pornographie (sans parler de pédopornographie), alors même qu'elle fait partie de ces usages et qu'ils l'évoqueront à d'autres moments de l'entretien. Ainsi, il semble que les discours des participants soient restreints par une volonté, consciente ou non, de présenter une bonne image d'eux dans la description de leurs pratiques numériques, en restant sur des propos et des éléments classiques et en n'abordant pas des pratiques qui relèvent de l'intime et qui pourraient être considérées comme marginales ou amORALES (aux yeux des participants). Selon les participants, la question de la pornographie et de la pédopornographie a pu être abordée plus ou moins facilement dans la suite des entretiens, mais dès lors, l'absence d'évocation spontanée de ces pratiques les recouvre d'un voile venant signifier la difficulté d'aborder ces sujets relevant de l'intime et parfois de la déviance.

Le rapport aux mondes numériques

Pour la majorité des personnes rencontrées, les mondes numériques (l'informatique, Internet, l'utilisation sur un *smartphone*...) occupent une place particulièrement importante. Les usages qui en sont faits sont pleinement inscrits dans le quotidien, et s'en passer s'avèrerait difficile : « *j'aurais du mal à m'en passer* » (Monsieur O), « *c'est quelque chose d'essentiel* » (Monsieur G), « *Je suis tout le temps connecté en fait* » (Monsieur K). La dimension occupationnelle apparaît primordiale dans ce rapport aux mondes numériques qui semblent être là pour occuper le temps, combler un vide : « *c'est la routine, quand on est seul, on n'a pas d'activité* » (Monsieur C), « *surtout ça permet de, de tuer le temps [...] ça remplace euh, quelqu'un, un peu, quelque part* » (Monsieur E), « *c'est surtout de la distraction* » (Monsieur K). La vie privée n'est parfois pas sans pâtir de ces pratiques : « *elle m'a dit carrément euh, tu m'as trompée avec l'ordinateur* » (Monsieur B). Ainsi, l'utilisation des nouvelles technologies occupe une place importante dans la vie de la majorité des participants.

Pour trois participants cependant, ces usages semblent ne pas prendre tant de place : Monsieur H, qui a réduit son utilisation notamment du fait de la saisie de son ordinateur par la police, Monsieur M qui y conserve une activité de communication et de tâches pratiques mais dont il dit qu'« *il prend pas de place* », et Monsieur N enfin qui est dans une autre optique, celle de ne pas utiliser l'informatique dans une logique semble-t-il de prévention de la récidive, puisqu'il considère que c'est son attrait intellectuel pour le fonctionnement de l'informatique et de la sécurité numérique qui l'a mené à l'infraction : « *j'essaie de m'en tenir éloigné, de, de pas m'en servir* ». Dans ces trois situations apparaissent trois raisons différentes à une utilisation peu importante : elle ne l'a semble-t-il jamais été pour Monsieur M ; résulte d'une

impossibilité pour Monsieur H, qui par ailleurs donne priorité à d'autres activités, notamment des travaux relatifs à son habitation, et pour lequel il s'agit surtout d'être actif ; et enfin, elle fait l'objet d'une auto-injonction pour Monsieur N qui souhaite ainsi éviter de retrouver un contexte potentiellement à risque pour lui sur le plan infractionnel.

L'idée d'addiction revient fréquemment dans les discours des participants, notamment pour dix d'entre eux qui ont pu tenir des propos venant mettre en lien leurs utilisations des mondes numériques et une dimension addictive. Pour certains, cela concerne l'informatique de manière générale : « *c'est une addiction en fait, quelque part, d'être toujours derrière ce truc-là* » (Monsieur B), « *le temps passe et finalement on, on s'aperçoit qu'on est constamment là-dessus* » (Monsieur C), « *[j'ai] commencé à être addict quand j'ai eu un ordinateur personnel chez moi* », « *c'est un truc vraiment très addictif* » (Monsieur E), « *Malgré tout, je suis accro (rire). [...] Oui, je dis que je suis accro, oui. Une accoutumance.* » (Monsieur F), « *c'est plus qu'une utilisation intensive, c'était une drogue.* » (Monsieur G), « *Trop de place. Ça me bouffait. C'était un peu, on va dire, un... une addiction.* », « *Je sais pas, c'était, une drogue, voilà.* » (Monsieur J), « *c'était vraiment une euh, presque une addiction quoi.* » (Monsieur K, à propos de l'utilisation notamment des réseaux sociaux et des chats), « *c'était totalement incontrôlé quoi, c'était... en permanence, tout le temps, dès que j'avais un instant. [...] C'est dévorant.* » (Monsieur N). Ici, les participants semblent désigner l'informatique, ou son utilisation, comme la source d'une addiction. Cette addiction est le plus souvent désignée par un « ce », « c' », un *ça* extérieur à l'individu et qui serait la cause de cette conduite addictive, vue de façon négative par les participants. Ils se retrouvent passifs (« *ça me bouffait* », « *c'est dévorant* ») et submergés par cette entité extérieure à eux et qui semble prendre le contrôle. Leur place de sujet semble rendue impuissante face à l'informatique ou Internet. Cependant, est-ce l'outil qui est addictif, ou bien son utilisation qui vient combler un manque, un vide chez le sujet, et dont l'utilisation peut dès lors prendre une dimension compulsive, chez des individus associant souvent leurs utilisations des technologies de l'information et de la communication à la solitude ? « *Chez moi puisque j'ai personne, ça, ça remplace une personne, en quelque sorte* » (Monsieur E), « *ça a été un refuge pour moi* » (Monsieur J).

Au-delà du numérique dans sa globalité, certains participants pointent également une dimension addictive en lien à des pratiques plus précises. Ainsi, un participant évoque l'addiction quant à son utilisation passée des jeux vidéo : « *c'est carrément une addiction au jeu [vidéo]* » (Monsieur G) ; cependant, devenu aujourd'hui une activité de couple, le même jeu vidéo n'est plus, pour ce participant, problématique. Six d'entre eux, enfin, qualifient d'addictive la conduite infractionnelle qu'ils ont tenue : « *petit à petit, c'est devenu comme une*

addiction, comme une drogue. Et je pouvais pas m'en passer, je... » (Monsieur I), « Une espèce de drogue en fait [...] c'était vraiment une espèce d'addiction sur le moment » (Monsieur K), « c'était comme une forme de drogue » (Monsieur N), « Eh ben exactement comme une euh, comme une drogue » (Monsieur G), « c'était très très addictif, et que euh, c'était devenu chez moi une, une drogue quoi », (Monsieur P), ou encore « c'était un peu frénétique » (Monsieur E). C'est ici la consommation de contenus à caractère pédopornographique (Monsieur E, Monsieur G, Monsieur P, Monsieur K), le chantage à caractère sexuel (Monsieur I) et l'intrusion dans des systèmes informatiques (Monsieur N), qui sont la cible de l'addiction. Il s'agit, pour ces individus, d'une tendance compulsive à réitérer la conduite, d'une utilisation chronophage et relevant d'une consommation incontrôlable, qu'ils qualifient d'addiction.

Synthèse

- Concernant la découverte de l'informatique, elle s'est faite dès l'enfance pour les participants les plus jeunes et dans le milieu professionnel pour les plus âgés, qui ont ensuite transférés leurs usages dans la sphère personnelle.
- L'informatique relève d'une passion pour trois participants, dont deux en ont fait leur métier.
- Les motivations qui sous-tendent l'usage de l'informatique sont la curiosité, la nécessité pour le travail, et la dimension ludique.
- Les usages se répartissent en quatre catégories : les utilisations professionnelles, les tâches administratives et utilisations pratiques, la communication et les échanges, les loisirs. La consultation de pornographie n'est pas abordée ici, alors même qu'elle fait partie des usages d'une majorité des participants.
- Les changements dans les pratiques relèvent de raisons personnelles, et peuvent être sous-tendus par des changements de vie (dans le couple ou la sphère professionnelle).
- Le numérique et son utilisation occupent une place importante pour les participants, principalement occupationnelle.
- La dimension addictive est évoquée par 10 participants, à propos d'Internet ou d'activités précises (le jeu, les conduites infractionnelles).

6.3.3. Éléments d'analyse - description des conduites infractionnelles

Comme indiqué précédemment, les conduites infractionnelles interrogées lors des entretiens de recherche relèvent d'infractions à caractère sexuel envers des mineurs réalisées avec un outil de télécommunication, et sont ici distribuées selon deux catégories de conduites : la consultation et les éventuels partages de contenus à caractère pédopornographique (photographies, vidéos), et les sollicitations sexuelles de mineurs.

Cette partie de l'analyse vise à présenter une synthèse des éléments recueillis quant aux conduites infractionnelles. Il est à noter que l'un des participants (Monsieur N) n'a pas abordé la question des contenus pédopornographiques lors de l'entretien, dès lors, la description des contenus présentée ici concerne 13 des 14 participants.

Description des conduites infractionnelles - la consultation de contenus à caractère pédopornographique

Si l'ensemble des participants a consulté des contenus à caractère pédopornographique, la nature de ceux-ci diffère. Plusieurs critères apparaissent ainsi comme entrant en jeu dans les choix et préférences des consommateurs. Cependant, le contexte de rencontre n'a pas permis d'investiguer de façon détaillée les contenus consultés, et les informations ici présentées le sont au titre d'une description non-exhaustive. Interrogés quant aux caractéristiques des photographies et vidéos consultées, les participants ont pu exprimer une gêne et des difficultés à répondre à ces questions, qui relèvent d'une intimité difficile à partager. Là encore, le discours porté par les participants sur ces contenus nous éclairera davantage quant à leurs postures et représentations, que quant aux contenus en tant que tels.

L'âge des mineurs sur les photographies et vidéos est le premier de ces critères. S'il s'agit toujours de mineurs, les participants peuvent évoquer des préférences selon certaines classes d'âge. Trois d'entre eux ont évoqué des contenus présentant des mineurs jeunes, parfois qualifiés par eux d'« *enfants* » (Monsieur K) ou de « *très jeunes* » (Monsieur J), ou indiquant un âge comme « *moins de 7 ans* » (Monsieur F). Ce critère ne semble cependant pas être exclusif puisque ces participants indiquent avoir consulté des contenus présentant également des mineurs plus âgés. Par ailleurs, ces participants semblent ressentir une gêne à parler de la consultation de contenus présentant des enfants d'un jeune âge, et peuvent évoquer également la présence de cette gêne lors de la consultation des contenus, la dimension « fascinante » et « dégoûtante » du contenu semblant ici plus présente dans le discours que pour d'autres contenus, la dimension sexuelle moins présente.

Pour les quatre participants ayant également procédé à des sollicitations sexuelles de

mineurs et ayant ainsi obtenu des contenus à caractère pédopornographique (photographies ou vidéos des victimes), l'âge des mineurs est plus élevé, puisqu'il se situe autour de 15-16 ans pour trois d'entre eux (Monsieur C, Monsieur H et Monsieur I) et 12-16 ans pour l'un d'entre eux (Monsieur K). Il s'agit ici de contenus produits à partir de conduites sexuelles tenues par les victimes (sous une contrainte ou une duperie plus ou moins explicite de la part des participants), victimes pubères ayant par ailleurs une sexualité, ce qui semble être l'un des critères recherchés par les participants.

Enfin, pour dix participants (incluant les trois qui ont consulté les images de jeunes enfants), l'âge des mineurs sur les supports consultés se situe autour de la prépuberté, avec des âges allant de 8 à 15 ans. Ces participants-là indiquent une préférence pour des corps prépubères, présentant peu de caractères sexuels secondaires.

Le genre des mineurs est un second critère participant des préférences des membres de l'échantillon d'étude. L'un des participants déclare avoir consulté des contenus présentant des filles comme des garçons, il s'agit de Monsieur B, qui par ailleurs ne présente pas d'attrait pédophilique pour les mineurs mais a consulté ces images selon ses dires par « *fascination* ». Deux participants (Monsieur J, Monsieur M) déclarent une préférence exclusive pour les garçons. Par ailleurs, tous deux présentent des attraits pédophiliques et ont commis des passages à l'acte d'agressions sexuelles sur mineurs de genre masculin. Deux participants (Monsieur D, Monsieur P) déclarent avoir regardé des contenus présentant des filles comme des garçons, mais avec une préférence pour les filles, tous deux présentant des attraits pédophiliques envers les mineurs, l'un deux (Monsieur D) ayant par ailleurs agressé sexuellement une mineure. Enfin, les huit autres participants déclarent une préférence exclusive pour les filles, parmi eux, deux présentent des attraits pédophiliques envers les mineurs (Monsieur E, Monsieur G), deux ne semblent pas en présenter (Monsieur F, Monsieur O), les quatre autres correspondant à ceux qui ont procédé à des sollicitations sexuelles de mineurs. Sur l'ensemble des participants, douze présentent à un moment dans leur vie adulte un intérêt sexuel pour des femmes adultes, un (Monsieur J) pour des hommes adultes, et un (Monsieur N) ne présente pas d'intérêt pour la sexualité.

La nature des images est un troisième critère permettant de décrire les contenus consultés par les participants. Cependant, peu d'éléments ont pu être recueillis concernant ce point, son investigation auprès des participants ayant été rendue délicate par les conditions de rencontre, ne permettant pas d'établir un lien de confiance suffisant pour amener les participants à se livrer à ce sujet. Ainsi, les éléments condensés ici ne se veulent pas représentatifs d'une réalité, mais indicatifs des discours rapportés par les participants. L'échelle

COPINE (Taylor et al., 2001) a été utilisée comme référence concernant la nature des images, les items 5 et 6 (« *erotic posing* » et « *explicit erotic posing* ») et 8 et 9 (« *assault* » et « *gross assault* ») ont été regroupés car les discours des participants ne permettaient pas de différencier ce degré de détail. Les natures d'image évoquées par le plus grand nombre de participants (six pour chaque item) correspondent aux items 5/6 « *erotic posing* » et « *explicit erotic posing* » et 8/9 « *assault* » et « *gross assault* ». Ainsi, les contenus qu'une majorité de participants semble consulter relèvent soit de relations sexuelles entre adultes et mineurs (8/9) ou d'images représentant des mineurs seuls dans une posture relevant d'une dimension sexualisée, sans activité sexuelle (5/6). Par cinq participants, sont évoquées des images relevant de l'item 7 « *explicit sexual activity* », des mineurs engagés dans une activité sexuelle, seul ou avec d'autres mineurs. Pour deux participants, les contenus relèvent également de l'item 4 « *posing* », des images de mineurs non sexualisées et pour lesquelles c'est davantage l'usage fait par le participant qui amène une dimension pédopornographique. Enfin, pour deux participants (les deux mêmes), les contenus consultés relèvent de deux items de l'échelle COPINE, les items 1 « *indicative* » et 2 « *nudist* », il s'agit d'images d'enfants en maillots de bain, shorts, ou dans des contextes de nudisme, là encore c'est l'usage fait par les participants qui vient accoler à ces contenus la dimension pédopornographique.

Le support enfin constitue un quatrième critère de description des contenus à caractère pédopornographique, et se décline en deux modalités : photographies et vidéos. Là encore, les éléments rapportés sont de l'ordre du déclaratif. L'ensemble des participants indique avoir consulté des photographies, tandis que dix indiquent avoir consulté des vidéos. Parmi ces dix, deux indiquent en avoir consulté peu (Monsieur D, Monsieur O), un indique en avoir consulté de façon privilégiée par rapport aux photographies (Monsieur P), un n'a consulté que des vidéos qu'il a lui-même produites lors d'agressions sexuelles sur mineurs (Monsieur M) et trois ont consulté des vidéos produites lors de sessions webcam avec leurs victimes (Monsieur C, Monsieur I, Monsieur K). Parmi les participants n'ayant consulté que des photographies, Monsieur G indique que ne pas consulter de vidéos relève d'un choix délibéré : « *ce que je recherchais, c'était vraiment des photos. Parce que je me suis rendu compte que les, des vidéos, euh, les vidéos me, souvent me rapprochaient, me créaient trop de malaises. Euh, il y a un moment où ça se rapprochait, voilà c'était vivant, euh, ça bougeait, c'était... en, en dix sec-, autant dans une photo, on peut demander à quelqu'un de poser et de sourire, euh, ça, la souffrance se voit pas autant dans une vidéo ça, ça se devinait, ça se voyait beaucoup plus facilement. Et euh, là, le malaise était bien supérieur au plaisir que je pouvais en retirer.* » (Monsieur G).

Description des conduites infractionnelles - les sollicitations sexuelles de mineurs

Quatre des participants ont tenu des conduites infractionnelles pouvant relever des sollicitations sexuelles de mineurs. Ces quatre conduites s'avérant très différentes, il n'est pas possible d'en donner un aperçu transversal, si ce n'est à préciser qu'elles concernent toutes des victimes de genre féminin et d'âge adolescent. Une brève description des quatre conduites sera ici donnée afin d'en fournir une représentation, sans entrer dans les détails.

Monsieur C a eu recours à des *chats* puis des réseaux sociaux et logiciels de messagerie instantanée (MSN) pour échanger avec des adolescentes. Ces échanges ont consisté en des discussions écrites et des échanges vidéos par l'utilisation de *webcam*. À travers ces échanges, Monsieur C indique avoir voulu savoir « *comment ça se passait la, la vie sexuelle d'un adolescent, tout simplement* », « *ce qu'elles aimaient faire, ce qu'elles faisaient dans une relation, comment ça se passait...* ». De la masturbation a pu avoir lieu pendant les échanges *webcam*. Monsieur C indique que c'était le plus souvent les jeunes filles qui l'abordaient sur les *chats*.

Monsieur H a eu recours à des blogs (Skyblog) pour rencontrer des adolescentes (15-16 ans). Il évoque un souhait de pouvoir échanger avec des jeunes car les gens de son âge l'ennuient. Pour cela, il se présente sous les traits d'un garçon de 19 ans. Concernant les échanges à caractère sexuel, ils se sont déroulés lors de discussions écrites ou par téléphone (SMS ou voix). Monsieur H n'a pas eu recours à la vidéo. Il indique que les demandes à caractère sexuel étaient initiées par les jeunes filles. Monsieur H a eu une relation plus importante avec une jeune fille, se positionnant dans un rôle d'aide et de soutien auprès d'elle quant à ses difficultés personnelles.

Monsieur I a eu recours à des blogs (Skyblog) et un logiciel de messagerie instantanée (MSN) pour avoir des échanges à caractère sexuel avec des adolescentes (15-16 ans). Il utilisait pour cela la *webcam*, demandant aux mineurs de tenir des conduites sexuelles, puis les faisant chanter avec ces vidéos : « *les mineurs, ils se mettaient à poil devant la webcam, je les enregistrerais et je leur disais : « Si tu fais pas ça, ça, ça, je mets ça en ligne sur Internet »* » (Monsieur I). Monsieur I indique qu'il était la personne à l'origine de la demande de conduites sexuelles. S'il a commencé ces pratiques à l'adolescence, il les a continuées adulte, tout en se présentant comme un adolescent de 16 ans afin de susciter la confiance des jeunes filles.

Monsieur K a eu recours à des *chats* (Caramail) et des réseaux sociaux pour échanger avec des adolescentes (12-16 ans). Il explique que c'était pour lui le seul moyen d'échanger avec des filles car il était trop timide pour le faire en face à face. S'il a commencé ces pratiques adolescent, il les a continuées adulte. Il indique qu'« *au départ, il y avait aucun intérêt euh*

sexuel en fait, aucune... [...] C'était vraiment affectif, après, par contre, la sexualité, elle est arrivée... arrivée un peu plus tard. » (Monsieur K). Concernant les échanges à caractère sexuel, Monsieur K a eu des discussions écrites et des échanges par vidéos (masturbation en commun, strip-tease) avec des adolescentes. Monsieur K est le seul participant à avoir également rencontré hors ligne des adolescentes rencontrées en ligne. Il a eu des relations sexuelles et parfois des relations amoureuses plus longues avec certaines, en se donnant comme « limite » l'âge de 15 ans chez les jeunes filles pour les relations sexuelles, afin de ne pas être dans l'illégalité.

Autres conduites infractionnelles réalisées avec l'usage d'Internet

Parmi les quatorze participants interrogés, deux relatent d'autres types de conduites infractionnelles réalisées avec l'usage d'Internet. Il s'agit de Monsieur I et Monsieur N, qui ont tous deux procédé à des intrusions dans des systèmes informatiques, Monsieur I ayant également réalisé des clonages de cartes bancaires. Pour ces deux participants, la motivation à réaliser ces infractions relève d'une stimulation intellectuelle plutôt que d'une recherche de profit : « *L'objectif d'y arriver quoi. C'est, quand on y arrive, on est content quoi, c'est... On est content d'avoir réussi, voilà. Mais après, c'est pas forcément dans le but de nuire. C'est, voilà, on y arrive, et puis, ça s'arrête là.* » (Monsieur I), « *C'était vraiment le côté défi [...] je faisais pas ça pour l'argent, ni pour faire du mal à qui que ce soit, c'était juste pour m'amuser.* » (Monsieur N). Cette même posture se retrouve chez Monsieur L, participant « témoin », qui évoque en lien avec ses pratiques de « hacker », le plaisir et la satisfaction éprouvés, et la non-recherche de profit financier. L'aspect défi intellectuel semble alors primer dans la motivation à tenir ces conduites infractionnelles.

Synthèse

Les consultations de contenus à caractère pédopornographique

- **Âge des mineurs** : les mineurs sont très jeunes chez 3 participants (qui présentent une fascination mêlée de dégoût pour ces contenus), d'âge prépubère pour 10 participants (dont les 3 qui regardent aussi des images de mineurs très jeunes), et pubères (adolescents) pour les 4 participants qui ont aussi sollicités des mineurs à des fins sexuelles.
- **Genre des mineurs** : 1 participant a regardé des contenus présentant des garçons et des filles sans avoir de préférence, 2 participants ont consulté des contenus

« mixtes » mais présentant plutôt des filles, 2 participants ont consulté des contenus présentant exclusivement des garçons, 8 participants des contenus présentant exclusivement des filles.

- Nature des images (typologie COPINE)⁴⁰ : 6 participants ont consulté des images relevant des items 5/6, 6 participants ont consulté des images relevant des items 8/9, 5 participants ont consulté des images relevant de l'item 7, 2 participants ont consulté des images relevant de l'item 4, 2 participants ont consulté des images relevant des items 1/2.
- Support : tous les participants ont consulté des photographies, 10 participants ont consulté des vidéos.

Les sollicitations sexuelles de mineurs en ligne

- Âge des mineurs : les mineurs sollicités sont adolescents, pubères, les âges allant de 12 à 18 ans.
- Genre des mineurs : tous les participants ont sollicité sexuellement des adolescentes.
- Les quatre situations rencontrées étant très variées, il n'est pas possible d'identifier d'autres caractéristiques permettant de les regrouper.

⁴⁰ Les items 1/2, 5/6 et 8/9 ont fait l'objet de regroupements car les éléments recueillis ne permettaient pas de discriminer entre eux.

6.3.4. Éléments d'analyse - l'accès aux conduites infractionnelles

L'entrée dans la conduite infractionnelle

Si l'entrée dans la conduite infractionnelle s'est faite de diverses manières pour les participants, il semble difficile d'identifier un moment précis de basculement, un avant/après, tant l'installation dans la conduite infractionnelle semble s'être faite de façon progressive, comme un glissement, une « *dérive* » (Monsieur O), vers la transgression et la persistance ou la permanence de celle-ci.

La pornographie comme porte d'entrée

Pour certains participants, la consultation de pornographie apparaît comme porte d'entrée vers la consultation de pédopornographie. Dans l'ensemble, onze participants déclarent consommer régulièrement de la pornographie adulte « classique » (hétérosexuelle et/ou homosexuelle). Monsieur B est le seul participant à préciser avoir consulté d'autres types de pornographie, comme par exemple du sado-masochisme avec bondage, ou de la zoophilie.

Parmi les participants, cinq d'entre eux expliquent avoir découvert des contenus à caractère pédopornographique « par hasard » lors de leurs consultations de pornographie : « *Alors moi, ça m'est arrivé par le hasard. J'ai téléchargé des films pornographiques et dans la liste, dans le téléchargement, il y avait une vidéo avec des mineurs* » (Monsieur B), « *quand je consultais des vidéos pornographiques à 17, 18 ans, un jour, j'étais tombé sur une vidéo pédopornographique* » (Monsieur K). Ils ont ensuite continué à rechercher ce type de contenu, soit par « curiosité » (Monsieur B, Monsieur C), soit car ces contenus ont éveillé en eux un intérêt sexuel pour la pédopornographie (Monsieur G, Monsieur K, Monsieur O).

Plutôt que lors de téléchargement de pornographie, trois autres participants indiquent avoir initialement accédé à des contenus pédopornographiques *via* des espaces de discussion ou des *chats* de type pornographique. C'est en échangeant avec d'autres internautes qu'ils ont pu soit être guidés vers des moyens de trouver ce type de contenus (*sites web, peer-to-peer*), soit recevoir directement des images ou des vidéos.

Chez d'autres participants, on retrouve une consommation importante de pornographie avant l'entrée dans la conduite infractionnelle, sans que ce soit celle-ci qui mène directement à la pédopornographie. Ainsi, Monsieur I évoque une consommation de pornographie conséquente à l'époque où il a commencé sa pratique de sollicitation sexuelle de mineurs. Monsieur F a également pu présenter des conduites de consommation importante de pornographie à l'époque où il a également consulté de la pédopornographie, cependant, s'il indique lui aussi avoir découvert ces contenus « par hasard », c'est en téléchargeant des fichiers de bande dessinée : « *j'ai téléchargé des, des BD. Et puis, dans la liste, il y avait un fichier*

euh... bizarroïde, que j'ai ouvert. [...] C'était une gamine. Qui faisait une fellation. » (Monsieur F).

Ainsi, la consultation de pornographie semble être un facteur important dans l'entrée dans la conduite infractionnelle, en ce qui concerne la consultation de contenus à caractère pédopornographique. Cela semble également être le cas en ce qui concerne les conduites de sollicitation sexuelle de mineurs. En effet, trois des quatre participants ayant procédé à des sollicitations sexuelles de mineurs font partie des participants ayant débuté leurs conduites infractionnelles par une consommation de pornographie (Monsieur I) ou de pédopornographie faite « au hasard » de la pornographie (Monsieur C, Monsieur K). Les rencontres avec les adolescentes se sont ensuite faites *via* des espaces de discussion ou des *chats*, motivées semble-t-il par les intérêts sexuels de ces trois participants.

L'attrait pour le contenu

Si la majorité des participants évoque alors une « dérive » qui les aurait menés à la consultation de contenus à caractère pédopornographique, l'un d'entre eux rapporte une recherche initiale de contenus pédopornographiques. Il s'agit de Monsieur E, qui a la particularité d'avoir recherché, de façon volontaire et réfléchi, uniquement des images de naturisme, de façon à rester dans une légalité. Monsieur E indique avoir développé un intérêt sexuel pour les enfants vers l'âge de 20 ans, et avoir recherché directement ce type de contenu dès qu'il a eu son propre ordinateur : « *c'est pas par hasard euh, je recherchais effectivement des images.* » (Monsieur E).

Un autre participant indique être tombé, par hasard, sur des photographies qui ont suscité son intérêt. Il s'agit de Monsieur M, qui a initialement trouvé des photographies d'enfants en short qu'il a par la suite activement recherchées, sur le site copains d'avant : « *Ben voilà euh, dans le cadre du travail effectivement, à un moment donné euh, euh... j'ai trouvé des... j'ai trouvé des photos de, sur euh, ça s'appelait euh, copains d'avant. Des vieilles photos, de... d'enfants de mon âge, quoi, en fait. Donc euh, euh, j'ai commencé à télécharger des photos comme ça d'équipe de foot et tout parce que j'avais... une, un fantasme sur les shorts en satin de, des années 80* » (Monsieur M). Par la suite, Monsieur M a recherché ce type d'images sur ce site ainsi que sur des banques de données d'images. Il est à noter que Monsieur M a également produit et consulté des vidéos qu'il a faites de ses neveux portant les shorts en satin qu'il affectionne.

Ainsi, pour ces deux participants, on retrouve l'intérêt pour les images à la source de l'entrée dans la conduite infractionnelle, de façon complètement volontaire pour l'un d'eux, et suite à une découverte fortuite pour l'autre (dont l'intérêt pour les enfants en short précédait la

découverte des images sur Internet, puisque les vidéos auto-produites précèdent ces consultations).

La recherche de lien social

Enfin, pour l'un des participants, l'entrée dans les conduites infractionnelles semble motivée par une recherche initiale de création de lien. Il s'agit de Monsieur H, qui explique avoir cherché à entrer en contact avec de jeunes personnes pour échanger, car les personnes de son âge l'ennuyaient. Il est difficile cependant de saisir le processus à l'œuvre pour ce participant, qui indique s'être présenté aux adolescentes sous une identité faussée afin qu'elles lui parlent plus facilement, qui dans ses propos semble avoir voulu échanger avec elles pour les comprendre et les aider, qui tient une position ambivalente quant aux conduites sexuelles qu'il dit ne pas avoir voulues mais avoir réalisées malgré tout pour faire plaisir aux adolescentes, tout en en tirant parfois une satisfaction sexuelle. Si l'on retrouve chez lui une curiosité à l'égard de l'âge adolescent, présente par exemple chez Monsieur C également, elle ne semble pas initialement d'ordre sexuel mais plus existentiel, Monsieur H semblant rechercher à travers ces conduites infractionnelles la satisfaction d'une posture active de « sauveur ». Ainsi, la dimension sexuelle semble être secondaire pour ce participant, contrairement à ce qui ressort des autres modalités d'entrée dans la conduite infractionnelle présentées ci-avant.

Les précédents

Cette partie ne serait pas complète sans indiquer les situations particulières de deux participants ayant pu évoquer une consultation de contenus à caractère pédopornographique précédant celle réalisée *via* l'informatique. Ainsi, Monsieur G rapporte avoir découvert les contenus à caractère pédopornographique sur Internet lors de consultations de pornographie, indique avoir précédemment acheté et consulté des magazines pédopornographiques : « *puisque pour moi, la, la première euh, consultation, si, oui, ça, c'en est une, c'était pas sur Internet, c'est que... c'est, je dirais pas, toléré, mais euh, c'était pratiquement le cas puisque dans les années euh, 80, 90, euh dans... dans les, les bureaux de tabac, on trouvait des, des revues à caractère pédopornographique. Encore, hmm. Donc ça m'est arrivé d'acheter, à l'époque ça, ces, ces bouquins-là, par curiosité et euh... Après sur Internet, c'est, c'est pareil, c'est pas... c'est pas un jour on se dit « tiens, je chercherais bien ça », c'est euh... je pense qu'on cherche du, c'est un moment où je cherchais peut-être du, du porno euh classique, quelque chose comme ça, que je suis tombé dessus et que j'ai commencé à gratter et à dériver là-dessus, mais c'est pas venu euh, c'est pas venu euh d'un coup. C'est venu vraiment progressivement.* » (Monsieur G). Monsieur G décrit donc cette « dérive » évoquée par

d'autres participants, cependant, ses antécédents de consultation de magazines peuvent interroger quant à la part de « hasard » et la part de recherche active ou inconsciente dans ses premières conduites infractionnelles.

Le second participant mentionné ici est Monsieur P, qui explique avoir commencé ses activités à caractère pédopornographique avec le Minitel. Celui-ci lui servait à entrer en contact avec des personnes pour échanger à propos de la sexualité avec des enfants. Il est également entré brièvement en possession d'une VHS pédopornographique grâce à l'une de ces personnes qui la lui avait prêtée. Après le Minitel, Monsieur P a poursuivi ce type de discussion *via* des services de discussion par SMS. Puis, il a utilisé Internet dès qu'il a eu un ordinateur. C'est ainsi qu'il est entré en possession de contenus pédopornographiques, mais les discussions (avec des adultes) sur la sexualité avec des enfants avaient lieu depuis plusieurs années. Ainsi, si Monsieur P indique lui aussi avoir accédé à des contenus pédopornographiques *via* des sites et des *chats* pornographiques, son entrée dans les conduites infractionnelles semble précéder cela et remonter bien en amont.

Ces situations particulières apportent alors un éclairage sur les conduites infractionnelles, et peuvent amener à relativiser le rôle de la pornographie tel qu'il a pu être mis en avant par certains participants, pour porter le regard plus spécifiquement sur les motivations individuelles ; tâche qui ne saurait être réalisée dans cette analyse de données, mais gagnerait à faire l'objet d'études de cas plus approfondies.

L'installation dans la conduite infractionnelle

Un choc initial

Pour certains participants, la découverte de contenus à caractère pédopornographique a pu être vécue comme une surprise voire un choc : « *Donc au début on est intrigué, un peu écœuré* » (Monsieur C), « *j'ai été tellement choqué que j'en ai vomi* » (Monsieur F). Il s'agit de participants qui déclarent avoir été confrontés pour la première fois à ce type de contenu par hasard, en ayant téléchargé de la pornographie ou d'autres fichiers (des bandes dessinées pour Monsieur F). Cependant, ce choc initial n'entraîne pas les participants à se détourner de contenus qui les écœurent, au contraire, ces contenus attisent en eux des sensations variées, qui vont ensuite participer de l'installation dans la conduite infractionnelle et de la persistance de cette conduite (Cf. ci-après) : « *un jour, j'étais tombé sur une vidéo pédopornographique et ça m'avait euh marqué, ça m'avait, ça avait créé quelque chose de, de bizarre en moi* » (Monsieur K), « *ça fait un petit, un petit, un petit choc, mais on continue quand même* » (Monsieur G).

Intérêt déviant

Pour la majorité des participants (neuf d'entre eux), c'est un intérêt sexuel pour les contenus à caractère pédopornographique qui semble motiver l'installation dans la conduite infractionnelle. Leurs consultations sont sous-tendues par un désir sexuel et une recherche de plaisir : « *Il y avait une part d'excitation, de, de plaisir* » (Monsieur G), « *Du plaisir. [...] Plaisir sexuel.* » (Monsieur I), « *il y avait quelque chose qui se passait, oui. Il y a des pulsions hein.* » (Monsieur J), « *Oh c'est des fantasmes* », « *je m'imaginai moi avec les enfants* » (Monsieur M). Ces participants présentent tous, à des degrés variés, des traits pédophiliques et adolescentophiles, c'est-à-dire un intérêt sexuel pour les enfants ou les adolescents présents sur les images qu'ils consultent, ou qu'ils sollicitent pour le cas de Monsieur I. Si cet intérêt peut avoir émergé suite à une découverte de ces contenus qualifiée de fortuite (Cf. ci-avant), il semble cependant qu'il pouvait préexister à ces découvertes : « *je recherchais pour avoir des relations* » (Monsieur D), « *J'avais ces fantasmes et c'est l'informatique qui est arrivé après quoi. Si vous voulez. C'est pas l'informatique qui m'a...* », « *Parce que c'est ça qui m'intéresse, enfin qui m'intéressait, qui m'attirait quoi. Euh... voilà.* » (Monsieur E), « *c'était toujours euh, pour euh, pour discuter pédophilie euh... toujours le même genre de sujet hein. C'était, c'était ça qui m'intéressait hein.* » (Monsieur P) ; même si cela n'était pas toujours reconnu par le sujet : « *il y avait une petite curiosité, je pense, à la base* » (Monsieur O).

Ainsi, que l'entrée dans la conduite infractionnelle soit volontaire ou imprévue, c'est semble-t-il un intérêt déviant pour la sexualité infantile qui a entraîné ces participants à poursuivre cette conduite et à consulter des contenus pédopornographiques, ou à échanger avec des mineurs, de façon durable.

Rattrapage d'une adolescence ratée

Pour trois des participants (dont deux inclus dans ceux présentant un intérêt déviant), l'intérêt sexuel pour les mineurs est exprimé d'une façon parfois différente, comme la reviviscence d'une adolescence qui n'a pas été vécue de façon satisfaisante, notamment sur le plan des relations à l'autre et de la sexualité. Ces participants évoquent une adolescence frustrée, durant laquelle ils n'ont pas trouvé à s'épanouir. L'échange avec les adolescentes (Monsieur C, Monsieur K) ou la consultation de contenus à caractère pédopornographique (Monsieur G) vise alors à essayer de réparer ou rattraper cette période. Pour Monsieur C, il s'agit d'apprendre et de comprendre ce qu'est la sexualité pour les adolescents, étape qu'il dit ne pas avoir pu connaître : « *ben justement comme j'étais demandeur, ayant loupé euh, mon adolescence, ma pré-adolescence, ben forcément c'est l'inconnu donc euh, on découvre aussi euh... comme on disait la dernière fois lors de la séance, on est de grands enfants. On a grandi*

trop vite. On a loupé un épisode de notre vie. Donc forcément quand on a loupé un épisode, on cherche plus tard, ou peut-être jamais hein, moi dans mon cas j'ai cherché, du biais d'Internet, du biais de l'alcool, ben à savoir comment ça se passait euh, pour les ados d'aujourd'hui. Ou de l'adolescence en général. » (Monsieur C). Participant activement aux échanges à caractère sexuel avec les adolescentes, Monsieur C semble alors découvrir cette expérience adolescente à travers les jeunes filles avec lesquelles il échange, mais peut-être aussi à travers sa propre posture dans les conduites infractionnelles.

Si Monsieur C explique vouloir comprendre dans l'après-coup, pour Monsieur K il s'agit bien de « rattraper tant qu'il est encore temps » : *« j'avais l'impression de, de retomber un petit peu dans mon adolescence et, de pouvoir faire ce que j'avais pas euh osé faire, parler à des filles de 13, 14 ans, un petit peu rattraper le temps euh, refaire ce que j'aurai dû faire... »* (Monsieur K). C'est à l'âge de 18/19 ans que Monsieur K utilise *chats* et réseaux sociaux pour rencontrer des adolescentes, échanger avec elles et parfois les rencontrer, ces échanges et rencontres ayant souvent une teneur sexuelle. Se décrivant comme timide et inhibé, le truchement du numérique semble être la seule solution que Monsieur K ait trouvée pour entrer en relation avec des jeunes filles. Cependant, son attrait pour les adolescentes persiste à l'âge adulte, comme le montre la perdurance de ses conduites infractionnelles numériques, et les passages à l'acte effectués sur des adolescentes (agressions sexuelles).

Cette idée de « rattrapage » se retrouve également chez Monsieur G, qui pour sa part, dans sa consultation de pédopornographie, semble prendre une revanche sur la gente féminine qui ne lui témoignait pas d'intérêt à l'adolescence : *« je pense qu'il y avait ce côté euh... rattrapage, voilà. Rattrapage euh, j'avais une telle frustration, que j'avais l'impression de, peut-être oui, me créer des souvenirs que je n'avais pas eus, de, de vivre euh, virtuellement des choses que je n'avais pas vécues [...] Oui, oui oui. Oui, je pense qu'il y avait cet, cet aspect-là, où euh... enfin vengeance oui, c'est... c'est-à-dire que j'estimais vraiment que, oui, à cette époque-là, euh, que les filles allaient euh vers les... vers les, vers les mecs beaux, costauds euh, bronzés, musclés, enfin tout ce, tout ce qu'on veut, et que moi j'étais l'antithèse de, de ça. Donc euh, j'avais ce... non seulement cette peur, mais cette incompréhension de... des femmes, des filles euh... qui, qui créait une, une grande frustration, et euh... oui oui, il y a une espèce de, une sorte de, de vengeance ouais de, qui, qui jouait, voilà, hmm. Une insatisfaction d'ce, de côté-là. »* (Monsieur G). Monsieur G exprime par ailleurs son intérêt ancien et persistant pour les corps féminins jeunes, ainsi, il semble que ce qui lui a été refusé à l'adolescence et lui est interdit à l'âge adulte, reste source de ses intérêts sexuels.

Curiosité et fascination

Pour deux participants, l'installation dans la conduite infractionnelle semble être plus motivée par une curiosité et une fascination pour ces contenus, que par un intérêt sexuel pour les mineurs : « *L'envie et la curiosité d'en voir d'autres, ouais, de savoir jusqu'où ils pouvaient aller quoi. [...] Uniquement la curiosité. Je voulais rien rater. Je voulais tout voir.* » (Monsieur B), « *C'est plus ambigu. Curiosité euh, morbide. On va dire.* », « *Curiosité morbide, et euh, pff, naissance d'une accoutumance.* » (Monsieur F). Tout au long de leur conduite, ces deux personnes indiquent avoir été entraînées par une curiosité, une volonté de voir ce type de contenus, une pulsion scopique qu'une consommation exacerbée tente de satisfaire. Pour Monsieur B, ce désir de (sa)voir s'étend à différents types de pornographies marginales ou déviantes. Chez Monsieur F, c'est la pédopornographie uniquement qui vient le combler, de façon compulsive.

Recherche d'une place

Enfin, pour l'un des participants, l'installation dans la conduite infractionnelle ne semble pas relever des dynamiques précédemment exposées. Il s'agit de Monsieur H, dont les motivations restent moins facilement discernables dans ses propos. Là où les autres participants présentent une lecture, subjective certes, de leurs transgressions, Monsieur H ne semble pas encore en mesure d'adopter une posture d'introspection quant à ses conduites. Ainsi, elles sont pour lui le résultat d'une envie d'échanges et de rencontres avec de nouvelles personnes, et de préférence des adolescents, « *Parce que parler avec les an-, les vieux je, je m'ennuyais.* » (Monsieur H). Monsieur H explique vouloir connaître les jeunes, leurs vies : « *Ben c'était parler de ce qui... leur avenir, de... de... parce qu'en plus, y avait des, des jeunes qui avaient... fait des fugues euh... On parlait, alors, je leur demandais pourquoi ils avaient fugué et... y en a d'autres qui, qui avaient... qui avaient fumé euh, pourquoi ils fumaient.* » (Monsieur H). Il se positionne, et notamment avec la jeune fille avec laquelle il a eu une relation plus approfondie, comme un « sauveur », un soutien, là pour les aider. C'est ainsi également qu'il explique les conduites sexuelles : « *Ben disons que... moi, ce que je voulais pas c'est que... elles aillent euh, dans la rue euh faire euh, faire l'amour euh, avec n'impor-, enfin avec euh, même si, c'est un copain qu'elle euh, avec qui elle sort euh, depuis euh, huit jours ou quinze jours euh... euh, je lui disais, tu, il y a beaucoup de risques que, tu peux tomber enceinte, tu peux, tu peux attraper des maladies, tu peux... sans, même si... sans que ton copain le, le sache euh... c'est pour ça, je préférerais que, qu'elle se caresse euh, lui écrire un dialogue euh, et puis c'est tout.* » (Monsieur H). Dans la présentation qu'il fait de ses conduites, l'autre semble au cœur de ses préoccupations, Monsieur H expose peu l'intérêt et les bénéfices que lui apportent

ces conduites. Cependant, les démarches mises en œuvre (blog, masquage de son identité, nombre de relations établies...) semblent traduire un désir de Monsieur H, qui anime ces conduites, même s'il ne l'identifie pas encore ou ne souhaite pas l'évoquer en entretien. Cet intérêt pour l'autre, c'est aussi un intérêt pour lui, celui de (re)trouver une posture qu'il n'a plus au quotidien (depuis sa retraite et des difficultés avec son épouse, semble-t-il). Ainsi, c'est dans la relation au sens large, et la place qu'elle lui permet d'occuper, que Monsieur H semble trouver le bénéfice secondaire à ces conduites infractionnelles, et que s'ancre la persistance de celles-ci.

Une conduite « addictive »

Si la dimension addictive a pu être évoquée par les participants concernant l'usage de l'informatique, elle a pu l'être également plus spécifiquement pour les conduites infractionnelles. Pour six participants, l'aspect compulsif, « *effréné* » (Monsieur G), de leur consultation de contenus à caractère pédopornographique ou des sollicitations sexuelles de mineurs, a pu être tel qu'ils qualifient ces conduites de drogue, ou d'addiction. À travers ce discours, c'est une perte de contrôle que viennent signifier ces participants, une incapacité à maîtriser notamment la durée et la fréquence de leurs conduites. Mais c'est aussi l'invocation d'une force extérieure à eux, et par elle, la dénégation d'une partie de leur volonté propre et de ce qui leur appartient dans la compulsivité et la persistance de ces conduites infractionnelles. Ainsi, si cet aspect addictif semble subi par les participants, leur rapport à la dimension transgressive et à la reconnaissance de celle-ci devront être interrogés aussi par ce prisme, celui de la responsabilité qu'ils peuvent se reconnaître à avoir tenu ces conduites, face à une force addictive qu'ils extériorisent, se dédouanant ainsi, peut-être, d'une part de responsabilité.

La temporalité des conduites infractionnelles

Le temps et l'arrêt des conduites

L'inscription dans le temps de la mise en œuvre des conduites infractionnelles varie chez les participants. Pour l'un d'entre eux (Monsieur P), ces conduites se tiennent depuis une vingtaine d'années. Elles ont commencé par des pratiques médiatisées par le Minitel, puis par le téléphone portable, avant l'ordinateur dès lors que Monsieur P en a eu un à son domicile. Pour ce participant, les conduites infractionnelles sont toujours d'actualité. Il décrit des fluctuations dans leur intensité, parlant de périodes « d'addiction » où la consommation est plus importante. Monsieur E, dont les consultations de pédopornographie se tiennent depuis moins longtemps (environ huit ans), se trouve dans cette même situation de continuer aujourd'hui à consulter de façon régulière, sans que cette pratique ne change en termes de

fréquence ou de durée.

Les autres participants ont tous déclaré un arrêt des conduites infractionnelles au moment où les entretiens se sont tenus. Pour quatre d'entre eux, la période de tenue de ces conduites s'étend sur une durée allant de 3 à 6 ans (Monsieur C, Monsieur I, Monsieur K, Monsieur M). Trois d'entre eux indiquent une durée d'environ un an (Monsieur B, Monsieur D, Monsieur O), tandis que deux autres (Monsieur F, Monsieur G) déclarent des durées inférieures à un an (avec une réitération des conduites pour Monsieur G). Pour deux participants enfin (Monsieur H, Monsieur J), ces informations ne sont pas disponibles.

Si les durées de tenue des conduites infractionnelles varient chez les participants, il est intéressant alors de noter ce qui les arrête : pour dix des participants, c'est l'interpellation par les forces de l'ordre qui vient mettre un terme à la mise en œuvre de ces conduites. Seuls deux d'entre eux indiquent avoir arrêté d'eux-mêmes la consultation, l'un d'entre eux suite à un choc : « *Parmi les images téléchargées, j'ai reconnu, formellement, mes deux cousins. Il y en a un qui était en train de faire une fellation à son, à son cadet. Ça a été un coup de massue, j'ai arrêté net.* » (Monsieur F) ; l'autre, de son plein gré : « *d'ailleurs c'est, c'est vrai que quand les policiers sont venus euh... m'interpeller, c'est vrai que j'ai pas compris puisque ça faisait plusieurs mois que, que j'avais arrêté* » (Monsieur G). Pour Monsieur E et Monsieur P, les conduites sont toujours en cours ; même si Monsieur P indique ne plus consulter d'images et de vidéos pédopornographiques depuis sa condamnation, il continue à consulter des vidéos de « châtimements » à l'égard d'enfants, et à échanger et à jouer à des jeux de rôles avec d'autres internautes quant à la sexualité avec des enfants.

Par ailleurs, quatre participants (Monsieur B, Monsieur C, Monsieur K, Monsieur M), indiquent avoir arrêté temporairement leurs conduites infractionnelles lorsqu'ils étaient en couple. Cependant, celles-ci reprenaient lorsqu'ils étaient de nouveau célibataires.

Ainsi, toutes les personnes rencontrées présentent une certaine persistance dans les conduites infractionnelles, qui sont tenues de façon répétée et dans une durée allant de plusieurs mois à plusieurs années. Qu'elles aient démarré de façon volontaire ou « impromptue », ces conduites deviennent ensuite habituelles pour les participants qui les mettent en œuvre de façon régulière et volontaire. Deux facteurs apparaissent comme pouvant les arrêter : la vie de couple et l'intervention d'une autorité judiciaire. Concernant la vie de couple, elle ne semble cependant pas être un facteur primordial, puisqu'elle n'est citée que par quatre participants, et que d'autres peuvent avoir fait état de la tenue des conduites infractionnelles alors qu'ils étaient également en couple (Monsieur G, Monsieur H, Monsieur I, Monsieur K, Monsieur P), avec malgré tout une nuance à poser pour ce qui est de la qualité de ces relations, potentielles sources

de tension pour ces participants. Ainsi, plus que la relation de couple, il pourrait s'agir ici de relations intimes épanouissantes et sources de bien-être, qui pourraient être considérées comme un facteur participant à l'arrêt des conduites infractionnelles.

Concernant l'intervention de l'autorité judiciaire, elle est venue mettre un terme aux conduites infractionnelles pour tous les participants qui y ont été confrontés (ou une réduction de celles-ci pour Monsieur P), et est décrite par Monsieur E, seul participant n'ayant pas fait l'objet de poursuites judiciaires, comme une menace qui le contraint à la seule consultation d'images de naturisme, cherchant ainsi à éviter de se trouver dans l'illégalité. Les participants paraissent donc particulièrement sensibles à l'autorité et la Loi, et par là même à la menace qu'elle peut faire peser sur leurs vies quotidiennes, notamment en ce qui concerne la publicité de leurs conduites ou l'incarcération. Ainsi, si le rapport à la loi semble parfois occulté par les participants lors de leurs pratiques, le rappel de celle-ci semble fonctionner comme inhibiteur de ces conduites pour la majorité d'entre eux.

La durée des « sessions »

Si la temporalité des conduites infractionnelles concerne leur inscription dans le temps de la vie des participants, elle concerne également la durée des « sessions » de consultation de contenus à caractère pédopornographique ou de sollicitations sexuelles de mineurs mises en œuvre. Ainsi, dix des participants indiquent des consultations quotidiennes ou quasi quotidiennes, selon leurs disponibilités, la conduite infractionnelle étant mise en œuvre dès que possible, et ces conduites se tenant alors sur plusieurs heures : « *j'y passais des heures. Il y a des fois je mangeais pas.* » (Monsieur D), « *chaque jour, il y avait au moins un moment euh... consacré à ça, ouais.* » (Monsieur G), « *les week-ends ça pouvait être du matin au soir, non-stop* » (Monsieur C). Parmi ces dix participants, trois indiquent privilégier le soir et le week-end pour ces activités, en raison de leur activité professionnelle (Monsieur C, Monsieur D, Monsieur I). À ces dix participants, peut se rajouter Monsieur N qui, s'il n'évoque pas la consultation de pédopornographie, décrit ses pratiques d'attaques de système informatique d'une façon similaire : « *Tout le temps libre que j'avais. Donc ça pouvait être des nuits entières, de jours entiers, le week-end... tout, tout le temps libre que j'avais.* » (Monsieur N). Deux participants, quant à eux, évoquent des consultations plus sporadiques : « *c'était pas constant, quoi. C'est variable* » (Monsieur F), « *c'était ponctuel, donc en, ça pouvait m'arriver euh, peut-être euh pendant trois jours d'affilée et puis après plus pendant trois semaines* » (Monsieur O). Enfin, cette information n'a pas pu être relevée pour Monsieur H, pour lequel les échanges avec les jeunes semblaient être réguliers, voire peut-être quotidiens pour la jeune fille avec laquelle la relation a été plus approfondie, ces échanges ne relevant pas toujours d'une

dimension sexuelle, mais tenant aussi de rapports d'« amitié » pour Monsieur H, d'intérêt personnel, d'échanges sur les difficultés du quotidien des jeunes.

Ainsi, si les durées des sessions de consultation ou de sollicitations sexuelles de mineurs varient, elles semblent majoritairement relever d'une consommation conséquente voire compulsive, et s'inscrire dans une temporalité dont la maîtrise ou le contrôle échappent aux participants.

L'accès aux contenus et aux personnes

Les modalités d'accès

L'accès au contenu pour les consultations d'images et vidéos pédopornographiques se fait de diverses façons. Six des participants indiquent avoir utilisé un ou plusieurs logiciels de partage de fichiers en *peer-to-peer* (eMule, par exemple, est cité par tous), dans lesquels ils utilisent des mots-clés pour trouver les contenus recherchés : « *j'ai utilisé beaucoup, un site qui s'appelait e-mule* » (Monsieur B), « *vous tapiez un mot-clé. Et puis euh, ça venait, tchic-tchic-tchic, sur eMule. Vous sélectionnez tout. Et en, en 2 ou 3 heures, ça remplissait votre, votre incoming* » (Monsieur F). Ces mots-clés sont des mots ou expressions relatives à la pédopornographie, dont les participants ont pu avoir connaissance soit *via* les premiers contenus consultés, soit par des échanges avec d'autres internautes.

Trois participants (Monsieur B, Monsieur D, Monsieur G) ont téléchargé des contenus directement sur des sites dédiés, l'un d'entre eux (Monsieur D) et trois autres (Monsieur J, Monsieur O, Monsieur P) ont reçu des documents par d'autres internautes rencontrés sur de tels sites. Monsieur E et Monsieur M, les deux participants ayant consulté des images relevant plus de photographies d'enfance ou de naturisme, ont utilisé des bases de données d'images en accès libre pour trouver des contenus à leur goût, ou des sites spécialisés dans le naturisme pour Monsieur E. Monsieur G enfin pouvait trouver ces images en utilisant des mots-clés spécifiques dans des moteurs de recherche classiques : « *Les images, google les indexe automatiquement, donc on recherche pas des sites, on recherche des images. À partir du moment où on sait ça, on recherche une image en anglais, ben c'est, elle apparaît...* » (Monsieur G).

Si les modalités d'accès aux contenus à caractère pédopornographique apparaissent alors variées, une constante semble être de connaître les mots-clés nécessaires à la recherche de ces contenus, qu'importe ensuite leur support de stockage.

En ce qui concerne les échanges à caractère sexuel avec des mineurs, trois modalités de rencontre apparaissent : les *chats*, les blogs et les réseaux sociaux ; ainsi que trois modalités de

maintien du contact : les réseaux sociaux, les messageries instantanées et le téléphone portable. Monsieur H et Monsieur I ont ainsi utilisé notamment la plateforme Skyblog, Monsieur I son *chat*, Monsieur H ses blogs puisqu'il avait un blog personnel où il se faisait passer pour un jeune homme de 19 ans, et par le biais duquel il rencontrait des jeunes filles. Monsieur K et Monsieur C ont également utilisé des sites de *chats* pour rencontrer des adolescentes : « *C'était les sites de... pas de rencontre mais euh oui, les sites de, de tchatte (sic) euh, les sites de discussions quoi en fait. C'est pour ça que j'ai pu être en contact avec euh, ben des filles de mon âge mais aussi des, des filles beaucoup plus jeunes.* » (Monsieur K). Monsieur C et Monsieur K ont également utilisé les réseaux sociaux, notamment Facebook pour Monsieur C qui y a discuté avec une amie de son fils (l'adolescente dont les parents ont déposé plainte), et pour Monsieur K un site qu'il décrit comme similaire à Facebook mais spécifique à un département, sur lequel il avait un profil et où il a développé une notoriété qui l'a amené à rencontrer des jeunes filles, sur Internet et en dehors.

Concernant le maintien du contact, il a pu se faire *via* les messageries instantanées type MSN Messenger, les réseaux sociaux (Facebook, celui dont parle Monsieur K) et le téléphone, *via* des SMS, MMS ou appels téléphoniques.

Les compétences requises

Concernant l'accès aux contenus ou aux personnes, la majorité des participants, douze d'entre eux, indique n'avoir pas eu besoin de compétences particulières. Au contraire, ils évoquent la facilité d'accès et leur non-maîtrise de l'outil informatique qui ne les a pas empêchés d'accéder à ces contenus : « *c'est enfantin* » (Monsieur B), « *c'est vraiment basique quoi comme recherche* » (Monsieur G), « *j'allais sur des sites qui sont à la portée de tout le monde* » (Monsieur J), « *Non, et puis en plus en informatique euh, je suis vraiment euh, non, pas très bon et tout, je comprends rien. Donc non, pas spécialement compliqué.* » (Monsieur O). Seul Monsieur I (qui a enregistré des vidéos d'adolescentes tenant des conduites sexuelles) indique la nécessité de maîtriser certaines compétences pour réaliser les infractions à caractère sexuel qu'il a commises : « *Disons que c'est pas forcément à la portée de tout le monde. Mais la personne intéressée qui prend le temps peut y arriver.* » (Monsieur I). Concernant Monsieur N, s'il n'évoque pas la pédopornographie, les autres infractions commises requièrent quant à elles des connaissances en informatique et notamment en sécurité informatique, connaissances qu'il indique avoir majoritairement acquises seul : « *ce côté les études ne m'ont rien appris, donc c'était des bouquins, j'achetais tout ce que je peux comme bouquins, je lisais, j'apprenais, je pratiquais* » (Monsieur N). Ainsi, il semble que l'accès aux contenus à caractère pédopornographique et l'accès aux mineurs soient simples et ne requièrent pas de compétences

particulières en informatique.

Synthèse

- L'entrée dans la conduite infractionnelle se fait par un contexte de consultation de pornographie pour 10 participants (découverte fortuite de contenus à caractère pédopornographique en téléchargeant des contenus pornographiques, découverte sur des sites de pornographie et dans des espaces de discussion de ces sites), par une recherche active liée à un attrait pour le contenu pour 10 participants, par une recherche de lien social pour 1 participant. Deux participants indiquent avoir consulté des contenus à caractère pédopornographique dans d'autres contextes avant d'avoir utilisé Internet.
- L'installation dans la conduite infractionnelle peut démarrer après un choc initial. Elle relève d'un intérêt sexuel déviant pour 9 participants, d'une tentative de rattrapage une « adolescence ratée » pour 3 participants, d'une curiosité mêlée de fascination pour 2 participants. Six participants font état d'une dimension addictive relative à la conduite infractionnelle.
- La durée des conduites infractionnelles est très variable, pouvant aller de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. Au moment des entretiens, seuls 2 participants continuaient à tenir en partie ces conduites. Dix participants ont arrêté leurs conduites infractionnelles lorsqu'ils ont été interpellés par les forces de l'ordre, 2 ont arrêté d'eux-mêmes. Quatre participants ont indiqué avoir fait des pauses dans ces conduites lorsqu'ils étaient dans une relation de couple.
- Pour 10 participants, la tenue des conduites infractionnelles est quotidienne ou quasi quotidienne, et peut durer pendant plusieurs heures.
- Pour les contenus à caractère pédopornographique, l'accès au contenu se fait *via* des logiciels *peer-to-peer* pour 6 participants, d'autres internautes pour 4 participants, des sites dédiés pour 3 participants, des bases de données d'images en libre accès pour 2 participants, des moteurs de recherche classique pour 1 participant.
- Pour les sollicitations sexuelles de mineurs, les rencontres avec les mineurs se font *via* des *chats*, des blogs ou les réseaux sociaux. Le maintien du contact avec les mineurs passe par les réseaux sociaux, les messageries instantanées et le téléphone (SMS et appels).

- La mise en œuvre des conduites infractionnelles n'a pas nécessité de compétences particulières en informatique pour les participants.

6.3.5. Éléments d'analyse - expérience et vécu des conduites infractionnelles

Ressentis des participants

Interrogés sur leurs ressentis durant les consultations de pédopornographie ou les échanges à caractère sexuel avec les mineurs, la majorité des participants (onze d'entre eux) indiquent avoir ressenti de l'excitation sexuelle et/ou du plaisir sexuel : « *Ah ben, une émotion intense hein. C'était euh, c'était euh... une excitation euh...* » (Monsieur P), « *il y avait de l'excitation sexuelle forcément* » (Monsieur K), « *Satisfaction, excitation aussi, il faut le dire* » (Monsieur C). La conduite infractionnelle vient alors participer à la satisfaction d'un désir d'ordre sexuel chez les participants, en suscitant en eux une excitation et un plaisir sexuel, qui apparaît comme une fin en soi, un objectif de la conduite infractionnelle.

Pour certains d'entre eux, cependant (cinq participants), cette excitation et ce plaisir, décrits comme des émotions positives, sont mêlés à des sensations plus inconfortables de dégoût ou de malaise : « *Un coup, de l'excitation ; un coup, du dégoût* » (Monsieur B), « *une satisfaction un plaisir, et euh, en même temps un, un malaise* » (Monsieur G), « *dans un sens de l'excitation et puis après, bon, ça m'arrivait d'avoir un peu de dégoût* » (Monsieur D). Les deux sensations semblent inextricablement liées, et le dégoût ne vient pas faire obstacle ou faire cesser la conduite, au contraire, il semble alimenter une sorte de fascination ou de « *curiosité morbide* » (Monsieur F) qui sous-tend la répétition de la conduite et la recherche de contenus. Ce n'est alors plus tant la dimension sexuelle, mais aussi le caractère déviant, anormal, transgressif et interdit de ces contenus qui vient animer les participants, et interroge alors sur leurs rapports à la déviance et à la transgression.

Concernant cet attrait pour ce qui dégoûte, l'un des participants en propose une explication, qu'il rattache à sa propre histoire. Il s'agit de Monsieur F, qui relate des agressions sexuelles dont il a été victime enfant, commises par sa tante. Pour lui, les images de pédopornographie feraient écho à son expérience personnelle, durant laquelle cette dualité de sensations plaisir/dégoût était déjà présente : « *la mère de mes cousins, donc ma tante... faisait régulièrement joujou avec ce qui me pendait entre les cuisses quand j'étais gamin. (Silence) Elle profitait de mon sommeil donc (Silence) J'en éprouvais un plaisir, et un dégoût également. Et aujourd'hui encore, je me demande si je ne recherchais pas ce plaisir et ce dégoût, dans ces photos.* » (Monsieur F).

Excitation, plaisir, et/ou dégoût, sont donc les émotions et sensations les plus fréquemment ressenties lors de la consultation de contenus à caractère pédopornographique ou lors des échanges à caractère sexuel avec des mineurs. D'autres ressentis, plus minoritaires, ont également pu être décrits par les participants. Ainsi, Monsieur C évoque également une

satisfaction de pouvoir obtenir des réponses quant à ce mystère qu'est pour lui la sexualité à l'adolescence.

Pour Monsieur E, outre l'excitation sexuelle, les consultations d'images de naturisme ont également une dimension très occupationnelle et l'empêchent ainsi de se tourner vers des contenus interdits : « *au moins ça fait passer le temps et ça... Euh enfin voilà. Ça m'empêche de faire pire quoi. [...] Ben d'aller chercher des images euh, illégales.* » (Monsieur E). Pour ce même participant, avec le temps, la satisfaction devient aussi liée au fait de dénicher de nouveaux contenus qui ne sont pas faciles à trouver, comme un défi à relever : « *une satisfaction qui est moins de, d'avoir euh... qui est moins liée au fait de l'excitation sexuelle que euh... au fait d'avoir trouvé quelque chose qui se trouve pas facilement quoi, on va dire. J'ai des images qui sont... même si c'est pas illégal c'est... bon c'est pas très bien vu, donc c'est un peu caché, on va dire.* » (Monsieur E).

Pour deux participants (Monsieur I, Monsieur K), la satisfaction s'éprouve aussi dans la relation qu'ils peuvent établir avec les adolescentes victimes de leurs conduites. C'est ici une position de supériorité qui est recherchée, comme une revalorisation narcissique d'une posture de toute-puissance. Ainsi, Monsieur I exprime pouvoir se sentir « *en position de supériorité* », tandis que Monsieur K ressentait « *la valorisation* » liée aux retours et compliments que pouvaient lui adresser les jeunes filles.

Pour Monsieur H et Monsieur O, la question de l'excitation ou de la satisfaction est plus délicate à évoquer. Monsieur O exprime une gêne qui l'empêche d'aborder ce sujet. Monsieur H quant à lui nie cette dimension : « *ça m'apportait pas euh, au niveau sexuel, ça m'apportait euh pas vraiment grand-chose* », pour autant, il décrit à plusieurs reprises des échanges à caractère sexuel avec des mineures et des femmes adultes, parfois accompagnés de masturbation : « *je me suis masturbé, je peux le dire euh, quelques fois* » (Monsieur H).

Enfin, il n'est pas inintéressant de relever les propos de Monsieur N qui, évoquant son activité d'atteintes aux systèmes, utilise les termes de « *plaisir intellectuel* » et d'« *excitation intellectuelle* ». C'est ici aussi la recherche d'une stimulation qui sous-tend sa conduite, et si celle-ci ne revêt pas la dimension sexuelle évoquée par les autres participants, la description qu'il en donne en est similaire et la façon dont ces pulsions nourrissent sa conduite, la fréquence et la persistance de celles-ci, n'est pas sans similitude avec celle des autres participants.

Fantasmes

Certains participants ont évoqué de façon spontanée la question des fantasmes, qui ne faisait pas explicitement partie du guide d'entretien. Il s'agit, pour ces quatre personnes, de

fantasmes relevant de la sexualité avec des enfants. Deux d'entre eux évoquent des fantasmes où ils s'imaginent avoir des relations sexuelles avec des enfants : « *je regarde des fois les enfants dans la rue euh, et puis des fois, ça m'arrive de fantasmer sur eux. [...] ben, avoir des relations sexuelles* » (Monsieur D), « *j'avais des euh... des attirances pour les enfants. Je fantasme beaucoup, en fait. [...] Ben j'imaginai que... que j'avais, que je p-, que j'étais avec eux et... et voilà, que je me frotte hein* » (Monsieur M). Monsieur P relate « *des fantasmes euh... de relations sexuelles entre euh... ou entre enfant et enfant, ou entre adulte et enfant, des choses comme ça quoi* ». Quant à Monsieur E, il évoque des fantasmes où majoritairement il occupe la place de l'enfant ayant des relations sexuelles avec une femme plus âgée : « *des fois mes fantasmes je me vois moi enfant, avec des, ayant des relations avec des femmes adultes, ou adolescentes, ou en tout cas plus... plus euh âgées que moi* », « *dans ces fantasmes je me projette toujours euh, en tant qu'enfant ayant le même âge, que ces fillettes. Et donc euh voilà... Et c'est elles après qui pr-, qui prennent euh l'initiative quoi.* » (Monsieur E). Plus rarement, il évoque des fantasmes plus violents de viol d'enfant, dans lesquels il occupe alors une place de spectateur et non plus d'acteur.

Ces fantasmes ne sont pas suscités par les contenus pédopornographiques, mais ils leur préexistent. Les images deviennent alors support à leur expression, et les alimentent.

Comportements associés

Le principal comportement associé à la consultation des contenus pédopornographiques et aux échanges avec des mineurs est la masturbation. Sept participants indiquent pratiquer la masturbation de façon régulière en même temps que la mise en œuvre des conduites infractionnelles : « *j'allais jusqu'à me masturber* » (Monsieur D), « *je me masturbais* » (Monsieur M). Monsieur H relate s'être masturbé quelques fois lors d'échanges notamment vocaux avec des adolescentes et des femmes adultes. Monsieur E quant à lui évoque des masturbations régulières mais se tenant après les consultations d'images. Monsieur P indique avoir régulièrement des érections lors de ses consultations d'images et vidéos, mais sans pratiquer la masturbation. Ce point n'a pu être abordé avec Monsieur J. Enfin, deux participants indiquent au contraire ne s'être jamais masturbés devant de la pédopornographie : « *Non, pas, pas ceux-là, non* » (Monsieur B, à propos de la masturbation devant des contenus pornographiques présentant des mineurs, alors qu'il relate de la masturbation devant d'autres types de pornographie), « *Vous voulez dire si je me masturbais ? [...] Non non, je faisais travailler mon, mon ciboulot, ça suffisait.* » (Monsieur F).

Deux participants évoquent une consommation d'alcool en parallèle des conduites

infractionnelles : « *C'était toujours en état d'ivresse* » (Monsieur C), « *j'avais ma bouteille de Ricard* » (Monsieur J). Monsieur J indique également une importante consommation de cigarettes : « *je fumais un paquet de cigarettes devant l'ordinateur hein* » (Monsieur J). Monsieur E a pu quant à lui rapporter des conduites d'hyperphagie. Ainsi, des conduites de consommation compulsive, non sans similitudes avec celles de consultations de contenus ou d'échanges avec des mineurs, semblent être mises en œuvre par certains participants.

Consommation et conservation

Les contenus pédopornographiques

Si les quantités de contenus pédopornographiques consommés varient selon les participants et ne sont pas rapportées de manière précise, une majorité indique avoir consommé d'importantes quantités d'images et de vidéos. Quatre d'entre eux (Monsieur D, Monsieur E, Monsieur J, Monsieur P), rapportent une consommation conséquente, sans pour autant la chiffrer : « *Et j'ai commencé à télécharger euh, beaucoup, beaucoup, beaucoup* » (Monsieur E), « *ils ont exploité juste un ou, un ou deux documents, je pense euh, d'après ce que j'ai su, mais en fait, moi j'avais jamais, j'en avais téléchargé beaucoup plus que ça quoi* » (Monsieur P), « *Je ne sais pas combien* » (Monsieur D), « *Oui, tout le temps. Et j'enregistrais pas* » (Monsieur J, répondant à la question de savoir s'il consultait souvent des images pédopornographiques). Trois autres participants indiquent des consommations qu'ils chiffrent à plusieurs milliers de fichiers : « *plus de dix mille* » (Monsieur F), « *plusieurs milliers* » (Monsieur G), « *plus de dix mille* » (Monsieur M). Seuls deux d'entre eux relatent des consommations peu importantes en termes de quantité : « *Bon, dire que j'en ai vu beaucoup, je dirais non.* » (Monsieur B), « *c'était pas non plus énorme, il devait y avoir peut-être 200 photos au total* » (Monsieur O).

Concernant la conservation des images et vidéos, les pratiques varient. La moitié des participants concernés indique ne pas avoir conservé de fichiers, ou très peu de temps, tandis que l'autre moitié relate des conservations de fichiers ayant perduré jusqu'à leur arrestation ou perdurant encore aujourd'hui. Concernant le premier cas de figure, trois participants indiquent ne pas avoir conservé ces contenus : « *Alors les vidéos, j'en ai stockées. Des vidéos de mineurs, non, bien sûr.* » (Monsieur B), « *Non, je les gardais pas, j'avais conscience que il fallait pas les conserver* » (Monsieur K), « *en général, non. Parce que comme je culpabilisais, j'effaçais tout.* » (Monsieur O). Deux participants rapportent les avoir conservés temporairement, peu de temps pour Monsieur C : « *J'ai conservé quand j'étais bourré. Le lendemain matin, ou en général quand je cuvais, ou le lundi matin, le lundi quand je revenais le midi, par exemple* »

j'effaçais » ; un peu plus pour Monsieur P : « je téléchargeais, je gardais un peu, j'effaçais, je recommençais, et voilà. ».

Concernant le second cas de figure, les différences portent alors sur la quantité de fichiers conservés et les modes de conservation. Deux participants indiquent avoir conservé peu de fichiers, notamment du fait de la place occupée par ceux-ci et des méthodes de stockage utilisées : *« j'en avais gardé euh, à peu près une cinquantaine sur mon téléphone »* (Monsieur D), *« Une disquette. J'en avais pas des tonnes. J'avais, alors quoi, allez, 50 images. »* (Monsieur J). Trois participants rapportent une conservation beaucoup plus importante, relevant de plusieurs milliers de fichiers : *« j'enregistre au fur et à mesure que je les trouve quoi. On va peut-être dire des, des milliers quoi. »* (Monsieur E), *« créer une sorte de, de base de données. C'est mon côté documentaliste. [...] Je suis un collectionneur »* (Monsieur F), *« je collectionnais. J'amassais, j'amassais. »* (Monsieur G). Parmi ceux-ci, deux façons de faire apparaissent : l'organisation : *« Euh, je suis documentaliste, je vous l'ai dit, documentaliste dans l'âme. Donc, je créais des... des fichiers, des dossiers. »* (Monsieur F) ; et l'absence d'organisation : *« C'est pas du tout organisé. [...] Il n'y a pas du tout de nom particulier. »* (Monsieur E), *« c'était plus ou moins en... en vrac »* (Monsieur G).

Parmi les participants qui ont rapporté conserver des fichiers, certains ont pu évoquer le fait de re-consulter, ou non, ces images ou vidéos conservées. Ce point n'a pas été abordé avec l'ensemble des participants. Deux participants indiquent alors explicitement réutiliser les fichiers enregistrés pour des consultations futures : *« Des fois, oui, ça m'arrive, oui. Oui oui. Des fois, je les reregarde. »* (Monsieur E), *« Eh beh après je les regardais »* (Monsieur M, à propos des photographies qu'il enregistrerait puis transférerait sur son ordinateur personnel). *A contrario*, Monsieur F, qui met en avant la dimension de collection dans sa conduite, indique ne pas être revenu vers des fichiers déjà consultés : *« Non. Mais je les effaçais pas. Je suis un collectionneur (rire). Ouais. »* (Monsieur F, répondant à la question de s'il retournerait voir les fichiers regardés). Se situant dans une même logique de collection, Monsieur G indique avoir rarement regardé de nouveau un fichier enregistré : *« Rarement. Non, ça m'arrivait quelquefois, pour celles peut-être qui me, qui me plaisaient plus, qui m'excitaient le, le plus, mais c'était, j'avais plus de plaisir dans la découverte de nouvelles photographies, et leur enregistrement, que dans la vision de... de celles que j'avais déjà. ».*

Ainsi, la conservation des fichiers semble pouvoir occuper, pour certains participants, une fonction qui va au-delà du seul stockage dans le but d'avoir à disposition des fichiers à consulter. Une dimension compulsive de découverte et de possession de fichiers apparaît ici : *« je collectionnais. J'amassais, j'amassais. À la limite, j'suis, je suis sûr que... dans les photos*

qui ont été prises sur mon disque dur, il y en a sûrement certaines, quand les, quand les policiers m'ont, m'ont montré, m'ont imprimé quelques-unes pour me demander si je reconnaissais bien, j'ai dit : « oui », mais il y a certaines que j'ai... je, je, j'avais même pas vues. Y'a, le plaisir il était également, pas seulement dans la vision, mais dans... dans l'accumulation. Dans la... dans la conservation, voilà. » (Monsieur G). Cette idée se retrouve également à travers les propos d'autres participants qui relatent l'apparition d'une motivation non plus à consulter des fichiers mais à en découvrir de nouveaux. Ils rapportent alors des conduites qui, au-delà de la seule consultation, s'apparentent à une insatiabilité illustrée par une recherche où prime la nouveauté, la découverte de contenus inconnus : « J'arrivais plus à me contenter de ce que je voyais, j'ai essayé d'aller encore plus loin. [...] je cherchais toujours à voir plus » (Monsieur J), « En fait c'est c'est comme pour aller à la pêche... voilà on, on cherche, machin, et puis quand on trouve on est content, à la pêche c'est pareil, on pêche, on pêche et quand on pêche on est content. Alors voilà, c'était plus ça, la nouveauté quoi, trouver un nouveau... euh des nouvelles images et tout ça, c'était ça qui était... Après effectivement, pff ! quand euh... vous avez déjà vu c'est, y'avait moins de... moins de plaisir. Mais bon, je les gardais quand même. C'était de... de la conservation... » (Monsieur M). La pratique de recherche et de conservation des images semble alors pouvoir être sous-tendue par une dynamique différente de l'excitation sexuelle précédemment évoquée, c'est ici la consommation de contenus qui prend le pas, dans une recherche avide et compulsive de toujours en (a)voir plus.

Les sollicitations sexuelles de mineurs

Ces questions de consommation et de conservation semblent moins présentes dans la pratique de la sollicitation sexuelle de mineurs, du moins par ce qu'en illustrent les propos des participants. Si la partie consommation est bien présente, notamment en termes de quantité de personnes contactées, la partie conservation l'est moins ou se traduirait plus par la durée et la persistance des relations engagées. Parmi les participants ayant procédé à du *grooming*, tous relatent être entrés en contact avec beaucoup de jeunes filles, sans pour autant apporter de précisions, mis à part Monsieur H qui évoque « des dizaines et des dizaines euh, de, de personnes ». Monsieur C, Monsieur I et Monsieur K évoquent eux-aussi de nombreuses rencontres, sans les chiffrer : « C'est in... indéchiffrable » (*sic*) (Monsieur I). Concernant la durée de ces relations, là encore les informations manquent, cependant, il convient de remarquer que pour ces quatre participants, les relations établies ayant mené à des échanges à caractère sexuel se sont tenues sur plusieurs occurrences pour une même adolescente. Si ce n'est pas systématiquement le cas, tous relatent des relations qui ont pu mener à des échanges

répétés voire réguliers.

S'il est alors difficile de comparer ces pratiques à celles de consultation de pédopornographie, il apparaît cependant qu'une même recherche de quantité apparaît ici, les participants cherchant à multiplier les rencontres et le nombre de personnes contactées, afin de multiplier les expériences et d'amasser une sorte de « tableau de chasse » venant satisfaire leurs besoins de rencontres, d'échanges et de pratiques sexuelles.

Synthèse

- Durant la tenue des conduites infractionnelles, 11 participants évoquent des ressentis d'excitation sexuelle ou de plaisir sexuel, 5 participants du dégoût et du malaise qui peuvent être mêlés.
- Quatre participants évoquent avoir des fantasmes à caractère sexuel à l'égard des enfants.
- Des conduites de masturbation sont présentées pendant la tenue des conduites infractionnelles par 7 participants, après les conduites par 1 participant, et 1 autre participant décrit pendant les conduites des érections sans masturbation.
- Durant la tenue des conduites infractionnelles, 2 participants rapportent une importante consommation d'alcool, à laquelle s'ajoutent les cigarettes pour l'un d'eux, et 1 autre participant rapporte des conduites hyperphagiques.
- Concernant la consultation de contenus à caractère pédopornographique, les quantités d'images précises ne sont pas relevées mais elles sont importantes. Cinq participants rapportent conserver ces images, 5 autres ne les conservent pas.
- Concernant la sollicitation sexuelle de mineurs, des échanges réguliers et durables dans le temps ont pu être établis avec certains mineurs.

6.3.6. Éléments d'analyse - conduites infractionnelles - posture par rapport à l'infraction

Interrogés sur leurs visions et leurs représentations quant à la dimension infractionnelle de leurs conduites, si tous les participants sauf un (Monsieur N) reconnaissent les consultations de contenus à caractère pédopornographique et/ou les pratiques de sollicitation sexuelle de mineurs, ils présentent majoritairement quant à celles-ci des postures qui relèvent de la minimisation, cette dernière se déclinant de diverses manières. Seuls trois d'entre eux déclarent avoir été pleinement conscients du caractère illégal de leurs conduites, pour autant l'un d'eux pensait qu'il s'agissait d'une période transitoire : « *J'étais conscient du... caractère illégal, oui. Oui, j'étais tout à fait euh, conscient mais euh... mais à l'époque aussi, je pensais que ça allait me passer* » (Monsieur K, à propos des sollicitations sexuelles de mineurs), et les deux autres tendaient à minimiser les risques encourus sur le plan judiciaire : « *j'évacuais ça en me disant, oh c'est vrai, ça s'est peut-être euh durci un peu, ça, mais j'avais pas été condamné la première fois pourquoi je l'aurais été la deuxième* » (Monsieur G), « *je savais dès, dès le départ, mais on se rend pas compte, on télécharge euh, on pense que... tout va se passer comme ça. C'est... c'est un peu la roulette hein* » (Monsieur P).

Deux participants déclarent ne pas avoir su que ce qu'ils faisaient était illégal : « *Non, pour moi, j'étais un spectateur. Et j'avais pas du tout, conscience du mal que je faisais, en fait, de par l'offre et la demande.* » (Monsieur B), « *Ben illégal non, on pense pas que c'est illégal.* » (Monsieur C).

Pour les autres participants, la reconnaissance des faits se situe sur un continuum moins précis, tournant autour de minimisations différemment sous-tendues ou argumentées. Ainsi, trois participants évoquent une culpabilité et reconnaissent une dimension de moralité (ou plutôt, d'absence de moralité) à leurs conduites : « *c'est pas glorieux même si c'est pas illégal, c'est pas, pas très glorieux ce que je fais* » (Monsieur E), « *j'étais quand même peu rattrapé par ma morale et mon éducation, qui fait que euh... je savais que c'était pas bien, quoi* » (Monsieur O), « *j'avais euh... eu la culpabilité qui faisait que, je gardais pas* » (Monsieur P). Ces participants semblent donc en capacité de reconnaître un rapport à une norme du « bien » et du « mal », qui viendrait sous-tendre un sentiment de culpabilité, tout en n'empêchant pas de façon permanente la mise en place des conduites infractionnelles.

Deux participants indiquent que s'ils avaient conscience du caractère illégal de leurs agissements, ils se sont aussi sentis entraînés par une force qu'ils ne pouvaient maîtriser : « *dans un sens oui, mais après euh, c'est un engrenage quoi* » (Monsieur D), « *j'avais l'impression que c'était qu', que c'était, que c'était une... maladie, je sais que c'est pas une maladie, mais j'avais l'impression que c'était une maladie qui, qui faisait que s'empirer, petit* »

à petit et que, comme une espèce de tumeur qui se propage, et que j'ai pu arrêter, pas à temps, j'aurais dû l'arrêter avant déjà mais, en tout cas je, j'ai pu l'arrêter avant que ce soit vraiment... trop grave. J'avais l'impression que c'était une espèce de maladie qui se... qui ne fait qu'empirer avec le temps. » (Monsieur K). Engrenage ou maladie, les participants indiquent un état qui les prive d'une prise sur leurs agissements et participe de la persistance de leurs conduites.

Deux auteurs de sollicitations sexuelles de mineurs placent la responsabilité des échanges à caractère sexuel du côté des victimes : « *Et puis il y avait des jeunes filles qui étaient aussi très demandeuses. Faut dire aussi, donc ça aide, ça motive.* » (Monsieur C), « *oui, je savais que... en tant que... tant qu'elles étaient mineures, je, j'avais pas... droit à leur parler de certaines choses. Mais là, c'est vrai que certaines euh filles, beaucoup, j'ai remarqué que beaucoup de jeunes filles euh, cachaient leur véritable âge* », « *Jamais c'est, c'est, moi, c'est pas moi qui commençais à... à parler de sexe en premier, non, jamais je me suis...* » (Monsieur H). Pour ces deux participants, ce sont les adolescentes qui sont en demande d'échanges sexuels voire qui les initient, parfois même en mentant sur leur âge pour paraître majeures. Ainsi, les auteurs minimisent ici leur rôle actif dans la conduite infractionnelle : s'ils la reconnaissent, ils n'en sont pas à l'origine et n'ont fait que répondre aux demandes des jeunes filles.

Deux autres participants minimisent leurs conduites en utilisant des mécanismes de rationalisation, « *tout le monde le fait* » : « *c'est ouvert à tout le monde quoi* », « *je suis un peu une victime du système quoi* », « *Il y a des millions de gens qui font ce que je fais. Des millions !* » (Monsieur J), « *c'est ouvert à tout le monde* » (Monsieur M). Cette posture occulte la part active des participants dans la recherche et la consultation de contenu, dans le saisissement de l'opportunité infractionnelle qui leur est certes fournie sur Internet, mais dont le saisissement leur appartient.

Monsieur M, tout comme Monsieur E, relativise aussi sa conduite quant au type d'images consultées : « *j'ai pas téléchargé de, d'images de... de, de viol ou de choses comme ça quoi c'est, donc bon, j'avais pas euh ce sentiment-là euh, lorsque je le faisais.* » (Monsieur M), « *Non ben je savais que, bon ben la pédopornographie c'est interdit, je le sais. Donc j'ai toujours évité... Après les images de nudité j'ai pas tell-, je me suis pas tellement posé de questions, à un certain moment...* » (Monsieur E). Pour ces participants, le fait d'avoir regardé des images ne présentant *a priori* pas de violences à l'égard de mineurs leur permet de rester dans une forme de moralité, notamment en comparant avec ce qui pourrait être « pire », et ainsi, de minimiser l'importance ou la gravité de leurs consultations.

Pour Monsieur I, c'est le fait d'avoir agi sur Internet qui participe de la minimisation de ses conduites : « *Ben Internet, on est quand même... on est quand même, on n'est pas en contact... À mon sens, on n'est pas en contact direct avec, avec la personne. C'est ce qui a fait que je pensais que c'était pas si grave que ça, que... que si. (silence)* ». C'est ici les conséquences de ses actions sur les victimes qui sont minimisées.

Enfin, pour Monsieur F, c'est le fait de n'être pas à l'origine des photographies qui minimise la reconnaissance de l'infraction : « *C'était pas moi qui étais der-, derrière l'appareil euh, photo. J'avais absolument pas conscience que, je mettais à disposition d'autres zigotos, euh, des images qui étaient sur mon... sur le peer-to-peer quoi.* ». Par ailleurs, ce participant regrette plus d'avoir conservé les images et d'avoir permis leur partage en *peer-to-peer*, que de les avoir téléchargées : « *je regrette encore plus de les avoir conservées que de les avoir téléchargées. Pourtant le fait est plus grave.* ». C'est ici ce qui a mené à son interpellation et sa condamnation qui revêt un caractère de gravité pour lui plus important que les atteintes portées aux mineurs présents sur les photographies.

Ainsi, si les modalités sont multiples, tous les participants semblent présenter une déclinaison de minimisation quant à leur rapport aux conduites infractionnelles. Ces processus viennent permettre la transgression, en diminuant notamment les sentiments de culpabilité ou en positionnant la responsabilité de la conduite du côté des victimes. Cette minimisation participe alors de la transgression qui sous-tend l'infraction, en permettant aux participants de se saisir des opportunités offertes tout en se dédouanant (parfois partiellement) de leur responsabilité dans la violence subie par les victimes de leurs conduites.

Synthèse

- Les participants présentent une posture de minimisation quant aux conduites infractionnelles : ces conduites étaient hors de leur contrôle, la responsabilité de la victime est mise en avant, des mécanismes de rationalisation peuvent être repérés (en lien avec la disponibilité des contenus et la banalisation de la conduite) et l'absence de contact direct est également évoquée comme argument de cette minimisation.
- Trois participants déclarent avoir été conscients du caractère illégal de leurs actions sur le moment, 2 participants déclarent n'en avoir pas du tout été conscients. Les autres participants se situent sur un continuum entre cette minimisation et un questionnement moral quant à leurs conduites.

6.3.7. Éléments d'analyse - conduites infractionnelles - rapport au cyberspace

Après avoir abordé la question des conduites infractionnelles en tant que telles, le rapport au cyberspace dans celles-ci a été abordé avec les participants. Il en ressort un vécu, un rapport et une lecture qui mettent en avant une singularité de l'expérience infractionnelle médiatisée par le numérique, selon différents points détaillés ci-après.

La mise en responsabilité du cyberspace

La facilité d'accès au contenu et aux personnes

Avant d'aborder les dimensions relevant de l'appréhension psychique du média par les participants, il convient de relever la mise en avant que certains font de la facilité d'accès aux contenus et/ou aux personnes, sur Internet. Pourquoi ont-ils utilisé Internet, dans le cadre de ces conduites infractionnelles ? Parce que c'est facile, que c'est gratuit, et qu'on y trouve de tout, nous répondent cinq participants : « *Parce que c'est gratuit. C'est aussi bête que ça (rire)* », « *c'est enfantin* » (Monsieur B), « *Aujourd'hui on peut télécharger tout et n'importe quoi, on peut discuter avec qui on veut* » (Monsieur C), « *c'est facilité quoi. Ben... d'avoir des photos* » (Monsieur D), « *on a beaucoup plus de, de facilité sur euh, sur Internet et accéder à tout, à des choses beaucoup plus, beaucoup plus graves, beaucoup plus dures* » (Monsieur G), « *l'immensité des informations qu'on peut trouver* » (Monsieur O). Une dimension pragmatique apparaît donc ici qui, même si elle ne peut être explicative de la mise en œuvre des conduites infractionnelles, est à prendre en considération dans l'analyse du saisissement de ces opportunités par les participants.

Internet, la cause de tous les maux ?

Si Internet fournit les contenus qui mènent à l'illégalité, alors, ne serait-ce pas « sa faute » ? Pour certains participants, cela semble être le cas. Ils considèrent que s'ils n'avaient pas été confrontés à ces contenus, ils n'auraient pas tenu ces conduites infractionnelles, et qu'ainsi, la responsabilité se situe plus du côté du média qui leur a fourni l'opportunité, que d'eux qui s'en sont saisi. Dix participants tiennent des propos allant en ce sens. Pour eux, sans Internet, ils n'auraient pas consulté ces contenus ou sollicité ces mineurs : « *c'est Internet qui vraiment, qui, qui m'a placé là-dedans quoi* » (Monsieur B), « *si Internet n'avait pas existé, je pense que je n'en serais pas là* » (Monsieur C), « *j'aurais jamais fait... J'aurais jamais plongé, j'aurais jamais touché à... ces choses-là.* » (Monsieur F), « *sans Internet j'aurais jamais fait ça* » (Monsieur O). Internet apparaît comme la cause du mal qu'ils ont ensuite commis, comme un média ayant eu une part active et responsable dans la mise en œuvre de leurs conduites, comme l'entité responsable. Ce positionnement peut avoir une dimension déresponsabilisante

et rassurante pour les participants, car si c'est la faute d'Internet, il devient ainsi très facile de retrouver « le droit chemin », en cessant ou diminuant son activité informatique, ce que de nombreux participants ont pu faire après leurs arrestations ou condamnations. Ils reconnaissent malgré tout une part de responsabilité, secondaire, d'avoir tenu ces conduites, qui transparaît dans le « je n'aurais pas fait » du « si Internet n'avait pas existé », dans lequel ils reconnaissent une place d'acteur. L'attribution d'une responsabilité au média semble donc ainsi partielle, pour la majorité d'entre eux.

Pour un participant, cependant, la mise en responsabilité du média est quasi totale. Il s'agit de Monsieur J, qui ne comprend pas pourquoi il serait interdit de consulter des contenus qui lui ont été rendus accessibles : « *Parce que comme je le dis euh, c'est ouvert à tout le monde, n'importe qui peut regarder. Et je vois pas pourquoi ce serait plus interdit à moi qu'à vous, d'y aller. C'est ouvert. S'il y a une porte ouverte, vous rentrez. Ben là c'est pareil.* ». Chez ce participant, la question des limites apparaît comme centrale dans son saisissement de l'opportunité : tout ce qui se présente à lui est saisissable, sans se soucier des dimensions morales de ces contenus. Un mécanisme de rationalisation vient amplifier ce phénomène : si tout le monde le fait, pourquoi pas moi ? Monsieur C peut tenir un discours similaire : « *c'est sur Internet. Pourquoi se priver de regarder ?* », cependant mis en balance par une lecture plus complexe de sa situation qu'il propose par ailleurs (difficultés de couple, consommation excessive d'alcool).

Ainsi, la facilité d'accès au contenu, précédemment évoquée, vient sous-tendre chez les participants une logique d'autorisation à transgresser. Si c'est là, alors je peux (regarder, télécharger, discuter...). C'est cependant ce saisissement qui va faire toute la différence quant à l'établissement d'une conduite infractionnelle, ou non. S'il est indéniable qu'Internet propose, ces personnes disposent ; alors que d'autres, non. C'est alors la dynamique de ce saisissement qu'il s'agira d'interroger, notamment dans ses dimensions individuelles et contextuelles, le numérique semblant jouer un rôle, au-delà de la seule mise à disposition.

Distance sensorielle - distance relationnelle

Anonymat dissociatif et invisibilité, deux facteurs intervenant dans l'effet de désinhibition selon John Suler (1996, 2012, 2016), sont mis en avant par les participants. L'absence de regard et de voix, signes qui participent habituellement à la perception de l'autre, viennent pour certains participants faciliter la tenue de la conduite infractionnelle : « *Les réponses sont plus faciles, ne voyant pas la personne qui les pose. Quand il y a pas le regard, quand y'a pas la tonalité de la, la tonalité de la voix c'est, c'est que des mots écrits sur euh, sur*

un écran. Donc après c'est quand même plus facile. » (Monsieur C), « *Y'a le regard de personne donc euh, voilà c'est, effectivement, oui, ça peut, ça peut inciter* » (Monsieur E), « *on est caché du, du regard des autres, etc.* » (Monsieur M). La distance (sensorielle) ainsi posée, vient participer d'une modification dans la perception des relations. Médiatisé par Internet, le contact avec l'autre change : « *on est quand même, on n'est pas en contact... À mon sens, on n'est pas en contact direct avec, avec la personne.* » (Monsieur I). Dès lors, l'anonymat, l'invisibilité, participent de l'effet de désinhibition. Il devient plus facile de tenir les conduites infractionnelles lorsque l'on n'est pas vu, pas entendu. Là où il est par exemple compliqué d'aborder des jeunes filles dans la « vie réelle » (IRL), cela devient plus aisé dans un monde numérique : « *Ben voilà, j'étais extrêmement à l'aise sur Internet pour parler à des filles et j'étais en fait très timide en, dans la vraie vie pour parler à des filles, un, un peu paradoxe* » (Monsieur K).

Le sentiment de distance ressenti peut alors donner à certains l'impression d'être caché. Ainsi, trois participants indiquent avoir ce sentiment d'être caché derrière leur ordinateur, d'être incognito : « *vous avez un sentiment de... de vous cacher derrière votre clavier* », « *on a ce sentiment-là d'être caché* » (Monsieur B), « *on se sent... en sécurité quelque part, parce que, on est chez soi... on est caché du, du regard des autres* » (Monsieur M), « *on se sent un peu, incognito sur Internet et que... on se sent peut-être plus en sécurité* » (Monsieur O). Ce sentiment d'être caché vient rassurer ces participants, qui se sentent ainsi à l'abri, en sécurité. L'absence de regard les protège, en les empêchant d'être identifiés, en empêchant que leurs conduites soient repérées, et surtout qu'elles soient l'objet d'opprobres : « *l'écran vous fait pas de reproches* » (Monsieur E). Sans regard de l'autre, pas (moins ?) de honte.

La distance sensorielle participe donc de ce sentiment d'anonymat. S'il est ressenti par les participants, il peut aussi leur permettre de modifier leur identité, ou encore de ne pas se fier à celle des personnes avec lesquelles ils échangent. Ainsi, l'absence de visu a pu permettre à Monsieur H, homme de 63 ans, de se présenter comme un jeune homme de 19 ans, ce qui a facilité sa prise de contact avec des adolescentes. Pour Monsieur C, *a contrario*, ce sont les victimes qui ont pu changer leur identité, et ainsi se faire passer pour des adultes par exemple : « *Parce que forcément, quand on n'a pas la personne en face de soi c'est difficile de se rendre compte de l'âge qu'elle a exactement, elle peut dire qu'elle a 18, 20, 30... [...] c'est facile de se, de se faire une identité* ». Ainsi, l'absence de possibilité sensorielle de pouvoir confirmer les informations que l'autre nous transmet (par la vue et la voix notamment), ont pu participer à la mise en place des conduites infractionnelles, en les facilitant par exemple pour Monsieur H, ou en atténuant la responsabilité pour Monsieur C.

Minimisation des conséquences

Le cyberspace participe également de la minimisation déjà abordée par les participants. Le fait d'être sur Internet et d'ainsi ne pas être en contact direct avec les victimes des infractions serait moins grave qu'un passage à l'acte hors ligne. Consulter des images n'aurait pas de conséquences pour autrui : « *vous avez un sentiment de... de vous cacher derrière votre clavier. Tu te sens : « Moi, je fais pas de mal. Je suis dans mon salon, je fais de mal à personne » » (Monsieur B). Dès lors, certains participants ne voient pas le mal dans les conduites qu'ils tiennent, puisqu'ils ne sont pas ceux qui causent directement les violences aux mineurs. La frontière entre le bien et le mal, caché derrière son écran, sans le rappel à la norme que l'autre pourrait constituer, devient floue : « *quand on est derrière un écran on voit pas toujours euh... bien où est le mal » (Monsieur E). Et c'est bien l'absence de l'autre, du moins l'absence de perception de l'autre, rendue possible par le numérique, qui permet de franchir cette limite : « on est caché du, du regard des autres, etc., parce qu'on a bien conscience que ce qu'on fait, c'est pas bien » (Monsieur M).**

La facilité d'accès au contenu participe aussi de cet effacement d'une morale, en effet, si les contenus sont à disposition, cela ne veut-il pas dire que l'on devrait pouvoir en disposer : « *je vois pas le mal. Je vois pas le mal. À partir du moment où, comme je vous dis, c'est ouvert à tout le monde » (Monsieur J).*

Ainsi, l'image, la vidéo, ou la distance relationnelle que le virtuel peut contribuer à instaurer avec l'autre, participent d'une minimisation des conséquences pour les participants. Ils ne sont pas acteurs, ils sont spectateurs, ce qu'ils considèrent alors comme moins grave, voire sans gravité.

La minimisation des conséquences s'accompagne d'un sentiment d'impunité ressenti par certains participants. Ne pas connaître personnellement la victime de ses actes permet à Monsieur C de tenir les conduites infractionnelles : « *j'avais pas trop de scrupules à me le, à le faire, parce que, ben on savait pas qui était à l'autre bout justement » (Monsieur C). Pour Monsieur I également, la relation médiatisée par Internet ne constitue pas un contact direct et à ce titre « autorise » la conduite : « *À mon sens, on n'est pas en contact direct avec, avec la personne. [...] C'est ce qui a fait que je pensais que c'était pas si grave que ça » (Monsieur I). Monsieur E résume bien cette idée que l'absence de *feedback* social, de réaction de l'autre (et s'il y en avait, la possibilité de l'occulter), peut faciliter la transgression : « *L'écran vous fait pas de reproche hein, c'est sûr » (Monsieur E).***

Le virtuel n'est pas réel

L'opposition entre le réel et le virtuel est également mise en avant par huit des participants. Réel et virtuel sont deux « mondes » différents, dans lesquels il ne semble pas être possible de pouvoir exister simultanément : « *on est dans le virtuel, on est pas dans la réalité* » (Monsieur J), « *j'étais déconnecté à côté de la réalité, parce que j'ai été vraiment dedans.* » (Monsieur D), « *j'ai une euh... une euh, une, une frontière, une barrière, entre le virtuel, tout ce qui est euh, Internet, téléphone, tout ça, et puis euh, dans la réalité* » (Monsieur P). L'absence de perception tangible, sensorielle, tactile de l'autre, participe de cette opposition : « *dans le réel on est dans le réel quoi, il y a... hmm..... enfin euh... ouais, je sais pas, euh, je saurais pas comment le dire mais... c'est, voilà... c'est... pas pareil quoi, mais bon... sur Internet, on a que des images euh, dans le réel, on a euh, le son, l'image, tout enfin, en 3D donc euh... quand même les émotions qui vont avec, euh... quand même, voilà... voilà, c'est pas la même chose.* » (Monsieur E), « *Réel-virtuel, c'est tout. [...] Réel, on touche ; virtuel, on touche pas. Tout simplement.* » (Monsieur I).

Le virtuel devient un monde non-réel, non-vrai, où expériences, conduites, relations, ne seraient pas « vraies », n'existeraient pas *réellement*. Cela permet alors des conduites que les participants ne s'autoriseraient pas, si elles étaient *réelles* : « *Ça, je l'ai fait hein sur Internet, mais jamais je me serais permis de le faire en ré- en réel hein.* » (Monsieur H), « *j'étais extrêmement à l'aise sur Internet pour parler à des filles et j'étais en fait très timide en, dans la vraie vie pour parler à des filles* » (Monsieur K), « *cette attirance elle était que, que virtuelle* » (Monsieur G).

La dichotomie réel/virtuel vient alors elle aussi ôter une part de réalité, d'existence, et par là-même de responsabilité, de reconnaissance des actes et de leurs conséquences, chez les participants. Si ce n'est pas vraiment vrai, alors ce ne sera pas vraiment grave ? Le virtuel, perçu comme non-réel, semble jouer un rôle dans la tenue et la perdurance des conduites infractionnelles, qu'il minimise là encore, puisqu'elles n'existent pas, pas *vraiment*.

Le cyberspace comme espace autre

Certains participants, dans les descriptions qu'ils font de leurs rapports aux mondes numériques, décrivent le cyberspace comme un espace autre. Pour certains, il est un refuge, un espace coupé du monde, protégé : « *quand je suis sur Internet, je suis... dans ma bulle quoi. Je suis dans un autre monde donc euh, ouais... et après y'a le monde réel* » (Monsieur E), « *il vaut mieux rester dans le virtuel que dans le réel* » (Monsieur J). Pour un autre, il « *peut être un moyen d'évasion* » (Monsieur F), là aussi permettant d'échapper au monde réel. Ainsi, il

peut être un espace autre positif, un espace si ce n'est ressource, au moins protecteur. Mais dans son ambivalence, il ne peut être tout blanc, et revêt alors aussi les facettes d'un espace dangereux : « *c'est un outil de perdution pour moi* » (Monsieur J), « *ça peut très vite vous dépasser ouais* » (Monsieur O). Le cyberespace apparaît donc pour ces participants comme un espace en dehors de leurs trajectoires existentielles, ou comme une autre de celles-ci, séparée ; comme un espace à double tranchant, au potentiel protecteur comme destructeur, un refuge pouvant les éloigner d'une réalité insupportable, mais, les éloignant, pouvant les faire dériver vers des espaces moins (ou non-) maîtrisables pour eux.

Synthèse

- L'une des dimensions par lesquelles le cyberespace participe, pour les participants, à la mise en œuvre des conduites infractionnelles, relève de l'accessibilité des contenus interdits et de leur gratuité.
- Dix participants considèrent que sans Internet ils n'auraient pas cherché à tenir les conduites infractionnelles.
- L'anonymat et l'invisibilité, facteurs de l'effet de désinhibition en ligne, sont mis en avant par les participants. Ils leur donnent notamment l'impression d'être cachés.
- Le fait d'être sur Internet participe de la minimisation des conduites infractionnelles, qui sont pour les participants moins graves que des infractions à caractère sexuel avec contact.
- Huit participants font une différence entre le virtuel et le réel, pour eux, ce qui se passe dans le cyberespace ne serait pas réel ; cette conception sous-tend alors la dynamique de la conduite infractionnelle, en autorisant des conduites qui n'auraient pas été tenues dans « la vie réelle ».
- Le cyberespace peut également être décrit comme un espace autre, un espace de refuge et de protection, mais aussi un espace dangereux et de tentation.

6.3.8. Éléments d'analyse - conduites infractionnelles - rapport au passage à l'acte sur mineurs avec contact

Parmi les quatorze personnes constituant l'échantillon de recherche, quatre ont été condamnés ou sont en attente de jugement relativement à des faits d'agressions sexuelles sur mineurs. Interrogés sur la question du passage à l'acte, de la mise en acte de ce qu'ils ont pu consulter comme contenus à caractère pédopornographique ou de ce dont ils ont pu discuter avec des mineurs, les autres participants déclarent ne jamais avoir envisagé ou souhaité de telles conduites : « *C'est pas ce qui m'intéresse* » (Monsieur C), « *une personne par exemple de 15 ans, que je, parlais, sur Internet, je l'aurais rencontrée, croisée dans la rue, jamais je lui aurais reparlé ou fait de propositions sur des sujets que j'aurais parlés avec elle sur Internet. Ça, je ne me serais jamais permis.* » (Monsieur H), « *j'ai une euh... une euh, une, une frontière, une barrière, entre le virtuel, tout ce qui est euh, Internet, téléphone, tout ça, et puis euh, dans la réalité euh, là euh, ça va quoi, je veux dire, je suis... j'ai jamais eu de comportement euh, ambigu avec personne, ni avec mes enfants, ni avec euh... rien du tout, tout, tout ça c'est, y a pas de souci.* » (Monsieur P). Là encore l'opposition virtuel/réel apparaît comme venant créer deux mondes, l'un où la sexualité juvénile est envisageable (le virtuel), l'autre (le réel) où elle ne l'est pas. Elle ne peut exister, pour ces participants, que dans le virtuel.

Sur les participants n'étant pas passés à l'acte et ne l'envisageant pas, seuls les propos de Monsieur I à ce sujet sont plus ambigus, puisqu'il justifie l'absence de rencontre hors ligne avec les adolescentes par l'impossibilité matérielle de les rencontrer : « *Non, pour la simple et bonne raison que j'avais pas le permis et que j'étais mineur quand j'ai commencé mes conneries, et qu'elles étaient un petit peu loin. Je prenais... n'importe quel coin de la France, je m'en foutais* ». Il semble cependant ne pas avoir cherché activement à échanger avec des adolescentes qu'il aurait pu facilement rencontrer, dès lors, la justification qu'il donne pourrait aussi avoir un aspect défensif, Monsieur I se trouvant en difficulté d'assumer une posture d'entre-deux, peut-être une impossibilité plus subjective de faire face à ces adolescentes ?

Pour les quatre participants ayant commis des agressions sexuelles sur mineurs, le rapport aux conduites infractionnelles et la fonction qu'elles peuvent avoir pour eux varient. Monsieur D, dont les antécédents d'agression datent d'une vingtaine d'années, indique qu'il « *espère pas le faire en réel, dans la vérité quoi* ». S'il « *s' imagine peut-être être avec euh... avec l'enfant* » lorsqu'il consulte les images, il indique que son rapport à la justice ainsi que sa prise de conscience des conséquences négatives des agressions pour les mineurs, peuvent l'empêcher d'envisager de passer à l'acte : « *je pense à la justice et puis bon, le fait de prendre*

conscience que voilà quoi, c'est les enfants qui sont victimes de violence ». L'expérience de ses condamnations, ainsi que l'accompagnement socio-judiciaire, éducatif et psychologique, semblent avoir sous-tendu une évolution de Monsieur D qui se détache d'un passage à l'acte tangible sur des mineurs pour se tourner vers des images lui permettant d'alimenter de façon plus spectaculaire les fantasmes qu'il nourrit à l'égard des enfants.

Pour Monsieur J, la consultation d'images pédopornographiques viendrait comme un « pare-feu » au passage à l'acte : *« Au contraire. Euh, c'est en regardant ces images, j'avais évité de regarder euh... euh en vrai quoi on va dire. Voilà. Je me contentais de ça. Ça me faisait de l'effet inverse. »*. Le rapport à la sexualité a été difficile à aborder en entretien avec Monsieur J. Les rapports d'expertise qui ont pu être consultés mettent en avant une sexualité omniprésente et envahissante pour Monsieur J, dans ses rapports à l'autre notamment. Monsieur J décrit par ailleurs une solitude relationnelle et affective importante. Ainsi, l'hypothèse pourrait être faite (avec une certitude toute relative aux éléments présentés ici) que la consultation de pédopornographie agirait comme un support d'expression de la sexualité envahissant Monsieur J, un support de relâchement de la tension liée à cette sexualité, permettant alors à Monsieur J d'être moins envahi dans son rapport à l'autre (sur ou hors Internet). Mais ceci reste une supposition en regard du manque d'éléments à ce sujet.

Une logique similaire se retrouve chez Monsieur K, qui présente ses passages à l'acte (attouchements sur des adolescentes dans la rue) comme la résultante de difficultés consécutives à l'arrêt des conduites sur Internet : *« je sais pas y'a eu, comme si c'était un manque. Comme d'un coup, la possibilité d'être en contact avec euh, des très jeunes filles via Internet comme je l'avais été pendant... euh pendant cinq, six, sept ans, euh... ben c'est là que je suis passé à l'acte en fait. Euh... dans la vie réelle, j'ai mis la main à des f-, à, aux fesses à des jeunes filles euh, dans la rue euh.... C'était un moyen peut-être de maintenir le contact que j'avais décidé de, de couper. Donc oui le, Internet euh... Après c'est c'est, ça m'a pas euh, motivé à passer à l'acte dans le sens où c'est pas en parlant à des jeunes filles que, de fil en aiguille, j'ai fini par passer à l'acte, c'est plutôt en arrêtant Internet que, que je suis passé à l'acte. Donc, c'est un peu différent. »*. Pour Monsieur K, l'énergie psychique sous-tendant ses conduites infractionnelles en ligne semble avoir été dérivée vers les agressions menées lorsqu'il a cessé d'utiliser Internet pour solliciter des mineures. Ainsi, là encore les conduites sur Internet sont présentées comme « protectrices », permettant d'éviter un passage à l'acte, puisque c'est lorsqu'elles s'arrêtent que celui-ci survient.

Pour Monsieur M, *a contrario*, « virtuel » et passage à l'acte « réel » (pour reprendre la dichotomie établie par les participants), se situent dans un continuum. Les passages à l'acte

(agressions sexuelles sur ses neveux) et les consultations d'images ont eu lieu à des périodes similaires. Les contenus pédopornographiques recherchés par Monsieur M et les modalités des agressions présentent des similarités, Monsieur M recherchant des images d'enfants en short de satin, shorts qu'il a également fait porter à ses neveux lors d'agressions : « Oui, *plus ou moins dans mes fantasmes, puisque de toute façon, mes neveux, je les, je, je, euh... je leur, je leur mettais des shorts. Et je regardais, je cherchais des enfants en short donc euh... Il y avait quelque chose euh... de lié, ben par rapport à ça quoi.* » (Monsieur M). Ainsi, consultation d'images comme agressions se rapportent aux mêmes fantasmes qu'évoque Monsieur M. La consultation d'images ne semble alors ni empêcher, ni provoquer les passages à l'acte (les premiers ayant eu lieu avant la consultation), ces deux conduites semblant résulter d'une problématique qui leur préexiste.

Synthèse

- Quatre participants ont commis des agressions sexuelles sur mineurs avec contact (2 sur enfants et 2 sur adolescents), qui ont été judiciairisées. Les autres participants déclarent n'avoir jamais réalisé d'agressions sexuelles avec contact et ne jamais l'avoir envisagé.
- Parmi les quatre participants qui en ont commis, 2 participants voient la consultation de contenus à caractère pédopornographique comme une protection contre le passage à l'acte, un autre constate que le passage à l'acte est arrivé lorsqu'il a arrêté de consulter ce type de contenu. Pour le quatrième, les infractions d'agression sexuelle et de consultation sont concomitantes et semblent sous-tendues par un même attrait pédophilique.

6.3.9. Éléments d'analyse - la dimension identitaire dans le numérique et les conduites infractionnelles

Cette partie tâchera de présenter les éléments relatifs à la dimension identitaire, la présentation et la représentation de soi dans le cyberspace, et dans les conduites infractionnelles.

Présentation et représentation de soi sur Internet

La question de la présentation de soi sur Internet a pu être abordée avec dix participants. Il s'agissait de recueillir les discours des participants quant à la façon dont ils pouvaient se présenter sur Internet. Concernant l'utilisation de pseudonymes, six participants indiquent avoir utilisé des pseudonymes simples et non connotés sexuellement, rappelant un nom de personnage, un prénom, lorsqu'ils se rendaient dans les espaces numériques en lien avec les conduites infractionnelles : « *des prénoms inventés* » (Monsieur G), « *je prenais les premières lettres, enfin, mon, mon prénom, des choses comme ça* » (Monsieur O), « *Pseudo basique hein, jamais rien de salace* » (Monsieur C). Deux d'entre eux rapportent avoir utilisé des pseudonymes à connotation sexuelle lors de consultations de *chats* ou sites à dimension pornographique ou pédopornographique : « *mon pseudo, c'était « photo nu »* » (Monsieur B), « *Oh y a pervers, y a euh... spanklover euh...* » (Monsieur P). Trois autres indiquent des pseudonymes non connotés, mais en lien avec des pratiques autres (achats, jeux en ligne, forums...). Seul un participant refuse explicitement de développer sur ce sujet : « *Pour aller sur eBay, ouais. (murmure) Je vais pas vous le dire (rires)* » (Monsieur F).

Sur les quatorze participants, trois seulement indiquent s'être présentés aux adolescentes (futurs victimes) en changeant certaines caractéristiques de leur identité. Monsieur H se présentait sous les traits d'un jeune adulte : « *sur euh... Skyrock où j'avais un blog, j'aurais pas mis mon âge euh réel, j'avais mis 19 ans. Mais euh, elles savaient que j'avais, que j'étais pas mineur. Déjà. Elles savaient que j'étais majeur* » (Monsieur H). Il explique s'être présenté sous ce jeune âge afin de pouvoir parler à des adolescents et adolescentes, qui selon lui ne seraient pas venus lui parler s'il avait indiqué son âge réel (62 ans au moment des faits). Il nuance en précisant que comme il avait indiqué 19 ans, les adolescentes savaient qu'il était majeur avant de venir l'aborder. Sur le plan visuel, Monsieur H indique qu'il avait mis comme avatar « *un visage euh... d'un garçon qui avait des larmes* ». Ce choix n'est certainement pas sans raison pour Monsieur H, qui présente ainsi un visage de fragilité pouvant faire écho à celle des adolescentes qui venaient lui parler, lui qui semble avoir été dans une recherche de place de soutien auprès de ces jeunes.

Monsieur I quant à lui indique s'être présenté « *en tant que moi-même* » au début de ses conduites infractionnelles (15/16 ans), puis s'être présenté sous les traits d'un adolescent lorsqu'il a été plus âgé : « *arrivé à 18-19 ans, ben les, les personnes me disaient : « Non, j'ai passé l'âge de jouer à ça, machin ». Donc, j'allais voir les, des femmes un peu plus jeunes, 16-17 ans. Et euh... et forcément, elles me trouvaient trop vieux. Donc, j'avais trouvé une vidéo sur Internet d'un mineur qui se... qui se dévoilait en webcam. Et euh, je diffusais la vidéo-là en leur faisant croire que c'était moi.* ». Dans une logique similaire à celle de Monsieur H, Monsieur I s'est « rajeuni » afin de ressembler aux personnes qu'il souhaitait atteindre et de susciter leur confiance. Il a également utilisé une vidéo où il se montrait (il montrait l'adolescent qu'il disait être) en train de réaliser le type d'activité sexuelle qu'il demandait à ses victimes, là encore peut-être pour les mettre plus en confiance.

Monsieur K présente une démarche similaire à celle de Monsieur I. Il indique, au début de ses conduites infractionnelles, se présenter sans mentir : « *C'était moi en fait euh, je mentais pas sur mon âge* ». Cependant, plus tard dans l'entretien, il raconte que lorsqu'il a avancé en âge, il a commencé à se présenter comme plus jeune qu'il n'était : « *dans la, les, la dernière année ou les deux dernières années, je, j'ai triché sur mon âge, j'avais euh 22 ans, j'écrivais que j'en avais 17 ou 18* ». Cette période, il la décrit comme une période où il était en couple et où ses activités sur Internet avaient uniquement une dimension sexuelle (et non plus une dimension affective, ou de recherche d'une petite amie, comme ce pouvait être le cas auparavant). Ainsi, tout comme Monsieur I, Monsieur K a adopté un âge plus jeune que le sien mais plus proche de celui des adolescentes, afin de pouvoir continuer à pratiquer ses conduites infractionnelles.

Quant à Monsieur C, le quatrième participant ayant réalisé des sollicitations sexuelles de mineurs, il indique s'être présenté sans mentir sur son âge : « *J'ai jamais menti sur mon âge, qui j'étais, par contre* » (Monsieur C).

Concernant l'image que les participants pouvaient avoir d'eux à travers leurs pratiques du numérique, peu d'éléments ont été recueillis. Seul Monsieur K mentionne sa « popularité » sur un réseau social régional, où il avait travaillé à construire un profil qui lui avait valu de « bonnes notes » sur le réseau social, et qui l'amenait selon lui à être reconnu, même dans la rue, par des personnes inconnues. Les autres participants ne font pas état de leur « vie numérique », qui semble rester assez simple, certains évoquant des profils Facebook peu utilisés, des réseaux sociaux surtout utilisés pour garder le contact avec des proches.

Ainsi, les pratiques ne sont pas constantes dans la présentation de soi sur Internet. Le choix des façons de se présenter relève de décisions individuelles qui peuvent avoir diverses

origines, la dimension sexuelle primant rarement. La modification de l'identité dans le cadre des sollicitations sexuelles de mineurs est présente dans trois cas sur quatre, de façon partielle pour deux d'entre eux, semble-t-il pour faciliter le contact. Les participants n'abordent pas la question de l'image de soi sur Internet, le cyberspace ne paraît alors pas propice à l'épanouissement d'une dimension qui semble par ailleurs en souffrance chez certains participants, qui présentent une image d'eux dégradée et une faible estime d'eux-mêmes.

Lecture bioscopique de l'entrée dans les conduites infractionnelles

Trois grandes dimensions, fréquemment identifiées comme potentiellement fragilisantes si mises en tension⁴¹, ont ici été abordées par les participants : la sphère relationnelle (amoureuse, familiale, notamment), la consommation de produits psychoactifs, et le travail.

La sphère relationnelle

La sphère relationnelle est la dimension la plus mise en avant par les participants lorsqu'ils retracent les difficultés vécues dans les périodes de conduites infractionnelles. Elle est surtout abordée par la dimension du couple, ou de l'absence de couple. En effet, une majorité, neuf participants, rapportent un contexte de solitude au moment de l'entrée dans les conduites infractionnelles : « *dès que je me retrouvais seul, c'était reparti* » (Monsieur C), « *je me retrouvais un peu, un peu tout seul, et je me suis renfermé sur moi-même* » (Monsieur G), « *je me suis retrouvé à nouveau tout seul loin de mes parents, et puis je me suis ennuyé pendant un moment et c'est reparti comme ça* » (Monsieur N), « *une période où, je me sentais seul, et du coup j'ai glissé vers le... une chose comme ça, quoi* » (Monsieur O). Ainsi, les conduites infractionnelles surviennent ici dans des périodes (plus ou moins longues) d'isolement, où s'installe un sentiment de solitude qui peut alimenter une fragilité psychologique.

Les difficultés dans le couple sont aussi pointées, par cinq participants : « *elle disait que je... je l'avais carrément trompée avec ça* » (Monsieur B), « *J'étais en voie de séparation, je sentais, enfin, mon couple allait, allait mal euh je, j'étais en voie de séparation et euh... et à chaque fois, je me suis renfermé euh, là-dedans* » (Monsieur G), « *Et... toutes les fois que, qu'elle rentrait, c'est devenu une habitude euh, qu'elle rentrait et que j'avais pas mangé... C'était, puis c'était méchamment, elle me le disait [...] au mois d'avril euh, je me suis rebellé, je lui ai dit, « si t'as pas fini de m'insulter comme ça, je vais aller déposer plainte, parce que*

⁴¹ À ce sujet, voir le modèle « Risque-Besoins-Réceptivité » de D.A. Andrews et James Bonta (2015), et l'approche bioscopique de Loïck Villerbu (Villerbu, 2003b).

je n'en peux plus » ». (Monsieur H). Les tensions dans le couple contribuent à ce que les personnes se retrouvent alors en situation de vulnérabilité, ce qui peut avoir joué un rôle dans la dynamique de mise en œuvre des conduites infractionnelles.

Sur l'ensemble de l'échantillon de recherche, seul Monsieur M n'indique pas de difficultés relatives à la sphère relationnelle (amoureuse, amicale, familiale) au moment de l'entrée dans les conduites infractionnelles ou durant celles-ci.

Ainsi, la sphère relationnelle est une sphère de vie qui se présente comme fragilisée chez la majorité des participants, cet état pouvant alors alimenter des vulnérabilités psychiques, qui mettent ces participants dans des situations plus à risque en ce qui concerne la transgression et l'infraction.

La consommation de produits psychoactifs

Sur l'ensemble de l'échantillon, seuls trois participants ont déclaré avoir eu une consommation d'alcool importante au moment de la tenue des conduites infractionnelles : « *il y avait des moments où je consommais de l'alcool plus que... qu'il ne... qu'il n'aurait fallu. Mais... c'est pas la... c'est pas l'unique raison quoi, c'est tout un... tout une... tout un amalgame de... qui ont fait que... bon.* » (Monsieur B), « *l'alcool m'a emmené sur le... enfin Internet j'avais déjà mais euh... Quand j'étais imbibé euh, je déviais complètement euh... ben sur ce pourquoi je suis là aujourd'hui* » (Monsieur C), « *j'avais ma bouteille de Ricard, ma bouteille d'eau et... mes glaçons* » (Monsieur J, devant l'ordinateur). Ici, trois postures différentes apparaissent : pour Monsieur B, l'alcool a pu jouer un rôle dans l'infraction mais il n'est pas le seul facteur en cause, pour Monsieur C c'est selon lui l'alcool qui l'a conduit à l'infraction, et pour Monsieur J l'alcool et l'infraction coexistent sans qu'il ne fasse de lien.

La consommation de produits psychoactifs semble donc être une dimension peu présente chez les participants, restreinte ici à la consommation d'alcool. Là encore, cette consommation laisse à penser que ces personnes seraient aux prises avec des difficultés d'ordre psychologique, participant d'un état de vulnérabilité psychique.

Le travail

La sphère du travail a moins été interrogée dans le sens du lien avec les conduites infractionnelles. Les situations au moment de l'entrée et de la tenue de ces conduites sont variées : cinq participants déclarent avoir été en activité professionnelle, trois en activité scolaire ou universitaire, trois retraités, deux sans activité professionnelle, et l'un (Monsieur G) au chômage lors de la première occurrence et en activité lors de la seconde (environ dix ans plus tard). L'absence d'activité (sans emploi et retraite) semble avoir pu être pour certains un facteur à prendre en compte dans l'analyse des dynamiques infractionnelles, puisqu'elle peut

s'accompagner d'un ennui et du sentiment de solitude déjà cité, qui participent d'un repli sur soi et d'un isolement propice à la tenue des conduites infractionnelles.

Synthèse

- Concernant l'utilisation de pseudonymes, 2 participants rapportent l'utilisation de pseudonymes à consonance sexuelle, les autres disent utiliser des noms, des prénoms, des pseudonymes en lien avec des jeux où les centres d'intérêt qu'ils peuvent avoir sur Internet (hors conduites infractionnelles).
- Trois participants indiquent des modifications apportées à leur identité dans le cadre des conduites infractionnelles. Elles peuvent concerner l'âge ou l'image. Concernant l'âge, 1 participant a indiqué un âge inférieur au sien de 44 ans, mais adulte (19 ans), tandis que 2 participants ont indiqué un âge inférieur aux leurs de quelques années, afin de continuer à se présenter comme adolescents (16, 17 ans). Concernant l'image, deux participants ont utilisé des supports visuels (dessin ou photographie) pour soutenir l'idée de l'âge qu'ils disaient avoir.
- Des points de fragilité liés au contexte de mise en œuvre de la conduite infractionnelle sont relevés pour trois dimensions : la sphère relationnelle (9 participants évoquent un contexte de solitude, 5 participants évoquent des difficultés dans le couple), la consommation d'alcool (pour 3 participants), et le travail (dont l'absence entraîne ennui et solitude).

6.3.10. Éléments d'analyse - la dimension relationnelle dans le cyberespace et les conduites infractionnelles

Cette partie tâchera de présenter les éléments relatifs à la dimension relationnelle, le rapport à l'autre dans le cyberespace, et dans les conduites infractionnelles.

Vision des relations dans le cyberespace

Modalités relationnelles dans le cyberespace

L'établissement de relations dans le cyberespace se différencie pour les participants selon qu'elles concernent des personnes déjà connues (famille, amis, collègues...) ou des inconnues. Ainsi, quatre participants indiquent que le numérique leur sert pour garder contact avec leurs proches : « *ça me permet de pallier mon manque de, de contact avec mes, mes amis* » (Monsieur G), « *moi l'utilisation de Skype c'est de- euh, c'est familial* » (Monsieur P). Il s'agit de relations qui préexistent au numérique, et pour lesquelles il devient un support qui permet de maintenir le lien. Quatre participants indiquent que les relations sur Internet peuvent aussi concerner la recherche et la rencontre d'un partenaire intime : « *mes deux compagnes précédentes, euh je les ai accompagnées, contactées euh, via Internet* » (Monsieur G), « *Le gros avantage d'Internet moi c'est qu'il m'a permis de, de m'ouvrir euh, aux filles et... [...] je suis pratiquement sorti qu'avec des filles rencontrées sur Internet* » (Monsieur K). Parmi eux, trois ont par la suite rencontré une ou plusieurs des femmes contactées, et ont eu avec elles des relations intimes (à noter que dans le cas de Monsieur K, certaines de ces conduites relèvent du cadre infractionnel). Le cyberespace devient alors un lieu de rencontres, le plus souvent à visée amoureuse et/ou sexuelle. Monsieur H est le seul à évoquer des rencontres avec des personnes inconnues dans un seul but d'échange et de discussion : « *la première fois que je me suis connecté, c'était pour parler avec les personnes euh, de tout âge* », « *je préférais parler à des gens qui étaient un, qui étaient en activité. Et qui avaient un autre sens de... de la réalité actuelle euh, de la vie* » (Monsieur H).

La rencontre avec l'autre semble dictée par une logique de tri, de sélection. On choisit celle ou celui qui nous plaît et on ignore celle ou celui qui ne nous convient pas. « *C'est comme un catalogue* », dit Monsieur B en parlant des sites de rencontres : « *vous tournez les pages vous voyez une photo qui vous intéresse : « ah, celle-là elle est bien », puis vous lisez, hmm, ah non elle fume ; bon ben hop on tourne la page. On choisit comme sur un catalogue, pareil (rire)* ». Monsieur H s'est tourné vers les personnes jeunes et mineures parce que « *parler avec les an-, les vieux, je, je m'ennuyais* ». Il ne s'agit pas ici de personnes identifiées, mais d'une classe d'âge, d'un statut social, que Monsieur H rejette, préférant se tourner là encore non pas

vers des individus singuliers mais vers d'autres catégories de population l'intéressant plus : « *des personnes de 30 ans qui n'avaient jamais travaillé et qui avaient pas de... qui avaient même pas de diplôme euh, qui avaient arrêté les études euh... qui étaient démunies, je dirais, ça m'intéressait plus à parler à ces gens-là* » (Monsieur H). Pour Monsieur J, cette sélection se fait sur des critères esthétiques : « *Ah ouais, beaucoup le physique, oui. Oui. Beaucoup le physique. L'attrance. Voilà.* », c'est ainsi qu'il sélectionnait les personnes avec lesquelles il entraînait en relation *via* les réseaux sociaux. Monsieur K se décrit lui-même comme un Don Juan : « *Sur Internet, c'est, c'était, c'est l'avantage, c'est que, on peut parler à plusieurs personnes, donc euh... avoir plusieurs numéros euh...* », « *je commençais à avoir le profil du, du vrai... du vrai séducteur, qui collectionnait les filles sur Internet* ». Le terme de collection employé ici fait écho au catalogue de Monsieur B, et assigne l'autre à une place d'objet à acquérir, à collectionner.

Les relations sur Internet, hors conduites infractionnelles, sont relativement peu abordées par les participants (contrairement à d'autres éléments), mais les discours qu'ils tiennent à ce sujet permettent de faire ressortir ces deux déclinaisons : ces relations sont soit établies avec des proches et préexistent à l'usage du numérique, soit elles le sont avec des personnes inconnues, sollicitées le plus souvent dans une démarche intime. Dans ce second cadre, la relation à l'autre s'établit alors d'une façon fonctionnelle pour les participants qui sélectionnent les personnes qui correspondent à leurs désirs.

Vécu des relations

Le vécu des relations à l'autre dans le cyberspace est décrit de diverses manières par les participants, mais la notion d'authenticité, présente ou absente, vient créer un lien entre les discours tenus. Monsieur K relate ainsi ses premières relations amoureuses sur Internet : « *c'était, une vraie relation sentimentale. Euh je m'attachais, on s'en-, on s'envoyait des textos, mêmes si elle habitait euh... à 800 kilomètres euh, y'a une vraie relation sentimentale et affective* ». Même si par la suite il indique avoir lui-même changé dans son rapport à l'autre, en devenant plus consommateur, il décrit une relation affective authentique lors de ses premières rencontres. Monsieur B également, a pu établir des relations qui se transforment en amitié. Pour Monsieur G, certaines relations ont mené à la vie conjugale, puisqu'il a rencontré deux conjointes *via* Internet. Ainsi, les rencontres sur Internet semblent pouvoir mener, dans certains cas, à des relations riches et pérennes, et ce qui semble être initialement des relations d'objet partiel ou fonctionnel se transforme en relations d'objet total.

Pour d'autres participants, *a contrario*, les relations dans le cyberspace ne semblent

pas revêtir cette dimension d'authenticité. Pour Monsieur F, elles seraient fictives : « *Je suis pas sur les réseaux sociaux, j'ai un avis, enfin, un a priori peut-être, sûrement, hmm, assez négatif. Ça prendrait beaucoup trop de temps pour euh, avoir des amis euh, imaginaires* ». La dimension virtuelle de la relation la rend pour lui imaginaire, elle ne serait ici pas « vraie ». Pour Monsieur K, ces relations ne durent pas : « *les rencontres sur Internet, c'est quelque chose de très éphémère, on passe très vite à ; à un autre mec, à une autre fille, à, euh on a le numéro et puis trois semaines après on n'a plus de contact* ». Éphémères, ces rencontres ne donnent alors pas lieu à la création de liens forts avec l'autre. L'idée de consommation et d'accumulation dans le rapport à l'autre apparaît de nouveau ici. Pour Monsieur O, ces relations n'en sont pas : « *une communication oui, une relation euh... moyennement. Parce que c'est pas des choses euh... enfin qui sont constructives, je pense* ». S'il ne détaille pas son idée, il laisse à penser que pour lui, le rapport à l'autre dans le cyberspace ne permet pas la création de liens.

Enfin, certains abordent l'absence d'authenticité en mettant en avant les doutes pouvant exister quant à l'identité de la personne avec laquelle la relation s'établit : « *il y a les gens qui trichent, ils mettent des photos qui... sont pas très récentes* » (Monsieur B), « *c'est qu'on sait jamais qui on a derrière, c'est ça qui est terrible* » (Monsieur J). Le risque existe alors d'être trompé, voire de faire de mauvaises rencontres : « *des connaissances, plus ou moins malsaines* » (Monsieur I), « *Du meilleur comme du pire d'ailleurs hein ça peut...* » (Monsieur P).

Ainsi, la dimension virtuelle de la relation peut avoir diverses incidences, telle la facilitation de la sélectivité, l'interrogation sur l'authenticité de la relation, ou encore l'alimentation d'une prudence voire d'une méfiance envers l'autre. Ces éléments n'empêchent pas les participants d'entrer en relation dans le cyberspace, en effet, seuls deux indiquent ne pas y créer de relations : « *je suis jamais allé sur des chats ou des choses comme ça. C'est vraiment... j'utilise vraiment seul quoi* » (Monsieur E), « *Non, là c'est vraiment un outil pour moi, je cherche des informations pour moi. J'ai jamais été quelqu'un de très sociable je dirais* » (Monsieur N).

Relations établies avec d'autres auteurs d'infractions

Seuls six participants relatent avoir échangé avec d'autres internautes au sujet des consultations de contenus pédopornographiques. Pour l'un d'entre eux, Monsieur K, ce type d'échange n'a eu lieu qu'une fois, contrairement aux quatre autres : « *je parlais à un ; à un pédophile et... je lui demandais, lui, ce qu'il aimait, mais lui, il aimait les très jeunes enfants,*

les trucs un peu sadiques... ça m'avait un peu marqué. Et moi, il m'avait demandé moi ce que j'aimais, je lui avais dit moi c'était plus les jeunes filles de 11, 12, 13, 14 ans. C'est la seule fois où j'ai parlé euh... » (Monsieur K). Monsieur K indique ne pas s'être reconnu dans cet échange, qu'il n'a pas réitéré : *« j'avais pas l'impression de, de l'être en fait »* (pédophile).

Pour les autres participants, les échanges pouvaient avoir plusieurs raisons. Pour Monsieur B, par exemple, c'est en discutant avec des personnes sur des sites pornographiques qu'il a obtenu des adresses internet pour consulter des contenus à caractère pédopornographique, ou encore zoophiles ou sado-masochistes. Pour les cinq (Monsieur B, Monsieur D, Monsieur J, Monsieur O, Monsieur P), il s'est agi d'échanger des fichiers pédopornographiques avec d'autres internautes : *« Et la première fois que ça s'est passé, j'ai reçu des photos. Ces photos, je les ai renvoyées à d'autres qui m'ont renvoyé d'autres »* (Monsieur B), *« ça m'arrivait d'échanger des, des dossiers, des fichiers »* (Monsieur P) ; ou de discuter de pornographie et de pédopornographie. Sur ce point, les participants ne développent pas la teneur de leurs échanges, sauf Monsieur P, qui explique prendre souvent part à des jeux de rôles à caractère pédopornographique : *« Ben des jeux de rôles euh... quand c'était, quand je discutais avec des adultes, y en a un y en a un qui faisait l'enfant et l'autre qui faisait le, l'adulte quoi »*. Concernant le contenu des discussions, deux participants indiquent également avoir échangé avec des personnes qui leur relataient des agressions commises sur des mineurs. Ces deux participants font part de doutes quant aux propos de leurs interlocuteurs : *« avec Internet, vous savez jamais ce que les gens disent si c'est la vérité ou pas, qui euh disaient avoir eu des relations et, donc qui en parlaient »* (Monsieur P), voire même de craintes : *« Certains m'ont même fait peur [...] Ben il y en a qui me racontaient qu'ils étaient passés à l'acte. Alors vrai, ou faux, je sais pas. Mais euh, ça m'a donné un peu de recul quoi. »* (Monsieur B).

Enfin, seul un participant indique avoir établi des liens d'amitié avec les personnes avec lesquelles il échangeait : *« J'avais des gens, c'était des vrais amis »* (Monsieur J). Pour les autres, les relations étaient éphémères et n'ont pas mené à la création de liens : *« Je n'ai jamais rencontré ces gens-là et je n'ai jamais eu envie de les rencontrer »* (Monsieur B), *« c'est vraiment ponctuel hein euh, il y a jamais, j'ai jamais eu de, une relation suivie avec quelqu'un »* (Monsieur P).

Ainsi, seule une minorité des participants a établi des relations avec d'autres auteurs d'infractions similaires à celles qu'ils ont commises. Peu d'informations sont disponibles quant à ces relations car les participants semblent mal à l'aise à l'idée de développer ou relater ces échanges. Ainsi, il apparaît que ces relations visaient principalement à partager des contenus

pédopornographiques, et à échanger à ce sujet.

Relations établies avec les victimes

Seuls quatre participants, ceux qui ont réalisé des sollicitations sexuelles de mineurs, ont établi des relations avec les jeunes filles qui ont été victimes de leurs conduites : Monsieur C, qui souhaitait discuter de sexualité avec des adolescentes, Monsieur H, qui souhaitait échanger avec des jeunes sur leur vie, Monsieur I, qui a filmé des jeunes filles dans des activités sexuelles puis les a fait chanter, et Monsieur K, qui recherchait des relations amoureuses et/ou sexuelles avec des adolescentes. Parmi ces participants, deux ont établi avec des victimes des relations qui rentraient immédiatement dans le cadre d'une conduite infractionnelle (Monsieur C, Monsieur I). Les deux autres relatent des situations où l'un recherchait des relations sans dimension sexuelle, par curiosité envers les vies adolescentes (Monsieur H), l'autre cherchait à rencontrer des adolescentes dans le but d'engager une relation amoureuse (Monsieur K) ; les conduites infractionnelles sont arrivées ensuite. Ainsi, pour ces deux participants, la dimension sexuelle dans les échanges n'arrivait pas dès la première rencontre.

Concernant les échanges à caractère sexuel, deux participants (Monsieur C, Monsieur H) indiquent que ce sont les jeunes filles qui étaient à l'origine des conversations : « *c'était les jeunes filles qui m'accostaient hein* » (Monsieur C), « *c'est pas moi qui commençais à... à parler de sexe en premier* » (Monsieur H). Et si pour Monsieur C, ce type de discussion était recherché, Monsieur H tient un discours plus ambigu, puisqu'il indique qu'il ne souhaitait pas avoir ce type de discussion, mais en a tout de même mené et a pu en retirer un plaisir sexuel. Monsieur I n'indique pas s'il était à l'origine des demandes d'activité sexuelle, il les anticipait cependant suffisamment pour pouvoir prévoir la capture de vidéo avec laquelle il faisait ensuite chanter ses victimes. Enfin, Monsieur K évoque des relations selon lui consenties et n'indique alors pas qui en était à l'origine.

Parmi toutes les personnes qu'ils ont pu rencontrer dans le cadre de leurs conduites infractionnelles, Monsieur C, Monsieur H et Monsieur K indiquent avoir tissé avec certaines des liens qui ont perduré dans le temps : « *c'est vrai qu'avec certaines j'ai gardé, j'ai gardé contact un petit moment* » (Monsieur C), « *ça m'est arrivé de discuter pendant un an, même plus avec les mêmes personnes* » (Monsieur H), « *je suis sorti avec une fille rencontrée sur ce site, on a passé tout l'été ensemble et, on est resté un, un an, presque un an ensemble, euh ; donc euh relation à distance* » (Monsieur K). C'est d'ailleurs ce que recherchait parfois Monsieur K, puisque contrairement aux deux autres il utilisait les réseaux sociaux dans le but de trouver une petite amie. Pour Monsieur C et Monsieur H, outre la curiosité quant à la vie

des jeunes, apparaît dans la relation une posture d'adulte référent que tous deux ont pu occuper à l'égard des jeunes : « *j'essayais de leur amener aussi un certain confort de conseil, du fait de mon, de mon âge, c'était surtout ça quoi* » (Monsieur C), « *je voulais qu'elle fasse ses... ses devoirs avant, avant qu'elle allume Internet* » (Monsieur H).

Les relations établies avec les victimes varient donc selon les participants, et notamment selon les motivations qui les ont poussés à prendre contact avec des mineures en premier lieu. Des tendances générales sont difficilement identifiables au regard de la faible taille de l'échantillon, la présence de facteurs de vulnérabilité des mineures par exemple, n'est identifiable clairement que chez Monsieur H et Monsieur I, les éléments des discours de Monsieur C et Monsieur K ne nous permettant pas de l'interroger.

Représentations des victimes

Les discours des participants permettent d'interroger la représentation qu'ils ont pu avoir des victimes des conduites infractionnelles qu'ils ont tenues. Ces discours se situant *a posteriori*, ils sont pour beaucoup d'entre eux teintés par les réflexions et apprentissages qu'ont pu faire les participants dans le cadre des suivis socio-judiciaires et/ou psychologiques. Ils n'ont ainsi pas la teneur de discours qui auraient été recueillis pendant ou juste après la commission des faits. Pour autant, ils apportent une lecture complexe et riche de la représentation que les participants ont pu avoir des mineurs et mineures victimes. Dans cette partie, seront qualifiés de « victimes » les mineurs apparaissant sur les contenus à caractère pédopornographique consultés par les participants, et/ou ayant eu des échanges à caractère sexuel avec les participants.

La non-reconnaissance de la contrainte ou de la souffrance

L'un des premiers éléments qui ressort des entretiens est l'absence d'identification ou de reconnaissance de la contrainte subie par les victimes, ou de la souffrance ressentie par celles-ci. Seuls deux participants évoquent la violence qui peut être exercée à leur rencontre : « *c'est les enfants qui sont victimes de violence* » (Monsieur D), « *on sait très bien ce qu'ont subi ces gamins, que... que c'est abominable, que ça les a marqués à vie, que... voilà, que c'est, y'a pas à rechercher ça quoi, et c'est normal que ça soit réprimé quand même de... de telles images* » (Monsieur E) ; deux autres évoquent la vulnérabilité des adolescents sur Internet : « *c'est vrai que aujourd'hui Internet, que ce soit fille ou garçon, à partir du moment où ce sont des ados c'est toujours dangereux* » (Monsieur C), « *Je trouve que... c'est moins sécurisé. Les les sécurités sur, sur les, sur ces sites de rencontres, ou de discussion sont très très mal sécurisées* » (Monsieur H, à propos des risques encourus pour les jeunes).

D'autres participants, au contraire, reconnaissent dans l'après-coup ne pas avoir perçu cette contrainte à la période des conduites infractionnelles : « *Je me suis jamais non plus posé la question si les mineurs en question, comme les majeurs, on va pas se voiler la face, mais, est-ce qu'ils étaient pas obligés de le faire, sous la contrainte, par exemple ? Je me suis jamais posé ce genre de question* » (Monsieur B), « *ils étaient pas, les enfants étaient pas obligés ni quoi que ce soit quoi* » (Monsieur M), « *j'allais pas m'imaginer qu'on les avait forcés et tout ça* » (Monsieur P) ; ni cette souffrance : « *je pensais pas vraiment qu'il y avait une souffrance chez eux* » (Monsieur F), « *autant dans une photo, on peut demander à quelqu'un de poser et de sourire, euh, ça, la souffrance se voit pas autant dans une vidéo ça, ça se devinait, ça se voyait beaucoup plus facilement* » (Monsieur G). Le cas de Monsieur G présente cette particularité qu'il recherchait spécifiquement des photographies, dans lesquelles la souffrance peut (pour lui) ne pas être vue, et refusait de voir des vidéos, qui rendent les victimes trop « vivantes » et leur souffrance trop visible.

Ainsi, il apparaît que la contrainte subie par les victimes, et la souffrance pouvant résulter des violences subies, ne soient pas reconnues par certains participants lorsqu'ils tiennent les conduites infractionnelles.

L'image de la femme

La description des conduites infractionnelles (Cf. *supra*) indique que pour la majorité des participants, les victimes sont de genre féminin. Dans les discours que certains portent sur les adolescentes, deux visions peuvent être identifiées : la femme hypersexuelle ou la femme soumise.

Deux participants donnent une image de la femme hypersexuelle : « *Ben une discussion euh, j'aimerais bien voir ta queue, par exemple hein, je vais parler cru. Euh... j'aimerais bien voir ta queue, alors euh, forcément, des trucs comme ça quoi. Que des trucs comme ça. Est-ce que t'as une grosse machin euh... Est-ce que tu l'as, est-ce que t'aimerais le faire avec moi, des trucs, que des trucs comme ça.* » (Monsieur C), « *Parce que les demandes de câlin venaient surtout euh... surtout d'elle. [...] Elle avait envie de... de s'épanouir, elle avait envie euh... de, de jouir, elle avait envie... [...] Quand elle avait envie, c'était euh... comme je dirais euh, il aurait fallu y passer l'après-midi (rire)* » (Monsieur H). Pour ces deux participants, les jeunes femmes sont non seulement demandeuses (Cf. *supra*) mais elles présentent un intérêt développé pour la sexualité. Les deux participants portent un jugement sur ces conduites sexualisées, pour Monsieur C les jeunes filles semblent très sexualisées, plus qu'« à son époque », et pour Monsieur H c'est trop, il porte un regard négatif sur les désirs et les demandes des adolescentes.

Dans le discours de trois autres participants, c'est l'image de la femme comme en position de soumission ou d'infériorité qui peut être identifiée : « *En position de supériorité* » (Monsieur I, à propos du ressenti vis-à-vis des victimes), « *je me sentais pas euh dévalorisé* » (Monsieur K, à propos de sa recherche de relations avec des adolescentes plus jeunes que lui), « *Où on a un peu le côté euh, que la femme est soumise à l'homme ou des choses comme ça, je pense que c'était ça un peu qui me... qui me plaisait un peu là-dedans, ouais* » (Monsieur O). Pour ces participants, la femme est inférieure (Monsieur I), soumise (Monsieur O), ou bien, de par son plus jeune âge et son inexpérience, ne risquera pas de le dévaloriser (Monsieur K). Les rapports femmes-hommes ne sont pas présentés comme égalitaires pour ces participants, et leurs propos interrogent la question du rapport au genre dans ce type de conduites infractionnelles. Ce point n'a pas fait l'objet d'investigation lors des entretiens, mais constitue une ouverture et une piste de recherche qui présente un intérêt indéniable.

L'insupportable altérité

Dans une lecture en négatif du phénomène de prise en compte de l'altérité, il apparaît que pour certains participants, l'irruption de celle-ci dans leurs expériences infractionnelles puisse avoir un caractère insupportable. Ainsi, Monsieur F explique avoir cessé de télécharger et consulter de la pédopornographie lorsqu'il a reconnu ses cousins sur une photographie, ce qui a provoqué en lui un choc : « *Parmi les images téléchargées, j'ai reconnu, formellement, mes deux cousins. Il y en a un qui était en train de faire une fellation à son, à son cadet. Ça a été un coup de massue, j'ai arrêté net.* ». La reconnaissance de l'autre sur l'image a eu pour lui un effet inhibiteur immédiat, il lui est devenu impossible de continuer à consommer les contenus pédopornographiques lorsque ceux-ci ont été associés à des personnes qu'il connaît.

Pour Monsieur G, comme indiqué précédemment, c'est la vidéo qui est insupportable : « *Parce que je me suis rendu compte que les, des vidéos, euh, les vidéos me, souvent me rapprochaient, me créaient trop de malaises. Euh, il y a un moment où ça se rapprochait, voilà c'était vivant, euh, ça bougeait, c'était...* », « *dès que ça s'approchait euh... de, de quelque chose de, de vivant, alors pour moi, c'était euh... le malaise était trop grand.* ». Le mouvement, le son, rendent l'enfant de l'image « vivant », ce qui suscite un malaise en Monsieur G. Une image, immobile lui permet de gommer l'éventuelle souffrance ressentie par l'enfant, d'occulter son altérité.

Monsieur H, quant à lui, refuse de connaître le nom d'usage de sa victime : « *Alors euh, son vrai nom... son vrai nom et son vrai prénom, je ne sais pas. Son... le prénom qu'elle avait... mis, c'était Crist, C-R-I-S-T. Non, K, K plutôt. K-R, voilà. Moi, je pensais que, je pensais que c'était Christie ou... euh, son vrai nom mais non euh... le gendarme me l'a dit mais je préfère*

ne pas le savoir (rire) J'ai dit non non, je veux pas savoir. ». Ici, c'est le nom, marqueur de l'identité de la victime, qui est insupportable pour Monsieur H. Rendrait-il l'autre plus « réel » ? Toujours est-il que Monsieur H refuse d'en prendre connaissance, préférant conserver de la victime le pseudonyme qu'il lui a connu.

À travers ces trois exemples, s'illustre l'insupportable de l'irruption de l'altérité. Si celle-ci advient, les participants la refusent, ou mettent un terme à leurs conduites. Les conduites infractionnelles semblent alors ne pas pouvoir se tenir, si l'autre *est*, existe, en tout cas existe *trop* et en lui-même, aux yeux des participants.

La perception de l'altérité

L'absence de prise en compte de la contrainte et de la souffrance chez l'autre, une vision des femmes où elles existent *via* la sexualité ou la domination, une altérité insupportable, sont autant d'éléments qui parlent du rapport à l'autre-victime chez les participants. À divers degrés, l'autre n'existe pas ; pas dans sa subjectivité. L'autre ne souffre pas, l'autre me sert, l'autre n'est pas ; l'autre existe dans ce que je veux qu'il existe. « *Je pensais pas aux mineurs qui étaient dessus* », dit Monsieur B, à propos des mêmes mineurs qu'il regardait, puisque ce sont eux qui étaient pris en photographie. De sujets, les victimes deviennent objets du désir : « *quand je suis à chercher euh... j'en ai pas grand chose à faire, enfin ce qui m'intéresse c'est leur corps quoi, c'est pas eux-mêmes en fait* » (Monsieur E). Le virtuel participe de cet effacement de l'altérité : « *j'avais pas non plus pris conscience euh, du, du, du fait que ces vidéos euh, il y ait, c'était pas du... c'était pas du virtuel, je veux dire, qu'il y avait vraiment des gens, il y avait des en-, vraiment des enfants, il y avait vraiment des adultes* » (Monsieur P). L'autre endosse ici la dimension fonctionnelle repérée dans la littérature (Cf. Chapitre 4).

La perception de l'autre n'est pas binaire, et tous les participants ne se situent pas toujours du côté d'une occultation totale de l'altérité. La prise en considération de celle-ci semble plutôt se situer sur un continuum, et la logique qui sous-tend le positionnement du curseur est singulière à chaque participant. Ainsi, comme développé précédemment, l'altérité peut faire irruption et remettre en cause la conduite infractionnelle. La honte peut également advenir : « *j'étais quand même un peu rattrapé par ma morale et mon éducation, qui fait que euh... je savais que c'était pas bien, quoi* » (Monsieur O). Les discours actuels des participants montrent que l'accompagnement socio-judiciaire et psychologique peut les mener à prendre conscience de cette altérité.

Dès lors, le positionnement par rapport à l'autre et la prise en compte de son altérité apparaissent comme des facteurs pouvant participer à la mise en œuvre et la persistance de la conduite infractionnelle. Variable, selon les participants, les supports utilisés, les contextes

d'utilisation, ce rapport à l'autre vient participer du fonctionnement transgressif des participants, dans lequel il peut jouer un rôle inhibant ou désinhibant, selon sa déclinaison.

Synthèse

- Les relations mises en œuvre dans le cyberspace visent soit à garder le lien avec des proches, soit à faire de nouvelles rencontres amoureuses ou amicales. Dans le cadre de nouvelle rencontre, une dimension de sélection d'un autre-objet apparaît.
- Seuls 2 participants déclarent spécifiquement ne pas rechercher à entrer en relation sur Internet.
- Dans certains cas, les relations peuvent se transformer en amitié ou relation amoureuse, mais dans d'autres le doute sur l'authenticité de la relation va persister.
- Six participants ont échangé avec d'autres auteurs d'infractions sur Internet, une seule fois pour 1 participant et à plusieurs reprises pour 5 participants. Ces relations ont permis d'obtenir des informations sur les façons de se procurer des contenus à caractère pédopornographique, ou d'échanger directement ce type de contenus.
- Concernant les relations avec les adolescents, parmi les 4 participants qui en ont établies, 2 participants cherchaient dès le début à avoir des échanges à caractère sexuel, tandis qu'1 participant recherchait une relation amoureuse et 1 autre souhaitait échanger avec des jeunes, sans aborder la question de la sexualité.
- Ces 4 participants considèrent que les relations avec les victimes étaient initialement consenties, et parfois même à l'initiative des adolescentes.
- Concernant la représentation des victimes, les participants ne présentaient pas de reconnaissance de la contrainte et de la violence subie par les victimes, au moment où ils ont tenu les conduites infractionnelles. L'altérité fait défaut, et elle est insupportable lorsqu'elle fait irruption. Pour certains participants, il s'agit aussi de rechercher une image de la femme-objet hypersexuelle ou soumise.

6.3.11. Éléments d'analyse - la prise en charge institutionnelle

Tous les participants rencontrés sauf un (Monsieur E) sont soumis à des mesures de soins pénalement ordonnés, en pré- ou post-sentenciel. Dans ce cadre, tous sont suivis par un psychologue et/ou un psychiatre, Monsieur E étant également suivi dans le cadre d'une démarche de soins non contraints. Par ailleurs, tous les participants condamnés sont suivis par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Cependant, peu d'éléments ont été recueillis quant aux suivis SPIP, sur lesquels il ne sera alors pas possible de développer.

Le suivi « Psy »

Le suivi « psy » peut prendre plusieurs formes : psychiatre, psychologue, groupe de parole. Tous les participants sauf Monsieur B sont suivis par une ou un psychologue (en institution pour tous sauf Monsieur I qui est suivi en libéral). Les psychologues en institutions sont tous des psychologues spécialisés dans la prise en charge sous main de justice, exerçant en CRIAVS ou en CMP. Parmi ces participants, quatre déclarent être également suivis par une ou un psychiatre de la même institution. Monsieur B, quant à lui, est suivi par un psychiatre en libéral. Monsieur J ajoute avoir également un suivi en CSAPA quant à sa consommation d'alcool. Monsieur C indique également avoir eu un accompagnement quant à sa consommation d'alcool, aujourd'hui terminé. Enfin, un participant (Monsieur D) relate des hospitalisations liées à une dépression.

Concernant les groupes de parole, deux groupes ont été identifiés, au sein de deux institutions différentes. Dans un CRIAVS se tient un groupe de parole concernant les infractions à caractère sexuel avec usage d'Internet. Cinq des participants rencontrés prennent part à ce groupe. Dans un autre CRIAVS, se tient un groupe de parole à destination d'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Deux autres des participants rencontrés y participent.

Deux axes de travail principaux se dégagent des discours des participants quant aux suivis « psy » : le travail sur les faits commis et le travail sur leur histoire personnelle et leurs difficultés. Ainsi, sept participants indiquent avoir mené avec leur thérapeute une réflexion sur ce qui a pu les conduire à la conduite infractionnelle : « *ça m'a apporté du recul sur euh... sur euh, sur ce que j'avais fait, sur euh, sur les évènements liés à ça, euh sur les, sur les conséquences* » (Monsieur G), « *essayer de comprendre pourquoi, j'ai fait ça* » (Monsieur O). Six d'entre eux indiquent également que le travail thérapeutique leur permet d'aborder leur histoire, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer, leurs problématiques quotidiennes : « *ça m'a permis de, de, remémorer... mon enfance euh... les problèmes euh, que j'ai rencontrés euh, depuis... tout petit. Des choses que j'avais... que j'avais mis aux oubliettes je dirais, et qui*

me... préoccupaient » (Monsieur H), « il y a quand même un travail de fond, euh, sur euh, sur ma vie et sur essayer de comprendre les choses » (Monsieur M).

Dans l'ensemble, les participants semblent adhérer positivement au suivi « psy », dans lequel ils trouvent un intérêt, notamment à comprendre ce qui les a menés aux conduites infractionnelles, ainsi qu'un soutien, dans leurs difficultés, et parfois dans leur peur de réitérer ces conduites : *« je sais que dès que j'ai le moindre... le moindre souci, euh, voilà, j'ai, j'ai la soupape de sécurité, qui peut fonctionner tout de suite, sans que ça s'accumule, avec les années » (Monsieur G).* Seul Monsieur I, suivi depuis trois ans, ne trouve plus de sens désormais à cette démarche : *« Ben j'y vais pour faire plaisir à la justice, et puis, c'est tout hein ».*

Les suivis « psy » semblent donc positivement investis par les participants. S'ils y travaillent la question de la dynamique infractionnelle et de ce qui a pu participer à l'installation de celle-ci, il semblerait que la dimension numérique des infractions soit moins questionnée, si ce n'est par le biais d'un des groupes de parole mentionnés. Cependant, les discours des participants sur ce point rapportent davantage leur positionnement quant au suivi et l'investissement de celui-ci, que son contenu et les méthodes employées. Les éléments d'analyse restent donc ici majoritairement centrés sur le vécu du suivi par les participants.

Synthèse

- Tous les participants ont un suivi psychologique en individuel. Sept participants prennent également part à un groupe thérapeutique (5 participants à un groupe pour auteurs d'infractions à caractère sexuel réalisées sur Internet, 2 participants à un groupe pour auteurs d'infractions à caractère sexuel).
- Les participants rapportent travailler, dans le cadre du suivi, sur les faits commis et sur leur histoire personnelle.
- Tous présentent une bonne adhésion au suivi.

6.4. Test de Rorschach

Cette partie présente les résultats issus de l'analyse des protocoles du test de Rorschach. L'intégralité des protocoles, ainsi que les psychogrammes, pourront être consultés en annexe (Cf. Annexe 10). Dans le cadre de ce travail de recherche, le test de Rorschach a été utilisé dans l'objectif de recueillir des informations relatives au fonctionnement psychique des personnes et notamment à la dynamique relationnelle et à l'enveloppe psychique, de façon à pouvoir mettre ces dimensions en perspective et en discussion au regard des éléments recueillis lors des entretiens. Les protocoles du test de Rorschach ainsi recueillis ont été analysés selon la méthode dite de l'École Française (Anzieu et Chabert, 2011; Chabert, 1997; Emmanuelli et Azoulay, 2017; Richelle et al., 2009). Les cotations ont été réalisées à l'aide du *Nouveau Manuel de cotation des formes au Rorschach* (Azoulay, Emmanuelli et Corroyer, 2012) et du *Livret de cotation des formes dans le Rorschach* (Beizmann, 1966). Au regard des objectifs de recherche, l'analyse présentée dans ce développement est transversale et ciblée : elle présente des tendances (divergences ou convergences au sein de l'échantillon de recherche) relatives à certains items.

6.4.1. Lecture transversale des psychogrammes

NB : L'ensemble des valeurs attendues dans la population adulte (aussi nommées ci-après normes) sont issues de l'ouvrage *Manuel du test de Rorschach* dirigée par Jacqueline Richelle (2009, p. 53). L'ensemble des résultats détaillés aux différents scores pourra être consulté dans les psychogrammes des participants (Cf. Annexe 10)

Le nombre de réponses au Rorschach chez les participants est globalement faible. Comparativement à la valeur attendue dans la population adulte, qui est de 20 à 35 réponses, 9 participants se situent en dessous de la norme avec une moyenne de 15,56 réponses, 4 participants se situent dans la norme avec une moyenne assez faible de 23,5 réponses, et seul un participant se situe au-dessus de la norme avec 52 réponses. Si ce faible nombre de réponses peut sous-tendre des mécanismes d'inhibition, voire de pauvreté d'une activité fantasmatique, ou de lutte contre une implication projective qui pourrait être dangereuse (Chabert, 1997), une explication pourrait aussi y être trouvée dans le contexte de passation de l'outil, utilisé lors de la deuxième ou troisième rencontre d'une suite de rencontres protocolisées.

Concernant **les modes d'appréhension**, 12 participants présentent un G% supérieur à la norme (les 2 autres étant dans la norme), et ils sont 11 à présenter des résultats au D% inférieur à la norme (2 dans la norme, 1 supérieur). Ainsi, apparaît pour cet échantillon un surinvestissement des réponses globales par rapport aux réponses détail. L'importance du G%

et donc de l'appréhension globale des planches peut ici venir signifier une tentative de maîtriser le matériel pour contrôler des émergences pulsionnelles qui pourraient être dangereuses (Chabert, 1997).

Concernant **les déterminants**, 11 participants présentent un F% supérieur à la norme (2 sont dans la norme et 1 en dessous), pour autant, ils sont 10 à présenter à F+% inférieur à la norme (les 4 autres sont dans la norme). Si les réponses F semblent surinvesties, elles relèvent donc cependant plus fréquemment du type mauvaise forme. La formalisation excessive peut être considérée comme une tentative de faire barrage aux émergences pulsionnelles et à l'expression des affects, en étouffant la vie affective par un fonctionnement rationnel (Chabert, 1997; Richelle et al., 2009). Pour Chabert (1997), cette formalisation excessive va souvent de pair avec une faible expression des affects qui s'illustre aussi dans des TRI de types coarté ou introversif, ce qui sera le cas pour 7 des participants (Cf. *infra*). Mais la faiblesse du F+% peut aussi laisser penser que le contrôle des affects qui transparaît dans le F% relèverait d'une pauvreté du travail de symbolisation, plus que d'une rationalité dans la perception des contenus.

Par ailleurs, l'association d'un F% élevé et d'un F+% moyen peut être le signe d'un fonctionnement limite (Chabert, 1997), illustré par l'alternance d'un contrôle formel qui signe des capacités d'intégration des expériences, et la perte de ce contrôle débordé par la dimension fantasmatique ou la dimension émotionnelle.

Le RC% varie selon les participants, il se trouve dans la norme pour 5 d'entre eux, lui est supérieur pour 3 et inférieur pour 6. Il apparaît alors plus délicat d'identifier une tendance quant au RC%.

Concernant **les contenus**, pour les réponses de type contenu humain, 9 participants présentent un H% supérieur à la norme et 5 un H% inférieur à la norme, aucun ne s'y situant. Les contenus humains semblent donc particulièrement investis par environ deux tiers de l'échantillon. Si le H% permet de repérer la capacité d'un individu à s'identifier à une image humaine (Richelle et al., 2009), capacité qui semble donc présente chez les participants, elle est mise en balance par le faible nombre de réponses K (inférieur à la norme pour tous les participants), la co-présence de ces deux éléments (H et K absent) pouvant indiquer des difficultés relationnelles (Richelle et al., 2009). Les K n'étant pas complètement absents ici, mais faibles, cela pourrait être un indice de difficultés relationnelles, à mettre en balance avec les autres indicateurs analysés.

Pour les réponses de type contenu animal, 10 participants présentent un A% dans la norme (1 est en dessous et 3 sont au-dessus). Le A% renseigne sur les capacités de conformisme social et de contrôle adaptatif à la réalité concrète (Richelle et al., 2009).

Concernant les réponses banales, les participants se répartissent quasi équitablement, 4 se situant en dessous de la norme, 6 dans la norme et 4 au-dessus. Le Ban% se situant au-delà de 30% pour 2 participants seulement, les réponses banales semblent être proposées par les participants de façon mesurée, et ne viennent pas ici indiquer de tendance particulière quant à cet échantillon.

L'**indice d'anxiété** (Richelle) ne permet pas de repérer de tendance dans ce groupe, puisque 8 participants se situent en dessous du seuil attendu et que 6 présentent un indice d'anxiété plus élevé que la norme.

Enfin, le **type de résonance intime** (TRI) a été calculé pour tous les participants, et pour sept participants, la formule complémentaire (F.C.) a également été calculée. Le calcul du TRI chez les participants permet d'identifier une tendance précise pour dix participants. Pour quatre autres, les TRI et F.C. présentent des tendances divergentes. La répartition des participants se fait de la façon suivante :

- TRI introversif : 3 participants,
- TRI extratensif : 5 participants,
- TRI ambiéqual : 0 participant,
- TRI coartatif : 2 participants.

Concernant les 4 participants dont le TRI et la F.C. proposent des résultats divergents, la configuration est similaire : le TRI est extratensif et la F.C. introversive. Les écarts semblent plus significatifs sur le versant introversif pour 2 participants, sur le versant extratensif pour les 2 autres. Les dimensions introversive et extratensive semblent donc être investies de façon privilégiée par les participants de l'échantillon.

Une moitié de l'échantillon présente alors un TRI coarté ou introversif, ce qui peut indiquer une lutte contre l'émergence des émotions et des affects (Chabert, 1997), notamment en présence d'un F% élevé. L'autre moitié présente un TRI extratensif, qui signe une affectivité davantage exprimée, pouvant sous-tendre un évitement des représentations (Chabert, 1997; Richelle et al., 2009).

6.4.2. Analyse dynamique

Après la lecture des psychogrammes, cette partie vise à présenter l'analyse dynamique des protocoles recueillis au test de Rorschach.

L'enveloppe psychique

Les réponses « peau » (Chabert, 1997) se retrouvent fréquemment dans les protocoles des participants. Elles sont ici relevées et interprétées dans le but d'interroger les fonctionnements et les défenses de type narcissique (Chabert, 1997; Richelle et al., 2009). L'indice Barrière-Pénétration (Fisher et Cleveland, 1958), « qui permet de refléter la qualité de l'enveloppe psychique à travers l'analyse des contenus de réponse au Rorschach » (Belot, 2014, p. 186), a été utilisé pour relever ces réponses et en organiser l'analyse.

Indice Barrière/Pénétration

Pour les 14 participants de l'échantillon de recherche, nous observons les cas de figure suivants :

- un protocole où l'indice barrière-pénétration correspond à la norme (2B/1P),
- deux protocoles où l'indice barrière-pénétration est très proche de la norme, le P étant supérieur de 0,5 points,
- quatre protocoles où l'indice pénétration est légèrement supérieur (entre 1 et 2 points d'écart),
- sept protocoles où l'indice pénétration est supérieur (entre 2,5 et 13 points d'écart).

Treize participants sur quatorze, soit la quasi totalité de l'échantillon, présentent donc un indice barrière-pénétration qui met en évidence un surinvestissement des réponses pénétration, ce qui signe la présence de réponses « peau » fragiles, peu contenant, poreuses, et ainsi l'hypothèse d'une fragilité de l'enveloppe psychique chez les participants (Baumann, Quartier et Antonietti, 2012; Belot, 2014; Chabert, 1997) et d'une atteinte des assises narcissiques (Roman, 2004). Le Moi-peau (Anzieu, 1995; Chabert, 1997) ne remplirait alors pas de façon efficace sa fonction de contenant, venant assurer les limites entre le soi et l'autre, le dedans et le dehors (Richelle et al., 2009).

Tableau : Indice barrière-répétition

	Barrière	Pénétration	Comparaison
Monsieur A	0	0	Non significatif
Monsieur B	2	2	N : 2B/1P - P +1
Monsieur C	3	3	N : 3B/1,5P - P+1,5
Monsieur D	1	2	N : 1B/0,5P - P+1,5
Monsieur E	3	4	N : 3B/1,5P - P+2,5
Monsieur F	3	2	N : 3B/1,5P - P+0,5
Monsieur G	5	3	N : 5B/2,5P - P+0,5
Monsieur H	14	20	N : 14B/7P - P+13
Monsieur I	2	3	N : 2B/1,5P - P+1,5
Monsieur J	2	1	N : 2B/1P - normatif
Monsieur K	2	5	N : 2B/1P - P+4
Monsieur L	4	5	N : 4B/2P - P+3
Monsieur M	5	6	N : 5B/2,5P - P+3,5
Monsieur N	2	4	N : 2B/1P - P+3
Monsieur O	1	5	N : 1B/0,5P - P+4,5
Monsieur P	1	3	N : 1B/0,5P - P+2,5

(Les calculs effectués dans le tableau ci-dessus s'inspirent de la méthode d'analyse présentée par Belot (2014))

La dimension relationnelle

Les réponses qui relèvent d'une bilatéralité (notamment les réponses aux planches II, III et VII), renseignent sur la relation à l'autre, la différenciation entre soi et l'autre, la capacité d'identification et la perception de l'altérité (Richelle et al., 2009). Dans l'ensemble, 13 participants sur 14 proposent des réponses de ce type dans lesquelles deux figures, différenciées, sont identifiées. Trois modalités ont pu être relevées dans les protocoles de ces participants : des réponses d'apparence « neutres », uniquement descriptives, des réponses à valeur libidinale et des réponses à valeur agressive.

Tableau : répartition des modalités de réponses - dimension relationnelle (ce tableau indique la présence de la modalité mais pas son nombre d'occurrences)

	Réponses descriptives	Réponses érotisées	Réponses agressives	Réponses symétrie	Réponses miroir
Monsieur A		x		x	
Monsieur B	x		x	x	
Monsieur C		x	x		
Monsieur D	x	x	x		
Monsieur E		x		x	
Monsieur F	x	x		x	x
Monsieur G		x			
Monsieur H	x	x	x	x	
Monsieur I	x			x	
Monsieur J	x				
Monsieur K	x		x		
Monsieur L		x			
Monsieur M		x		x	
Monsieur N					
Monsieur O		x		x	x
Monsieur P		x	x		

Les réponses descriptives sont celles dans lesquelles deux figures (humaines ou animales) sont identifiées, mais la relation entre ces figures n'est pas précisée ni même évoquée : « *deux personnages féminins, peut-être d'origine africaine* » (Monsieur D, planche III), « *deux personnes face à face* » (Monsieur I, planche III). Ces réponses se retrouvent chez 7 participants. Elles signent la possible capacité d'identification ainsi que la perception d'une différenciation moi-autrui, sans pour autant donner d'indices sur l'orientation de la relation, ce qui peut être le signe de l'utilisation du mécanisme de refoulement de façon défensive.

Les réponses à valeur libidinale sont celles où la relation entre les deux figures relève d'affects positifs, coopératifs, ou érotisés : « *deux femmes, peut-être en train de danser* » (Monsieur E, planche VII), « *ces deux personnages sont l'une en face de l'autre, elles font quelque chose, là, et elles se regardent, et y'a... y'a une relation affective ou amoureuse un peu je trouve là, entre eux* » (Monsieur M, planche III). Ces réponses se retrouvent chez 8

participants. Elles signalent la possibilité d'une relation entre deux entités distinctes, relation érotisée, positive. Mis à part un participant (Monsieur P), ces réponses semblent sous-tendre chez les participants l'expression d'une relation investie de façon positive (chez Monsieur P, un mécanisme de dénégation laisse penser qu'une pulsionnalité du registre de l'agressivité pourrait sous-tendre ses réponses, qui s'exprime par ailleurs au moment de l'enquête pour l'une de ces réponses).

Les réponses à valeur agressive sont celles où la relation entre les deux figures relève de l'affrontement : « *deux personnes qui s'affrontent* » (Monsieur B, planche II), « *deux pères Noël qui se battent !* » (Monsieur C, planche II). Ces réponses se retrouvent chez 6 participants. Là encore, elles signalent la différenciation moi-autrui, sous-tendue cette fois par des mouvements pulsionnels agressifs.

Sur l'ensemble des participants, 6 font au cours du protocole des remarques sur la symétrie des planches, mais 2 seulement proposent des réponses miroir, un type de réponse qui peut signaler une difficulté d'accès à la dynamique relationnelle (Roman, 2004) :

- Monsieur F, qui répond à la planche VII « *Quoique ça pourrait être deux Geishas* », reprend cette réponse à l'enquête « *deux Geishas qui se font face* » pour ensuite revenir sur cette proposition « *ça pourrait être dans un miroir* » (Monsieur F, planche VII),
- Monsieur O, qui répond à la planche II « *deux personnages qui se font face, qui se tiennent la main. (16 s.) Plutôt, je dirais, dans une complicité quoi* », et dans ses précisions à l'enquête déclare : « *le côté qu'ils se regardent et qu'ils se touchent la main, bon, c'est dans ça que je voyais la complicité quoi, donc soit une danse où il faut être ensemble, ou voilà, le côté un peu miroir qui me faisait penser à de la complicité* » (Monsieur O, planche II).

Pour ces deux participants, les réponses miroir viennent transformer la réponse initiale, dans laquelle deux personnes étaient identifiées. L'hypothèse peut alors être faite que ces réponses miroir viennent jouer un rôle défensif face à la difficulté de concevoir la relation existant entre les deux personnage identifiés.

Les protocoles des participants semblent donc signifier chez eux la mise en œuvre des processus de séparation et d'individuation, puisqu'ils identifient des figures (souvent humaines, parfois animales) de façon bilatérale et différenciée. La dimension relationnelle paraît plus complexe à appréhender, parfois refoulée, parfois exprimée, sous-tendue par des mouvements libidinaux ou agressifs. Une tendance ne se dégage pas ici quant à la qualité de cette relation, et les oscillations dans les réponses des participants (6 présentent une seule des

trois modalités, 5 en présentent deux et 2 présentent les trois) soulignent la non-homogénéité du groupe quant au type de modalité relationnelle exprimée.

Les résultats présentés permettent donc de poser l'hypothèse chez les participants d'une bonne différenciation moi - l'autre, cependant, les réponses à l'indice barrière-pénétration informent sur la possible fragilité de celle-ci. Si l'autre existe, et est différencié, la relation à l'autre semble difficile à appréhender et peut donc revêtir une certaine dangerosité pour des individus qui présentent une enveloppe psychique fragilisée.

Le rapport à la sexualité

S'il n'est pas possible de dégager une homogénéité dans le rapport à la sexualité tel qu'il s'exprime à travers le Rorschach, cela confirme l'hypothèse d'hétérogénéité de l'échantillon en termes de rapport à la sexualité. Concernant le rapport de ce groupe au Rorschach, il est intéressant de noter que l'une des deux planches pour lesquelles des refus ont été constatés est la planche VI, « classiquement considérée comme porteuse de symbolisme sexuel » (Anzieu et Chabert, 2011, p. 111). Un participant y a également proposé une réponse masquant la partie phallique de l'image. Ainsi cette planche est-elle source d'une angoisse suffisamment importante pour entraîner un refus ou une perception tronquée chez 3 participants sur 14. Chez les 11 autres participants cependant, cette planche a donné lieu à interprétation, le plus souvent une réponse peau (banale pour 8 participants).

Lorsqu'elle est évoquée, la sexualité masculine l'est sous couvert d'humour, « *ceux-là, sous une forme humoristique, je dirais qu'ils ont un sexe d'homme sur le front, mais enfin c'est un peu tiré par le cheveux (rire)* » (Monsieur B, planche VII ; à noter que cette réponse vient, comme par effet de halo, à la suite de la planche VI pour laquelle Monsieur B a masqué la partie phallique de la planche), sous-tendue par une représentation angoissante, « *On dirait Grosminet là qu'on avait étalé, qu'on aurait dépecé, le pauvre* » (Monsieur E, planche VI) ou dans une dimension phallique détournée « *un animal au long cou un peu, je sais pas genre dromadaire un peu, ou girafe* » (Monsieur O, planche VI). La sexualité féminine est quant à elle très peu évoquée de façon explicite (2 participants).

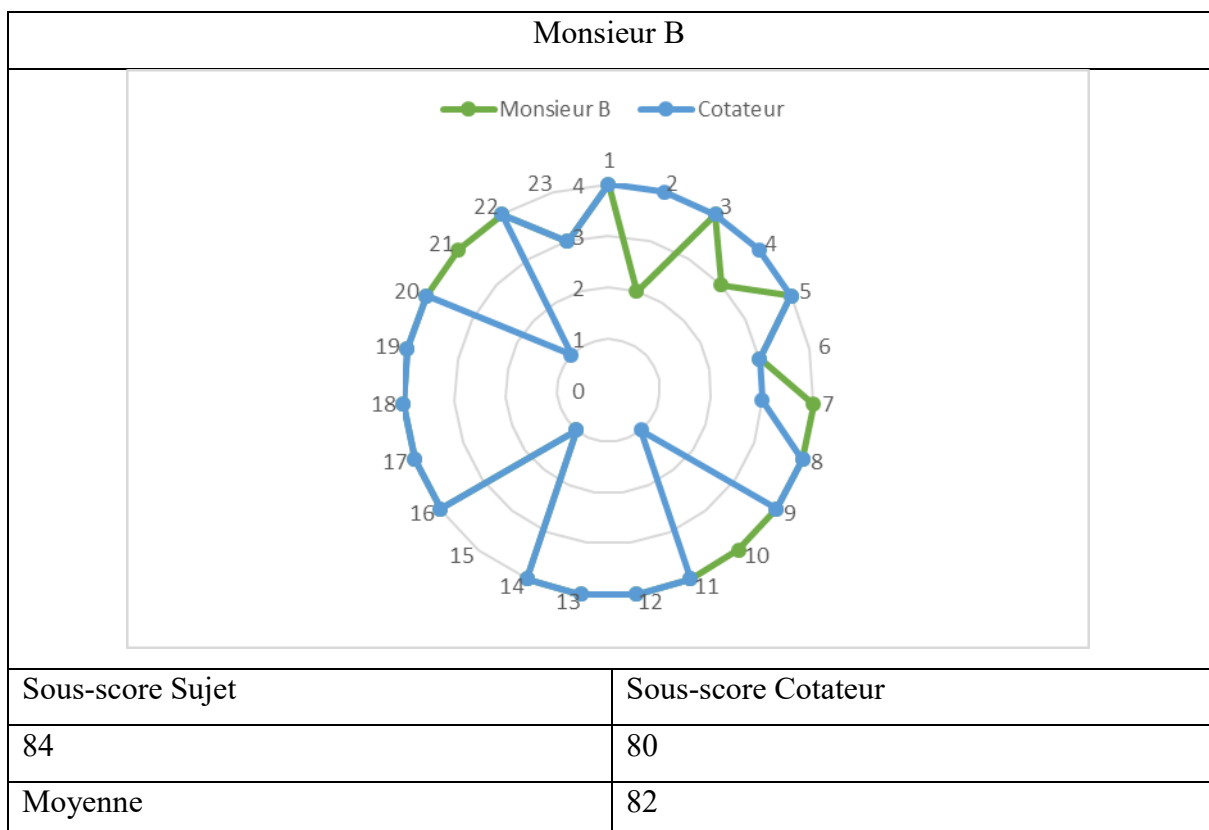
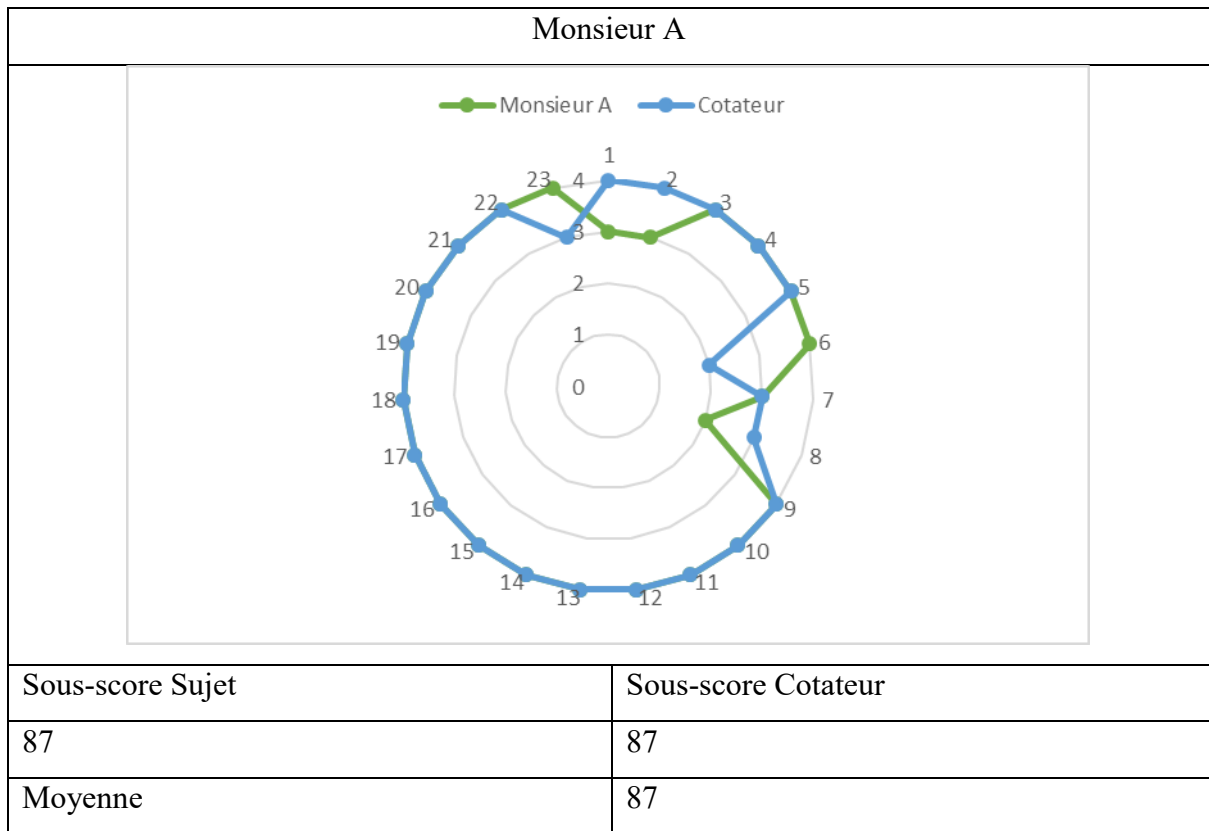
L'angoisse

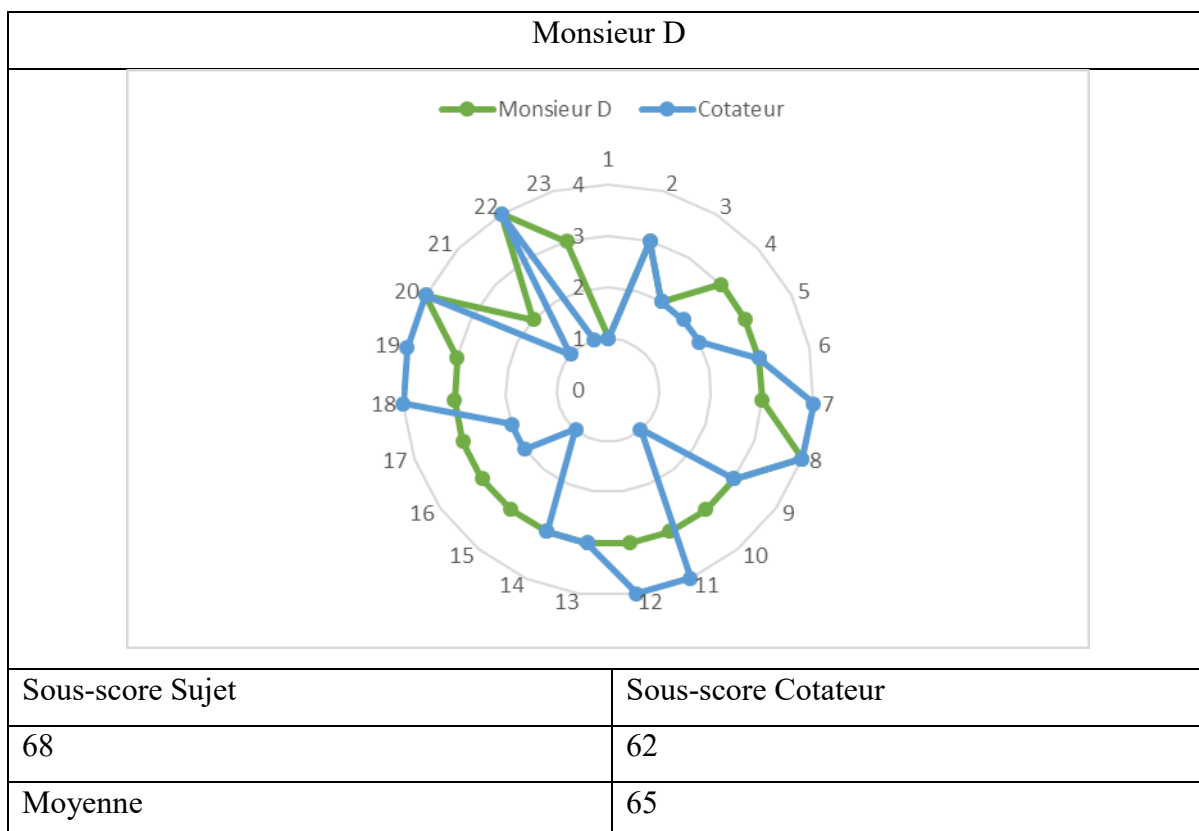
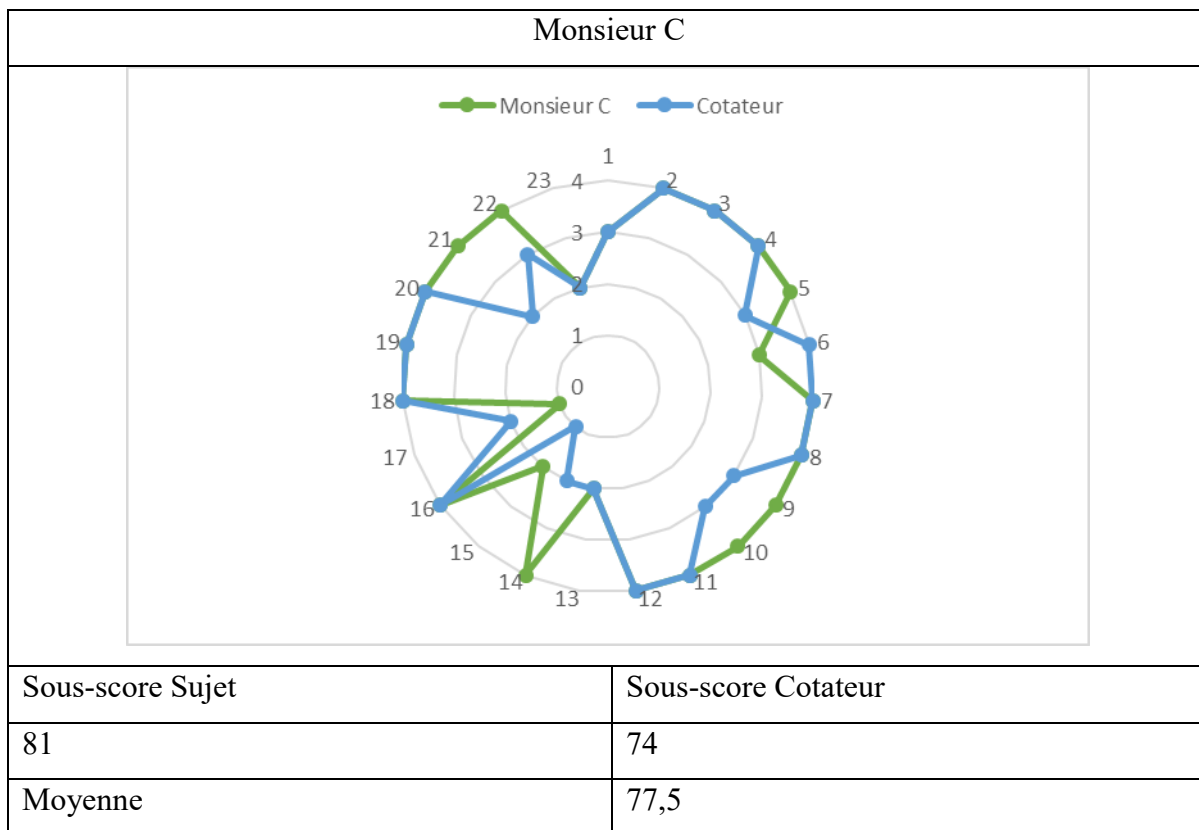
Les éléments recueillis ne permettent pas de dégager une tendance globale de l'échantillon concernant le type d'angoisse présenté par les participants. En effet, la majorité des participants présente une bonne appréhension de la réalité, des frontières entre le monde interne et le monde externe, une appréhension de la différence des sexes, ainsi que la présence

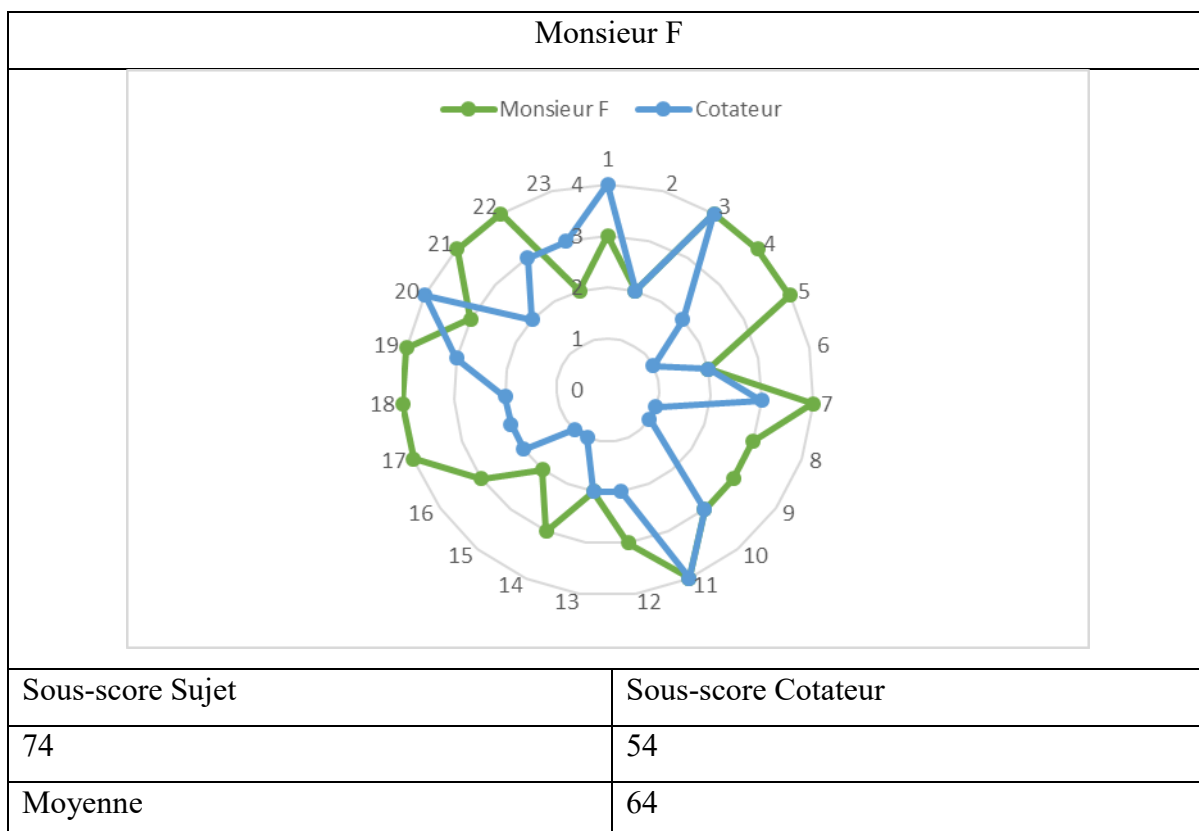
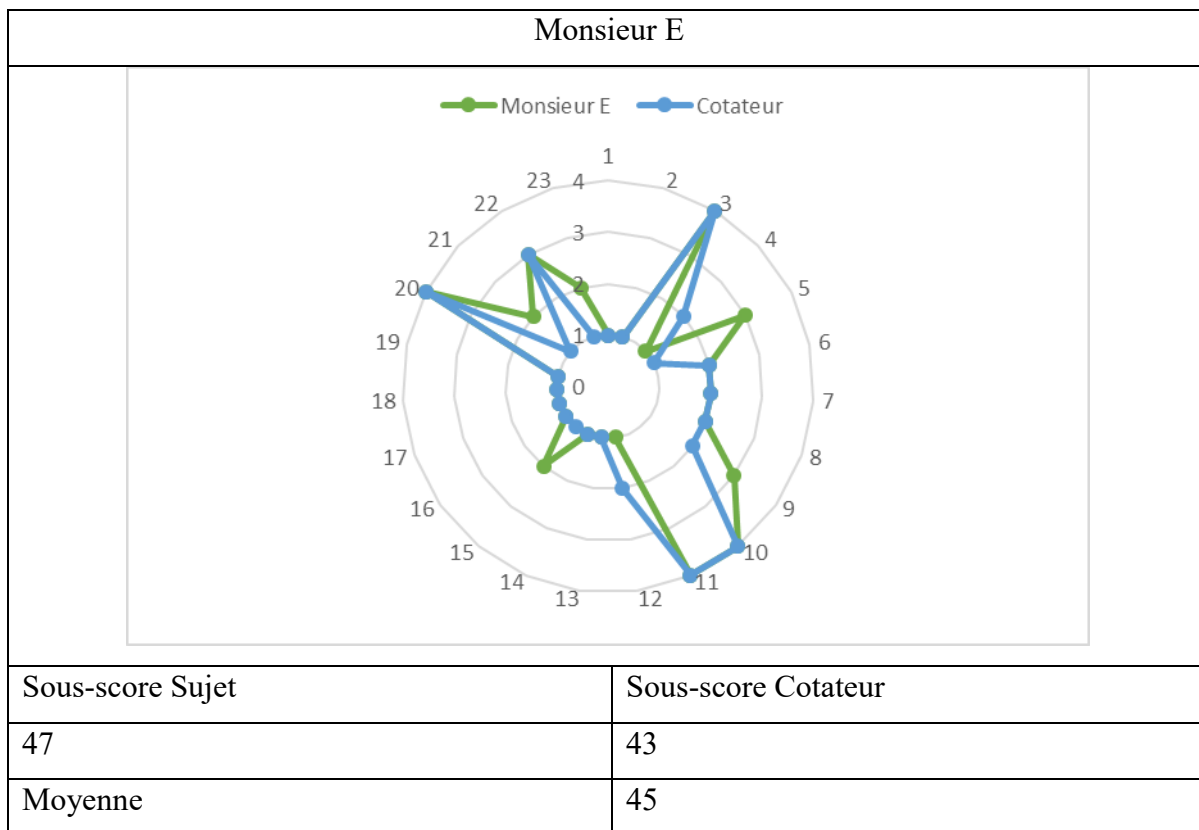
de conflits pulsionnels dont l'expression semble pouvoir être inhibée par les interdits, ce qui irait dans le sens d'une angoisse de castration (Chabert, 1997; Richelle et al., 2009). Cependant, les orientations du F% et du F+%, les indices barrière-pénétration, les angoisses d'anéantissement et/ou à connotation dépressive (une lutte contre des affects dépressifs est souvent présente, soulignée par des mécanismes de défense de rationalisation, d'intellectualisation ou d'idéalisation), sont autant d'éléments qui renseignent sur une angoisse de perte d'objet (Chabert, richelle). La co-présence de ces tendances se retrouve dans le groupe, mais aussi à l'échelle individuelle. Ainsi, il semblerait que les participants présentent un fonctionnement psychique d'apparence névrotique, mais que des angoisses narcissiques de perte d'objet et des affects dépressifs puissent sous-tendre notamment le rapport à l'objet et la contenance de l'enveloppe psychique, qui apparaît ici fragilisée. Sans être dans un fonctionnement état-limite en tant que tel, les participants en adoptent certaines modalités de fonctionnement et modalités défensives et présentent une lutte contre une position dépressive.

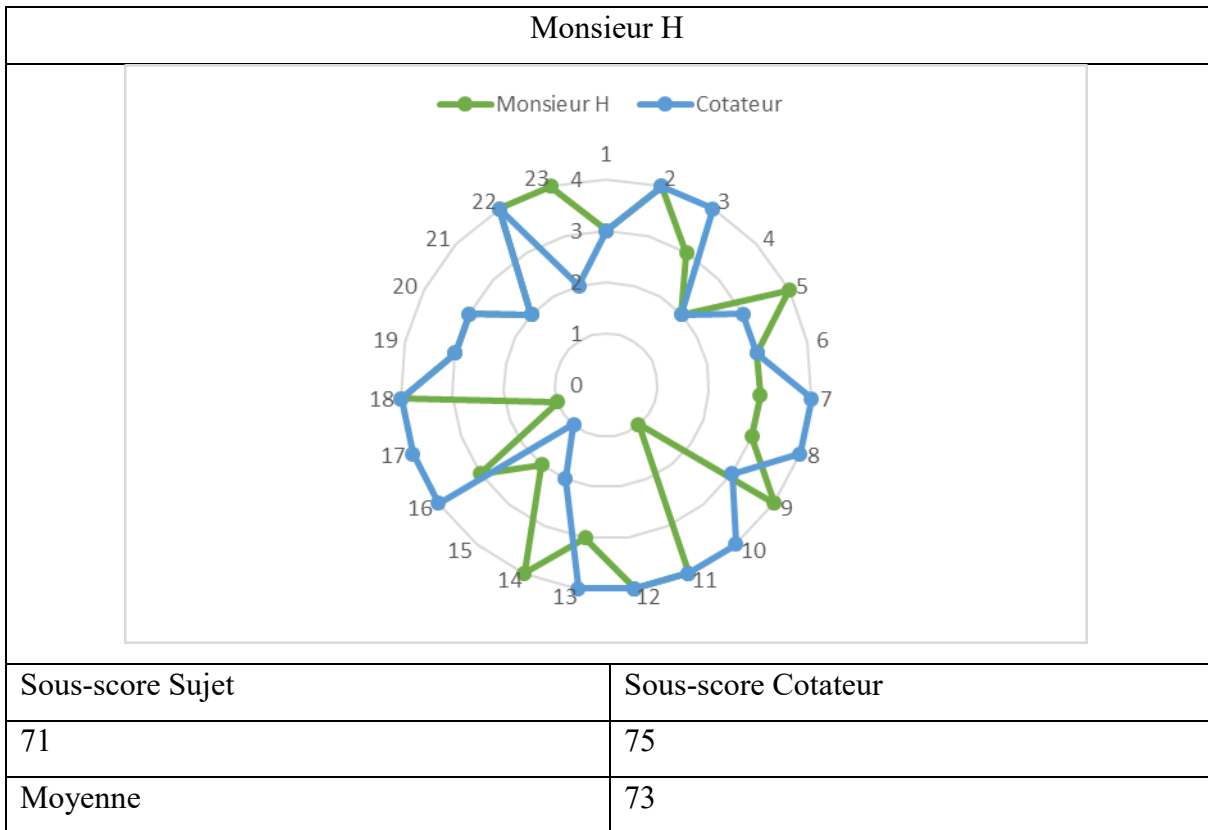
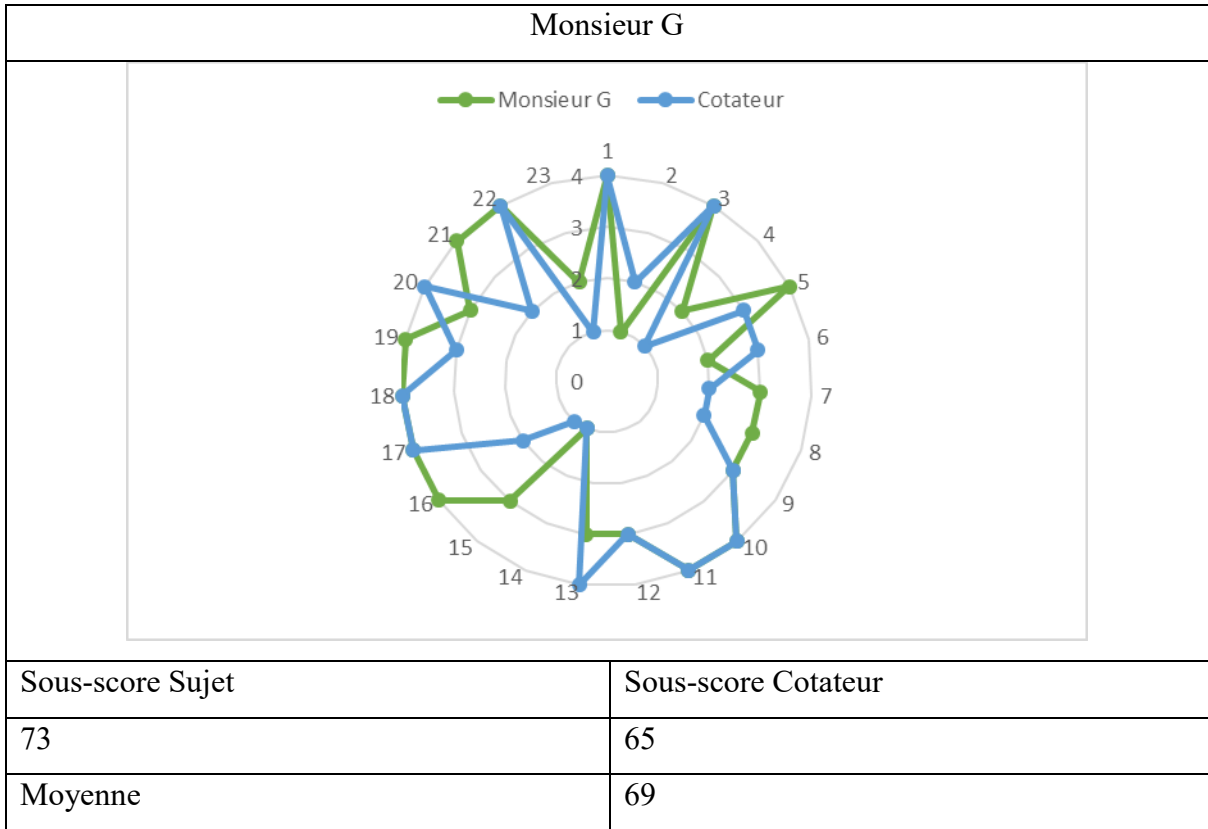
6.5. Test des Comportements Addictifs

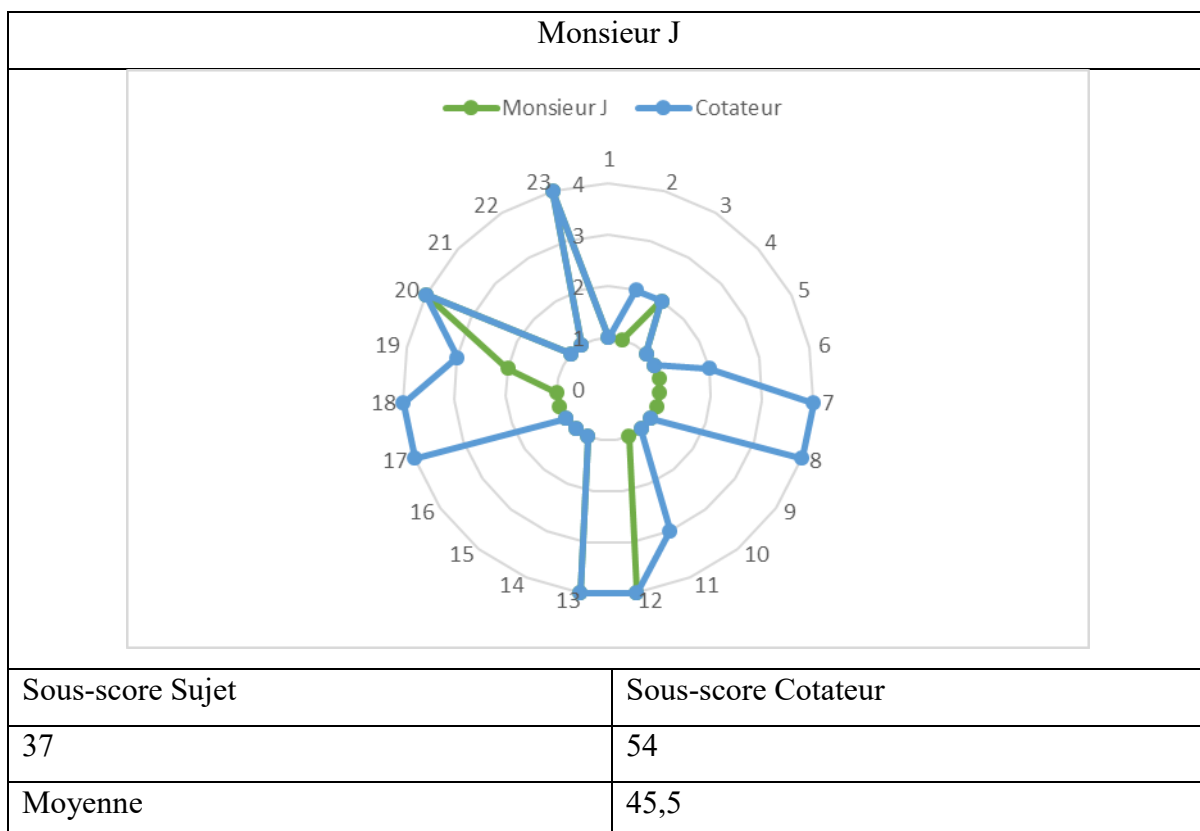
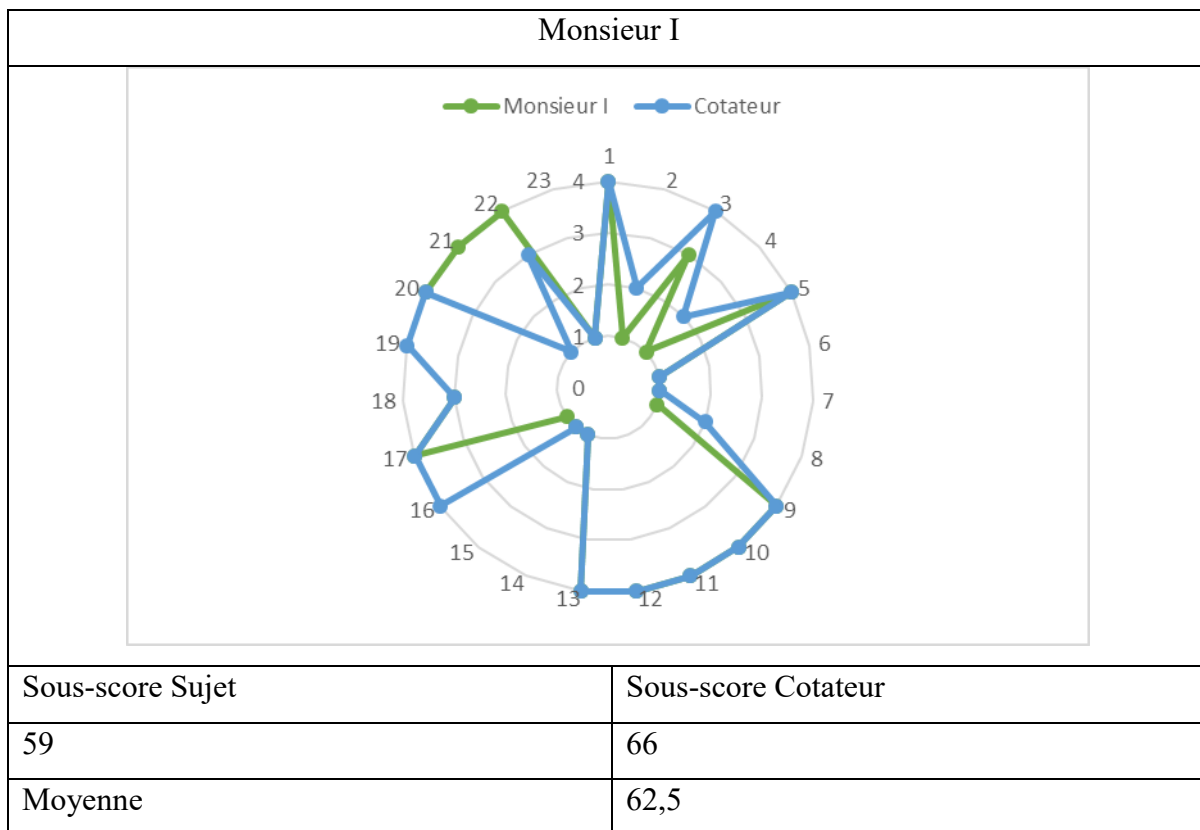
Dans cette partie seront présentés les résultats au test des comportements addictifs.

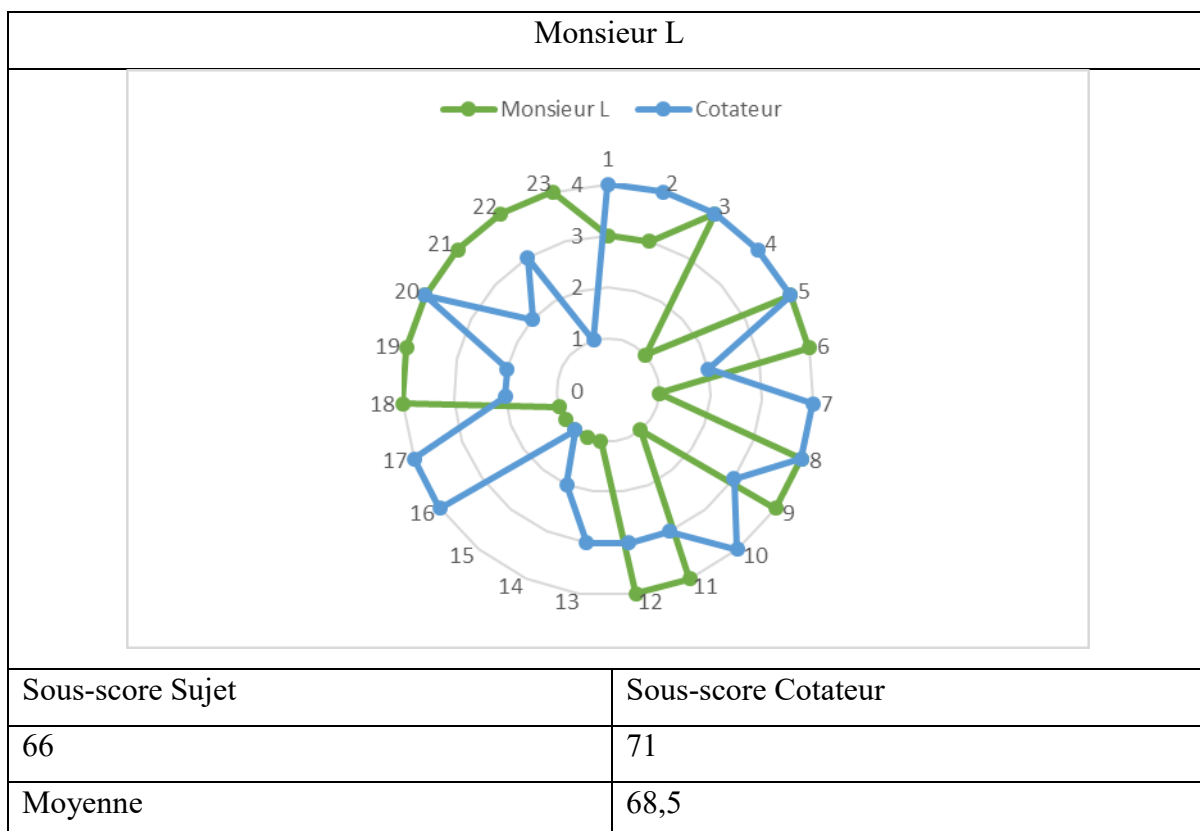
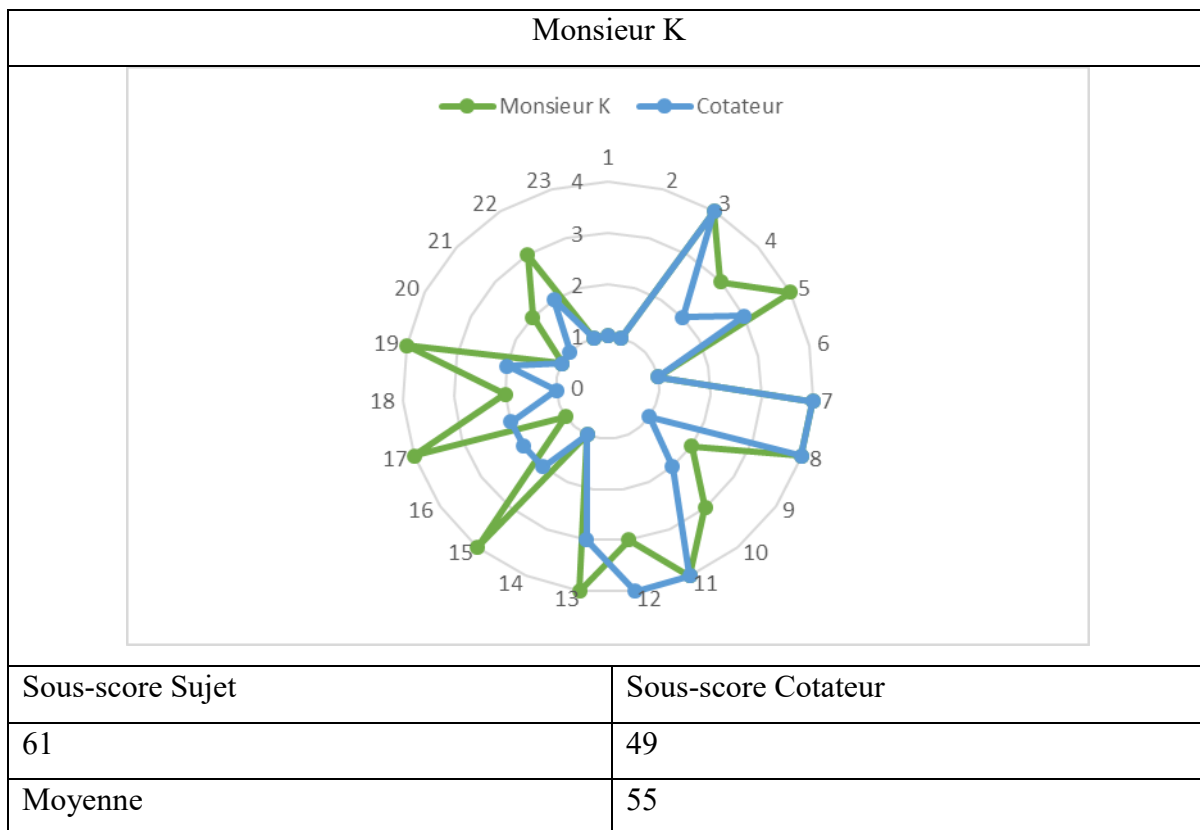


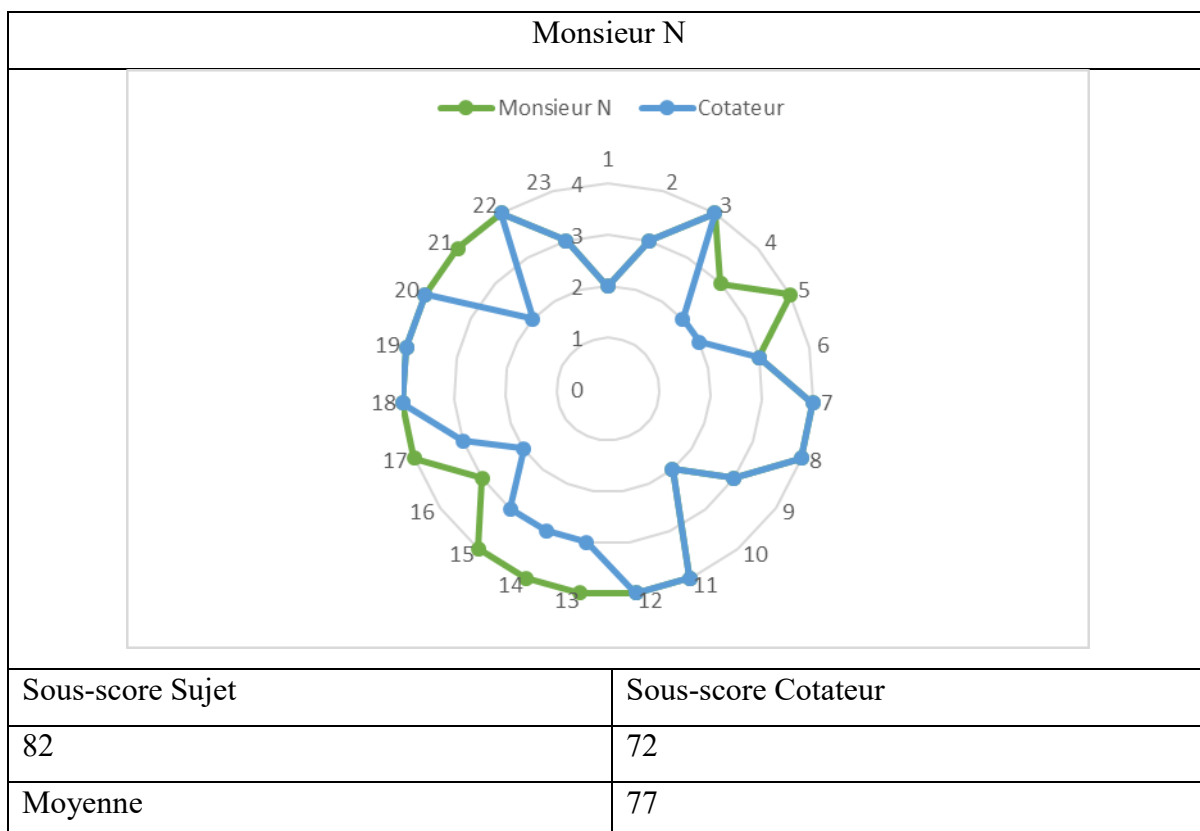
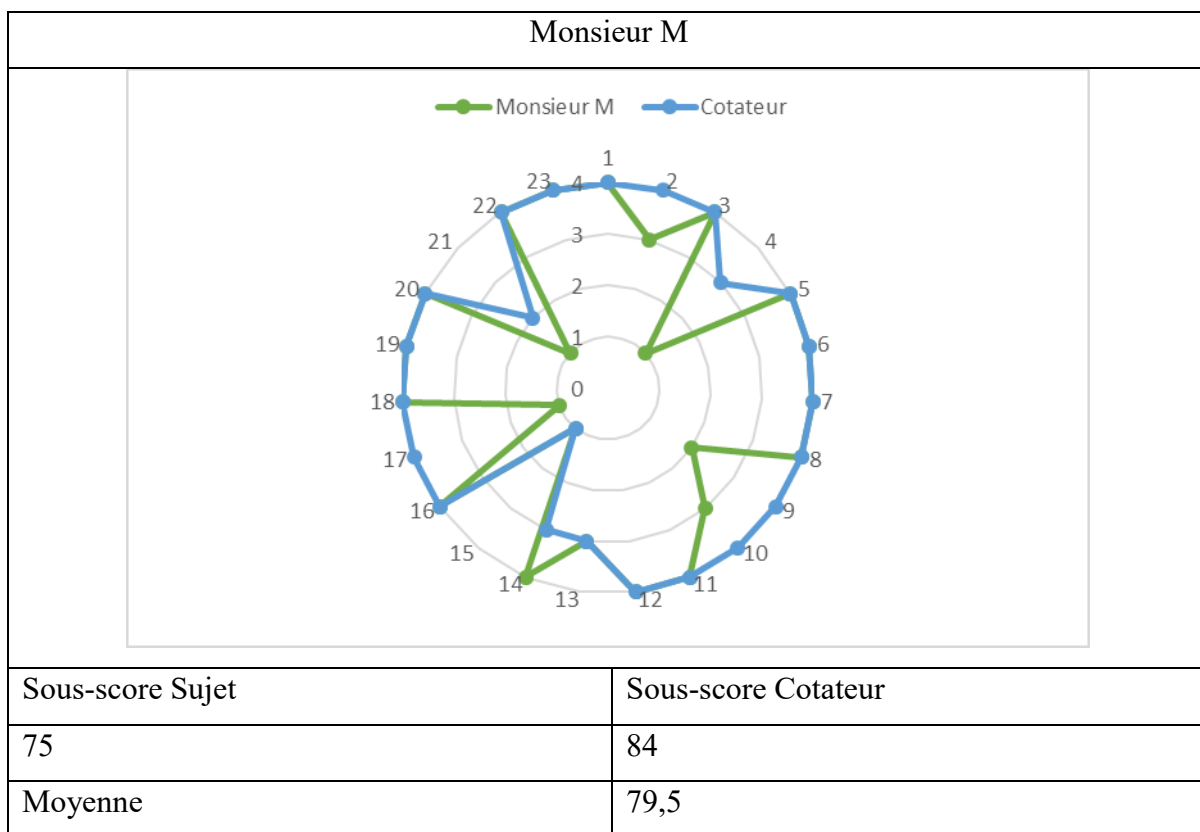


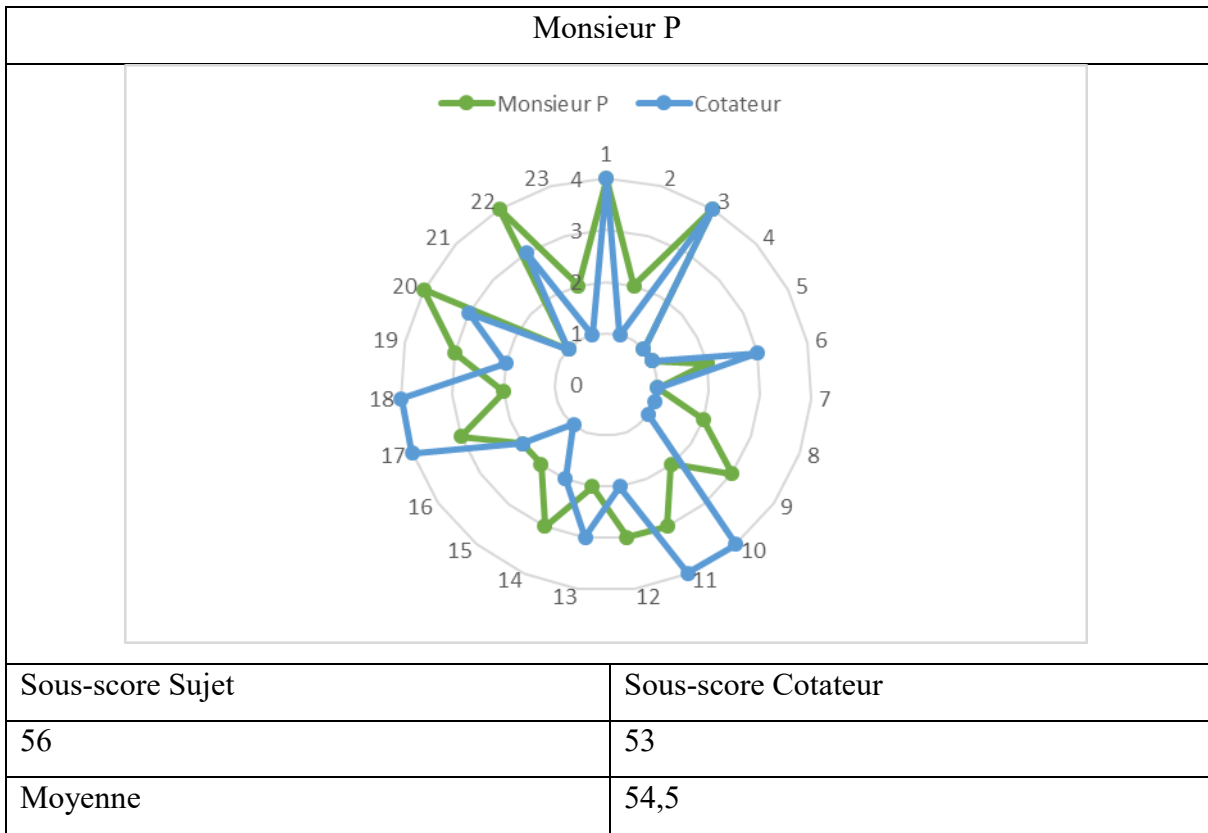
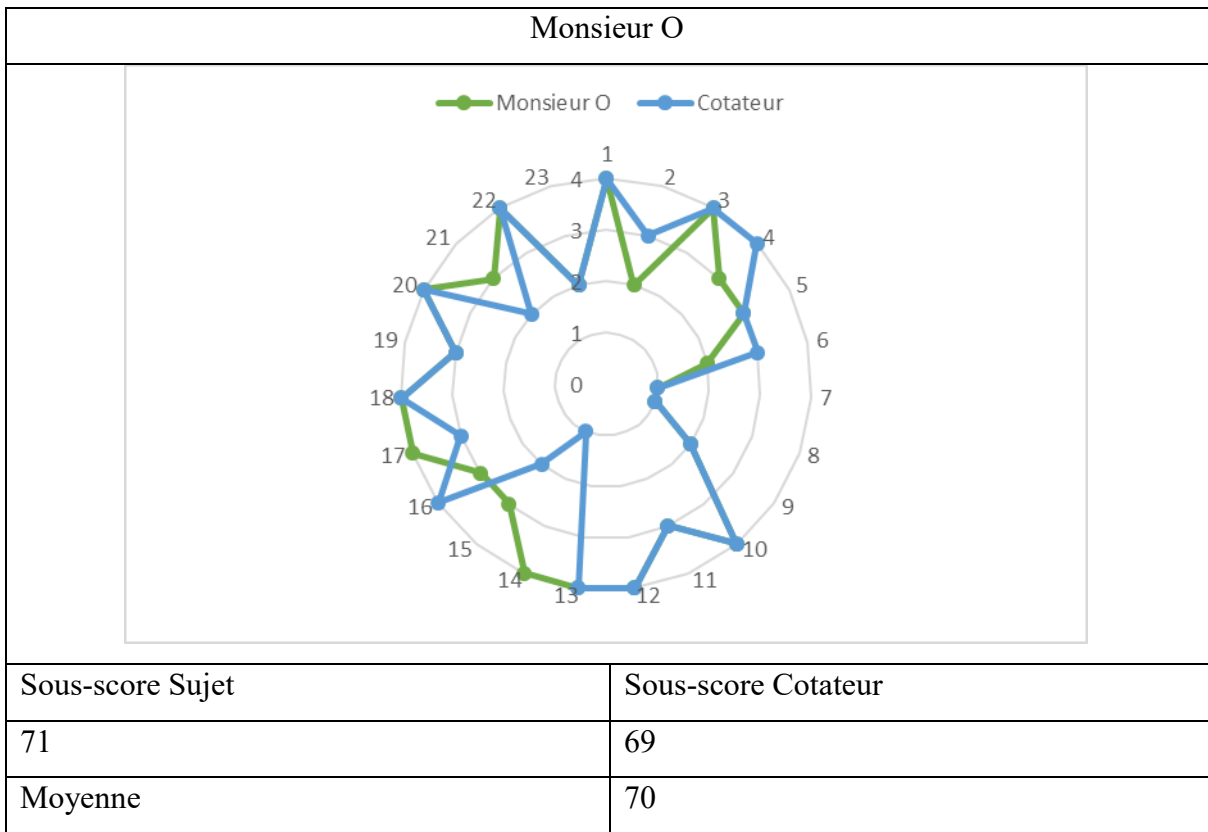












6.5.1. Les graphes dimensionnels

Si les graphes dimensionnels présentent un intérêt clinique notable, notamment pour avoir une vision globale de la situation de la personne, ainsi que pour identifier facilement les points de désaccord entre auto- et hétéro-évaluation, qui pourront être des leviers de travail thérapeutique avec les personnes évaluées, il est moins aisé d'en faire une lecture transversale lorsque l'on s'intéresse à un groupe. L'analyse des scores (Cf. Ci-après) permettra plus aisément cette lecture. Pris individuellement, ils permettent d'identifier les items problématiques pour les participants, la présence de comportement addictif (plus les points sont proches du centre, plus le participant présente un comportement addictif), ainsi que les écarts d'évaluation entre l'auto-évaluation faite par le participant et l'évaluation faite par le cotateur. Ils seraient alors particulièrement riches à analyser dans une méthode d'analyse de données de type étude de cas, ce qui n'a pas été retenu pour la présente étude.

6.5.2. Les scores

Sur les quatorze participants constituant l'échantillon de recherche, les scores se répartissent de la façon suivante :

Groupe 1 - présente un comportement addictif : 2 participants (Monsieur E, Monsieur J).

Groupe 2 - présente un risque de comportement addictif : 6 participants (Monsieur D, Monsieur F, Monsieur G, Monsieur I, Monsieur K, Monsieur P).

Groupe 3 - ne présente pas de comportement addictif : 6 participants (Monsieur B, Monsieur C, Monsieur H, Monsieur M, Monsieur N, Monsieur O).

Ces scores diffèrent par endroit des propos qui avaient pu être tenus par certains des participants quant à une addiction au numérique. Si les deux participants qui présentent, d'après le test, un comportement addictif, avaient pu évoquer cette idée, cinq sur six des participants qui présentent un risque de comportement addictif avaient d'eux-mêmes abordé cette question de l'addiction en lien avec leurs conduites, ainsi que trois des participants qui ne présentent pas de comportement addictif. Ainsi, une différence apparaît entre la perception et le vécu des participants, et l'évaluation proposée par l'outil. Il faut cependant noter que le test des comportements addictifs a été administré dans des temporalités différentes pour des participants dont certains pratiquent encore les conduites infractionnelles, d'autres les ont cessées, d'autres encore ont fait le choix de diminuer drastiquement leurs usages d'Internet. Il serait alors certainement plus pertinent de pouvoir administrer un tel test lorsque tous les

participants sont en cours de conduite infractionnelle, ou immédiatement après leur arrêt des conduites ou leur interpellation.

Si les résultats au test des comportements addictifs sont donc à mettre en perspective au regard des conditions de passation, ils nous dressent cependant des profils variés, puisque seuls deux participants présentent des comportements addictifs relatifs à l'utilisation d'Internet, six un risque de tenir ces comportements addictifs et six autres ne présentent pas ce risque.

Chapitre 7 : Discussion

Trois axes ont guidé la mise en œuvre du recueil de données et l'analyse de celles-ci. Le premier s'intéresse à la dynamique psychique des auteurs d'infractions et à la dynamique infractionnelle, il interroge les fragilités, les vulnérabilités. Les résultats montrent chez ces sujets des fragilités psychiques notamment sur le plan narcissique, des angoisses de perte d'objet, des affects dépressifs. La dimension compulsive des conduites infractionnelles s'illustre également, à travers les discours des participants et les résultats au test des comportements addictifs. Pour autant, cette dimension addictive reste à investiguer de façon plus approfondie.

Le deuxième axe s'intéresse au rapport à la victime. L'effacement de l'altérité et le saisissement d'une relation fonctionnelle s'illustrent dans les dynamiques infractionnelles des participants. Les modalités de fonctionnement psychique et les fragilités narcissiques des sujets viennent sous-tendre cette modalité relationnelle, dont le sujet se saisit, et qui le mène à la conduite infractionnelle.

Le troisième axe s'intéresse à l'opportunité. Si elle est présente dans le cyberspace, c'est par les dimensions psychopathologiques et le rapport à l'autre développés ci-avant que le sujet peut y avoir recours. Les opportunités offertes par le cyberspace profitent au sujet, qui s'en saisit afin de chercher, dans la tenue des conduites infractionnelles, une (tentative de) résolution de ses conflictualités et ses vulnérabilités.

Le présent chapitre vise alors à mettre ces résultats en discussion et en perspective, au regard des connaissances scientifiques relatives au phénomène étudié, et à proposer une grille de lecture de celui-ci.

7.1. Comparaison de l'échantillon de recherche aux connaissances relatives à la population étudiée

Tous les participants à l'étude sont de genre masculin, ce qui rejoint les résultats d'études portant sur une population similaire (Babchishin et al., 2017; Briggs et al., 2011; DeHart et al., 2017; Winters et al., 2017; Wolak et al., 2004; Wolak et al., 2008). La moyenne d'âge du groupe est de 43 ans, 40,5 ans si l'on ne considère que les auteurs de sollicitation sexuelle de mineurs, ce qui est légèrement plus élevé que les résultats constatés dans la littérature pour ce type d'infractions (Briggs et al., 2011; DeHart et al., 2017; Winters et al., 2017). Au moment des rencontres, la majorité (11 sur 14) est célibataire, ce qui correspond à ce que l'on retrouve dans la littérature (Babchishin et al., 2011; Jung et al., 2013). Cinq ont une activité professionnelle, 6 sont sans emploi et 3 retraités, ce qui en fait un groupe mixte sur ce point.

Une minorité d'entre eux (4 participants) présente des antécédents judiciaires, ce qui rejoint les résultats d'autres travaux (Briggs et al., 2011; Webster et al., 2012). Dix d'entre eux présentent un intérêt sexuel pour les mineurs (enfants ou adolescents), pour autant seuls 4 participants sont passés à l'acte sur des mineurs, les autres semblant présenter des barrières psychologiques vis-à-vis du passage à l'acte (Babchishin et al., 2017; Bates et Metcalf, 2007). Quatre participants relatent des fantasmes envers les enfants, les images pouvant servir de support à cette fantasmatisation (Vlachopoulou et Missonnier, 2018).

Les participants à l'étude présentent une importante minimisation des conduites infractionnelles tenues, dont les arguments (les adolescentes sont demandeuses, les enfants ne sont pas directement victimes de leurs conduites...) s'apparentent aux distorsions cognitives relevées par certains auteurs (Babchishin et al., 2011, 2015; Bates et Metcalf, 2007; de Santisteban et al., 2018; Jung et al., 2013; Taylor et Quayle, 2003; Whittle et al., 2015).

Des sentiments de solitude et d'ennui sont fréquemment relevés dans ce groupe, ce qui est congruent avec certains résultats de la littérature (Babchishin et al., 2015).

Les participants n'ont pas eu besoin de posséder des compétences informatiques particulières ou d'un haut niveau pour commettre les infractions, ce qui rejoint d'autres résultats (Webster et al., 2012). Cependant, ce point interroge plus sur le lien entre les compétences informatiques et le fait d'être appréhendé par les forces de l'ordre, que sur le lien entre les compétences et les faits commis. En effet, des compétences élevées en informatique peuvent protéger d'une interpellation (Jaber, 2009).

Concernant les participants qui ont sexuellement sollicité des mineurs, les rencontres se sont faites *via* des canaux similaires à ceux relevés dans la littérature (*chats*, blogs, réseaux

sociaux) (Briggs et al., 2011; Winters et al., 2017; Wolak et al., 2004). Il en va de même pour les moyens d'accès aux contenus à caractère pédopornographique, pour les participants concernés (*peer-to-peer*, sites spécialisés, échanges avec des pairs) (Fortin et Corriveau, 2013; Jaber, 2009; Wortley et Smallbone, 2006).

Enfin, Internet facilite l'accès aux contenus ou aux adolescents (Briggs et al., 2011; de Santisteban et al., 2018; Jaber, 2009; Marcum, 2007; Taylor et Quayle, 2003; Webster et al., 2012; Wortley et Smallbone, 2006). La sensation d'anonymat facilite la tenue de la conduite infractionnelle (de Santisteban et al., 2018; Webster et al., 2012), tout comme l'effet de désinhibition (Webster et al., 2012; H. Whittle et al., 2013).

Alors que c'est un élément fréquemment relevé dans la littérature (Corriveau, 2010; Fortin et Corriveau, 2013; McCarthy, 2010; Taylor et Quayle, 2003), la majorité des participants de l'échantillon de recherche n'a pas participé activement à des communautés en ligne en ce qui concerne la pédopornographie (seuls trois participants rapportent des échanges de fichiers avec d'autres internautes).

Parmi les participants qui ont sexuellement sollicité des mineurs, trois sur quatre ont modifié leur identité, notamment leur âge, ce qui va à l'inverse des résultats de la littérature (Kloess et al., 2014; Taylor et Quayle, 2003; Winters et al., 2017; Wolak et al., 2004; Wolak et al., 2008). Parmi eux, seul un des quatre participants a rencontré de façon tangible des mineures rencontrées sur Internet, un chiffre faible comparé à ceux trouvés dans la littérature (Babchishin et al., 2017; de Santisteban et al., 2018; Winters et al., 2017; Wolak et al., 2004).

Concernant les résultats au Rorschach, seule une étude utilisant le Rorschach avec des personnes consultant des contenus à caractère pédopornographique a été trouvée (Perrot, Benony et Lopes, 2011), mais ses auteurs ayant utilisé la méthode Exner pour l'analyse, une comparaison est difficile à établir. Concernant les résultats proposés ici, ils font écho à ce que relève Michel Raymond (2015), qui identifie des traits de personnalité évitante ou narcissique chez des auteurs de sollicitations sexuelles de mineurs « *fantasy driven* »⁴² (Briggs et al., 2011). Au regard d'études moins ciblées, des rapprochements pourraient être faits avec les résultats au test de Rorschach d'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Ainsi, Françoise Neau (2017) relève dans cette population la fragilité des assises narcissiques, qui transparaît également dans les protocoles des participants à l'étude. Monique Tardif et Hubert Van

⁴² « poussés par le fantasme »

Gijseghem (2001) retrouvent également chez des auteurs d'infractions à caractère sexuel sur mineurs un score à l'indice Pénétration plus élevé que chez des auteurs d'infractions sans caractère sexuel. Des travaux plus approfondis seraient alors nécessaires pour mieux qualifier la population d'étude au regard des analyses que permet le test de Rorschach.

Les participants qui constituent l'échantillon de recherche semblent donc « ressembler » à la population qu'ils représentent sur un nombre important de caractéristiques. Les éléments pour lesquels ils diffèrent concernent : le rapport à d'autres auteurs d'infractions, qui est peu présent ici ; la présentation de soi dans les échanges avec des mineurs, qui est parfois manipulée dans le but de favoriser la création du lien et l'établissement de la confiance ; et la rencontre tangible avec des mineurs, qui n'est recherchée et mise en œuvre que par un seul participant.

7.2. Les processus et dynamiques qui sous-tendent la conduite infractionnelle

7.2.1. Deux déclinaisons de la motivation

Deux orientations se distinguent en ce qui concerne les motivations qui sous-tendent les conduites infractionnelles pour les participants : elles peuvent être guidées par la sphère de la sexualité, avec un intérêt sexuel pour l'enfant ou l'adolescent, ou par l'attrait de la transgression d'une limite ou d'une norme. Ces deux orientations ne sont pas toujours exclusives l'une de l'autre et peuvent se retrouver chez un même participant (ce sera le cas ici pour Monsieur I et Monsieur J). Pour autant, elles semblent constituer des lignes directrices permettant une lecture de la conduite infractionnelle. S'intéresser aux motivations qui sous-tendent cette conduite pourra servir non seulement à la compréhension de la dynamique infractionnelle, mais également à l'orientation d'une prise en charge, notamment psychologique. En effet, les enjeux n'y sont pas les mêmes, et ces orientations dépeignent des rapports à l'autre, à la sexualité, à la norme, différents. Ce sont autant de facteurs qui pourront alors être considérés dans le cadre d'un accompagnement psychologique.

Intérêt sexuel pour les mineurs

L'intérêt sexuel pour les mineurs, tel qu'il est entendu ici, concerne l'intérêt sexuel présenté par les participants à l'égard d'enfants ou d'adolescents. Il ne relève pas d'un diagnostic strict de pédophilie, mais de la présence d'attraits pédophiliques ou adolescentophiles (Coutanceau, 2010a), non nécessairement exclusifs, relevés dans les discours des participants. C'est ici la dimension de la sexualité *avec* ou *de* l'enfant ou l'adolescent, qui apparaît comme l'un des moteurs de la dynamique infractionnelle.

Les participants qui présentent ces dispositions sont ceux qui expriment un intérêt sexuel déviant pour les mineurs. Celui-ci peut s'exprimer de façon directe, lorsque les participants relatent leurs fantasmes à l'égard de la sexualité infantile, ou leur recherche active de certains types de contenus qui mettent en scène un certain type d'enfant (parfois dans des situations spécifiques), ou encore lorsqu'ils s'expriment sur l'excitation sexuelle qu'ils ressentent lorsqu'ils consultent ces contenus, et sur les conduites masturbatoires qui peuvent y être associées. Cet intérêt peut également s'exprimer de façon plus indirecte, lorsque des participants indiquent que ce qui les intéresse c'est d'avoir connaissance de ce qu'est la sexualité à l'adolescence, de savoir comment ça se passe pour les adolescents, en mettant de côté leur propre désir et leur excitation sexuelle, qui transparaissent pour autant dans les conduites associées, notamment masturbatoires, qu'ils rapportent.

L'image (photographie, vidéo) devient un support au fantasme (Vlachopoulou et

Missonnier, 2018). Celui-ci précède les consultations, et n'est pas « déclenché » par elles. C'est bien ici le désir du sujet, et ses fantasmes, qui guident ces consultations ; en témoignent les choix de contenus spécifiques, présentés par exemple par Monsieur M qui recherche des images de petits garçons en short, ou Monsieur E qui explique précisément que les images qu'il regarde lui servent à soutenir et à mettre en représentation les fantasmes qu'il nourrit depuis la fin de son adolescence. Les images recherchées peuvent venir prendre le relais d'un défaut d'imaginaire et permettre la mise en représentation imaginaire des fantasmes à l'égard de la sexualité infantile. Les processus mis en place s'apparentent alors à la rêvasserie assistée par ordinateur que décrit Serge Tisseron (2012), rêvasserie qui constitue « une organisation défensive contre le risque d'être confronté à la représentation d'une situation traumatique encore impossible à élaborer » (Tisseron, 2012, p. 111).

Les fantasmes exprimés par les participants ne sont pas sans lien avec des expériences infantiles dont la mise en représentation aurait fait défaut. Ainsi, Monsieur M relie son goût pour les enfants en short de satin aux mêmes shorts qu'il portait enfant et à des attirances qu'il a pu avoir à l'époque pour ses camarades en short. Monsieur E explique que dans ses fantasmes, il s'imagine à la place de l'enfant qui a une sexualité avec une femme adulte. Monsieur P va jusqu'à mettre en œuvre ses fantasmes par le biais des jeux de rôle sexuels (échanges écrits, à caractère sexuel, avec des adultes) qu'il réalise en ligne avec des partenaires adultes, et dans lesquels il peut occuper la place de l'enfant. Les modalités de recueil de données n'ont pas permis une exploration fine des histoires de vie de chaque participant, qui aurait nécessité plus de rencontres et le développement d'une alliance qui aurait demandé un temps long. Il n'est alors pas possible d'affirmer avec assurance, mais seulement de faire l'hypothèse, que la consultation de contenus à caractère pédopornographique vient permettre la mise en image et en représentation de scènes infantiles pour lesquelles un défaut de mise en représentation est advenu, la consultation s'inscrivant alors dans « une tentative inconsciente de retrouver une scène insensée qui semble avoir échappé à toute élaboration » (Teillard-Dirat, 2016, p. 200).

Cette même logique pourrait sous-tendre la démarche des participants qui disent que leurs conduites étaient motivées par leur « adolescence ratée ». Monsieur C explique ainsi qu'il veut comprendre, dans ces échanges avec des adolescentes, ce qu'est la sexualité adolescente qu'il n'a pas connue. Monsieur H avance des arguments similaires pour sa consultation d'images, tout en décrivant également une fixation, depuis la fin de son adolescence, de son intérêt sexuel sur les adolescentes et les corps de femmes jeunes. Il y a une recherche de réparation dans ces démarches, comme une tentative de colmater une brèche dans la construction identitaire ou un vide, un trou, dans la construction de la sexualité.

Chez des sujets jeunes, qui présentent une différence d'âge moins importante avec les victimes de leurs conduites (voire qui pouvaient avoir le même âge qu'elles lorsque les conduites ont commencé, à l'adolescence ou à la fin de l'adolescence), l'intérêt sexuel déviant est marqué par un rapport de domination à l'égard de la figure féminine. C'est cette sensation de domination que Monsieur I recherche dans les pratiques cybersexuelles et de chantage sexuel qu'il mène auprès d'adolescentes, dans la sécurité d'une distance avec ses victimes qu'il s'assure de ne jamais être en mesure de rencontrer. Monsieur K rapporte une timidité et un impossible de la relation avec la gente féminine, le cyberspace apparaissant pour lui comme le seul endroit de rencontre possible, aussi parce qu'il permet de ne pas se sentir inférieur à la figure féminine. Ainsi, pour certains participants, le cyberspace permet d'éviter la menace de la féminité tout en se plaçant en position de pouvoir et de supériorité à son égard. La dimension déviante de cette posture pourrait être interrogée, tant elle correspond à la norme patriarcale qui régit notre société. Pour autant, l'intérêt sexuel déviant émerge et s'installe chez ces participants dans la persistance de leur conduite au-delà de l'adolescence, dans un intérêt sexuel qui reste fixé sur des adolescentes alors qu'eux-mêmes entrent dans l'âge adulte.

Ainsi, l'intérêt sexuel déviant se dégage comme l'une des motivations possibles de la dynamique infractionnelle. Si les âges des mineurs et mineures concernés et les modalités infractionnelles varient, cet intérêt sexuel déviant semble être le point commun de pratiques de soi infractionnelles qui interrogent le vécu de la sexualité chez les participants. La sexualité apparaît comme quelque chose de difficile voir d'impossible à appréhender dans une réalité qui les met à mal, voire en échec, ce qui pourrait expliquer pourquoi les participants se tournent vers une sphère virtuelle (qui pour eux, comme le montrent les entretiens, n'est pas réelle) pour essayer, pour tester, pour tenter d'approcher et de saisir cette sexualité qui les intrigue, qui les met à mal, ou leur fait défaut. La conduite infractionnelle vient alors comme une tentative d'étayage de cette impossibilité à se représenter, ou à mettre en représentation, la sexualité.

Attrait de la transgression

Un autre aspect qui semble sous-tendre la dynamique infractionnelle se rapporte plus à la dimension de la transgression en tant que franchissement d'une limite ou d'une interdiction établie par une norme sociale. Il s'agit ici des cas où les participants ne présentent pas dans la consultation de contenus un intérêt sexuel pour les mineurs mais plutôt une fascination pour les contenus à caractère pédopornographique, ou encore les situations où les auteurs d'infractions recherchent et mettent en œuvre des modalités relationnelles hors norme et déviantes.

Pour certains, la pédopornographie n'est qu'une des multiples déclinaisons de la pornographie qui attirent leur attention et suscitent leur intérêt. C'est le cas par exemple de Monsieur B, qui consulte et consomme de grandes quantités de pornographie, et se targue d'avoir « tout vu » : zoophilie, hard, sado-masochisme et bondage, pédophilie... Ce qui prime chez Monsieur B, c'est l'accumulation, la multiplication des images et des vidéos, comme s'il était à la recherche perpétuelle d'une représentation introuvable, recherche sous-tendue et alimentée par la fascination que suscitent en lui ces images. Monsieur F exprime des éléments comparables lorsqu'il décrit la collection qu'il fait d'images, pour lesquelles il dit ne pas éprouver d'attrait sexuel. Il accumule lui aussi les images qu'il stocke et organise, images qui le fascinent et le dégoûtent. Monsieur J parle d'images « atroces », qu'il ne peut pourtant pas s'empêcher de regarder.

Dans ce cas de figure, ce n'est pas un plaisir sexuel que recherchent les participants, ou qui les anime, mais bien un plaisir de voir, un plaisir scopique. Ce plaisir de voir, c'est de voir des images interdites, de transgresser une limite, un tabou, ici celui de la pédophilie (entre autres contenus, pour certains participants). La dimension compulsive qui habille ces consultations d'images vient signifier un manque chez les participants, qu'ils cherchent à combler. C'est ce que constatent Marie Anaut et Marc Strauss à propos d'une situation similaire de consultations d'images sur des sites interdits : « aucune image, aussi forte soit elle dans son effet, n'est « la bonne », la dernière. Le phallus, objet véritable de la quête, s'il est sollicité dans une de ces scènes, est toujours manqué dans sa représentation. Il faut donc passer à l'image suivante, identique, mais pas vue encore. » (Anaut et Strauss, 2004, p. 201). Un phénomène d'accoutumance peut aussi se mettre en place, qui entraîne le consommateur à rechercher toujours de nouveaux contenus (Raymond, 2015).

Pour ces participants, la satisfaction et le plaisir ne se trouvent que dans la transgression de l'interdit, interdit dans lequel ils cherchent cette « bonne image » qui n'est jamais trouvée. La violence des contenus qu'ils consultent nourrit un sentiment mêlé de fascination et de dégoût, qui vient ici signifier la pulsion scopique qui anime leurs conduites. Au-delà de voir la pédopornographie, c'est voir l'interdit qui sous-tend la dynamique transgressive.

La dimension transgressive peut également s'exprimer à un autre niveau, celui du lien social. Il s'agit alors de mettre en place des relations déviantes dans le sens d'un écart à la norme. Deux attitudes différentes peuvent être relevées à ce sujet chez les participants à l'étude : une modalité relationnelle qui cherche à occulter une dimension générationnelle, et une modalité relationnelle de l'ordre de la domination et du contrôle de l'autre.

Le cas de Monsieur H illustre la première. Il cherche à discuter avec des jeunes et des

mineurs, de ses dires par seul intérêt pour leurs vies, et pour pouvoir être dans l'échange et le partage avec autrui. Pour autant, lui, qui a 63 ans, se fait passer pour un jeune adulte de 19 ans, et il explique rechercher spécifiquement des relations avec des jeunes car les adultes plus âgés l'ennuient. Ce faisant, il incarne ce jeune qui l'intéresse et l'intrigue, tout en se plaçant, *via* ce rôle, dans une posture d'adulte guide et mentor. L'identité qu'il adopte sur Internet le place de fait dans cette confusion générationnelle qui semble également sous-tendre les modalités relationnelles qu'il met en place avec des mineurs.

La seconde se rencontre chez Monsieur I. Au-delà de la dimension sexuelle dans ses conduites infractionnelles, s'y met en œuvre un rapport de force et une recherche de maîtrise de l'autre qui s'illustrent dans la manipulation et le chantage auxquels il procède. De façon identique à Monsieur H, il avance lui aussi à visage couvert, en déclarant un âge proche de celui de ses victimes et en utilisant la vidéo d'un autre mineur pour se présenter à elles.

C'est le déséquilibre dans la relation à l'autre, déséquilibre générationnel ou déséquilibre dans l'égalité et le rapport de force, qui vient signifier cette forme de transgression ou de déviance. Ici, être dans le cyberspace va pouvoir permettre la réalisation de relations autrement impossibles pour les sujets, impossibles parce qu'invisibles psychiquement dans leur « monde réel ».⁴³

L'opportunité de transgression qu'offre le cyberspace, dans un univers qui semble sécuritaire et protecteur pour les participants, se présente donc comme une autre motivation possible de la dynamique infractionnelle. Il s'agit ici d'entendre la transgression dans son sens brut d'« aller au-delà d'une limite »⁴⁴. L'intérêt sexuel envers les mineurs est une déviance, et la consultation de contenus à caractère pédopornographique ou la sollicitation sexuelle de mineurs qui ont été abordées dans le point précédent, relèvent aussi de la transgression. Mais le propos du présent développement est de considérer la dynamique transgressive en soi, la recherche du franchissement de la limite comme la force qui pousse à, ou qui nourrit, la conduite infractionnelle.

7.2.2. La question de l'addiction ?

L'addiction a ici été évaluée sous l'angle de l'addiction à Internet. Cette orientation présentait l'intérêt de réfléchir à la dimension addictive dans les conduites infractionnelles selon une approche qui différencie la cyberdépendance et la dépendance cyberassistée

⁴³ Là encore, la dichotomie virtuel/réel reprend celle signifiée par les participants.

⁴⁴ <http://www.cnrtl.fr/definition/transgresser>

(Hautefeuille et Véléa, 2010), la cyberdépendance faisant ici l'objet de l'évaluation. Les résultats sont finalement plus disparates que ce qui pouvait être attendu, puisque 2 participants présentent un comportement addictif, 6 participants sont à risque de comportement addictif, et 6 participants ne présentent pas de comportement addictif. Il faut rappeler que la pertinence de l'orientation donnée à l'outil a été remise en question à l'issue de la recherche, ainsi que le moment de la passation dans l'histoire de vie et l'histoire infractionnelle des participants.

Par ailleurs, ces résultats ne concordent pas toujours avec les propos que certains participants ont pu tenir lorsqu'ils ont évoqué, d'eux-mêmes, la dimension addictive, relativement à Internet, ou aux conduites infractionnelles.

Si ces résultats ne permettent alors pas de conclure de façon affirmative sur cette question de l'addiction, ils amènent cependant à la considérer comme un point de vigilance, à deux titres.

Le premier concerne l'addiction en elle-même. Le TCA suggère que certains participants présentent effectivement une addiction, ou sont à risque d'en présenter une. Les discours des participants rapportent des signes cliniques propres à la cyberdépendance (Nadeau et al., 2011), comme la compulsivité, le temps passé à tenir la conduite concernée, la difficulté ou l'impossibilité d'y mettre un terme, la perte de contrôle ressentie. Dans un accompagnement psychologique, ce vécu d'addiction serait à prendre en considération. L'impression de dépendance (à Internet, ou à la conduite infractionnelle), le vécu de celle-ci par les participants, et leur motivation à changer, pourraient alors être interrogés au regard des stades de changement tels que proposés par Prochaska et DiClemente (Prochaska, DiClemente et Norcross, 1992). Le vécu d'addiction pourrait également se faire frein à la prise en charge, si une certaine fatalité est exprimée vis-à-vis de la dépendance ; elle serait alors à aborder de façon initiale dans l'accompagnement de la personne.

Le second concerne les mécanismes de minimisation et les justifications que les participants peuvent mettre en place quant à leurs conduites infractionnelles. Un vécu d'addiction pourrait venir justifier une conduite dont le contrôle ne relèverait pas de la personne, du fait de cette addiction (Taylor et Quayle, 2003). Une telle posture permettrait d'éviter d'endosser la responsabilité des faits commis, d'en atténuer les conséquences, ou encore de proposer comme seule solution à l'arrêt des conduites infractionnelles un arrêt de l'utilisation de l'informatique. Cette conduite d'évitement permettrait alors à la personne de ne pas avoir à s'interroger sur la dynamique infractionnelle qui a pu l'animer et de ne pas aller voir du côté des vulnérabilités qui la sous-tendent. Si ce mécanisme défensif paraît bien compréhensible, il pourrait pour autant être un obstacle conséquent à la prise en charge

psychologique, mais aussi un levier de travail intéressant pour celle-ci.

La question de l'addiction reste donc ouverte en ce qui concerne les auteurs d'infractions à caractère sexuel envers mineurs qui tiennent leurs conduites infractionnelles sur Internet. D'autres travaux pourront permettre d'approfondir les connaissances à ce sujet, de discriminer entre une cyberdépendance et/ou une dépendance cyberassistée, d'évaluer sa présence et sa fréquence dans la population étudiée. Elle reste néanmoins un signe clinique important à considérer dans l'abord des personnes concernées et dans l'accompagnement psychologique qui peut leur être proposé.

7.2.3. L'expérience de la conduite infractionnelle

Les discours des participants nous informent sur leur vécu de l'expérience de consultation de contenus à caractère pédopornographique et des échanges à caractère sexuel avec des mineurs. Les ressentis rapportés se réfèrent aux motivations développées ci-avant, à savoir le plaisir et l'excitation sexuelle, ou la fascination mêlée de dégoût. Au-delà de ces ressentis, les éléments relevés interrogent sur le rapport au contenu (sa consommation et sa conservation), le rapport au cyberspace dans lequel s'inscrit la conduite, et le rapport à l'autre-victime.

Le rapport au cyberspace

Le cyberspace est vécu par les participants comme cet espace d'opportunités précédemment décrit : opportunités matérielles, identitaires et relationnelles. La dimension virtuelle est saisie par eux dans une opposition au réel, qu'il faut interroger pour comprendre le rôle que le cyberspace peut alors jouer, notamment dans les conduites infractionnelles.

La dimension d'opportunité matérielle transparaît dans la facilité d'accès aux contenus et aux personnes qui est rapportée par les participants. L'accessibilité et l'affordabilité (le faible coût) (Cooper, 1998) permettent cet accès. Pour autant, ce serait une explication simpliste que de considérer ce facteur comme la seule caractéristique du cyberspace entrant ici en jeu.

Sur le plan intrasubjectif, le cyberspace est vécu par les participants comme un espace autre. Pour certains, il est protecteur, c'est un refuge ou un moyen d'évasion. Mais il peut aussi être un « outil de perdition », un espace où l'on se perd, où l'on perd son chemin et l'on se perd soi-même. Dans cette ambivalence, se retrouve l'idée du *pharmakon* développée par Xanthie Vlachopoulou (Vlachopoulou, 2018; Vlachopoulou et Gontier, 2011) : le cyberspace serait à la fois remède et poison.

Au croisement de l'intersubjectif et de l'intrasubjectif, le cyberspace est aussi pour les

participants un lieu d'expérimentation de la sexualité. La sexualité, impossible pour eux à actualiser de façon satisfaisante hors ligne, se retrouve déportée dans le cyberspace (Tordo, 2014). Les participants y cherchent à interroger, expérimenter, une sexualité qui fait mystère pour eux, à des niveaux différents et de diverses façons pour chacun. Qu'ils y soient seuls ou accompagnés, le cyberspace est le lieu de la mise en acte, protégée par sa dimension virtuelle, d'une sexualité actuelle/virtuelle, si nous pouvons nous permettre un parallèle avec l'objet actuel/virtuel proposé par Serge Tisseron (2012). L'intervention du tiers Internet est alors le moyen d'aborder cette sphère de vie mystérieuse voire menaçante pour les participants.

Sur le plan intersubjectif, l'anonymat et l'invisibilité sont mis en avant par les participants, et jouent un rôle dans l'effet de désinhibition qui peut advenir dans leur pratique du cyberspace. Ces facteurs facilitent la mise en place des conduites infractionnelles en ôtant le regard de l'autre, ce qui participe aussi à l'effacement de l'altérité (Cf. *infra*). Ils permettent également aux participants de se sentir cachés, et nourrissent alors chez eux un sentiment d'impunité, qui, lui aussi, peut jouer un rôle dans la dynamique infractionnelle.

La distance que le cyberspace met entre soi et l'autre participe également d'une minimisation des conduites infractionnelles. L'absence de contact tangible avec les victimes lors des sollicitations sexuelles de mineurs les rend « moins graves » aux yeux des participants qu'une infraction avec contact. Le fait de ne pas être celui qui capture les contenus à caractère pédopornographique et/ou agit la violence subie par l'enfant peut également entraîner les participants à penser que consulter ces contenus n'est pas si grave. C'est le classique « il n'y a pas mort d'homme », qui convoque une situation jugée plus grave, afin de minimiser celle dans laquelle les participants sont impliqués.

La dimension de l'addiction ne sera pas réabordée ici, pour autant il convient de rappeler qu'elle qualifie également le rapport des participants au cyberspace, mettant là aussi en avant l'aspect *pharmakon* du cyberspace, et que cette appréhension du cyberspace joue elle aussi un rôle dans les mécanismes de minimisation des conduites infractionnelles qui peuvent être mis en place.

Si la déconstruction du terme « virtuel » permet de comprendre qu'il ne s'oppose pas au réel (Cf. Chapitre 2), c'est pourtant dans cette opposition qu'il est entendu par les participants. Ce qui se passe dans le cyberspace, dans le virtuel, ne serait, pour eux, pas réel. C'est un autre monde, distinct de celui dans lequel ils évoluent habituellement. Virtuel est ici entendu au sens de non-vrai. La distance à l'autre, l'absence du corps, du regard, participent de ce vécu du cyberspace par les participants. Pour autant, ces propos sont rapportés en lien avec

les conduites infractionnelles. Lorsqu'ils parlent des communications avec leurs proches, de l'utilisation d'Internet pour des tâches administratives, ces expériences relèvent du réel. C'est souvent dans la conduite infractionnelle que le cyberspace est préférentiellement virtuel.

Cette description se rapproche de ce que propose Serge Tisseron lorsqu'il parle de la relation d'objet virtuel, dans laquelle c'est le pôle virtuel de la relation qui est investi de façon privilégiée, sur un continuum allant du virtuel à l'actuel. Dans leurs usages du cyberspace, les participants profitent de cette opportunité qui leur est donnée de pouvoir plus facilement investir le pôle virtuel, et ce notamment dans le cadre des conduites infractionnelles. Il s'agit alors d'un saisissement par le sujet d'une opportunité proposée par le cyberspace, et non d'un effet automatique de ce dernier. Si les participants relatent cette dichotomie virtuel/réel comme un état de fait, ce qui laisse entendre une inévitabilité voire une fatalité à se retrouver « déconnecté » du monde lorsqu'ils sont sur Internet, ce sont bien leurs propres dynamiques et modalités de fonctionnement psychiques qui sont à la source de leur pratique du cyberspace.

Il est aussi possible de considérer cette lecture qu'ils font du cyberspace comme un mécanisme défensif. En effet, si ce qui se passe sur Internet est « virtuel » dans le sens de non-réel, alors ce qu'ils y font est sans conséquence. Les conduites infractionnelles qu'ils y tiennent ne sont pas graves et surtout n'ont pas de répercussions négatives, la violence ne s'actualise pas et n'a donc pas d'effet sur les victimes ; il n'y a pas de passage à l'acte. Ainsi, le vécu du cyberspace par les participants témoigne d'un effacement de sa dimension actuelle, effacement qui participe à la fois du possible saisissement de l'opportunité infractionnelle, et de la minimisation de celle-ci et de ses conséquences.

Le rapport aux contenus

Le rapport aux contenus se réfère particulièrement aux situations de consultation de contenus à caractère pédopornographique. Il interroge la consommation ainsi que la conservation.

Le terme consommer est ici utilisé dans son sens d'« absorber quelque chose pour son fonctionnement »⁴⁵. Les consommateurs de pédopornographie absorbent (mentalement) les images qu'ils regardent, et qui vont venir alimenter leur excitation sexuelle, leurs fantasmes. « Alimenter », car les images deviennent une forme de nourriture psychique. Cette consommation peut prendre une dimension compulsive, comme le rapportent les participants lorsqu'ils décrivent leur rapport aux images. Les conduites de consommation s'apparentent

⁴⁵ <http://www.cnrtl.fr/definition/consommer>

alors à la boulimie, une boulimie d'images.

Certains indices cliniques permettent de sous-tendre cette hypothèse d'un parallèle entre la consommation d'images à caractère pédopornographique et la boulimie : la perte de contrôle, la quantité (d'images/de nourriture), l'ingestion (ici, le visionnage) compulsive, la solitude, la honte, les remords, ou encore le contexte (chez soi, isolé) (Pedinielli, Ferran, Grimaldi et Salomone, 2012). Ces éléments se retrouvent dans le tableau clinique de la boulimie, ainsi que dans les propos rapportés par les participants à cette étude. Ce qui varie du tableau clinique, c'est le rapport au corps : pas de vomissement dans la consultation de contenus à caractère pédopornographique, ni de perturbation de l'image du corps. La place du corps, dans le phénomène étudié ici, relève plutôt des conduites masturbatoires, qui peuvent elles aussi prendre une dimension compulsive.⁴⁶ Un parallèle peut cependant être fait avec les résultats au test de Rorschach, qui montrent une atteinte des assises narcissiques et un Moi-peau qui ne remplirait pas de façon efficace sa fonction de contenant. Dans la boulimie comme chez les participants à l'étude, les limites entre le soi et l'autre, l'intérieur et l'extérieur, semblent donc fragiles.

Un autre parallèle qui peut être fait avec la boulimie est le rôle de la consommation, qui vient tenter de suppléer un vide affectif (Pirlot, 2009). Ce vide est fréquemment décrit par les participants, qui rapportent un contexte de solitude affective au moment des conduites infractionnelles, et parfois plus largement dans leurs trajectoires existentielles. L'utilisation de l'objet-image viendrait alors chercher à combler ce vide.

L'angoisse identifiée dans la boulimie est celle de la perte d'objet (Pedinielli et al., 2012). Philippe Jeammet identifie chez les personnes souffrant de boulimie une fragilité des limites et des assises narcissiques (Jeammet, 1991 cité par Bréchon, 2012). Les objets externes de l'environnement, ceux qui sont incorporés, consommés, viennent alors soutenir le narcissisme. L'angoisse de séparation sous-tend un rapport à l'autre qui oscille entre une peur de l'abandon et une peur de l'intrusion. À plusieurs égards, ces éléments aussi se retrouvent chez les participants à l'étude. Les analyses des tests de Rorschach mettent en évidence des fragilités narcissiques similaires à celle de la boulimie chez les participants, ainsi que des angoisses de perte d'objet, et des affects dépressifs. Dans l'analyse des entretiens s'entrevoit ce même rapport à l'autre, qui inquiète ou peut être dangereux. L'utilisation d'Internet pour médiatiser ce rapport à l'autre permettrait alors de trouver un équilibre dans cette oscillation

⁴⁶ L'analyse pourrait être poussée jusqu'à comparer l'expulsion du mauvais objet dans le vomissement de la boulimie à une expulsion du mauvais objet dans l'éjaculation, mais ce ne serait ici qu'une hypothèse qui ne saurait être sous-tendue par les éléments à notre disposition.

entre peur de l'abandon (sur Internet, l'autre devient accessible) et peur de la proximité (sur Internet, l'autre peut être maintenu à distance).

Le terme de consommation vient donc signifier un rapport particulier au contenu qui est consommé. S'il s'agit ici d'images, de représentations sexualisées ou sexuelles d'enfants et d'adolescents, et non de nourriture, un parallèle peut être établi avec les conduites boulimiques, tant dans les façons de consommer des participants à l'étude, que dans les problématiques psychiques qui sous-tendent ces consommations. Elles viennent alors faire étayage pour des sujets dont les assises narcissiques sont fragilisées, elles sont une tentative de gérer un rapport à l'autre sous-tendu par une angoisse d'abandon, de perte d'objet.

Si cette idée de consommation se retrouve chez tous les sujets qui consultent des contenus à caractère pédopornographique de façon préférentielle, la conservation des contenus n'est mise en œuvre que par la moitié d'entre eux. La recherche permanente de nouveaux contenus peut venir signer une quête de la « bonne » image, impossible à atteindre (Cf. *Supra*), mais si cette logique peut expliquer la répétition de la recherche, elle ne dit rien du fait de conserver les fichiers rencontrés au fil de cette quête.

Pour ceux qui conservent, une même idée de compulsion semble sous-tendre cette conduite : il faut tout garder. La conservation peut alors être vue comme une autre tentative de gérer l'angoisse de perte d'objet. En conservant les contenus, le sujet sait qu'ils sont là, à disposition. La conservation provoque l'illusion d'un sentiment de maîtrise de l'objet, de contrôle sur lui. En témoigne l'extrême organisation des fichiers dont peut faire preuve Monsieur F. La conservation permet également de gérer et de maîtriser la distance vis-à-vis de l'objet, cette même distance qui est source d'angoisse pour des sujets aux assises narcissiques instables, au Moi-peau fragile.

Parmi les conservateurs, rares sont ceux qui reviennent vers les contenus stockés, et si c'est le cas, ce n'est pas souvent, et pour peu d'images. Ainsi, si garder et regarder partagent une étymologie commune, ces participants ne regardent qu'une fois et gardent à jamais. L'absence de nouvelle consultation d'un contenu déjà vu vient soutenir l'idée de la « bonne image » : l'image regardée une première fois a fait son usage, elle a rempli la fonction qu'en attendait le sujet (source d'excitation, support au fantasme ou à la fascination, à la pulsion scopique), mais elle n'est pas l'objet de la quête. Pour autant, si elle est conservée, ce peut être pour la garder à disposition, la savoir *là*, maîtrisable et utilisable à merci.

Chez des personnes pour lesquelles la relation d'objet peut être source de difficultés, et sous-tendue par une angoisse de perte, la conservation apparaît donc comme une modalité

possible de gérer ce rapport conflictuel à l'objet. Chez ceux qui ne conservent pas, une notion morale est parfois convoquée (ils savaient qu'il ne fallait pas conserver de fichiers). Peut-être, chez ces participants-ci, l'absence de conservation vient-elle signer, dans cette relation narcissique à l'autre, une difficulté moins importante à gérer l'angoisse suscitée par la distance à l'objet.

Le rapport aux contenus consultés peut donc être appréhendé par le biais des notions de consommation et de conservation. Chez les participants qui constituent le groupe étudié, consommation et conservation semblent signer un rapport aux contenus marqué par une angoisse de perte d'objet et une recherche d'étayage narcissique. Ces éléments se retrouvent dans d'autres dimensions, comme le rapport à l'autre, qui fera l'objet du développement suivant.

Le rapport à la victime

La notion de victime diffère selon que l'on considère la consultation de contenus à caractère pédopornographique mettant en scène des mineurs inconnus des personnes qui consultent, la consultation de photographies ou de vidéos à caractère pédopornographique mettant en scène des mineurs victimes de leurs sollicitations, et la sollicitation sexuelle de mineurs en tant que telle. Pour autant, une tendance traverse l'ensemble de ces situations en ce qui concerne la relation à l'autre, qui apparaît sous les traits d'une relation fonctionnelle à l'autre (Oppenheimer, 1997).

Les indices qui sous-tendent cette hypothèse se trouvent dans les analyses des entretiens et des tests de Rorschach : l'absence de reconnaissance de l'altérité, du désir de l'autre, de la violence qui lui est faite ou de la souffrance qu'il peut éprouver, la projection sur l'autre de ses propres désirs (dans le cadre notamment des sollicitations sexuelles de mineurs), la sélection opérée dans les contenus choisis ou les mineurs sollicités (qui participe de l'effacement de l'altérité au profit de la fonctionnalité), l'insupportable de l'altérité lorsqu'elle fait irruption de manière inattendue, les fonctionnements de type état-limite repérés dans le Rorschach et qui signent une angoisse de perte d'objet, des carences narcissiques et une différenciation moi-autre fragilisée.

Il ne paraît pas approprié ici de parler de la désobjectivation telle qu'elle est entendue par André Ciavaldini (2001), notamment en raison de l'utilisation de l'ordinateur et de la réalisation de la conduite dans le cyberspace. Ce dernier apparaît en effet comme un espace d'échappatoire pour le sujet qui ne saurait faire face à une relation à l'autre, impossible sous

certaines aspects (notamment celui de la sexualité). Le cyberespace donne alors l'opportunité d'une relation à l'autre choisie, sélectionnée, dans laquelle le sujet ne perçoit de l'autre que ce qui correspond à ses besoins et à ses attentes. S'il ne veut pas reconnaître la souffrance de l'autre ou son absence de désir pour les échanges souhaités, le sujet peut se saisir et se satisfaire de la relation d'objet narcissique décrite par Serge Tisseron (2012) et favorisée par le cyberespace.

Ainsi, dans la dynamique infractionnelle étudiée ici, l'effacement de l'altérité ne va pas subvenir de façon mécanique, comme cela peut être le cas par exemple dans un viol où le sujet peut effacer psychiquement l'autre pour tenter d'effacer ce qu'il va percevoir comme la source d'une excitation insupportable qui ne peut être mise en représentation (Balier, 1996; Ciavaldini, 2001, 2006). Ici, le défaut d'altérité dans la relation à la victime va plutôt faire l'objet d'une orientation inconsciente, les auteurs d'infraction se tournant vers les contenus ou les personnes qui leur permettent cette relation fonctionnelle, dans un contexte qui lui aussi le permet. L'autre va être « mis au passif » (Prat, Sauvaget et Bouyssy, 2011, p. 326), il disparaît (Villerbu, 2003a). Ainsi, Monsieur G va refuser de regarder des vidéos, parce que cela rend l'enfant « vivant » et que sa souffrance y est plus difficile à occulter que sur une photographie où l'enfant sourit. Monsieur H refuse de connaître le prénom de la victime avec laquelle il a longtemps correspondu, alors même qu'il connaît son visage, sa voix. Monsieur F est stoppé net dans sa consommation d'images le jour où il reconnaît, sur l'une d'elle, un cousin.

Si l'angoisse qui anime les sujets est celle de la perte d'objet, alors le cyberespace permet sa disponibilité permanente (Vlachopoulou et Missonnier, 2015). Et cet objet, toujours disponible, peut être choisi, selon des besoins propres au sujet, selon les vulnérabilités qu'il cherche à étayer, ou les pulsions qu'il cherche à assouvir. Dans cette fonctionnalité de l'autre-victime dans le cyberespace, transparait la question du virtuel. Le pôle virtuel de l'objet est préférentiellement investi, et l'autre qui est retenu par le sujet pour être investi est celui qui va permettre une actualisation au plus proche du virtuel désiré. L'autre-victime dans le cyberespace devient alors cet objet virtuel/actuel (Tisseron, 2012), utilisé de façon fonctionnelle dans la relation d'objet narcissique qui s'instaure.

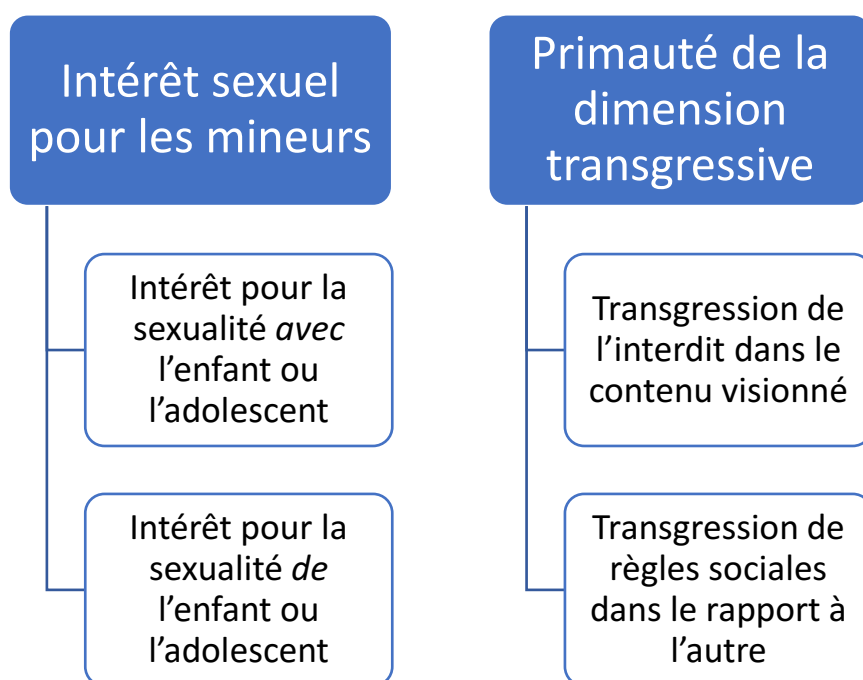
Au-delà des infractions à caractère sexuel, la posture de Monsieur A nous informe sur ce rapport à l'autre dans d'autres modalités infractionnelles (en l'occurrence, fraude et escroquerie). Le rapport à l'autre qui se met en place chez ce participant signe, là aussi, un défaut d'altérité, et ce rapport à l'autre semble particulièrement permis par le cyberespace. Cela s'illustre notamment dans la posture de Monsieur A, qui est incapable d'aller à la rencontre de la personne victime de son escroquerie (il laisse alors le co-auteur des faits infractionnels y

aller). L'irruption de l'altérité est insupportable pour Monsieur A, et l'effacement de cette altérité, rendu possible par le cyberspace, lui est nécessaire pour tenir la conduite infractionnelle.

« *Le narcissisme est l'effacement de la trace de l'Autre dans le Désir de l'Un* ». La formule bien connue d'André Green (1983) semble parfaitement adaptée pour décrire ce qui se joue ici : la trace de l'autre (l'autre représenté sur l'image ou l'autre sollicité sexuellement) s'efface dans le désir (sous-tendu par les vulnérabilités et les fragilités narcissiques) de l'un (l'auteur des conduites infractionnelles). Immergés dans un cyberspace qui leur propose l'opportunité d'une relation d'objet narcissique, d'un autre fonctionnel, les sujets, animés par leurs vulnérabilités (fragilités narcissiques, angoisse de perte d'objet, vulnérabilités contextuelles liées à des événements de vie concomitants), se saisissent de cette opportunité et arrivent ainsi à trouver l'autre fonctionnel qu'ils recherchent et qui devient, dans ce contexte de cyberviolence, la victime de leurs conduites infractionnelles.

7.3. Proposition typologique : les profils des auteurs de l'échantillon

Les différents processus et dynamiques qui sous-tendent les conduites infractionnelles relevés ici permettent d'en dégager une typologie, se référant aux deux motivations identifiées : l'intérêt sexuel pour l'enfant et la primauté de la dimension transgressive. Cette organisation permet de décrire les phénomènes étudiés et de proposer des profils concernant les auteurs de ces infractions. Il s'agit là d'une proposition, qui se réfère au groupe de participants à l'étude et ne vise en aucun cas à décrire une population générale, mais bien à proposer une grille de lecture des phénomènes rencontrés dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, dans une approche clinique, il est important de rappeler la limite d'une telle organisation qui « se trouv[e] nécessairement simplificatric[e] de la complexité de l'être humain » (Casoni et Brunet, 2003, p. 35). Elle permet seulement de rendre compte de traits communs, sans pouvoir saisir cette complexité inhérente au fonctionnement psychique de chaque individu.



L'intérêt sexuel pour les mineurs

C'est ici l'intérêt sexuel déviant pour les enfants ou les adolescents qui va être au cœur de la problématique infractionnelle. Les attraites pédophiliques ou adolescentophiles sont présents à différents degrés, certains participants à l'étude présentant ces attraites de façon exclusive, préférentielle, ou secondaire. Cet intérêt sexuel pour les mineurs se décline de deux façons : l'intérêt pour la sexualité *avec* l'enfant ou l'adolescent, et l'intérêt pour la sexualité *de*

l'enfant ou l'adolescent.

L'intérêt pour la sexualité avec l'enfant ou l'adolescent

Cette catégorie concerne quatre participants de l'étude : Monsieur D, Monsieur E, Monsieur M, Monsieur P.

Ces participants ont tous consulté des contenus à caractère pédopornographique mais n'ont pas réalisé de sollicitations sexuelles de mineurs. Ils présentent un attrait pédophilique, exclusif ou non (trois d'entre eux rapportent des relations sexuelles avec des femmes adultes). Ils évoquent tous des fantasmes sexuels avec des enfants. Deux d'entre eux (Monsieur D, Monsieur M) ont également commis des agressions sexuelles sur mineurs avec contact.

Ce sont des personnes pour lesquelles la consultation est motivée par l'attrait de la sexualité avec l'enfant. Leurs fantasmes dépeignent cette sexualité, où ils mettent en scène des rapports sexuels entre enfant et adulte. La place qu'ils occupent peut varier, parfois ils sont l'adulte, parfois ils sont l'enfant, comme Monsieur E qui s'imagine, enfant, ayant des rapports avec des femmes adultes, ou Monsieur P qui peut jouer le rôle de l'enfant dans les jeux de rôles qu'il met en place avec d'autres internautes. L'hypothèse peut être faite ici que la sexualité avec l'enfant est pour eux moins menaçante que la sexualité adulte, qui est inquiétante, mystérieuse. L'autre adulte est potentiellement dangereux dans la relation intime, alors que l'enfant ne constitue pas un danger. La sexualité adulte peut être décrite comme inintéressante (Monsieur P) ou menaçante (Monsieur E). Monsieur D et Monsieur M l'ont expérimentée mais ne semblent pas la rechercher aussi activement que celle avec les enfants, qui nourrit davantage leurs fantasmes et leurs désirs.

La consultation d'images est très investie pour ces participants, pour lesquels elle occupe beaucoup de temps au quotidien, et peut s'inscrire dans une longue temporalité (plusieurs dizaines d'années pour Monsieur P, une quinzaine d'années pour Monsieur E, tous deux continuant certaines de ces consultations au moment des entretiens). Le rapport au cyberspace le dépeint comme un espace refuge, comme une bulle qui enveloppe cette pratique de consommation coupée du monde. L'altérité de la victime fait défaut chez ces participants qui ne perçoivent pas les enfants des images qu'ils consultent comme souffrant de ces mises en représentation. À cet égard, certains mécanismes de défense peuvent être mis en place, comme pour Monsieur E qui ne consulte que des images de naturisme, pour rester dans la légalité selon ses dires, mais peut-être aussi pour éviter une confrontation trop violente à la réalité de la souffrance subie par les victimes. La minimisation de leurs conduites infractionnelles est également présente, sous-tendue par la dichotomie virtuel/réel qui laisse sous-entendre pour eux la moindre gravité d'une consultation d'images par rapport à un

passage à l'acte avec contact.

L'intérêt pour la sexualité de l'enfant ou l'adolescent

Cette catégorie concerne quatre participants de l'étude : Monsieur C, Monsieur G, Monsieur O, Monsieur K.

Ces participants ont tous consulté des contenus à caractère pédopornographique et deux d'entre eux ont également sollicité sexuellement des mineurs (Monsieur C, Monsieur K). Pour ces deux participants, les consultations de contenus à caractère pédopornographique, au début des conduites infractionnelles, relèvent de la consultation d'images d'enfants inconnus, mais cette consultation n'a pas perduré. Ils ont par la suite consulté des contenus mettant en scène les mineurs qu'ils sollicitaient sexuellement. Ils présentent un attrait adolescentophile, non exclusif. Un d'entre eux (Monsieur K) a commis des agressions sexuelles sur mineurs avec contact (attouchements dans la rue), et a eu des relations, dont certaines sexuelles, avec des adolescentes rencontrées en ligne.

Ce sont des personnes pour lesquelles la conduite infractionnelle est motivée par un questionnement autour de la sexualité adolescente. Ils décrivent un manque, un raté, au niveau de la découverte et de l'entrée dans la sexualité à leur propre adolescence. La sexualité à l'adolescence est alors un mystère pour eux, qu'ils cherchent à résoudre à travers leurs conduites infractionnelles. Les consultations d'images ou les sollicitations de mineurs leur permettent d'atteindre une position régressive de retour à l'adolescence, comme une tentative de rejouer et de réparer cette adolescence ratée.

Deux postures différentes peuvent être repérées chez les participants. Monsieur G et Monsieur C, plus âgés, ont tous les deux eu accès à une sexualité adulte (plus ou moins épanouissante), tout en ayant l'impression d'avoir « raté une étape » à l'adolescence. Ils n'ont expérimenté la sexualité avec une partenaire qu'une fois adultes, et conservent un sentiment de frustration quant à l'inaccessibilité de la sexualité à l'adolescence. Leurs conduites infractionnelles ne se tiennent, selon leurs dires, que dans des périodes de vulnérabilités très liées à la dimension du couple (moments de difficultés dans le couple ou moments de rupture). Ainsi, lorsque la relation intime adulte ne tient plus, le vide de la sexualité adolescente semble réactivé, et ils se tournent vers les conduites infractionnelles pour tenter de trouver une réponse à cet inconnu, à ce mystère.

Pour Monsieur K et Monsieur O, plus proches de l'adolescence au moment des conduites infractionnelles voire encore dans celle-ci au début des conduites, la démarche est différente. La sexualité et le rapport intime à l'autre sont tout aussi menaçants ou impossibles, mais le saisissement de l'opportunité infractionnelle vient comme une tentative immédiate ou

différée de remédier à cette difficulté et d'y trouver une solution. La posture est celle d'une réalisation tardive de l'adolescence et de l'accès à la sexualité, dans un cyberspace qui permet un rapport à l'autre moins menaçant et un autre rendu plus accessible par la dimension fonctionnelle qui lui est attribuée. L'entrée dans la sexualité se fait alors *via* le cyberspace qui vient médiatiser ce rapport à l'autre difficilement gérable. Pour autant, cet accès à la sexualité ne se fait pas dans un rapport d'équilibre en termes de maturité des personnes impliquées, mais dans une recherche d'une autre plus jeune, dont l'immaturité est moins menaçante pour le sujet qu'une partenaire de son âge. Il reste à savoir si cette modalité relationnelle est provisoire et si cet objet vient tenir un rôle transitionnel pour permettre l'accès à une sexualité adulte. Le peu d'informations relatives à Monsieur O ne permet pas d'aborder ce point, et pour Monsieur K, s'il met en avant une évolution dans ses relations amoureuses avec des partenaires de son âge (hors ligne), il maintient malgré tout des relations en ligne avec des jeunes filles, et c'est lorsqu'il cesse cette activité qu'il passe à l'acte en agressant sexuellement des mineures.

Ainsi, un point de fixation à la sexualité adolescente semble être le trait commun de ces quatre participants, pour lesquels la conduite infractionnelle apparaît comme une tentative de trouver réponse à l'énigme de la sexualité adolescente.

La primauté de la dimension transgressive

C'est ici la transgression en tant que franchissement d'une limite qui va être au cœur de la problématique infractionnelle. Si des attrait pédophiliques ou adolescentophiles peuvent être retrouvés chez ces participants, ils ne sous-tendent pas la dynamique infractionnelle de façon primordiale comme cela peut être le cas pour l'autre groupe. C'est le rapport à la limite qui sera ici à interroger, deux déclinaisons pouvant en être repérées : la transgression de l'interdit dans le contenu visionné et la transgression de règles sociales dans le rapport à l'autre.

La transgression de l'interdit dans le contenu visionné

Cette catégorie concerne trois participants de l'étude : Monsieur B, Monsieur F et Monsieur J.

Ces participants ont tous consulté des contenus à caractère pédopornographique mais n'ont pas réalisé de sollicitations sexuelles de mineurs. L'attrait pédophile ou adolescentophile est moins présent chez ces trois participants, il ne peut être identifié de façon affirmée que chez Monsieur J. Ce dernier est par ailleurs le seul des trois à avoir été condamné pour des agressions sexuelles sur mineurs et sur personnes vulnérables.

C'est ici la dimension « fascinante et dégoûtante » des images qui va maintenir la conduite infractionnelle. Après un possible choc initial lors de la découverte des images qui

font effraction pour le sujet (Monsieur F relate avoir vomi après avoir vu une image à caractère pédopornographique pour la première fois), la logique de consommation se met en route : il faut en voir toujours plus, et aller toujours plus loin dans le « glauque ». Tous ces participants ont regardé des images ou des vidéos mettant en scène des mineurs dans des rapports sexuels entre enfants ou avec adultes (les items les plus élevés de la liste COPINE relevés dans cet échantillon d'étude). Selon leurs mots, ces images les fascinent, et les dégoûtent. Si deux d'entre eux rapportent une certaine excitation sexuelle en consultant ces contenus, elle est moins mise en avant que chez les participants du groupe « intérêt sexuel pour les mineurs ». Les trois participants considérés ici ne rapportent par ailleurs pas de conduite masturbatoire devant ces images.

Une consommation de pornographie se retrouve par ailleurs chez ces trois participants. Monsieur B est le plus prolixe à ce sujet puisqu'il relate avoir consommé beaucoup de pornographie de toutes sortes, la pédopornographie en étant une parmi d'autres (peut-être est-ce ici un moyen défensif de minimiser la portée de ses consultations). Monsieur F consomme par ailleurs de la pornographie adulte mettant notamment en scène des femmes, et Monsieur J de la pornographie homosexuelle masculine adulte. L'intérêt pour d'autres déclinaisons de la sexualité est donc indéniable chez ces participants. Pour autant, ce qui semble primer dans leur rapport aux contenus à caractère pédopornographique, c'est cet attrait pour l'interdit, pour le cruel, le violent, le « glauque » comme dit Monsieur F. Ils ne se contentent pas de rechercher des images mettant en scène des mineurs en situation sexuelle ou sexualisée, mais des images représentant le tabou, l'interdit moral, la violence, la cruauté.

C'est une autre facette de la transgression qui s'illustre ici. Au-delà de l'interdit de la sexualité avec l'enfant, c'est l'interdit de la violence et de la cruauté à l'égard de l'innocence enfantine qu'ils veulent voir, pour ce plaisir de voir, mêlé de dégoût. La pulsion de mort semble particulièrement active dans ces conduites de consultation, qui cherchent la mise en représentation d'une destructivité impossible à actualiser pour les participants. La notion de limite, en difficulté chez ces participants qui présentent des fragilités narcissiques, est alors au cœur de la dynamique infractionnelle.

La transgression de règles sociales dans le rapport à l'autre

Cette catégorie concerne deux participants de l'étude : Monsieur H, Monsieur I.

Ces participants ont tous deux sollicité sexuellement des mineures. S'ils ont consulté des contenus à caractère pédopornographique, il s'agit selon leurs dires de photographies ou de vidéos de ces mêmes mineures. Aucun des deux n'a rencontré hors ligne les mineures sollicitées.

C'est ici le lien à l'autre qui est mis à mal, déséquilibré, au profit de la recherche d'une posture de supériorité renarcissant pour les participants. Dans les deux cas, se retrouve la dimension fonctionnelle dans la relation à l'autre, où l'autre est utilisé pour nourrir la pratique de soi que les participants mettent en œuvre.

Pour Monsieur H, elle est celle du prince charmant. S'il contacte et échange avec des mineures, c'est pour les sauver. Il est celui à qui elles se confient, racontent leurs difficultés, leurs malheurs, qui va pouvoir les conseiller, les guider, les protéger, les sauver. Il trouve satisfaction dans cette posture de celui qui sait et celui qui aide ; alors même que son quotidien le fragilise par des soucis de santé (qui fragilisent sa virilité), un départ en retraite anticipée et une conjointe qui n'a de cesse de le critiquer et de le rabaisser. Dans sa relation aux jeunes, Monsieur H se sent valorisé, ces relations soutiennent une estime de soi défaillante et étayent des assises narcissiques fragilisées.

Pour Monsieur I, la pratique de soi est celle du grand méchant loup. Il va attirer les adolescentes dans son piège et les manipuler pour continuer à obtenir d'elles ce qu'il veut, en les poussant à tenir des conduites sexuelles en ligne qu'il enregistre à leur insu et utilise ensuite pour obtenir d'elles toujours davantage de ce type de contenus. Si la dimension sexuelle est ici bien présente, elle s'exprime dans un rapport de domination et de contrôle de l'autre, qui devient la marionnette, la chose manipulée.

Pour ces participants, la conduite infractionnelle n'est pas sous-tendue par une dimension destructrice mais par une recherche de contrôle, le contrôle d'un autre fonctionnel qui vient répondre au besoin d'étayage narcissique du sujet. La transgression se situe alors au niveau du lien social, dont le contrat d'équilibre et de respect des positions de chacun est rompu.

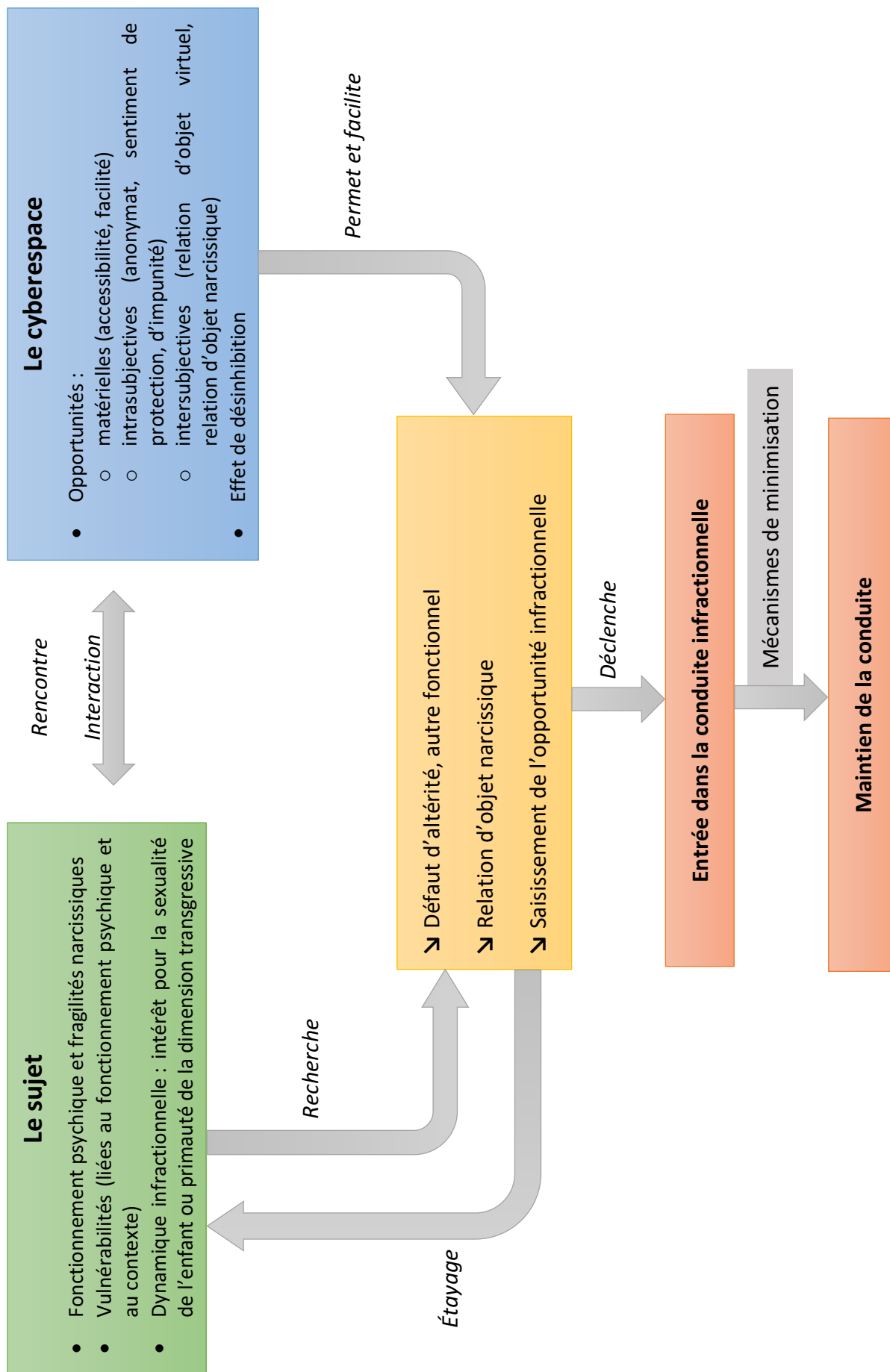
Dans une autre déclinaison, c'est la question de la transgression qui semble également soutenir la conduite de piratage informatique mise en œuvre par Monsieur L, qui décrit ainsi son vécu de cette transgression : « *Vous pouvez pas vous imaginer le plaisir que vous avez de rentrer dans un site qui se dit inviolable et de lui laisser votre page de présentation quand il ouvre son site... et lui marquer dessus « ben tu vois t'as été violé ».* Ça c'est un pied d'enfer, l'extase, mieux que tout ». Là aussi, c'est le franchissement de la limite qui sous-tend le plaisir et l'excitation intellectuelle ressentis par ce participant. Ainsi, ce témoignage ouvre une voie de réflexion nouvelle quant à l'utilisation de la typologie présentée pour des situations ne relevant pas d'infractions à caractère sexuel.

7.4. Une modélisation de la cyberviolence

Comme le dit Xanthie Vlachopoulou, « Penser le virtuel est nécessaire » (Vlachopoulou, 2018, p. 69). La dernière partie de cette discussion visera donc à proposer une modélisation des phénomènes de cyberviolence étudiés, qui tente de rendre compte de l'inscription des conduites infractionnelles à caractère sexuel envers mineurs dans le cyberspace.

Cette modélisation s'inspire des analyses tirées des discours des participants et des tests utilisés auprès d'eux. Sans prétendre avoir valeur universelle, elle se propose comme grille de lecture de la cyberviolence, en tout cas de celle rencontrée dans le cadre de cette étude. De futurs travaux permettront de la mettre à l'épreuve d'autres phénomènes de cyberviolence. L'objectif de cette modélisation est de pouvoir appréhender les phénomènes de façon globale dans le rapport des auteurs d'infractions au cyberspace et l'inscription de l'infraction dans celui-ci. De ce fait, les différences dans les diverses déclinaisons des conduites, abordées dans la typologie présentée ci-avant, ne seront pas reprises en détail ici.

La modélisation sera présentée sur la page suivante.



Cette modélisation s'organise autour des trois points d'entrée identifiés dans le premier chapitre de ce travail : le sujet (auteur de la conduite infractionnelle), la conduite infractionnelle (la conduite en tant que telle et la personne victime), le cyberspace.

La première dimension concerne le sujet, la personne qui a tenu les conduites infractionnelles. Elle est à appréhender dans sa subjectivité et la complexité de son fonctionnement psychique. Les éléments d'analyse du présent travail amènent à être ici particulièrement attentif aux fragilités narcissiques, à l'angoisse de perte d'objet ou d'abandon et aux affects dépressifs. Du fonctionnement psychique de la personne découlent des vulnérabilités internes, auxquelles peuvent s'ajouter des vulnérabilités contextuelles (perte d'emploi, difficultés dans le couple ou dans la famille, etc.). Le contexte de vulnérabilité est éminemment important, puisque la vulnérabilité de la personne va jouer un rôle de premier plan dans sa dangerosité et dans le risque de conduite infractionnelle. Enfin, la motivation qui sous-tend la dynamique infractionnelle, telle que décrite dans la typologie présentée précédemment, relève également des dimensions subjectives à considérer dans cette modélisation.

La deuxième dimension concerne le cyberspace, l'environnement dans lequel s'inscrit la conduite infractionnelle. Il intéresse surtout de par les opportunités qu'il procure. Sur le plan matériel, c'est l'accessibilité et la facilité à trouver des contenus à caractère pédopornographique, ou à rencontrer des mineurs sur Internet, qui prévaut. Sur le plan intrasubjectif, l'anonymat (en tout cas, la sensation d'anonymat) et l'invisibilité vont jouer un rôle important. Le sujet peut alors expérimenter différentes facettes de son identité, tout en se sentant en sécurité, dans un espace protégé. Le vécu de la dimension virtuelle du cyberspace peut également créer une dichotomie réel/virtuel qui va participer d'un sentiment d'impunité chez les auteurs d'infractions. Sur le plan intersubjectif, ce qui intéresse ici c'est la capacité du cyberspace à favoriser les relations d'objet virtuel et les relations d'objet narcissique. Enfin, l'effet de désinhibition entre en jeu et peut participer à la levée d'inhibitions et de barrières psychologiques internes chez le sujet quant au domaine dans lequel s'inscrit l'infraction.

La rencontre de ces deux dimensions permet, dans le cadre de la cyberviolence qui nous intéresse ici, le saisissement par le sujet de relations fonctionnelles à l'autre dans le cyberspace. Le sujet les recherche, inconsciemment, dans le but d'étayer des fragilités narcissiques et de trouver des solutions aux vulnérabilités qui le mettent en difficulté. Le cyberspace facilite ce type de relation. La rencontre entre le sujet et le cyberspace est alors opportune, et l'établissement de relations fonctionnelles participe, avec les motivations propres au sujet, au saisissement de l'opportunité infractionnelle. Impossible à actualiser hors ligne,

cette modalité relationnelle fonctionnelle devient possible, actualisable, en ligne. Le numérique permet « de faire advenir au registre du virtuel psychique une anticipation imaginaire, dès lors réalisable » (Tordo, 2014, p. 36).

Advient alors, pour le sujet, l'entrée dans la conduite infractionnelle. Le maintien de la conduite infractionnelle dépend ensuite de plusieurs facteurs. L'un d'eux est la perdurance de l'opportunité de relations fonctionnelles à l'autre (l'irruption de l'altérité peut entraîner l'arrêt de la conduite infractionnelle). Des mécanismes de minimisation ou de banalisation de la conduite peuvent également se mettre en place (« ce n'est que sur Internet », « c'est l'adolescente qui est demandeuse », « ce n'est pas aussi grave que d'agresser des enfants » ...). La conduite infractionnelle, lorsqu'elle remplit les fonctions recherchées par le sujet (étayage narcissique, lutte contre l'angoisse d'abandon et de perte d'objet, approche et expérience de la sexualité médiatisée par le tiers numérique) peut alors s'installer de façon durable.

Conclusion

« Nous espérons que le lecteur en sortira convaincu qu'aucune technologie n'a reproduit d'aussi près les conditions de nos productions psychiques que celles du virtuel. Du coup, tous les avantages et les bénéfices que l'être humain peut tirer de ces technologies sont ceux qu'il tire des ressources de son propre esprit, et il en est de même des risques qu'il y court. »
(Tisseron, 2012, p. 7)

« [...] nous devons, aujourd'hui, avoir une vision plus critique de la délinquance et de la violence, les prendre en compte dans le quotidien comme un phénomène de société où concourent à la fois le psychique et les opportunités sociales. [...] Mais ne l'oublions pas, derrière chaque comportement délinquant/violent, demeure un individu avec une histoire personnelle, un passé, des ressentis et vécus singuliers. »
(Harrati et al., 2006, p. 9)

La cyberviolence est un phénomène complexe, dont une infime partie seulement a pu être abordée ici. L'inscription de la violence dans le cyberspace met à jour des dynamiques transgressives, des pratiques de soi, ou encore des rapports à l'autre, pris dans cette rencontre sibylline entre le sujet et le cyberspace. Le rapport étroit entre ces deux entités (sujet, cyberspace) a pu être étudié à partir des expériences de seize participants à la recherche. Si nous avons tenté de dégager de ces données une analyse et une modélisation de la cyberviolence, il faut rappeler qu'il ne s'agit ici que de suggestions, qui devront de nouveau être soumises à l'épreuve de la clinique afin d'en évaluer la validité.

Deux propositions ressortent à l'issue de ce travail : une typologie des auteurs d'infractions, qui s'appuie notamment sur les motivations qui sous-tendent la dynamique infractionnelle, et une modélisation de la cyberviolence, abordée sous l'angle de la rencontre du sujet et du cyberspace.

La typologie propose de considérer les auteurs d'infractions au regard de leurs motivations à tenir les conduites infractionnelles. Deux catégories ont été retenues : l'intérêt sexuel pour les mineurs, et la primauté de la dimension transgressive.

La première catégorie rend compte des postures dans lesquelles la dimension sexuelle

occupe le premier plan, avec l'expression d'attraits pédophiliques ou adolescentophiles (non nécessairement exclusifs). L'intérêt des auteurs d'infractions s'exprime pour la sexualité *avec* des mineurs ou la sexualité *des* mineurs, ce qui nous amène à proposer deux déclinaisons à cette première catégorie. De manière transversale, la sexualité semble se vêtir d'une aura de mystère et de danger pour ces participants, la sexualité infantile devenant alors plus accessible puisque moins menaçante. L'abord de la sexualité est une dimension qui a fait défaut chez les auteurs d'infractions, ou les a mis en difficulté, dans leur construction identitaire. Ces fragilités rejaillissent à travers les conduites infractionnelles, soit dans la recherche d'une sexualité fantasmée (ou mise en acte, par certains) *avec* l'enfant, soit dans la tentative de réparation qui s'illustre dans l'intérêt pour la sexualité *de* l'enfant ou l'adolescent.

La seconde catégorie rend compte des postures dans lesquelles la transgression en tant que telle occupe le premier plan. La question de la limite est ici centrale, limite que l'auteur d'infractions va chercher à franchir. La transgression se décline ici en deux sous-catégories, selon qu'elle concerne la consultation de contenus tabous et interdits (contenus à caractère pédopornographique, mais aussi d'autres déclinaisons de la pornographie), ou qu'elle concerne les règles sociales dans le rapport à l'autre. Les contenus interdits vont susciter dégoût et fascination chez les auteurs d'infractions, qui vont chercher à en voir toujours plus. Au-delà d'un attrait sexuel, c'est le franchissement de la limite, dans la recherche d'un objet inatteignable, la « bonne image », qui va sous-tendre la répétition de la recherche et de la consultation des contenus. Concernant les règles sociales dans le rapport à l'autre, il s'agit là d'auteurs d'infractions qui viennent porter atteinte au lien social en déséquilibrant les rapports de pouvoir. Deux postures sont relevées, celle d'un « prince charmant » qui se présente comme le sauveur de l'adolescente qu'il sollicite, dans une relation qui sert à étayer ses propres fragilités narcissiques, et celle d'un « grand méchant loup » qui va manipuler l'adolescente sollicitée pour bénéficier également, par le biais du rapport de domination établie, d'un étayage de fragilités narcissiques.

La modélisation propose une grille de lecture de la cyberviolence, comme le phénomène résultant de la rencontre du sujet et du cyberspace. C'est ici un sujet fragilisé sur le plan narcissique, dont le fonctionnement psychique est sous-tendu par une angoisse de perte d'objet et des affects dépressifs, et qui va présenter des vulnérabilités relatives à ce fonctionnement psychique et à des événements externes, qui va se saisir des opportunités (matérielles, intrasubjectives, intersubjectives) offertes par le cyberspace. Ce saisissement se traduit notamment par la mise en place de relations à l'autre fonctionnelles, narcissiques, qui signent

un défaut d'altérité. Rendue possible par le cyberspace, et nécessaire pour le sujet, cette modalité de rapport à l'autre se trouve actualisée dans le cyberspace. Elle autorise alors la conduite infractionnelle, actuelle/virtuelle, puisqu'actualisable seulement dans le cyberspace. Des mécanismes de minimisation et de banalisation de la conduite permettent ensuite que celle-ci s'instaure de façon durable.

À travers ces deux propositions et la discussion qui a résulté des résultats de la recherche, nous avons proposé une lecture clinique du phénomène de la cyberviolence, sous-tendue par un positionnement au croisement de la psycho-criminologie et de la cyberpsychologie. Nous avons cherché à mettre en perspective les résultats issus des rencontres avec les personnes qui ont accepté de partager leurs expériences, afin de proposer une grille de lecture globale de situations individuelles.

Les données recueillies ne nous ont pas permis d'aborder certains points saillants lorsqu'il s'agit de considérer les infractions à caractère sexuel sur mineurs réalisées sur Internet, notamment celui du passage à l'acte hors ligne. Parmi les auteurs d'infractions rencontrés, peu ont commis des violences sexuelles avec contact. Si ceux qui ont commis des agressions sexuelles sur mineurs considèrent que le cyberspace peut avoir pour eux une dimension protectrice, il ne nous est cependant pas possible d'envisager ce risque de passage à l'acte au seul regard de leurs propos. Nous l'avons vu dans la partie I de ce travail, il est délicat, voire impossible, de se prononcer sur les liens entre cyberviolence et violences sexuelles avec contact. Si les mythes alimentent le regard porté sur les cyberdélinquants, « prédateurs sexuels tapis dans l'ombre de l'écran », la littérature scientifique nous dépeint d'eux une toute autre image, et nous informe sur la méconnaissance actuelle du rôle du numérique dans les passages à l'acte avec contact. La question reste alors ouverte de savoir si Internet favorise, ou au contraire empêche, des violences avec contact.

Une piste de réflexion sur cette question pourrait émerger de notre travail, à travers la dimension du rapport à l'autre fonctionnel. Est-ce qu'il ne s'exprime que dans le cyberspace, lorsque le sujet peut se saisir de l'offre qui lui est faite ? Ou est-ce qu'il relève d'une modalité objectale mise en œuvre en ligne comme hors ligne ? Dit autrement, est-ce que le sujet « profite » du cyberspace pour établir un lien à l'autre qui permet la conduite infractionnelle, posture que le sujet ne saurait tenir hors ligne, ou est-ce que ce qui se joue en ligne pour le sujet est le reflet d'une pratique de soi générale qui ne fait que se décliner dans le cyberspace ? Considérer ces deux axes dans le saisissement des opportunités infractionnelles sur Internet

pourrait alors permettre d'approfondir les connaissances sur le poids du cyberspace dans cette rencontre avec le sujet qui mène à la cyberviolence. Il s'agirait alors d'interroger jusqu'à quel point la cyberviolence peut relever, ou non, d'une spécificité criminologique. Gageons que les apports de notre travail peuvent constituer une pierre supplémentaire à l'édifice de la recherche sur ce sujet.

Sur un autre plan, les propositions que nous avons présentées amènent à formuler des préconisations en matière de prise en charge et d'accompagnement des auteurs de cyberviolence. Au regard de ces résultats, il apparaît essentiel de considérer la dimension numérique de ces conduites. Proposer à ces personnes un accompagnement qui occulterait cette dimension reviendrait à mettre de côté une part importante de la dynamique infractionnelle. Il apparaît en effet que le rapport à la victime, axe de travail important dans l'accompagnement des auteurs d'infractions, est ici spécifique au contexte de commission de la cyberviolence, à savoir le cyberspace, qui permet le saisissement de cet autre fonctionnel. Il est également rendu complexe par l'absence de victime identifiée dans la consultation de contenus à caractère pédopornographique. Chez des sujets qui actualisent cette modalité relationnelle uniquement en ligne, alors il faudra l'interroger dans son contexte numérique, car travailler le rapport à l'autre hors ligne n'amènera pas nécessairement à aborder le rapport spécifique à la victime, rapport qui a participé à la dynamique infractionnelle.

Les modalités de fonctionnement psychique présentées par les participants à l'étude, leurs fragilités, notamment sur le plan narcissique, incitent à envisager, dans une approche psychodynamique, un accompagnement psychologique qui s'intéresse à ces fragilités, à ce qui les sous-tend, et aux événements traumatiques qui peuvent avoir jalonné l'histoire de ces sujets. Se référer à la typologie présentée dans ce travail pourra permettre d'envisager l'orientation à donner à l'accompagnement, en termes de rapport à la sexualité et de rapport à la transgression. Enfin, l'éventuel vécu d'addiction qui pourrait être rapporté par le sujet pourrait constituer un axe d'intervention, tant au regard de la dimension compulsive dans les conduites des sujets, que dans le sens qu'ils pourraient donner à cette addiction.

Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (Andrews et Bonta, 2015) étant fréquemment convoqué pour les interventions auprès d'auteurs d'infractions, nous pouvons nous intéresser aux besoins criminogènes qui peuvent être identifiés chez ces sujets. Si l'on se situe dans ce modèle, ces besoins relèvent notamment, parmi les facteurs primaires, d'attitudes pro-criminelles qui s'illustrent dans les banalisations et minimisations relatives aux conduites infractionnelles. Parmi les facteurs secondaires apparaissent les fragilités relatives aux

difficultés familiales, conjugales ou professionnelles évoquées par certains participants, et dans une moindre mesure la toxicomanie (qui serait également à interroger sous l'angle de la cyberdépendance ou de la dépendance cyberassistée). Ces éléments sous-tendent autant de pistes d'accompagnement.

Dans l'optique d'une prise en charge en groupe, modalité fréquemment mise en œuvre dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (Savin, 2000; Smith, 2010), la dimension numérique des conduites infractionnelles sera également à considérer. Un groupe thérapeutique qui accueillerait des auteurs d'infractions à caractère sexuel avec contact et des auteurs ayant tenu leurs conduites uniquement sur Internet risquerait de créer un contexte qui favoriserait les argumentations mises en place pour minimiser les conduites infractionnelles tenues sur Internet, notamment dans la logique « c'est sur Internet donc c'est moins grave ». Un groupe ne mettant en présence que des auteurs de cyberviolence permettrait *a contrario* d'interroger cette dimension numérique. Les processus d'identification inhérents au groupe pourraient permettre aux participants d'identifier plus facilement les mécanismes et processus qui ont sous-tendu leurs conduites infractionnelles.

Ainsi, de nombreuses pistes de travail sont possibles avec les auteurs de cyberviolence, et sont à considérer au regard de la subjectivité et des spécificités du fonctionnement psychique de chacun. La seule préconisation que nous nous permettrons de formuler sera alors celle-ci : n'oublions pas le *cyber* de la cyberviolence.

L'ambition initiale de ce travail de thèse était d'interroger l'inscription de la violence dans le cyberespace. À travers le concept de cybercriminalité, puis celui de cyberviolence, dans une rencontre entre la psycho-criminologie et la cyberpsychologie, par la clinique d'infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet, a émergé une lecture de la cyberviolence. Guidé par ses fragilités, le sujet se saisit des opportunités relationnelles et infractionnelles que lui propose le cyberespace, et qui sous-tendent alors la mise en œuvre de la cyberviolence.

La cyberviolence naît d'une rencontre, celle du sujet avec le cyberespace. À ce titre, elle nécessite que soient convoqués, dans son analyse, ces deux partis. Pris séparément, ils n'augurent pas nécessairement la tenue de conduites infractionnelles : certains sujets présentent des barrières psychiques qui les protègent d'un passage à l'acte, et le cyberespace ne commet pas par lui-même d'infraction. C'est alors dans la rencontre que le sujet peut se saisir de l'opportunité qui lui est fournie, et inscrire ainsi sa conduite dans la cyberviolence.

Bibliographie

N.B. : La gestion des références bibliographiques dans le corps du texte et dans la bibliographie finale a été réalisée à l'aide du logiciel Zotero.

Acier, D. (2014). *Les addictions avec ou sans substance*. Nantes : Télénantes. Repéré à <http://www.telenantes.com/decouverte/les-conferences-de-luniversite-de-nantes/article/les-addictions-avec-ou-sans-substance>

Ambrosi, A., Sztulman, H. et Favard, A.-M. (1998). La dynamique du passage à l'acte ou le développement psychique entre « violence » et « agressivité ». *Annales Médico-Psychologiques*, 156(9), 596-606.

Anaut, M. et Strauss, C. (2004). Cruauté et plaisir scopique sur internet : entre scène médusante et perversion ? *Cahiers de psychologie clinique*, 22(1), 187-204. doi:10.3917/cpc.022.0187

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2015). *Le comportement délinquant. Analyse et modalités d'intervention* (traduit par M. Herzog-Evans et C. Le Bossé). Agen : Les Presses de l'Énap.

Anzieu, D. (1995). *Le Moi-peau* (2e édition). Paris : Dunod.

Anzieu, D. et Chabert, C. (2011). *Les méthodes projectives*. Paris : Presses Universitaires de France.

Arena, G. (2018). *Y a-t-il des spécificités de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles selon les situations (violences sexuelles sans contact, âges de la vie, handiap, milieu de vie) ?* Paris : Audition Publique, 14 - 15 juin 2018, Auteurs de Violences Sexuelles : Prévention, évaluation, prise en charge.

Azoulay, C., Emmanuelli, M. et Corroyer, D. (2012). *Nouveau Manuel de cotation des formes au Rorschach*. Paris : Dunod.

- Babchishin, K. M., Hanson, K. R. et Hermann, C. A. (2011). The Characteristics of Online Sex Offenders: A Meta-Analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 92-123.
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et VanZuylen, H. (2015). Online Child Pornography Offenders are Different: A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. doi:10.1007/s10508-014-0270-x
- Babchishin, K. M., Paquette, S. et Fortin, F. (2017). Les consommateurs de pédopornographie. Dans F. Cortoni et T. H. Pham (dir.), *Traité de l'agression sexuelle : théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p. 251-270). Bruxelles : Mardaga.
- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Balier, C. (2001). Préface. Dans A. Ciavaldini (dir.), *Psychopathologie des agresseurs sexuels* (2e édition). Paris : Masson.
- Barak, A., Grohol, J. M. et Allouche, É. (2012). Interventions en santé mentale. *Le Journal des psychologues*, 301(8), 37-41.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France. doi:10.3917/puf.bard.2013.01
- Barlow, J. P. (1996). A Declaration of the Independence of Cyberspace. Repéré à <https://www.eff.org/cyberspace-independence>
- Baron-Laforêt, S. (2009). Les auteurs d'agressions sexuelles : éléments de compréhension. Repéré à <http://www.senon-online.com/Documentation/telechargement/3cycle/Psychiatrie/DIU%20psy%20crim/sophie%20BL.pdf>

- Bates, A. et Metcalf, C. (2007). A psychometric comparison of internet and non-internet sex offenders from a community treatment sample. *Journal of Sexual Aggression*, 13(1), 11-20.
- Baumann, N., Quartier, V. et Antonietti, J.-P. (2012). Contribution à une étude normative de l'épreuve de Rorschach auprès d'un groupe d'enfants de 8 à 14 ans non-consultants. *Psychologie clinique et projective*, 18(1), 235-260. doi:10.3917/pcp.018.0235
- Beech, A. R., Elliott, I. A., Birgden, A. et Findlater, D. (2008). The Internet and child sexual offending: A criminological review. *Aggression and Violent Behavior*, 13(3), 216-228. doi:10.1016/j.avb.2008.03.007
- Beier, K. M., Grundmann, D., Kuhle, L. F., Scherner, G., Konrad, A. et Amelung, T. (2015). The German Dunkelfeld Project: A Pilot Study to Prevent Child Sexual Abuse and the Use of Child Abusive Images. *The Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 529-542. doi:10.1111/jsm.12785
- Beizmann, C. (1966). *Livret de cotation des formes dans le Rorschach*. Paris : Éditions du Centre de Psychologie Appliquée.
- Belhomme, L. (2010). Interview de Serge Tisseron. L'identité et les liens transformés par les nouvelles technologies. *Cahiers de psychologie clinique*, 35(2), 31-55. doi:10.3917/cpc.035.0031
- Belot, R.-A. (2014). La singularité des protocoles Rorschach chez une population de femmes en période postnatale. *Devenir*, 26(3), 165-204. doi:10.3917/dev.143.0165
- Benghozi, P. (2010). La violence n'est pas l'agressivité : une perspective psychanalytique des liens. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 55(2), 41-54.
- Blanchet, A. (1987). Interviewer. Dans Alain Blanchet, R. Ghiglione, J. Massonnat et A. Trognon (dir.), *Les Techniques d'enquête en sciences sociales* (p. 81-126). Paris : Dunod.

- Blanchet, Alain et Gotman, A. (2013). *L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Blatier, C. (2014). *Les personnalités criminelles. Évaluation et prévention*. Paris : Dunod.
- Blatier, C. (2015). *Introduction à la psychocriminologie*. Paris : Dunod.
- Blaya, C. (2011). Cyberviolence et cyberharcèlement : approches sociologiques. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 53(1), 47-65. doi:10.3917/nras.053.0047
- Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace prises de risque et cyberviolence*. De Boeck.
- Bouchard, S. (2016). Qu'est-ce que la cyberpsychologie ? *Rhizome*, 61(3), 17-18.
- Bréchon, G. (2012). PHILIPPE JEAMMET, « Dysrégulations narcissiques et objectales dans la boulimie » (1991), in *La Boulimie*, Monographies de la Revue française de psychanalyse, PUF, 1991, 81-104. Dans *45 commentaires de textes en psychopathologie psychanalytique* (p. 409-417). Paris : Dunod. doi:10.3917/dunod.chagn.2012.02.0409
- Briggs, P., Simon, W. T. et Simonsen, S. (2011). An Exploratory Study of Internet-Initiated Sexual Offenses and the Chat Room Sex Offender: Has the Internet Enabled a New Typology of Sex Offender? *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 72-91.
- Casoni, D. et Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Cassuto, T. (2008). Vie privée, vie publique et cybercriminalité. *Sécurité globale*, 6(4), 45-66. doi:10.3917/secug.006.0045
- Centre Hubertine Auclert. (2016). *Cybersexisme : Une étude sociologique dans des établissements scolaires franciliens*.
- Ceruzzi, P. E. (2012). Aux origines américaines de l'Internet : projets militaires, intérêts commerciaux, désirs de communauté. *Le Temps des médias*, 18(1), 15-28. doi:10.3917/tdm.018.0015

- Chabert, C. (1997). *Le Rorschach en clinique adulte. Interprétation psychanalytique* (2e édition). Paris : Dunod.
- Ciavaldini, A. (2001). *Psychopathologie des agresseurs sexuels* (2e édition). Paris : Masson.
- Ciavaldini, A. (2006). L'agir violent sexuel. Dans C. Chabert, A. Ciavaldini, P. Jeammet et S. Schenckery (dir.), *Actes et dépendances*. Paris : Dunod.
- Ciavaldini, A. (2008). Nouvelles cliniques du passage à l'acte et nouvelles prises en charge thérapeutiques. Dans J.-L. Senon, G. Lopez et R. Cariot (dir.), *Psychocriminologie. Clinique, prise en charge, expertise* (p. 64-77). Paris : Dunod.
- Civin, M. (2002). *Psychanalyse du net* (traduit par E. Ertel). Paris : Hachette Littératures.
- Cohen, P. (2012). Les enjeux de la cyberpsychologie. *Le Journal des psychologues*, 301(8), 25-28. doi:10.3917/jdp.301.0025
- Commission of the European Communities. (2007). *Towards a general policy on the fight against cyber crime. Communication from de commission to the European Parliament, the Council and the Committee of the Regions*. Bruxelles.
- Conseil de l'Europe. (2001). *Convention sur la Cybercriminalité* (Série des traités européens n° 185). Budapest. Repéré à https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/convention_de_budapest_du_23_novembre_2001_-_cybercriminalite.pdf
- Cooper, A. (1998). Sexuality and the Internet: Surfing into the new millennium. *CyberPsychology & Behavior*, 1(2), 187-193.
- Corriveau, P. (2010). Les groupes de nouvelles à caractère pédopornographique : une sous-culture de la déviance. *Déviance et Société*, 34(3), 381-400. doi:10.3917/ds.343.0381

- Coutanceau, R. (2010a). Auteurs d'agressions sexuelles sur mineurs : pédophiles et incestueux. Dans R. Coutanceau et J. Smith (dir.), *La violence sexuelle. Approche psycho-criminologique* (p. 9-13). Paris : Dunod.
- Coutanceau, R. (2010b). Clinique des téléchargeurs d'images pédopornographiques, possession, stockage ou diffusion d'images pédopornographiques. Dans R. Coutanceau et J. Smith (dir.), *La violence sexuelle. Approche psycho-criminologique* (p. 215-218). Paris : Dunod.
- Craven, S., Brown, S. et Gilchrist, E. (2006). Sexual grooming of children: Review of literature and theoretical considerations. *Journal of Sexual Aggression*, 12(3), 287-299. doi:10.1080/13552600601069414
- Cusson, M. (1992). Déviance. Dans R. Boudon (dir.), *Traité de sociologie* (p. 389-422). Paris : Les Presses universitaires de France. Repéré à http://classiques.uqac.ca/contemporains/cusson_maurice/deviance/deviance.pdf
- Cusson, Maurice. (1995). *Délinquants pourquoi ?* Montréal : Bibliothèque Québécoise.
- de Santisteban, P., del Hoyo, J., Alcázar-Córcoles, M. Á. et Gámez-Guadix, M. (2018). Progression, maintenance, and feedback of online child sexual grooming: A qualitative analysis of online predators. *Child Abuse & Neglect*, 80, 203-215. doi:10.1016/j.chiabu.2018.03.026
- Décamps, G. et Perrin, L. (2010). Les multiples visages de l'addiction à Internet : le cas d'un étudiant à la recherche de partenaires sexuels. Dans L. Fernandez (dir.), *Psychopathologie des addictions : 12 cas cliniques* (p. 239-269). Paris : In Press Éditions.
- DeHart, D., Dwyer, G., Seto, M. C., Moran, R., Letourneau, E. et Schwarz-Watts, D. (2017). Internet sexual solicitation of children: a proposed typology of offenders based on their chats, e-mails, and social network posts. *Journal of Sexual Aggression*, 23(1), 77-89.

- Demailly, L. (2007). Que fait l'Internet aux psychanalystes ? *Le Carnet PSY*, 120(7), 30-34.
doi:10.3917/lcp.120.0030
- Durkheim, É. (1967). *Les règles de la méthode sociologique* (16e édition, édition originale 1894). Paris : Presses Universitaires de France.
- Durkin, K. F. (1997). Misuse of the Internet by pedophiles: Implications for law enforcement and probation practice. *Federal Probation*, 61(3), 14-18.
- Emmanuelli, M. et Azoulay, C. (dir.). (2017). *L'interprétation des épreuves projectives. L'école de Paris : sources, déploiements, innovations*. Toulouse : ERES.
- Epstein, S. et O'Brien, E. (1985). The person-situation debate in historical and current perspective. *Psychological Bulletin*, 98(3), 513-537.
- Fédération Française de Psychiatrie. (2001). *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle*. Montrouge, France : John Libbey Eurotext.
- Fernandez, L. et Catteeuw, M. (2001). *La recherche en psychologie clinique*. Paris : Nathan.
- Fernandez, L. et Catteeuw, M. (2005). *Cliniques des addictions. Théories, évaluation, prévention et soins*. Paris : Armand Colin.
- Fisher, S. et Cleveland, S. E. (1958). *Body Image and Personality*. Princeton, NJ : Van Nostrand. doi:10.1037/006277
- Fortin, F. et Corriveau, P. (2013). Pornographie juvénile et intervention policière. Dans F. Fortin (dir.), *Cybercriminalité. Entre inconduite et crime organisé* (p. 87-115). Montréal : Presses internationales Polytechnique et Sûreté du Québec.
- Fortin, F. et Roy, J. (2006). Profils des consommateurs de pornographie juvénile arrêtés au Québec : l'explorateur, le pervers et le polymorphe. *Criminologie*, 39(1), 107-128.
doi:10.7202/013128ar
- Foucault, M. (1994). Des espaces autres. Dans *Dits et écrits : 1954-1988, t.IV (1980-1988)* (p. 752-762). Paris : Éditions Gallimard.

- Freud, S. (1914). *Pour introduire le narcissisme*. Repéré à <https://psycha.ru/fr/freud/1914/narciss.html>
- Gaillard, B. (2008). Approches conceptuelles, fondements épistémologiques, modélisation clinique. Dans B. Gaillard (dir.), *Psychologie criminologique*. Paris : In Press Éditions.
- Gassin, R. (2007). *Criminologie* (6e édition). Paris : Dalloz.
- Ghernaoui, S. (2017). *La cybercriminalité*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Ghernaoui, S. et Dufour, A. (2012). *Internet*. Paris : Presses universitaires de France.
- Ghernaoui, S. et Dufour, A. (2017). *Internet* (vol. 12e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Gibson, W. (2000). *Neuromancer* (1e édition 1984). New York, NY : Ace Books.
- Gimenez, G. (1998). Le cybermonde, internet, le virtuel : changement de paradigme et mutation du lien groupal ? *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupes*, 30, 87-105.
- Green, A. (1983). *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*. Paris : Éditions de Minuit.
- Griffiths, M. (2000). Excessive Internet Use: Implications for Sexual Behavior. *Cyberpsychologie & Behavior*, 3(4), 537-552.
- Groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité. (2014). *Protéger les Internauts. Rapport sur la cybercriminalité*.
- Guédon, J.-C. (1996). *La plabète cyber, Internet et cyberspace*. Paris : Gallimard.
- Guiche, D. et Lecourt, É. (2013). Du narcissisme ou le symptôme de la virtualité. *Connexions*, 100(2), 99-109.
- Guillaneuf, J. (2012). La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'internet : éléments de mesure et d'analyse. Dans A. Bauer et C. Soullez (dir.), *La*

criminalité en France. Rapport 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (p. 391-397). Paris : INHESJ/ONDRP.

Haddouk, L. (2016). *L'entretien clinique à distance. Manuel de visioconsultation*. Toulouse : ERES. Repéré à <https://www.cairn.info/l-entretien-clinique-a-distance--9782749252520.htm>

Haddouk, L. (2017). Black Mirror : le narcissisme à l'ère du numérique. *Le Carnet PSY*, 204(1), 27-29. doi:10.3917/lcp.204.0027

Haddouk, L. (2018). Modalités objectales des relations digitales. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 70(1), 47-58. doi:10.3917/rppg.070.0047

Harrati, S., Vavassori, D. et Villerbu, L. M. (2006). *Délinquance et violence* (édité par J.-L. Pedinielli). Paris, France : A. Colin.

Hartmann, C. R., Burgess, A. W. et Lanning, K. V. (1984). Typology of Collectors. Dans A. W. Burgess (dir.), *Child pornography and sex rings* (p. 93-109). Lexington Books.

Hautefeuille, M. et Véléla, D. (2010). *Les addictions à internet*. Paris : Payot & Rivages.

Héroult, A. et Molinier, P. (2009). Les caractéristiques de la communication sociale via Internet. *Empan*, 76(4), 13-21. doi:10.3917/empan.076.0013

Hirschelmann, A. (2014). Les processus psychiques autour de l'homicide. Dans R. Coutanceau et J. Smith (dir.), *Violences aux personnes. Comprendre pour prévenir*. Paris : Dunod.

Holland, N. N. (1996). The Internet Regression. Repéré à <http://users.clas.ufl.edu/nholland/inetreg.htm>

Internet Live Stats. (s.d.). Number of Internet Users. Repéré à <http://www.internetlivestats.com/internet-users/#trend>

Jaber, A. (2009). *Les infractions commises sur Internet*. Paris : L'Harmattan.

Jacques, V. (2014). *Deleuze*. Paris : Ellipses.

- Jauréguiberry, F. (2000). Le moi, le soi et Internet. *Sociologie et sociétés*, 32(2), 136-136.
doi:10.7202/001364ar
- Jauréguiberry, F. (2003). Internet comme espace inédit de construction de soi. Dans F. Jauréguiberry et S. Proulx (dir.), *Internet, nouvel espace citoyen ?* (p. 223-244). Paris : L'Harmattan.
- Jeammet, P. (1991). Dysrégulations narcissiques et objectales dans la boulimie. Dans B. Brusset et C. Couvreur (dir.), *La Boulimie* (p. 81-104). Paris : Presses Universitaires de France.
- Jung, S., Ennis, L., Stein, S., Choy, A. L. et Hook, T. (2013). Child pornography possessors: Comparisons and contrasts with contact- and non-contact sex offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 19(3), 295-310. doi:10.1080/13552600.2012.741267
- Kaës, R. (2007). L'internet et l'émergence des nouvelles formes de subjectivité. *Le Carnet PSY*, 120(7), 1. doi:10.3917/lcp.120.0001
- Kern, L. et Acier, D. (2013). Adaptation française de l'échelle Problematic Internet Use Questionnaire. *L'Évolution Psychiatrique*, 78(3), 357-371.
doi:10.1016/j.evopsy.2012.07.002
- Khazaal, Y., Billieux, J., Thorens, G., Khan, R., Louati, Y., Scarlatti, E., ... Zullino, D. (2008). French Validation of the Internet Addiction Test. *CyberPsychology & Behavior*, 11(6), 703-706. doi:10.1089/cpb.2007.0249
- Khazaal, Y., Chatton, A., Horn, A., Achab, S., Thorens, G., Zullino, D. et Billieux, J. (2012). French Validation of the Compulsive Internet Use Scale (CIUS). *Psychiatric Quarterly*, 83(4), 397-405. doi:10.1007/s11126-012-9210-x
- Klain, E. J., Davies, H. J. et Hicks, M. A. (2001). *Child Pornography: The Criminal-Justice-System Response*. États-Unis.

- Kloess, J. A., Beech, A. R. et Harkins, L. (2014). Online child sexual exploitation: prevalence, process, and offender characteristics. *Trauma, Violence and Abuse*, 15(2), 126-139. doi:<https://doi.org/10.1177/1524838013511543w>
- Kloess, J. A., Hamilton-Giachritsis, C. et Beech, A. R. (2017). Offense Processes of Online Sexual Grooming and Abuse of Children Via Internet Communication Platforms. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, OnlineFirst*.
- Krone, T. (2004). A Typology of Online Child Pornography Offending. *Trends & issues in crime and criminal justice*, (279), 1-6.
- Langlade, A. (2017). La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'internet en 2016 : éléments de mesure et d'analyse. *La note de l'ONDRP : Rapport annuel 2017*, 21, 1-4.
- Lanning, K. V. (1986). *Child Molesters: A Behavioral Analysis. First Edition*. États-Unis.
- Lanning, K. V. (1992). *Child Molesters: A Behavioral Analysis. Third Edition*. États-Unis.
- Lanning, K. V. (2001). *Child Molesters: A Behavioral Analysis. Fourth Edition*. États-Unis.
- Lanning, K. V. (2010). *Child Molesters: A Behavioral Analysis. Fifth Edition*. États-Unis.
- Lanning, K. V. (2012). Cyber "Pedophiles": A Behavioral Perspective. Dans K. Borgeson et K. Kuehnle (dir.), *Serial offenders : theory and practice* (p. 71-87). Sudbury, États-Unis : Jones & Bartlett Learning.
- Lauru, D. (2009). Internet, pulsions et lien social. *Empan*, 76(4), 22-22. doi:[10.3917/empa.076.0022](https://doi.org/10.3917/empa.076.0022)
- Lavoie, P.-É., Fortin, F. et Ouellet, I. (2013). Usages problématiques d'Internet. Dans F. Fortin (dir.), *Cybercriminalité. Entre inconduite et crime organisé* (p. 53-74). Montréal : Presses internationales Polytechnique et Sûreté du Québec.
- Lavoie, P.-É., Fortin, F. et Tanguay, S. (2013). Problèmes relatifs à la définition et à la mesure de la cybercriminalité. Dans F. Fortin (dir.), *Cybercriminalité. Entre inconduite et*

- crime organisé* (p. 3-20). Montréal : Presses internationales Polytechnique et Sûreté du Québec.
- Le Jamtel, C. (2012). Psychologie de l'avatar, avatar de la psychologie? *Le Journal des psychologues*, 301(8), 20-24. doi:10.3917/jdp.301.0020
- Leroux, Y. (2007). e-Groupes. *Le Carnet PSY*, 120(7), 34-35. doi:10.3917/lcp.120.0034
- Leroux, Y. (2008). Psychothérapies en ligne? histoire, questions éthiques, processus. *Psychothérapies*, 28(3), 211-221. doi:10.3917/psys.083.0211
- Leroux, Y. (2010). *Psychodynamique des groupes sur le réseau internet* (Thèse de doctorat). Université Paris X Nanterre.
- Leroux, Y. (2011). Cyberespace. Repéré à <http://www.psyetgeek.com/cyberespace>
- Leroux, Y. (2012). Psychothérapie et Internet. *Le Journal des psychologues*, 301(8), 29-33. doi:10.3917/jdp.301.0029
- Leroux, Y. (2015, 24 février). Les adolescents et l'Internet. *Psy et Geek;-*). Repéré à <https://www.psyetgeek.com/les-adolescents-et-linternet>
- Leroux, Y. (2018, 10 juillet). Addiction aux jeux vidéo : Un psychologue répond à nos questions. Repéré à <http://actiward.net/dossiers/addiction-jeux-video-un-psychologue-repond-a-nos-questions>
- Lévy, P. (1997). *L'Intelligence collective*. Paris : Editions La Découverte.
- Lévy, P. (1998). *Qu'est-ce que le virtuel ?* Paris : La Découverte.
- Longworth, E. (2000). Opportunité d'un cadre juridique applicable au cyberespace - y compris dans une perspective néo-zélandaise. Dans T. Fuentes-Camacho (dir.), *Les dimensions internationales du droit du cyberespace*. Paris : UNESCO.
- Louis-Sidney, B. (2012). La dimension juridique du cyberespace. *Revue internationale et stratégique*, 87(3), 73-82. doi:10.3917/ris.087.0073
- Lucchini, R. (1993). *Enfant de la rue : Identité, sociabilité, drogue*. Genève : Librairie Droz.

- Mailat, M. (2008). Rubrique - Le virtuel, le réel et l'actuel. *Informations sociales*, 3(147), 90-91.
- Marcum, C. D. (2007). Interpreting the Intentions of Internet Predators: An Examination of Online Predatory Behavior. *Journal of Child Sexual Abuse*, 16(4), 99-114.
- Marzano, M. (2006). Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon. *Archives de politique criminelle*, 28(1), 11-20.
- McCarthy, J. A. (2010). Internet sexual activity: A comparison between contact and non-contact child pornography offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 16(2), 181-195.
doi:10.1080/13552601003760006
- McQuade, S. C. (2006). *Understanding and Managing Cybercrime*. Boston, MA : Allyn and Bacon.
- Merdian, H. L., Curtis, C., Thakker, J., Wilson, N. et Boer, D. P. (2013). The three dimensions of online child pornography offending. *Journal of Sexual Aggression*, 19(1), 121-132.
doi:10.1080/13552600.2011.611898
- Michaud, Y. (2018). *La violence* (vol. 8e éd.). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.
- Millaud, F. (2009). Le passage à l'acte : points de repères psychodynamiques. Dans F. Millaud (dir.), *Le passage à l'acte. Aspects cliniques et psychodynamiques* (2e édition). Paris : Elsevier Masson.
- Missonnier, S. (2007). Une relation d'objet virtuelle ? *Le Carnet PSY*, 120(7), 43-47.
doi:10.3917/lcp.120.0043
- Missonnier, S. (2009). *Devenir parent, naître humain. La diagonale du virtuel*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Moulin, V. (2008). Approche dynamique et processuelle de l'agir criminel violent : vers une modélisation psychocriminologique intégrative du passage à l'acte. Dans B. Gaillard (dir.), *Psychologie criminologique*. Paris : In Press Éditions.

- Mucchielli, L. (2010). 49 -Déviance. Dans S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie* (p. 63-64). Paris : Presses Universitaires de France.
- Nadeau, L. (2013). La cyberdépendance : et s'il fallait faire des Descartes de nous-mêmes ? *Psychotropes, Vol. 18(3)*, 11-24. doi:10.3917/psyt.183.0011
- Nadeau, L., Acier, D., Kern, L. et Nadeau, C.-L. (2011). *La cyberdépendance. État des connaissances, manifestations et pistes d'intervention*. Montréal, Québec : Centre Dollard-Cormier - Institut universitaire sur les dépendances.
- Neau, F. (2017). Épreuves projectives et agressions sexuelles : contribution à l'approche du fonctionnement psychique de leurs auteurs. Dans M. Emmanuelli et C. Azoulay (dir.), *L'interprétation des épreuves projectives* (p. 183-194). Toulouse : ERES. doi:10.3917/eres.emman.2017.01.0183
- Noël, D. (2007). Le virtuel selon Deleuze. *Intellecta, 1(45)*, 109-127.
- O'Connell, R. (2003). A typology of cyberexploitation and on-line grooming practices. Communication présentée au Netsafe conference in Auckland, Auckland, New Zealand : Preston: University of Central Lancashire.
- Oppenheimer, A. (1996). *Kohut et la psychologie du self*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Oppenheimer, A. (1997). L'autre : objet ou fonction ? *Revue française de la psychanalyse, 61(2)*, 365-376.
- Organisations des Nations Unies. (2000). Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Repéré à <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/opscrcr.aspx>
- Pansier, F.-J. et Jez, E. (2000). *La criminalité sur Internet*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Pedinielli, J.-L., Ferran, A., Grimaldi, M.-A. et Salomone, C. (2012). *Les troubles des conduites alimentaires. Anorexie, boulimie, obésité*. Paris : Armand Colin.
- Perrot, M., Benony, H. et Lopes, G. (2011, septembre). *Les téléchargeurs d'images pédopornographiques : un groupe clinique à part ?* Poster communication présentée au Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle, Monreux.
- Pirlot, G. (2009). *Déserts intérieurs*. Paris : Érès.
- Popper-Gurassa, H. (2009). De l'idéal virtuel à l'autre réel. *Dialogue*, 186(4), 75-75. doi:10.3917/dia.186.0075
- Potier, R. (2009). Au risque du Virtuel ? *Topique*, 107(2), 149-149. doi:10.3917/top.107.0149
- Poullet, Y. (2000). Quelques considérations sur le droit du cyberspace. Dans T. Fuentes-Camacho (dir.), *Les dimensions internationales du droit du cyberspace*. Paris : UNESCO.
- Prat, S., Sauvaget, A. et Bouyssy, M. (2011). Réflexion psychopathologique sur la pédopornographie : le fantasme de l'altérité. *L'Évolution Psychiatrique*, 76(2), 323-329. doi:10.1016/j.evopsy.2011.03.009
- Prensky, M. (2001). Digital Natives, Digital Immigrants. *From On the Horizon*, 9(5).
- Prochaska, J. O., DiClemente, C. C. et Norcross, J. C. (1992). In search of how people change: Applications to addictive behaviors. *American Psychologist*, 47(9), 1102-1114.
- Quayle, E. et Taylor, M. (2002). Child Pornography and the Internet: Perpetuating a Cycle of Abuse. *Deviant Behavior*, 23, 331-361. doi:http://dx.doi.org/10.1080/01639620290086413
- Quayle, E. et Taylor, M. (2003). Model of Problematic Internet Use in People with a Sexual Interest in Children. *CyberPsychology & Behavior*, 6(1), 93-106.
- Quéau, P. (1993). *Le Virtuel, Vertus et Vertiges*. Mayenne : Champ Vall.

- Quéméner, M. (2008). Cybercriminalité : aspects stratégiques et juridiques. *Défense nationale et sécurité collective*, 708.
- Quéméner, M. (2011). Concilier la lutte contre la cybercriminalité et l'éthique de liberté. *Sécurité et stratégie*, 5(1), 56-67. doi:10.3917/sestr.005.0056
- Quéméner, M. (2016, 5 février). *La cybercriminalité, réponses juridiques et judiciaires*. Contenu de cours, DU Cybercriminalité, Université de Montpellier, Montpellier.
- Quéméner, M. et Ferry, J. (2007). *Cybercriminalité : défi mondial et réponses*. Paris : Economica.
- Raymond, M. (2015). Les auteurs de crimes sexuels sur internet. *Psychiatrie et violence*, 14(1).
- Rey, A. (dir.). (2012a). *Dictionnaire historique de la langue française* (vol. 1-3, vol. tome 3). Paris : Le Robert.
- Rey, A. (dir.). (2012b). *Dictionnaire historique de la langue française* (vol. 1-3, vol. tome 2). Paris : Le Robert.
- Richelle, J., Debroux, P., De Noose, L. et Malempré, M. (2009). *Manuel du test de Rorschach* (édité par J. Richelle). Bruxelles : De Boeck Université.
- Robert-Diard, P. (2018, 3 juillet). Deux hommes condamnés à de la prison avec sursis pour avoir menacé la journaliste Nadia Daam. Repéré à https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/07/03/deux-hommes-condamnes-a-de-la-prison-avec-sursis-pour-avoir-menace-la-journaliste-nadia-daam_5325206_1653578.html
- Roman, P. (2004). La violence sexuelle et le processus adolescent. Dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. *Psychologie clinique et projective*, 10(1), 113-146. doi:10.3917/pcp.010.0113
- Rossé-Brillaud, E. et Codina, I. (2009). Internet : un amplificateur pour les addictions comportementales. *Psychotropes*, 15(1), 77-91. doi:10.3917/psyt.151.0077

- Savin, B. (2000). Utilisation du groupe dans le traitement psychothérapeutique des auteurs d'agression sexuelle. Dans A. Ciavaldini et C. Balier (dir.), *Aggressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire* (p. 173-180). Paris : Masson.
- Schmoll, P. (2001). Les Je on-line. L'identité du sujet en question sur Internet. *Revue des Sciences sociales*, 28, 12-19.
- Seto, M. C., Cantor, J. et Blanchard, R. (2006). Child pornography offenses are a valid diagnostic indicator of pedophilia. *Journal of Abnormal Psychology*, 115, 610-615.
- Seto, M. C., Hanson, K. R. et Babchishin, K. M. (2011). Contact sexual offending by men with online sexual offenses. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 124-145.
- Seto, M. C., Reeves, L. et Jung, S. (2010). Explanations given by child pornography offenders for their crimes. *Journal of Sexual Aggression*, 16(2), 169-180.
- Sheldon, K. et Howitt, D. (2007). *Sex Offenders and the Internet*. Hoboken, New Jersey : Wiley.
- Smith, J. (2010). Des stratégies thérapeutiques de groupe dans la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles. Dans R. Coutanceau et J. Smith (dir.), *La violence sexuelle. Approche psycho-criminologie* (p. 55-66). Paris : Dunod.
- Staksrud, E. (2013). Online grooming legislation: Knee-jerk regulation? *European Journal of Communication*, 28(2), 152-167.
- Suler, J. (1996). The Psychology of Cyberspace. Repéré à <http://truecenterpublishing.com/psycyber/psycyber.html>
- Suler, J. (2012). Effet de désinhibition. *Le Journal des psychologues*, 301(8), 34-36.
doi:10.3917/jdp.301.0034
- Suler, J. (2016). *Psychology of the Digital Age: Humans Become Electric*. New York : Cambridge University Press.

- Tardif, M. et Van Gijsegem, H. (2001). Do pedophiles have a weaker identity structure compared with nonsexual offenders? *Child Abuse & Neglect*, 25(10), 1381-1394. doi:10.1016/S0145-2134(01)00273-3
- Tassel, I. (2007). Le chat au masculin : la quête du narcissisme. *Le Carnet PSY*, 121(8), 29. doi:10.3917/lcp.121.0029
- Taylor, Max, Holland, G. et Quayle, E. (2001). Typology of paedophile picture collections. *The Police Journal*, 74, 97-107.
- Taylor, Max et Quayle, E. (2003). *Child Pornography: An Internet Crime*. Oxford : Routledge.
- Taylor, Maxwell, Quayle, E. et Holland, G. (2001). Child Pornography, the Internet and Offending. *ISUMA - The Canadian Journal of Policy Research*, 2, 94-100.
- Teillard-Dirat, M. (2016). Vers une clinique de la cyber-pédopornographie. Dans R. Coutanceau, C. Damiani et M. Lacambre (dir.), *Victimes et auteurs de violence sexuelle* (p. 193-200). Paris : Dunod.
- Teillard-Dirat, M. et Bais, C. (2018). *Quelles sont les problématiques émergentes au cours de ces 20 dernières années, dues aux évolutions de la société et des technologies ?* Paris : Audition Publique, 14 - 15 juin 2018, Auteurs de Violences Sexuelles : Prévention, évaluation, prise en charge.
- Tisseron, S. (2012). *Rêver, fantasmer, virtualiser. Du virtuel psychique au virtuel numérique*. Paris : Dunod.
- Tisseron, S. (2018a). *Petit traité de cyber-psychologie*. Paris : Le Pommier.
- Tisseron, S. (2018b, 20 juin). Addiction aux jeux vidéo : deux raisons de se réjouir, 3 raisons de s'inquiéter. Repéré à <https://sergetisseron.com/blog/addiction-aux-jeux-video-plus-dinconvenients-que-de-benefices/>
- Tordo, F. (2014). Le virtuel psychique, une anticipation en tension vers l'actualisation. *psychologie clinique*, (37), 25-37. doi:10.1051/psyc/201437025

- Turkle, S. (2005). *The Second Self: Computers and the Human Spirit* (20th anniversary ed.). Cambridge : MIT Press edition.
- Vavassori, D., Harrati, S. et Favard, A.-M. (2002). Le test des comportements addictifs. *Psychotropes*, 8(2), 75-75. doi:10.3917/psyt.082.0075
- Villerbu, L. M. (2003a). *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie* (Loïck M. Villerbu). Paris : L'Harmattan.
- Villerbu, L. M. (2003b). Remarques critiques sur les notions de dangerosité et vulnérabilité psychiatrique et criminologique en psychocriminologie. Dans L. M. Villerbu (dir.), *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie* (p. 13-60). Paris : L'Harmattan.
- Villerbu, L. M. (2006). *Pourquoi une criminologie en sciences humaines*. Rennes : L'aire d'U.
- Villerbu, L. M. (2010). La psycho-criminologie, le crime et le criminel. Dans R. Coutanceau et J. Smith (dir.), *La violence sexuelle. Approche psycho-criminologique*. Paris : Dunod.
- Villerbu, L. M. et Pignol, P. (2017). Psycho-victimologie, émergence de la victimologie générale en sciences humaines cliniques. Renouveau conceptuel, invention de pratiques. Dans E. Dieu (dir.), *Les innovations criminologiques* (p. 121-141). Paris : L'Harmattan.
- Vitali-Rosati, M. (2008). La virtualité d'Internet. *Sens Public*, 04.
- Vlachopoulou, X. (2018). Addiction au virtuel : l'inquiétante étrangeté, le pharmakon et le corps. *L'Évolution Psychiatrique*, 83(1), 67-76. doi:10.1016/j.evopsy.2017.10.002
- Vlachopoulou, X. et Gontier, E. (2011). L'apologie du virtuel. *Annales Médico-Psychologiques*, 169(9), 588-591. doi:10.1016/j.amp.2011.08.009
- Vlachopoulou, X. et Missonnier, S. (2015). *Psychologie des écrans*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Vlachopoulou, X. et Missonnier, S. (2018). Le passage à l'acte pédophile et les enjeux psychopathologiques du téléchargement : un virtuel protecteur ? *Annales Médico-Psychologiques*, 176(3), 301-304. doi:10.1016/J.AMP.2018.01.010
- Webster, S., Davidson, J., Bifulco, A., Gottschalk, P., Caretti, V., Pham, T., ... Craparo, G. (2012). *European Online Grooming Project*. European Commission Safer Internet Plus Programme.
- Wertheim, M. (1999). *The pearly gates of cyberspace : a history of space from Dante to the Internet*. New York : W.W. Norton.
- Whittle, H. C., Hamilton-Giachritsis, C. E. et Beech, A. R. (2015). A Comparison of Victim and Offender Perspectives of Grooming and Sexual Abuse. *Deviant Behavior*, 36(7), 539-564. doi:10.1080/01639625.2014.944074
- Whittle, H., Hamilton-Giachritsis, C., Beech, A. et Collings, G. (2013). A review of online grooming: Characteristics and concerns. *Aggression and Violent Behavior*, 18(1), 62-70. doi:10.1016/j.avb.2012.09.003
- Winter, A. (2009). *Figures du lien social chez les adolescents mineurs de justice : clinique de l'échange et construction paritaire*. Université Rennes 2, Rennes.
- Winters, G. M., Kaylor, L. E. et Jeglic, E. L. (2017). Sexual offenders contacting children online: an examination of transcripts of sexual grooming. *Journal of Sexual Aggression*, 23(1), 62-76. doi:10.1080/13552600.2016.1271146
- Wolak, J, Finkelhor, D. et Mitchell, K. (2004). Internet-initiated sex crimes against minors: Implications for prevention based on findings from a national study. *Journal of Adolescent Health*, 35(5), 424.e11-424.e20.
- Wolak, Janis, Finkelhor, D., Mitchell, K. J. et Ybarra, M. L. (2008). Online « predators » and their victims: Myths, realities, and implications for prevention and treatment. *American Psychologist*, 63(2), 111-128. doi:10.1037/0003-066X.63.2.111

Wortley, R. et Smallbone, S. (2006). *Child pornography on the internet* (n° 41). Washington,
DC : US Department of Justice, Office of Community Oriented Policing Services.

Titre : Une lecture de la cyberviolence ; la rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet.

Mots clés : cyberviolence, cybercriminalité, pédopornographie, grooming, infractions à caractère sexuel en ligne, cyberpsychologie

Résumé :

Le développement des technologies de l'information et de la communication s'est accompagné de l'apparition de phénomènes violents et/ou infractionnels, qui se tiennent sur, ou grâce à, Internet. Existe-t-il une spécificité de ces conduites de cyberviolence, qui s'inscrivent dans ce que l'on nomme cyberspace ? La psycho-criminologie et la cyberpsychologie seront convoquées afin de proposer une réponse à cette question. Le présent travail étudiera, dans une approche clinique et qualitative, des situations d'infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet.

Ce travail proposera, à partir des données recueillies, une grille de lecture de la cyberviolence, qui s'intéressera au rapport du sujet auteur d'infractions avec la conduite infractionnelle, la victime, et le cyberspace. La cyberviolence naît d'une rencontre, celle d'un sujet vulnérable avec un cyberspace porteur d'opportunités. Il s'agira alors d'interroger cette rencontre, afin de saisir les processus et les dynamiques qui l'animent.

Title : A take on cyberviolence; the encounter of the subject and cyberspace in online sex offences against minors.

Keywords : cyberviolence, cybercrime, child pornography, grooming, online sex offenses, cyberpsychology

Abstract :

The development of information and communication technologies was followed by the emergence of violent and/or offensive phenomena that exist on or thanks to the Internet. Is there a specificity to these behaviors of cyberviolence, which are rooted in what one calls cyberspace? This question will be answered partly thanks to psycho-criminological and cyberpsychological theories. This work takes a close look at sex offences against minors on the Internet.

Thanks to the collected data, this work will offer a perspective on cyberviolence, with an interest in the relationship between the offender and the offence, the victim, and cyberspace. Cyberviolence arises from an encounter between a vulnerable subject and a cyberspace bearing opportunities. This encounter will thus be questioned, in order to understand the process and dynamics it stems from.